This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Harvard College
Library

FROM THE FUND OF

HARRIET J. G. DENNY

OF BOSTON

Docteurs CABANÈS et L. NASS

★ ★

Poisons et Sortilèges

Deuxième série

LES MÉDICIS
LES BOURBONS
LA SCIENCE AU XX• SIÈCLE

2• Édition

.IBRAIRIE PLON

POISONS

ET

SORTILÈGES

Les auteurs et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en novembre 1903.

DES MÊMES AUTEURS

Poisons et Sortilèges (*Première série*)

LES CÉSARS — ENVOUTEURS ET SORCIERS — LES BORGIA

En préparation

Les Fous couronnés.

Du Docteur CABANÈS

Marat inconnu (*Épuisé*).

Le Cabinet secret de l'histoire, 4 séries (*Épuisé*).

Les Morts mystérieuses de l'histoire.

Balzac ignoré.

Napoléon jugé par un Anglais (*Souvenirs d'un chirurgien de la marine anglaise sur Napoléon*).

Les Curiosités de la médecine.

Les Indiscrétions de l'histoire.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4863.

DOCTEURS CABANÈS ET L. NASS

POISONS
ET
SORTILÈGES

DEUXIÈME SÉRIE

LES MÉDICIS — LES BOURBONS
LA SCIENCE AU XXe SIÈCLE

Deuxième édition

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1903
Tous droits réservés

Soc 3185.6

~~Soc 3185.6~~

HARVARD COLLEGE
JUL 1 1904
LIBRARY.

Denny fund.
(2e sér.)

POISONS ET SORTILÈGES

(DEUXIÈME SÉRIE)

LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE

LES EMPOISONNEMENTS
AU SEIZIÈME SIÈCLE

I

LA MODE DES EMPOISONNEMENTS INTRODUITE EN FRANCE PAR LES ITALIENS

Le seizième siècle est le siècle de la Renaissance française, dérivée de la Renaissance italienne. Mais s'il est le temps du réveil de la pensée, endormie d'un pesant sommeil pendant les longues années du moyen âge, il est aussi celui des luttes les plus ardentes, des passions les plus vives, des vertus et des vices poussés à l'extrême. La Réforme s'affirme, non seulement religieuse, mais aussi morale, intellectuelle, voire physique. Les huguenots ne sont pas seuls à la subir volontairement; les

catholiques non plus ne peuvent s'y soustraire, car une nouvelle société naît des ruines monastiques du moyen âge, société plus *moderne*, à coup sûr, que ne le fut celle du rigoriste dix-septième siècle; que ne le fut aussi celle de la première moitié du dix-huitième, débauché avant d'être philosophe. Mais l'évolution française ne pouvait suivre son cours normal, puisque la monarchie absolue devait placer sur sa route le formidable obstacle de l'intolérance religieuse, et marquer un temps de recul dans cette voie d'affranchissement et de progrès social que le seizième avait parcourue.

A cette époque, la vie est plus active qu'elle ne devait l'être au siècle suivant; on *vit* plus, car les sentiments sont plus vifs, les passions plus exaltées, les sensibilités plus affinées.

Certes, les années sont terriblement troublées : des drames atroces, le massacre de Vassy, la Saint-Barthélemy, ensanglantent cette histoire; cependant, ce trouble n'est-il pas préférable au quiétisme espagnol, qui fleurira plus tard à la cour de Louis XIV? Sous les Valois, les guerres religieuses désolent le pays, mais c'était là une nécessité inéluctable du réveil des consciences; sous les Bourbons, celles-ci s'endorment à nouveau, obéissant passivement, sans haines ni révoltes.

Aussi l'histoire du seizième siècle, comme celle de toutes les périodes troublées, est-elle un mélange d'actions basses et grandioses, de crimes et d'héroïsme, de courage et de lâcheté. Le poison pouvait jouer un rôle politique et social très important; c'est pourquoi il eut de nombreux et fidèles adeptes. Les ravages qu'il causa

furent immenses, d'autant plus grands qu'il était un article d'importation directe.

C'est qu'en effet les guerres d'Italie avaient profondément modifié la mentalité de la noblesse française. Celle-ci n'était plus la chevalerie héroïque du fougueux Du Guesclin et du preux Bayard, le dernier de cette race valeureuse qui sauvait à Pavie l'honneur de la France. Bayard était resté insensible aux attirantes séductions de la paresseuse Italie, mais ses frères d'armes ne surent pas leur résister.

Bientôt leur caractère, leur tempérament, leur courage même s'amollissent. Grandis en France, sous un climat plus rude, dans un pays moins fertile, où la loi de l'honneur est inflexible, ils sont bientôt enchantés de cette patrie nouvelle, où le ciel est si pur, le sol si fécond, les femmes si belles et si faciles; ils sont éblouis par cette admirable Renaissance, qui ouvre à leur âme ravie des horizons inconnus; mais aussi, de quel prix inestimable payent-ils cette trompeuse félicité!

Au contact des Italiens, ils acquièrent non seulement leurs maladies innomables, mais aussi leurs vices caractéristiques : l'esprit d'intrigue, la perfidie, le mensonge, la débauche. Ils apprennent d'eux l'art de préparer des poisons et de s'en servir impunément; la *cantarella* des Borgia était toujours de mode de l'autre côté des Alpes; les seigneurs français furent initiés à ces secrets terribles, qu'ils ne devaient plus oublier.

Triste résultat des guerres d'Italie : les deux noblesses s'unirent, se confondirent, sans distinction de vainqueurs ni vaincus; mais si l'une ne tira pas grand bénéfice de cette fusion réciproque, l'autre se pervertit, au physique comme au moral.

Après les guerres, cette fusion fut plus intime encore. Les Italiens vinrent en France, et acclimatèrent chez nous leurs mœurs aimables; le point d'honneur devint moins intangible, le poison allait faire son œuvre.

Cette perversion morale s'accentua, quand les Médicis furent appelés à la cour. Lorsque Catherine épousa le second fils de François Ier, une véritable invasion franchit les Alpes, et se répandit en France; non pas une invasion de Barbares, mais de seigneurs raffinés, sans fortune comme sans scrupules, qui s'abattirent sur notre pays comme sur une proie.

Le peuple, bien que tenu à l'écart de la politique, ne tarda pas à juger et à exécrer ces parasites ruineux, qui vivaient de son travail et qu'il lui fallait nourrir grassement. Cependant il imita les nobles et suivit le mauvais exemple : il prit aux Italiens leur passion de l'occulte; il partagea leurs superstitions, s'adonna à la sorcellerie, fabriqua des poisons.

Si l'on en croit L'Estoile, cette épidémie fit des ravages effrayants; il dit, à propos du supplice d'une magicienne nommée La Miraille, qu'à Paris, en 1572, le nombre des sorciers et fabricants de philtres s'élevait à trente mille; il y a probablement de l'exagération dans ce chiffre, mais tout au moins en peut-on inférer que les magiciens pullulaient dans Paris et que leurs affaires prospéraient.

Or, qui dit magicien dit peu ou prou empoisonneur.

Sous Catherine de Médicis, il semble que l'usage du poison soit très répandu en France; elle-même sera, nous le verrons plus loin, l'objet d'accusations multiples et injustifiées; mais son entourage était très

familiarisé avec cette arme dangereuse, et il n'était personne à la cour qui ne sût manier quelque toxique; qui ne disposât aussi de quelque efficace antidote, en cas d'attentat.

L'histoire nous a légué les noms de quelques célèbres empoisonneurs du temps; le plus fameux est certainement René, le parfumeur de Catherine de Médicis, qu'on lui donne couramment pour complice.

René Bianchi ou Bianco, originaire de Florence ou de Milan, était venu en France à la suite de la reine-mère, comme nombre de gentilshommes et artisans italiens, au moment du mariage de Catherine avec Henri II. C'était un parfumeur habile, et la boutique qu'il monta sur le pont Saint-Michel fut vite achalandée. René était le fournisseur des courtisans; mais ceux-ci ne le mettaient pas au courant de leurs complots politiques, comme la légende le prétend. De par sa profession, il intervenait plutôt dans les intrigues d'alcôve, et jouait au Louvre le rôle des complaisants Figaros.

Il s'occupait aussi de poisons, de sorte qu'on pouvait utiliser ses services à deux fins. Cependant, il ne semble pas que la vente des poisons lui ait procuré de gros bénéfices. Aussi devint-il assassin pour son propre compte. Le jour de la Saint-Barthélemy lui fournit l'occasion d'une bonne fortune; il prépara une embuscade, où il fit tomber un pauvre jeune homme boiteux, qui faisait de l'orfèvrerie pour le compte de Charles IX. René s'empare de l'orfèvre, le rosse d'importance, le conduit à l'île du Palais et le jette à l'eau; comme la victime, de constitution vigoureuse, se débattait et allait se sauver à la nage, René l'arquebusa « de

toutes sortes ». Cela fait, il courut chez l'orfèvre et s'empara d'un riche butin (1).

Charles IX fut, dit-on, très marri de l'aventure, car il y perdit un artiste de valeur, qu'il ne put remplacer.

Le lendemain, le pratique parfumeur fait cacher chez lui un huguenot, également joaillier, proteste au pauvre diable que désormais il est en sûreté; en dépit de cette assurance, il lui coupe traîtreusement la gorge, le jette à l'eau et, le forfait accompli, pille tout à l'aise sa boutique (2).

Tous ces crimes ne l'enrichirent point : René — qui probablement menait une vie joyeuse — eut une vieillesse misérable. L'Estoile raconte qu'il mourut sur un fumier, consumé de vermine; « sa maison fut un vrai miroir de la justice de Dieu ». Sa femme finit dans une maison de débauche, et ses deux fils, quelques années plus tard, en 1586, étaient roués pour avoir cambriolé une maison du faubourg Saint-Germain, où ils avaient tué une femme de soixante-dix ans, le petit-fils de cette femme et sa servante (3). Au siècle suivant, la Voisin devait faire fortune dans ce même commerce des poisons, qui réussit si peu à René.

René avait des émules aussi célèbres que lui, parmi lesquels l'Italien Cosme Ruggieri, astrologue fameux, et peut-être aussi empoisonneur. Il est bien difficile, en ce qui le concerne, de dire s'il s'occupait uniquement de magie, ou bien s'il y mêlait quelque pratique mystérieuse d'empoisonnement. Nous avons dit (4) qu'il

(1) *Mém. de l'État de France*, t. I.
(2) *Journaux de* L'Estoile, éd. des Bibliophiles, t. I.
(3) L'Estoile, *loc. cit.*
(4) *Poisons et Sortilèges*, 1re série, 3e édit., *Pièces justificatives.*

fut accusé, avec La Môle et Coconas, d'avoir perpétré l'envoûtement du roi Charles IX ; il fut même, pour ce fait (?), condamné aux galères (alors que ses complices étaient exécutés), « dont il ne s'exempta que par le crédit des courtisans qui, fort portés pour ces sortes de devins, le retirèrent de la chaîne, comme on le conduisait à Marseille, et le ramenèrent à la cour » (1).

Plus tard, il fut accusé d'avoir voulu attenter aux jours d'Henri IV (2) lors d'un voyage que ce dernier fit à Nantes; est-ce par un procédé — bien inoffensif — de magie noire, est-ce par le poison? En tout cas, le complot n'aboutit pas, et Ruggieri mourut quelque temps après, au grand scandale du public, car il refusa les sacrements et « fit connaître à sa mort son éloignement pour le christianisme ».

Sa réputation d'astrologue était fameuse et il était devenu l'oracle de la cour; c'est ainsi, rapporte de Thou, qu'après la Saint-Barthélemy, la reine-mère prit conseil de son favori Ruggieri pour décider ce qu'elle ferait des princes de Navarre et de Condé, désormais à sa merci. Ruggieri lui répondit qu'il avait très exactement *pris la nativité* de ces deux princes, et que l'État n'avait rien à craindre de leur part. Henri et le

(1) *Mém. de* J. A. DE THOU, liv. VI.

(2) Henri IV a été l'objet de plusieurs tentatives d'empoisonnement et d'assassinat, alors qu'il n'était encore que roi de Navarre. L'Estoile conte (t. II, p. 181) qu'un secrétaire du prince, nommé Ferrand, avait essayé d'empoisonner Henri, à l'instigation de sa femme Marguerite, qui voulait punir l'abandon de son mari. Le poison n'ayant pas produit d'effet, Ferrand aurait essayé de tuer le roi de Navarre d'un coup de pistolet. Si on en croit le seigneur de Busbec, ambassadeur de l'empereur Rodolphe II auprès de Henri III, le procès eut lieu vers 1585, et Henri III envoya à son beau-frère Henri un conseiller d'État pour assister aux débats. (ROBIQUET, *Paris et la Ligue*.)

prince de Condé durent peut-être la vie à cette circonstance.

Ruggieri eut, d'ailleurs, bien soin de leur faire savoir la réponse qu'il avait donnée à Catherine, en les avertissant que, « s'ils voulaient éviter le péril qui les menaçait, ils justifiassent par leur conduite ce qu'il avait répondu à la reine; que la seule affection qu'il leur portait lui avait dicté cette réponse, puisque l'affaire était de nature impénétrable à l'astrologie ».

Peut-être Ruggieri était-il un infaillible devin; il connaissait encore mieux le secret de la bonne politique, et possédait à fond le talent du parfait courtisan: cette anecdote en est la preuve.

Pour en finir, à côté du parfumeur René et de l'astrologue Ruggieri, il nous faut placer deux personnages mystérieux : le prieur de Cluny, Claude de Guise, qui se disait bâtard du cardinal de Lorraine, et son valet, Saint-Barthélemy. Leurs exploits furent rapportés dans un pamphlet intitulé *la Légende de Dom Claude de Guise*; mais rien n'est moins authentique que cette amusante histoire, pleine de verve et d'humour, et que le souci d'une scrupuleuse vérité ne paraît pas avoir inspirée. Elle est cependant fort intéressante à parcourir, car si on ne peut accepter sans contrôle le récit de ces fantastiques exploits, on trouve néanmoins de curieux détails sur les modes d'empoisonnements au seizième siècle; ce pamphlet indique aussi combien ils étaient nombreux à cette époque, et la terreur, peut-être très légitime, qu'ils inspiraient au public.

Le prieur de Cluny et son fidèle valet furent des virtuoses du poison, et, d'après la *légende* précitée, ils

avaient pour habitude d'empoisonner tous ceux qui gênaient leurs projets, ou dont ils guettaient la place ou la fortune; ils firent ainsi *bouconner* un nombre considérable de personnes, jusqu'à leur médecin... pour éviter de le payer!

Les moines et les religieuses qui voulurent les dénoncer subirent le même sort : à Paray-le-Monial notamment, quinze nonnes furent empoisonnées; en moins d'un an, soixante à quatre-vingts personnes auraient succombé à leurs tentatives; le cardinal s'émut de la chose et se décida à intervenir.

Claude de Guise envoya à Paris son dévoué serviteur pour arrêter les poursuites, au besoin pour empoisonner le cardinal de Lorraine; c'est alors que — toujours d'après la légende — Saint-Barthélemy fit la connaissance de René, dont il aurait été le complice dans l'affaire de la reine Jeanne d'Albret. (Nous démontrerons, dans un chapitre ultérieur, que la reine de Navarre n'a pas été empoisonnée, mais qu'elle est morte de sa belle mort.)

Pendant ce temps, le prieur de Cluny continuait ses exploits : il *saupiquait* un bouillon de poulet, pour l'usage d'un *protonotaire*, lequel en mourut incontinent; un autre jour, il versa du poison dans un verre de malvoisie et offrit le tout à un invité de marque, qui succomba dans ses bras quelques instants après; mais l'empoisonnement le plus curieux est celui que Saint-Barthélemy perpétra sur la personne d'un de ses complices, Hugues Le Serrurier.

Maître Le Serrurier, quoique homme de grand bien, avait participé à plusieurs empoisonnements, et, pris de remords, s'était décidé à tout avouer à la justice.

Saint-Barthélemy résolut de le supprimer; mais notre homme était sur ses gardes et se méfiait à bon escient des breuvages *saupiqués* et des mets de *haut goût*. Il vint à tomber malade.

Saint-Barthélemy l'apprend et lui persuade qu'il lui faut se mettre en règle avec sa conscience; il se chargera d'aller quérir un confesseur. C'était pendant la semaine sainte, époque où les prêtres surmenés ne pouvaient arriver à confesser tous leurs fidèles; Saint-Barthélemy profite de cette circonstance, il court à l'église voisine, et, se donnant pour un abbé de passage à Paris, il emprunte des vêtements ecclésiastiques, s'en affuble, se grime et se rend chez le malade, portant le saint-ciboire et précédé de la croix. Le faux prêtre est reçu avec empressement par son pénitent qui, ayant beaucoup à dire, demande à boire; le confesseur lui prépare une boisson, qu'il intoxique avec un peu d'arsenic... et quelques heures après, le malade était mort.

Colère du médecin, qui ordonne l'autopsie : à l'ouverture du cadavre, on trouve « le poison sur son pauvre estomac, tel que s'il eust eu cent vies, il n'en eust reschappé une ».

On s'informe; on apprend que, seul, le prêtre a versé à boire au défunt; on découvre la supercherie; on arrête le prêtre de la paroisse, et quelques jours plus tard, après avoir reçu la visite de Saint-Barthélemy, le malheureux mourait brusquement dans sa prison.

Voilà, à coup sûr, une plaisante histoire, qui montre l'ingéniosité des empoisonneurs et leur extraordinaire audace; il leur fallait, en effet, user de toutes sortes de supercheries pour présenter au patient le fatal breuvage.

Le public était si alarmé par toutes les rumeurs qui se répandaient, qu'il prenait les plus grandes précautions pour se donner garde d'être empoisonné ; personne n'absorbait le moindre aliment sans en avoir fait l'épreuve sur un animal ou un serviteur; les courtisans et les princes étaient surtout plus prudents que quiconque, sachant, par expérience, combien la faveur est éphémère et la fortune changeante. On dit qu'Henri de Navarre, plus tard Henri IV, était son propre échanson, et qu'il descendait lui-même, de ses appartements du Louvre sur la berge de la Seine, pour y puiser l'eau de ses repas : ce serait aujourd'hui le plus sûr moyen de s'empoisonner. C'est de cette époque également que date la coutume de servir aux princes et princesses leurs aliments enfermés dans des boîtes à cadenas dont ils avaient seuls la clef. « De là, le droit de cadenas, honneur qui cessa sous Louis XIV (1). »

Les accusations d'empoisonnement vont se préciser plus nettement, et lorsqu'on voudra perdre quelqu'un, le moyen sera de l'accuser de ce forfait.

Catherine de Médicis est constamment en butte à de pareilles calomnies; elle-même prête l'oreille aux médisances de ses partisans et accuse à son tour, sans preuves certaines : ainsi Mlle de Limeil, maîtresse du prince de Condé, honnie parce qu'elle mettait au monde un bâtard qui n'était pas royal, fut convaincue d'avoir attenté aux jours du prince de la Roche-sur-Yon; d'autres prétendirent qu'elle en voulait à la reine-mère, à qui elle devait verser le poison vengeur.

(1) *Mém. de Condé*, t. VI, éd. de 1783.

C'était plus qu'il n'en fallait pour la perdre : on l'enferme au couvent d'Auxonne, puis de Tournon, pendant l'instruction de l'affaire, et peut-être y serait-elle restée à vie, ou aurait-elle subi la peine capitale, si son amant Condé ne l'avait délivrée par un audacieux coup de main et enlevée à ses ennemis et à ses rivales (1).

La crainte du poison est, en ce temps-là, universelle : pas un personnage de marque ne peut mourir sans qu'on accuse son entourage ou ses ennemis de l'avoir supprimé.

C'est don Juan d'Autriche, que l'on dit empoisonné par des bottes parfumées (elles n'étaient pourtant pas teintes à l'aniline !) et qui meurt, plus prosaïquement, de la peste, qu'il gagna auprès de sa belle maîtresse, la marquise d'Havré (2).

C'est le duc de Bouillon, Robert de la Mark, surnommé le jeune aventureux, fait prisonnier au siège d'Hesdin, qui resta trois ans au fond d'un cachot, et, recouvrant enfin la liberté contre une rançon de 100,000 écus, mourut presque aussitôt rentré en France. Tout le monde s'en alla criant qu'il avait été rendu à sa femme tout empoisonné; mais si on en croit Brantôme, ce ne sont pas les Espagnols qu'il faut accuser du crime : « J'ai sceu pourtant de bon lieu qu'il mourut par autre subject, que je ne dirai point pour fuir scandale, et empoisonné pourtant par ses plus proches (3). »

Une autre fois, c'est la reine Elisabeth d'Espagne, femme de Philippe II, qu'on dit empoisonnée par son

(1) Balzac, *Étude philosophique sur Catherine de Médicis.*
(2) H. Bouchot, *les Femmes de Brantôme*, p. 188.
(3) Brantome, t. II, p. 130.

mari, parce que, telle la Phèdre antique, elle est tourmentée d'une fatale passion pour son beau-fils don Carlos. On connaît l'anecdote que rapporte Brantôme : la reine, assistant à un tournoi, applaudit aux exploits de don Carlos. « Ah! qu'il pique bien! », dit-elle à Philippe II. — « Oui, mais il pique trop haut », répond ce dernier, « ce qui l'estonna, et après fut empoisonné par quelques parfums ou autrement par la bouche (1) ». C'est de cette tragique aventure que Schiller a tiré son admirable drame. Mais l'anecdote ne semble guère authentique; une fois de plus, Brantôme, pour employer l'expression de M. Bouchot, a gasconné, car Elisabeth, condamnée de longue date par ses médecins, mourut de phtisie, sans que Philippe II songeât à venger sur elle un honneur qui n'était peut-être même pas compromis. On se familiarisait si bien, à l'époque, avec l'idée du poison, que Mariana, l'historien de Philippe II, raconte en plaisantant ce prétendu assassinat d'Elisabeth. « Pour la gloire du trône d'Espagne, dit-il, Dieu permit l'aveuglement des médecins qui traitèrent la reine pour une hydropisie (2). »

Que d'autres encore qui se crurent empoisonnés, sans autres indices que de vagues soupçons ; telle Mme d'Aubeterre, dont son oncle Brantôme nous a relaté les derniers moments, dans une page exquise de mélancolique tristesse : « Elle vint à estre tout à coup assaillie d'une maladie qui ne se put bien cognoitre des médecins, qui y perdirent leur latin; mais pourtant elle avait opinion d'estre empoisonnée ; je ne dirai

(1) Brantome, t. IX, p. 20.
(2) Balzac, *op. cit.*

point de quel endroit, mais Dieu vangera tout, et possible les hommes (1). » Mme d'Aubeterre n'avait aucune preuve à l'appui de cette accusation, mais « il ne lui déplaisait pas de mettre sur le compte du poison cette défaillance inexplicable de son être (2) ».

Elle était trop belle et trop parfaite pour être atteinte par la maladie; la mort par le poison lui convenait mieux. Elle l'attendit, du reste, avec une patience et une résignation admirables, mais sans rien perdre de la coquetterie féminine : « Ah! traistre visage à ma maladie pour laquelle tu n'as changé! » Elle mourra heureuse, si après la mort elle reste aussi belle et aussi désirable. « Mon Dieu, que la mort est douce, et qui l'eust jamais pensé! Et puis, peu à peu, rendant ses esprits fort doucement, ferma les yeux sans faire aucuns signes hydeux et affreux que la mort produict sur ce poinct à plusieurs. »

Il faut, on le voit, faire la part de la légende dans tous les récits d'empoisonnement qu'ont rapportés les historiens; il est indéniable que les attentats de ce genre furent fréquents : Isabelle de Médicis, Isabelle de Tolède, qui devinrent sèches comme bois, par suite de la « poison avallée », en firent la douloureuse expérience; d'autres encore assurément, dont les noms ne nous sont point parvenus.

Ce qu'il convient surtout d'établir, c'est qu'au *point de vue politique* le poison n'a pas joué le rôle capital qu'on lui a attribué. Nous verrons, en étudiant les prétendus crimes d'empoisonnement, dont auraient été

(1) Brantome, t. IX, p. 455 et suiv.
(2) H. Bouchot, *loc. cit.*, p. 280.

victimes des princes royaux et des chefs de parti, combien la passion religieuse a aveuglé les mémorialistes contemporains. Que si l'on veut porter un jugement impartial sur les hommes et sur les événements de cette période bouleversée par les guerres civiles, il faut délibérément faire justice des versions romanesques et ne porter d'accusations qu'autant qu'elles reposent sur des certitudes absolues.

II

CATHERINE DE MÉDICIS FUT-ELLE UNE EMPOISONNEUSE?

Comme celui de Borgia, le nom de Catherine de Médicis est de ceux que la tradition nous a légués stigmatisés à jamais, honnis pour leurs abominables crimes et surtout pour les innombrables empoisonnements qu'on leur impute. Pour ces réprouvés de l'histoire, le poison aurait été une arme d'État, arme terrible dont ils frappaient traîtreusement leurs ennemis personnels, ceux-là même qu'ils comblaient de faveurs, accablaient de caresses, pour les supprimer ensuite, avec d'autant plus d'audace et de dissimulation.

Catherine de Médicis a-t-elle mérité cette sinistre réputation, et convient-il de la représenter désormais comme l'Agrippine du seizième siècle?

De quels forfaits ne l'a-t-on pas accusée! Elle aurait provoqué l'empoisonnement de son beau-frère, le dauphin, fils de François Ier; plus tard, celui de la reine de Navarre, de son fils Charles IX, du cardinal de Lorraine, du cardinal de Châtillon, du prince de Condé, d'autres encore, dont la mort opportune paraissait servir ses intérêts.

Fut-elle véritablement cette criminelle perverse que nous montre la légende, ou bien n'est-elle que la vic-

time de calomnies propagées par ses adversaires, ultra-catholiques ou protestants?

C'est une page d'histoire difficile à écrire. Les passions politiques — et surtout religieuses — sont, sous le règne des derniers Valois, si furieusement déchaînées, que ni les uns ni les autres, pas plus catholiques que huguenots, ne savent garder, dans leurs pamphlets, comme dans leurs actes, de juste mesure. Les libelles composés contre Catherine et ses fils les accusent des atrocités les plus odieuses; d'ailleurs, les écrits catholiques ne ménagent guère non plus les protestants et les peignent sous d'aussi noires couleurs. Où donc est la vérité et comment soulever le voile qui la cache?

Un fait nous semble établi : le poison, presque inconnu en France aux siècles précédents, devient d'un usage fréquent dans notre pays; la preuve en est que tout le monde le redoute et que les accusations, sinon les crimes d'empoisonnement, se multiplient et se précisent.

Nous avons vu plus haut que cette mode sinistre avait été importée par les Italiens. Le peuple n'ignorait pas les auteurs de ce fléau mystérieux, et bientôt il conçut contre eux une haine violente. L'Italien devint le bouc émissaire que l'on chargeait de tous les maux, que l'on accusait de tous les crimes. Bientôt il fut tellement exécré que des révoltes se fomentèrent.

« Il s'émeut une sédition contre les Italiens, que le peuple accusoit d'avoir tué plusieurs petits enfants et pris le sang; les uns disant que c'étoit pour baigner le duc d'Alençon, pour quelque maladie secrète, et les autres pour la reine-mère. En somme, sous cette cou-

leur, plusieurs Italiens furent pillés et outragés, accusés par la population d'être des marrabets (1). »

Le chroniqueur des *Mémoires de l'Estat de France sous François II* rapporte, sur la foi de racontars intéressés, que les paysans, à vingt lieues à la ronde de la résidence royale, cachaient leurs enfants : ne disait-on pas que, pour guérir le roi de la lèpre, on lui faisait prendre des bains de sang (2) d'enfants âgés de quatre à six ans?

Catherine de Médicis ne pouvait échapper au sentiment d'hostilité qui s'était manifesté contre ses compatriotes. Dès son arrivée en France, elle connut l'impopularité. Les Marseillais, qui furent les premiers à saluer la nouvelle princesse française, lui firent un accueil très froid. Plus tard, les Parisiens ne l'aimèrent guère davantage; ils ne manquèrent pas une occasion de la ridiculiser, de l'outrager dans ses sentiments intimes.

(1) *Tocsins contre les massacreurs et auteurs de contusions en France* (Reims, 1577), p. 55.

(2) On sait que le sang humain avait la réputation de guérir un certain nombre de maux, surtout les maladies vénériennes, l'impuissance, l'amour non partagé, etc. Cette légende se rattache de près à celle des meurtres rituels, encore d'actualité (procès de Polna) : voir à ce sujet le livre du professeur STRACK, *Le sang et la fausse accusation de meurtre rituel;* voir aussi *la France médicale* (10 décembre 1900) et *la Chronique médicale* (1901 et 1902).

Les charlatans et les anciens médecins d'une part, les sorciers d'autre part, ont toujours employé le sang humain, soit pour composer des drogues et des philtres (sang menstruel), soit pour pratiquer des sacrifices ou conjurations (sang d'enfant). Mme de Montespan, cent ans plus tard, devait recourir à ces deux procédés. L'accusation portée contre les Italiens n'a donc rien de bien extraordinaire; elle tendrait plutôt à indiquer la fréquence de ces pratiques, aussi odieuses que charlatanesques.

De son côté, son mari, tout à l'amour de Diane de Poitiers, la délaissait, la méprisait presque : triste lune de miel pour la fille des marchands florentins, dépaysée à Paris.

On lui fit un crime de sa stérilité, alors qu'on eût mieux fait d'en accuser son époux. Après l'opération de ce dernier — qu'on surnommait plaisamment M. de Saint-Victor — elle fut accablée de grossesses successives : autre motif de dédain de la part de Henri II. Les courtisans ne se gênaient pas pour réserver leurs hommages à la favorite. Anne de Montmorency disait volontiers que les seuls enfants de France étaient les bâtards, les légitimes étant avant tout florentins (1).

Catherine prenait son mal en patience, acceptant l'intolérable situation conjugale qui lui était faite, abreuvée de toutes les amertumes. Elle avait même le courage de se moquer de ces « médisans escrivains et pasquineurs ». — « Laissez-les tourmenter, disait-elle, et prendre de la peine pour rien; mais quand elle les découvrait, elle leur faisait bien sentir (2). »

Comment découvrir ces pamphlétaires anonymes, qui la chargeaient de tous les crimes, qui la confondaient, dans leurs imprécations, avec tous les Italiens corrompus et intrigants? Ceux-ci sont partout où quelque bonne place est à prendre; et l'on assure que la reine-mère s'entend avec ces voleurs pour perdre le royaume (3). On va même plus loin : elle a été l'instigatrice du crime abominable commis par Montécuculli; ce n'est pas l'empereur, mais bien elle, à

(1) D'Aubigné, t. I, liv. II, chap. xiv.
(2) Brantome, t. IX.
(3) Bouchot, *Catherine de Médicis*, p. 147.

peine arrivée à la cour, qui a ourdi cette machination, pour s'assurer le trône de France.

Cette impopularité la poursuivit sa vie durant; elle augmenta avec les années, lorsque, reine-régente, exerçant effectivement le pouvoir, au lieu et place de ses fils énervés, elle trompa tour à tour tous les partis, grâce à sa science consommée de la politique italienne, fourbe et équivoque. On peut porter sur elle le plus sévère jugement; on peut lui faire encourir la responsabilité des terribles événements qui désolèrent la fin du seizième siècle, mais comment peut-on justifier la sinistre réputation d'empoisonneuse qui lui a survécu?

Grâce aux dramaturges et aux feuilletonistes, qui écrivent d'après des documents moins authentiques que romanesques, elle continue, à travers l'histoire, la tradition des Néron et des Borgia.

C'est ainsi qu'ils nous représentent cette femme au masque infiltré de graisse, à la lèvre pendante, au regard voilé, vêtue de longs vêtements noirs, et coiffée du voile des veuves, enfermée dans son cabinet avec le parfumeur René, et préparant, de ses mains toujours gantées, des pâtes toxiques, des poudres et des philtres, des parfums et des cassolettes, qui porteront la mort aux imprudents adversaires. A sa ceinture brille le manche d'un stylet, engainé dans un fourreau d'étoffe; la lame en est empoisonnée, et sa blessure redoutable.

Malgré l'attrait qu'on éprouve à lire d'aussi dramatiques récits, il faut en rabattre et remettre les choses au point. Toutes ces accusations paraissent aujourd'hui bien exagérées, et il ne semble pas qu'à la cour des Valois le poison ait joué un rôle politique impor-

tant. Nous verrons, en analysant plus loin les morts suspectes attribuées à Catherine, que les pamphlets écrits contre elle sont des calomnies inventées à plaisir par des adversaires que la rancune inspire plus que la bonne foi.

Est-ce à dire que Catherine de Médicis n'ait pas eu quelquefois recours au poison? Le fait est possible, mais bien improbable. Le poison n'est pas une arme très sûre; ses effets peuvent avoir été mal calculés, contrariés par un antidote; son usage répété éveille la méfiance soupçonneuse de l'entourage des victimes. Catherine, dont, on l'a vu plus haut, la réputation était faite à la cour, ne pouvait l'employer en toute sécurité.

Et puis, l'empoisonneur possède un état d'âme spécial. La Florentine avait bien l'audace et la fourberie italiennes, mais elle était franche dans l'assassinat. Elle avait à ses ordres le « tueur de rois » Maurevert, qui devait arquebuser Coligny quelques jours avant le 24 août 1572. Le coup de poignard de Maurevert, assassin de Coligny, assassin de de Moüy, était autrement efficace que le parfum de René.

Catherine ne provoqua-t-elle pas la Saint-Barthélemy, et n'est-ce pas à son instigation que s'exécuta le massacre général des huguenots? N'est-ce pas un capitaine des gardes du duc d'Anjou qui laissa assassiner Condé, prisonnier sur parole? A quoi bon alors recourir au poison, dès qu'on affronte délibérément le jugement de l'histoire, qu'on ne recule pas devant la responsabilité de ses actes? Le poison est l'arme des assassins obscurs, timides et lâches, qui redoutent l'appareil de la justice; Catherine était d'une autre trempe.

Mais ce qui la desservait le plus auprès du peuple,

ce qui attisait la malignité publique et provoquait les médisantes calomnies, c'est la fervente passion qu'elle manifestait pour l'astrologie, l'occultisme, voire la magie. Ce n'est pas un des côtés les moins curieux de ce caractère si mâle, de ce tempérament si énergique, de cet esprit si décidé, que cette faiblesse chez Catherine de Médicis; elle avait le défaut commun à tous ses compatriotes : chez elle la superstition dominait tous les actes.

Entourée d'astrologues — dont le favori Cosme Ruggieri — qui tiraient l'horoscope des seigneurs et dames de la cour, et cherchaient à lire dans le cours des astres les destinées politiques de la reine-mère et de ses fils, pour ces devins elle avait fait construire la fameuse colonne de la Halle aux blés, qui devait leur servir d'observatoire; on disait même qu'elle montait chaque soir au sommet de la tour pour y interroger le ciel. Or, asthmatique et obèse, la reine-mère ne pouvait marcher cinq minutes sans être à bout de souffle; comment eût-elle gravi les cent quarante-sept marches de cette « montée en viz », qui constituait l'étroit escalier de la colonne? A dire vrai, celle-ci n'était rien autre qu'un monument élevé à la mémoire de Henri II (1).

Catherine avait de bonnes raisons d'avoir foi en l'astrologie; les prédictions qu'on lui avait faites s'étaient toujours réalisées de point en point. C'est ainsi « qu'elle n'a jamais perdu aucun de ses enfants qu'elle n'aye veu une grande flamme à laquelle elle s'écrioit soudain : « Dieu garde mes enfants! (2) » Pouvait-elle oublier,

(1) Piton, *Un quartier de Paris.*
(2) *Mémoires de Marguerite de Navarre* (lettre à M. de Pibrac).

du reste, que le célèbre Luc Gauric lui avait prédit de façon très précise la mort de son époux Henri II, dix ans avant le tournoi fatal où Montgommery devait blesser le roi? Cet horoscope fut imprimé dans les œuvres de L. Gauric (Venise, 1552), et M. Marlet, le distingué bibliothécaire du Sénat, a bien voulu nous en donner cette traduction fidèle :

« Le très illustre roi très chrétien Henri de France acquerra la suprématie sur un certain nombre de rois; il parviendra au comble des grandeurs humaines, avant d'entrer lui même dans le néant; il jouira d'une très heureuse et verte vieillesse, comme l'enseignent le Soleil (1), Vénus et la lune conjoints dans l'horoscope, et principalement le soleil partiellement compté en son trône (2). C'est dans les régions soumises au Bélier (3) qu'il réalisera ses plus hauts rêves de domination. S'il

(1) La maison I de la figure astrologique, à l'extrême droite de celle-ci (donc à l'extrême gauche de celui qui la regarde, comme pour les blasons et les *rapports* en anatomie) d'où son autre nom de *point cardinal de l'Orient;* on l'appelle aussi *ascendant.* C'est à celle de ces dénominations qu'emploie Luc Gauric — la plus usitée d'ailleurs — que l'opération tout entière doit son appellation courante; son vrai nom est *thème généthliaque ou thème de nativité.*

(2) C'est-à-dire dans le Lion, quoique réellement placé dans le Bélier, mais y étendant son influence par radiation, en raison de sa latitude à la naissance du sujet (Auger Ferrier, *Jugements astrologiques des nativités.* Lyon, Jean de Tournes, 1582, in-24; liv. I, chap. IV et V et liv. III, chap. III).

(3) Ces régions sont, d'après M. Marlet : Allemagne, Idumée, Judée, Angleterre, Naples, Florence, Faenza, Imola, Capoue, Ferrare, Vicence, Vérone, Pavie, Cracovie, Saragosse (*ibid.*, t. II, chap. II).

Certains pays sont régis concurremment par différents signes (ainsi l'Angleterre par le Bélier et les gémeaux, ainsi Mantoue par le Taureau et le Lion). Il n'y a que pour l'Italie et (à un moindre degré) pour l'Allemagne, que les indications graphiques sont données avec autant de précision par Auger Ferrier (*loc. cit.*).

parvient à dépasser les années de sa vie 56e, 63e, 64e, etc., ainsi de suite jusqu'à l'âge de 69 ans 10 mois et 12 jours, le trajet de l'existence lui sera aisé et fortuné » (1).

Gauric l'avait averti par lettres, selon des observations antérieures de cinq ans à sa naissance, et afin qu'il évitât tout combat singulier aux environs de la quarante-unième année, qu'il était alors menacé d'une blessure à la tête, entraînant immédiatement pour lui la cécité ou la mort. On remarquera que Henri II, s'il ne fut pas prévenu dix ans avant sa mort, comme l'affirme Fibrac, avait cependant reçu cet avis en 1552; sept ans plus tard, à l'âge de quarante et un ans, suivant la prédiction de Gauric, au cours de son fameux tournoi avec Montgommery, il était mortellement blessé à l'œil droit.

On conçoit combien une prophétie aussi précise dut frapper l'esprit crédule et inquiet de Catherine. Aussi, lorsqu'elle apprit de ses astrologues qu'elle eût à se défier de Saint-Germain, elle refusa de séjourner dans les lieux placés sous le patronage de ce saint; elle

(1) Voici le texte de l'horoscope que M. Marlet a bien voulu traduire et annoter : « Inclytissimus Gallorum rex Henricus Christianissimus erit regum quorumdam imperator, ante supremos cineres ad rerum culmina perveniet fœlicissimamque ac viridem senectam uti colligitur ex sole, venere et luna horoscopantibus, et potissimum sole in suo trono partiliter supputato. In civitatibus Arieti subjectis, maximum sortietur dominium si forte superaverit suæ ætatis annos 56-63-64 ad annos 69 menses 10 dies 12, facili ac fœlici tramite perducetur. A Gaurico observato quinquennio ante ipsius genitura monuerat eum per litteras, ut circiter unum et 40 ætatis annum vitaret duellum, astra minari vulnus in capite quod vel cæcitatem, vel mortem continuo afferet. » (Luc Gauric, Venise, 1552, 3 in-fol., *Opera*, t. II, *Tractatus Nativitatum*.) — Voir aussi, au sujet de cette prédiction de Gauric, Brantôme, *les Grands capitaines français* (*Société de l'Histoire de France*, t. III, p. 280.)

quitta Saint-Germain, où elle avait un magnifique château; elle refusa d'habiter le Louvre, dépendant de la paroisse de Saint-Germain, et la fatalité voulut qu'elle mourut à Blois, dont le château est situé « soubz une paroisse qui s'appelle Saint-Germain (1) ».

Très brave, du reste, à plusieurs reprises elle fait preuve d'un réel courage; elle ne sacrifie à son sexe aucune des exigences que lui impose sa situation à la cour : écuyère habile, aimant le cheval, elle organise, avec la *petite bande*, des chasses mouvementées (2) à Saint-Germain ou à Vincennes sans cependant y apporter la frénésie de son fils Charles; un jour même, sa haquenée s'emporte, une branche la frappe au front et la désarçonne.

A l'armée, elle ranime le courage de ses partisans, et, tel un intrépide général, parcourt le front des troupes, sans souci du danger; aussi l'appelle-t-on *Mater augusta* et *Mater castrorum*. Une fois même — courage plus héroïque — elle va visiter les lépreux et les pestiférés de Metz, dont elle gagne la maladie, heureusement atténuée.

Sa bravoure tient du fatalisme. Elle porte sur elle des talismans qui doivent la protéger contre tout danger : médailles mystérieuses et indéchiffrables, bracelets, pierres gravées (3). Un de ses magiciens lui avait composé, « pour porter sur son estomach, pour la sûreté de sa personne, une peau de vélin semée de

(1) *Mémoires de* Claude Groulart.

(2) « L'année dernière elle n'a jamais quitté le roi; elle courait le cerf avec lui, allant, chose incroyable, dans le fourré le plus épais, esquivant les taillis et les rameaux des arbres, ce qui exige beaucoup d'adresse et un grand art du manège. »

(3) Grave, *État de la pharmacie en France*, p. 104.

plusieurs figures et caractères tirés de toutes les langues, et diversement enluminés, qui composaient des mots moitié latins, moitié grecs et moitié barbares. »

D'autres disent qu'elle portait sur elle un scapulaire fait de la peau d'un enfant égorgé. Nous voici en pleine magie !

Catherine ne se bornait donc pas à l'étude de l'astrologie : sa superstition l'entraînait plus loin. Un de ces talismans, qui a fait l'étude d'une minutieuse dissertation, aurait été confié par Catherine à M. de Mesmes; ses héritiers, violant le secret promis par leur ancêtre, ouvrirent la boîte renfermant le talisman; il était fait d'une médaille représentant Catherine à genoux, entourée de ses trois fils Charles, Henri, et le duc d'Alençon, et « faisant offrande au démon, qui était peint sur un trône relevé, avec des traits les plus affreux et les plus horribles que l'on puisse imaginer » (1). Sur la médaille cette devise : « *Soit, pourvu que je règne.* »

Quelle que soit l'authenticité de ce talisman, on peut affirmer que ces superstitions bizarres et outrées pourraient faire douter de l'intelligence et de la sagacité de Catherine, si celle-ci n'avait donné, malheu-

(1) *L'art d'assassiner les rois, enseigné par les Jésuites à Louis XIV et à Jacques II.* Londres, 1696.

Cet opuscule rapporte l'histoire de ce talisman qui, en 1696, était aux mains du comte d'Avaux. Bayle émit quelques doutes sur son authenticité. Le P. Ménestrier, consulté, soutint que c'était un talisman fait par Jacques Fernel, médecin de Henri II, et ayant un caractère simplement symbolique et nullement cabalistique; selon lui, ce n'est point Catherine, mais Diane de Poitiers, tenant dans sa main le cœur de son amant Henri II, allusion aux artifices et aux débauches de la favorite qui y est représentée.

reusement pour sa mémoire, d'autres preuves d'un tempérament décisif et déterminé. N'avait-elle pas un jour, étant à Compiègne, imaginé de faire partir en son nom, pour Jérusalem, un habitant de Verberie, qui, après avoir fait trois pas en avant, devait en faire un en arrière? On dit que, pendant toute la route, ce pèlerin d'emprunt accomplit cette singulière obligation (1).

Caractère véritablement énigmatique que celui de cette reine au masque impénétrable, aux yeux exorbités, mais non dépourvus de douceur; type étrange de Florentine, bonne et cruelle à la fois, intelligente et superstitieuse.

Aimant fort les commodités de la vie, très portée sur la bouche, elle mange gloutonnement, mais à l'occasion de ses festins commet des excentricités incroyables. Un jour, tel le pape Alexandre VI, elle se fait servir par des nymphes nues, et le lendemain exige pour son service l'étiquette la plus protocolaire : on n'est admis devant elle qu'en habit de cérémonie (2).

Elle a un faible, non pour ses semblables, qui sauront bientôt lutter seuls contre les difficultés de la vie, mais pour les déshérités, les infirmes, les nains : pour ceux-ci elle éprouve de la tendresse, du respect même, elle les gâte sans mesure, leur accorde des faveurs insignes.

Même affection pour les bêtes : Catherine est zoophile; chevaux et chiens se partagent son affection (3).

(1) Vatout, *Château de Compiègne*, pp. 253 et 254.
(2) Bouchot, *Catherine de Médicis*, p. 146-148.
(3) Bouchot, *op. cit.*, pp. 145 et 146.

L'exagération de ce sentiment — porté au plus haut point chez Catherine — permet d'aborder un point particulier qui a donné matière à de nombreuses discussions : la perversion sexuelle de la reine-mère.

Pour les uns, ce fut une débauchée, véritable Messaline à la cour des Valois; pour d'autres, elle fut chaste, prude même, malgré son entourage dissolu. L'amour exagéré des bêtes remplaçant l'amour de ses semblables est très souvent un signe de psychopathie sexuelle; mais il n'est symptomatique que quand il se manifeste avec des caractères d'excentricité bien marqués, ou s'il est exclusif (1). Ce n'est pas le cas qui nous occupe.

Catherine de Médicis ne fut ni plus ni moins débauchée que les femmes de son escadron volant. Politique avant tout, elle usa de l'amour comme d'une arme politique. On sait quels services lui rendirent ses filles d'honneur et ses *veuves*. Que d'aventures scandaleuses n'a-t-on pas contées sur elle! Brantôme, en particulier, est de ceux qui ne l'ont guère ménagée; elle est en bonne place dans son bataillon de *Dames galantes*. « J'ay ouï parler d'une grand'dame de par le monde, mais grandissime, qui ne se contentant pas de sa lassivité naturelle... pour se provoquer et exciter davantage faisoit dépouiller ses dames et filles, et se délectait fort à les voir; et puis elle les battoit du plat de la main sur les fesses avec de grandes claquades et plamussades, tapes assez rudes, et les filles qui avoient délinqué quelque chose, avec de bonnes verges; et alors son contentement estoit de les voir remuer et faire les mouvements

(1) Dr Féré, *l'Instinct sexuel*.

et tordions de leurs corps et fesses, lesquelles, selon les coups qu'elles recevoient, en montroient de bien étranges et plaisants.

« Aucunes fois, sans les dépouiller, les faisoit trousser en robe (car pour lors elles ne portoient point de calsons) et les claquetoit et fouettoit sur les fesses, selon le sujet qu'elles lui donnoyent, ou pour les faire rire, ou pour plorer. Et, sur ces visions et contemplations, y aiguisoit si bien ses appétits qu'après elle les alloit passer bien souvent à bon escient, avec quelque galant homme bien fort et robuste (1). »

Et Brantôme ajoute : « quelle humeur de femme! »

Catherine, qui paraît avoir été une dégénérée, a probablement été une détraquée de l'amour; ce n'est pas une raison pour l'accuser de sadisme. Kraft-Ebing n'hésite pas à voir dans la Saint-Barthélemy un crime passionnel, ordonné par Catherine pour la satisfaction de ses instincts pervers (2). Tout proteste contre une telle allégation. Rien n'est moins prouvé que ce prétendu sadisme de la Florentine ; il ne l'est pas davantage qu'elle ait pris une part directe au massacre : elle ne versa pas le sang de sa propre main ; elle se contenta de s'assurer de la virilité d'un huguenot qu'on disait impuissant. La Saint-Barthélemy reste, nous le répétons, un acte purement politique.

Toutes ces excentricités de Catherine avaient contribué à créer autour d'elle des légendes invraisemblables; ses ennemis en tirèrent le plus grand parti, et les exagérèrent encore dans leurs pasquils; de là prit

(1) Brantome, t. IX.
(2) Krafft-Ebing, *Psychopathia sexualis*. Paris, 1895 (traduction Émile Laurent). Carré et Naud, éditeurs.

naissance cette réputation de femme perverse, sorcière, puis empoisonneuse; or rien, dans les documents authentiques relatifs à la vie de la reine-mère, ne justifie cette calomnie.

Superstitieuse, sorcière peut-être; débauchée, fort probablement; criminelle, ayant ordonné l'assassinat de ses ennemis et particulièrement des protestants, le fait est encore possible, quoique les avis soient là-dessus très partagés; empoisonneuse, reste à le prouver. Non pas qu'elle se fût fait un scrupule d'user du poison, mais parce qu'elle n'y avait aucun intérêt; l'*acqua toffana* ou la *cantarella*, chères à ses compatriotes, étaient dans ses mains des armes infidèles; n'avait-elle pas mieux à son service : l'arquebuse de Maurevert, la massue de Bœhm, le poignard ou la dague de ses gentilshommes? En passant en revue tous ceux dont on lui attribue l'empoisonnement, nous verrons que cette sinistre réputation est injustifiée et qu'il faut la disculper d'une telle accusation.

« Comme l'opinion publique accepte trop souvent à la légère de mensongères traditions, ou des déclamations passionnées, elle prononce de même des jugements qui semblent infaillibles, et fait à son gré des réputations de crime ou de vertu. Mais, quoique cette *maîtresse d'erreur* soit *comme la reine du monde,* à ce que dit Pascal, ses arrêts ne sont pas sans appel, et l'histoire plus calme et plus équitable a le droit de les reviser (1). »

(1) Huillard-Bréolles, *Essai sur le caractère et l'influence de Catherine de Médicis.*

III

LES PRÉTENDUES VICTIMES DE CATHERINE DE MÉDICIS

Il semble, en lisant les violents factums du seizième siècle, que les hommes ne savaient plus mourir de mort naturelle, et que le poison venait enfin à bout de ceux qui avaient pu éviter le poignard ou l'arquebuse.

Si on ajoutait foi à ces calomnies perfides, on se ferait une bien fausse idée de cette cour libertine et enjouée, aimant l'amour, le luxe, le plaisir, à peine occupée de politique ou de religion. Catherine elle-même, qu'on nous représente si farouche et si sombre, n'aimait rien tant que les bonnes histoires croustillantes et ne dédaignait pas de sacrifier au goût du jour. Qui ne connaît les fameuses aventures de son bataillon sacré, bataillon de veuves fort consolables, et de ces gentes demoiselles, dont Brantôme fut le maladroit amoureux, mais l'inimitable historiographe? Ce n'est point par le poison que gouvernait Catherine, mais par les femmes, instrument politique aussi perfide peut-être, mais qui ne peut cependant valoir à celui qui le manie l'unanime réprobation des historiens et du public.

Catherine aurait, prétend-on, commencé son œuvre néfaste en empoisonnant le dauphin François, ou tout

au moins en prenant à ce prétendu complot une part très active; puis elle aurait supprimé Jeanne d'Albret, la reine de Navarre, amie des huguenots, la mère de ce prince Henri qui venait à Paris épouser Marguerite de France; ensuite, elle se serait débarrassée de son second fils, Charles IX (le premier, François II, ayant succombé à l'amour trop passionné de Marie Stuart), pour placer enfin sur le trône son enfant préféré, le duc d'Anjou; plus tard, elle n'aurait pas hésité à empoisonner le dernier de ses fils, le duc d'Alençon, qui aurait par miracle échappé à ces tentatives répétées. Enfin, en dehors de sa propre famille, elle aurait empoisonné le cardinal Odet de Châtillon et son frère, Dandelot de Coligny (le troisième frère, l'amiral, blessé par Maurevert, devait être achevé, à la Saint-Barthélemy, par les assassins aux gages de Catherine); le prince de Condé, dont elle voulait détruire l'armée « en un coup » (un Italien avait reçu 10,000 francs à cet effet, pour préparer le poison nécessaire); le prince Porcian, et bien d'autres qui ne jouaient à la cour qu'un rôle secondaire, mais dont la présence gênait Catherine, raison suffisante pour qu'elle les supprimât.

Nous allons voir qu'aucune des prétendues victimes de sa haine politique ou personnelle n'a succombé au poison, et qu'il faut enfin disculper Catherine de ces crimes imaginaires.

LES FILS DE CATHERINE. — LES GUISES.

Alexandre Dumas, dans son romain populaire *la Reine Margot,* a fait de la mort de Charles IX le plus

dramatique des récits. On connaît ce fameux épisode, que le fécond romancier a traité avec sa verve habituelle. Catherine forme le noir dessein de se défaire du prince Henri; le poison qui avait tué Jeanne d'Albret tuerait aussi son fils Henri de Navarre, bien que ce dernier parût protégé contre toutes tentatives par une puissance occulte. Aussi la reine multiplie-t-elle ses précautions : avec l'aide de son fidèle René, elle prépare savamment les pages d'un livre de vénerie qu'Henri désire lire; en portant alternativement son doigt aux feuillets, puis à la bouche — nos grands seigneurs lisaient alors comme de petits écoliers — le prince s'empoisonnerait infailliblement. Mais, par une fatalité inouïe, qui poursuit la superstitieuse Catherine, Charles IX aperçoit, dans l'appartement de son beau-frère absent le livre qu'on vient d'y apporter, il s'y intéresse, le parcourt, tourne de son index mouillé les pages légèrement collées, reporte à sa bouche le doigt chargé de poison... Quelque temps après, il mourait mystérieusement.

C'est assurément là une version fort bien apprêtée, mais qui fait plus d'honneur à l'imagination de son auteur qu'à son souci de la vérité. Aucun des historiens contemporains, même parmi ceux qui se sont plu à calomnier la reine-mère, ne s'est fait l'écho de cette légende, qu'Alexandre Dumas a trouvée dans un de ces nombreux pamphlets anonymes qui, depuis le titre symbolique jusqu'au mot final, sont un tissu d'invraisemblables mensonges et de fantaisistes racontars (1).

(1) Cette version, Dumas l'a empruntée à la *Légende de Dom*

D'autres ont accusé la reine-mère d'avoir voulu se débarrasser de son fils, qu'elle aurait réussi à empoisonner. On sait que, sur la fin du règne de Charles IX, elle se brouilla avec lui; celui-ci, trouvant peut-être que sa mère, — mauvaise élève de Machiavel, qu'elle croyait imiter, mais qu'elle ne comprenait pas, — donnait une direction néfaste aux affaires de France, et le tenait sous une tutelle trop étroite. Les protestants ont donné de cet attentat des prétendues preuves qui ne confirment en rien leurs dires; plus particulièrement ils rappellent cette phrase de Catherine à son troisième fils Henri, lorsqu'il partit à contre-cœur pour la Pologne, dont la Diète l'avait nommé roi : « Allez, mon fils, vous n'y resterez pas longtemps (1). » De là à déduire que la reine-mère avait déjà commencé l'empoisonnement de Charles IX, dont elle escomptait la mort pour donner la couronne à son fils bien-aimé Henri, il y a loin (2) !

A dire vrai, Catherine pouvait prévoir la fin prochaine du roi Charles; car la maladie, une incurable phtisie, le minait depuis longtemps.

Claude Guise, pamphlet du temps, réédité, en 1743, dans les *Mémoires de Condé*, t. VI. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce curieux factum.

(1) *Lettres de Henri IV*. (Doc. inéd.)

(2) Du reste, cette version de l'empoisonnement de Charles IX par sa mère trouva longtemps créance. Bassompierre recommandait un jour à Louis XIII, encore mineur, de ne pas trop sonner du cor, « car outre que cela fait venir des hairgnes (hernies), il nuit encore grandement au poulmon et mesme j'ay ouy dire que le feu roi Charles à force de sonner du cor se rompit une veine dans le poulmon qui lui causa la mort. — Vous vous trompés, me répliqua-t-il, le sonner du cor ne le fit pas mourir, mais bien qu'il se mit mal avec la reine Catherine sa mère... s'il n'y fust pas revenu (près d'elle), il ne fust pas mort si tost ». *Mém. de Bassompierre*, t. II, p. 138, *Société de l'Histoire de France*.

Sa santé n'avait jamais été bien brillante, et l'unique régime qu'il suivait n'était guère propre à amener la guérison. D'une complexion délicate — comme tous les enfants de ce couple dégénéré, Henri II et Catherine de Médicis — il se livrait avec ardeur aux sports les plus violents. La reine-mère, d'ailleurs, avait cru nécessaire d'élever ses fils à la dure, physiquement et moralement (1). Aussi Charles IX s'adonnait-il à tous les exercices physiques (2) et surtout à la chasse, qui devint bientôt sa passion favorite. Il fut le premier chasseur de son temps, donnant à l'étude et à la pratique de cet art le temps qu'il eût dû consacrer aux intérêts de son royaume; il composa, du reste, un livre de vénerie que l'on dit fort remarquable.

Après la Saint-Barthélemy, sa passion devient une frénésie. Presque chaque jour, il galope, tête baissée, sous les halliers de Saint-Germain ou de Vincennes, s'époumonne à sonner du cor. Il rentre, à la tombée du jour, harassé, toussant et crachant le sang. La nuit, il est tourmenté de cauchemars épouvantables. Le souvenir de la maudite journée du 24 août 1572 le

(1) « Rien ne dévoile mieux la noirceur de son caractère que l'éducation de ses enfants. Des combats de coqs, de chiens et d'autres animaux étaient une de leurs récréations ordinaires. S'il y avait quelque exécution considérable à la grève, elle les y menait. Pour les rendre aussi lascifs que sanguinaires, elle donnait de temps en temps de petites fêtes, où ses filles d'honneur, les cheveux épars, couronnées de fleurs, servaient à table, à demi nues. »

(2) « Ce roi poussait la recherche des exercices violents jusqu'à battre une enclume trois et quatre heures durant, usant d'un marteau énorme, forgeant un corps de cuirasse ou tout autre arme solide, et rien ne le rendait plus glorieux que de lasser ses rivaux. Lorsqu'un d'eux renonçait à la lutte, Sa Majesté ressentait à cette défaite un plaisir merveilleux. »

poursuit sans trêve; il est en proie à de terribles hallucinations; il appelle à son aide son confident Ambroise Paré, se confesse à lui de son crime odieux, mais en vain, les remords l'assaillent toujours, et pour y échapper, pour y faire diversion, le malheureux fou, le jour venu, repart à la chasse et s'étourdit dans les folles chevauchées.

Cependant la phtisie poursuivait sa marche fatale, la toux augmentait, l'amaigrissement s'accentuait. Refusant de suivre les sages conseils de son médecin, le roi continuait de mener sa vie agitée. D'autre part, ses sens s'exaltent, ils devient un « embrasé », les désirs amoureux l'aiguillonnent sans cesse; il s'échauffe (le mot est de Brantôme) avec sa femme, avec Marie Touchet, avec sa sœur Margot, chuchote-t-on (1).

Enfin, un jour, le 26 mai 1574, il est tellement épuisé, qu'il est obligé de s'aliter; les symptômes de la maladie deviennent effrayants : une sueur de sang perle sur son corps, signe indiscutable de poison, disent les courtisans.

La fièvre redouble. Charles IX se voit perdu et lutte désespérément contre la mort. Ce roi, qui faisait si peu de cas de la vie d'autrui, est pris de peur au moment critique; il supplie qu'on le soulage, et, nouveau Louis XI, il se « cramponne à la vie en désespéré ».

Ses médecins ne comprenaient rien à cette étrange maladie, aussi restèrent-ils impuissants; d'ailleurs, il était trop tard, la partie était jouée; le dimanche suivant, 30 mai, Charles IX rendait le dernier soupir; il n'avait pas encore vingt-quatre ans.

(1) Dr Cabanès, *les Morts mystérieuses de l'histoire*, p. 222.

Le bruit se répandit aussitôt qu'il succombait au poison et, de fait, quelle maladie naturelle pouvait provoquer cette sueur de sang, dont s'était littéralement épouvanté l'entourage du roi? Déjà la reine-mère, si superstitieuse, avait ajouté foi aux racontars du duc d'Alençon, qui lui affirmait qu'une conjuration avait été ourdie; que le roi était envoûté. Nous avons conté plus haut cette aventure malheureuse de La Môle et Coconnas, dont Dumas a fait deux figures si sympathiques et si originales. Catherine crut fermement au maléfice; elle en parle très gravement dans une lettre, où elle dit que ce conspirateur — c'est La Môle — a fait une figure de cire, « à laquelle il a donné des coups à la tête »; elle ajoute que c'est contre le roi; elle exige « qu'on la lui fasse défaire, s'il a fait quelques enchantements pour nuire à sa santé » (1).

Il n'y avait rien à défaire, pour la bonne raison que Charles IX n'était ni ensorcelé ni empoisonné. L'autopsie qui fut faite, et dont le rapport nous est parvenu, est très explicite : « Le poumon gauche adhérait tellement aux parois thoraciques dans toute son étendue, qu'on ne put l'enlever sans déchirer et arracher sa substance, qui était toute en putrilage; on y trouva une vomique rompue... l'autre poumon était pourri dans sa partie supérieure. »

Le professeur Brouardel et le docteur Gilles de la Tourette ont fait de ce rapport d'autopsie une remarquable étude; ils concluent que Charles IX succomba à une broncho-pneumonie, entée sur des lésions avan-

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, Doc. inéd., t. IV, p. 296-297.

cées de tuberculose pulmonaire. Mais le poitrinaire Charles IX n'a-t-il pas été empoisonné; le poison n'a-t-il pas abrégé ses jours? C'est une hypothèse improbable, que l'un de nous a longuement discutée ailleurs (V. *les Morts mystérieuses de l'histoire*) et qui a été nettement résolue par la négative.

On peut, dans le cas particulier, appliquer l'adage bien connu : *is fecit cui prodest*. Or, était-il vraiment besoin d'assassiner ce malheureux Charles IX, irrémédiablement condamné au su de tous (1)?

La reine Catherine, si véritablement elle avait l'intense désir de voir son fils Henri sur le trône de France, n'avait qu'à attendre patiemment : Charles IX ne pouvait longtemps gêner ses projets.

***

Ce n'est pas seulement contre son fils Charles IX que Catherine aurait dirigé ses attentats criminels : la légende veut que François II et le duc d'Anjou aient été aussi ses victimes. En ce qui concerne le royal époux de Marie Stuart, nous savons que cette allégation est absolument fausse, et que le pauvre enfant périt victime de sa déchéance physique, et aussi de son trop grand amour pour sa femme.

L'affaire du duc d'Anjou est relatée dans Brantôme.

(1) Brantôme dit en parlant de cette mort : « Ce jour ensuivant, son corps fut ouvert en présence du magistrat; et n'y ayant esté trouvé au dedans aucune meurtrissure n'y tache, cela osta publiquement l'opinion qu'on avait du poison.

« M. d'Estrosses et moi en demandasmes advis à maître Ambroise Paré, son premier chirurgien. Il nous dict en passant et sans trop long propos : qu'il estoit mort pour avoir trop sonné de

« En décembre 1585, au moment de la brouille du duc d'Alençon avec la cour, le valet qui servait à boire au prince ayant oublié de faire l'essai du vin, le bruit courut que le vin était empoisonné; la reine-mère fut obligée, tant sa réputation était bonne, de protester contre l'accusation d'avoir voulu se débarrasser de son fils (1). »

C'est qu'en effet la mort du duc d'Anjou fut entourée de circonstances tellement mystérieuses que les soupçons étaient autorisés. Au mois de février 1584, le frère du roi arrivait à Paris pour y passer le carême, non en des abstinences répétées, mais en des excès désordonnés. L'Estoile raconte quelles furent les folles équipées des princes pendant ce séjour du duc à Paris. « Ils allaient par les rues, déguisés et masqués, rossant les passants, troussant les filles; puis ils se rendirent à la foire de Saint-Germain, où ils firent force insolences et toute la nuit, jusqu'au lendemain dix heures, coururent par toutes les bonnes compagnies et assemblées qu'ils sceurent être à Paris. »

Quand le duc retourna à Château-Thierry, sa résidence ordinaire, il était à bout. Catherine de Médicis, le voyant perdu, se fit envoyer tous les objets précieux

la trompe à la chasse du cerf, qui luy avoit tout gasté son pauvre corps, et ne nous dict pas plus, sur quoy aucuns prirent subject de faire pour son tombeau ces deux vers :

Pour aymer trop Diane et Cythérée aussi
L'une et l'autre l'ont mis en ce tombeau icy.

« Si est-ce qu'on ne sçauroit être aucun d'opinion qu'il ne fust empoisonné dès que son frère partit pour la Pouloigne; et disoit que c'estoit de la poudre de corne d'un lièvre marin, qui faict languir longtemps la personne, et puis peu à peu après s'en va et s'éteint comme une chandelle. »

(1) LALANNE, *Brantôme*, p. 256.

que possédait son fils, et celui-ci mourut le 10 juin 1584, quelques mois après ce carême singulier (1).

« Sa mort, dit de Thou, ne fut pas exempte de poison, et les chirurgiens qui l'ouvrirent déclarèrent qu'ils avaient trouvé des parties rongées et quelques marques de cette nature. » D'autre part, le duc de Nevers affirme qu'il fut empoisonné par une dame de ses bonnes amies. Faut-il donc voir dans cette fin mystérieuse le dénouement tragique d'un banal drame d'amour, ou bien le duc d'Anjou a-t-il purement et simplement succombé, comme ses frères François et Charles, à une maladie infectieuse, coutumière dans cette race dégénérée? Quoi qu'il en soit, l'opinion s'émut vivement.

Plus tard, en 1587, on arrêta deux personnages, Salcède et Baza, inculpés de tentative d'empoisonnement contre le feu duc d'Anjou. Le bruit courut alors que Salcède avait été l'âme d'une conspiration ourdie contre ce prince, par des personnages très haut placés; à la vérité, Salcède se livrait à des pratiques d'alchimie, fabriquait de la monnaie, et peut-être des poisons. Sans autre preuve, on l'arrêta, on le jugea. Pour se disculper, il forgea de toutes pièces ce complot, dont on peut lire les détails dans les *Mémoires* de de Thou. A la question, il accusa les Guises d'avoir trempé dans le complot; mais, avant de mourir, il rétracta ses aveux. Un Italien, Baza, que l'on croyait complice, subit le même sort et fut mis à la torture. De poison, il n'en fut pas autrement question (2). Baza se tua dans sa

(1) Robiquet, *Paris et la Ligue.*

(2) *Mém. de Jacques-Auguste de Thou*, liv. II; *Satyre Ménippée; Harangue de M. d'Aubray pour le Tiers-État; Discours tragique*

prison; la sentence prononcée contre lui n'en fut pas moins exécutée : son cadavre, attaché à la queue d'un cheval, fut traîné jusqu'au *patibulaire*, où il fut dépecé, divisé en quatre pièces, et accroché à quatre gibets érigés aux quatre principales portes de Bruges.

Le duc d'Alençon vécut probablement à l'abri du poison, malgré ces tentatives réitérées, auxquelles nous ajouterons celle commise par le valet Blondel (1); mais rien ne prouve que Catherine en ait été l'instigatrice.

Enfin, signalons le prétendu empoisonnement du cardinal de Lorraine, d'après la version donnée par Régnier de la Planche. L'empoisonneur était encore ce Saint-Barthélemy dont nous avons déjà raconté les méfaits. Il devait remettre au cardinal une forte somme d'argent; il se procura à cet effet cinquante à soixante *portugalaises* de quarante écus et deux cents *nobles à la rose*, qu'il fit « plus subtilement parfumer que les gants de la reine de Navarre »; en outre, il arrangea de la même façon la bourse qui devait contenir les pièces d'or. En recevant le précieux cadeau, le cardinal l'examina, le flaira, et parut très satisfait de son délicieux parfum : il en mourut presque incontinent. Voilà, à coup sûr, une curieuse histoire d'empoisonnement (2).

et véritable de Nicolas Salcède sur l'empoisonnement par lui entrepris en la personne de Monseigneur le duc de Braban, d'Anjou et d'Alençon, frère du Roy; voir également *la Fortune de la Cour*, 1612, p. 576.

(1) *Mém.* — *Journaux de l'Estoile*, t. I, p. 110.

(2) *Mém. de Condé*, éd. citée, t. VI, p. 129.

La vérité est que le cardinal de Lorraine mourut, le 26 septembre 1574, à Avignon, d'une pleurésie contractée à la procession des Battus. Les pèlerins de ce cortège marchaient pieds nus, tête nue, le jour de Pâques, à travers les rues de la ville; le cardinal y prit froid et, peu de temps après, il succombait à une *fièvre symptomée d'un grand mal de teste.*

Encore une fois le poison n'était pour rien dans cet événement.

D'ailleurs son père, Claude de Lorraine, premier duc de Guise, avait, vingt-quatre ans auparavant, succombé dans des conditions aussi mystérieuses. Sa femme, Antoinette de Bourbon, écrivait, pendant la maladie du duc, une lettre éplorée à son fils François, qui allait devenir le chef de la famille. « Mon filz, mon amy, lui disait-elle, j'ay receu deux de vos lettres où je connois la peine que vous portez pour la griesve maladie de monsieur vostre père, qui n'est sans cause, car le bon seigneur souffre beaucoup... J'ay veu le debvoir qu'avez faict de vous mettre en chemin pour nous venir secourir, dont vous estes mal trouvé, et, pour ce, mon amy, que ma fortune seroit très grande de vous veoir malade et en danger de perdre, je vous prie et vous commande de ne plus vous hazarder de venir. D'espoir de retour, je n'en veois aucun; aucuns des médecins disent que l'on peut espérer, les autres ne sont de cet advis... J'en faictz doubte de votre bonne volonté; le bon Dieu vous soit en ayde et vous donne santé et sa grâce et à moi patience de tout ce qu'il lui playra permettre; je la désire avoir, mais je ne puis estre sans douleur, tant grand qu'en vérité, j'en ay plus ce que j'en puis porter... »

Le duc ne tarda pas à rendre le dernier soupir, non sans donner à entendre à son entourage qu'il succombait au poison. C'est alors qu'on porta des soupçons sur son bâtard Claude, alors abbé de Saint-Nicaise de Reims (1). Et c'est ce même bâtard qu'on devait accuser plus tard de la mort du cardinal Charles, son frère légitime; mais nous savons qu'en cette affaire le poison n'a joué aucun rôle, puisque le cardinal fut l'une des victimes de cette cérémonie singulière des flagellants que l'image a popularisée.

En tout cas, ce Claude de Guise, dont on ne connaît pas très bien la vie, ni même la naissance, paraît avoir été le bouc émissaire qu'on a chargé de toutes les morts mystérieuses du temps. Il reste dans la légende, il n'est pas entré dans l'histoire.

LES ATTENTATS CONTRE LES PROTESTANTS

LE CARDINAL DE CHATILLON. — JEANNE D'ALBRET. LE PRINCE DE CONDÉ.

Les protestants, dont la suspicion était tenue en éveil par les persécutions dont le parti catholique les poursuivait, ont été unanimes à accuser leurs adversaires d'avoir joué du poison contre tous les chefs huguenots. Certes ils eurent fort à souffrir de la déloyauté des guisards, puis des ligueurs : le massacre de Vassy, le meurtre du prince de Condé, l'arquebusade de l'amiral de Coligny, la Saint-Barthélemy,

(1) *Lettres inédites de Diane de Poitiers;* Bouillé, *Histoire des ducs de Guise.*

tous les guets-apens organisés tantôt par Catherine de Médicis et son fils Charles IX, tantôt par les Guise, devaient provoquer chez les protestants, en même temps qu'un légitime désir de vengeance, une méfiance bien naturelle.

Aussi ceux d'entre eux qui ne périrent pas par le poignard ou l'arquebuse, soit en bataille rangée, soit en embuscade, ceux-là, d'après leurs coreligionnaires, n'avaient pu échapper au poison, plus perfide encore, qui les atteignait sûrement, en dépit des prudentes précautions. Pas un de ces huguenots de marque, à les entendre, qui soit mort d'une mort naturelle, de maladie ou de vieillesse; chez tous, le poison accomplit son œuvre : Dandelot, Châtillon, Jeanne d'Albret, Condé auraient succombé, tour à tour, terrassés par l'invisible ennemi.

Il y a une grande part d'exagération dans ces accusations contre les catholiques. Au seizième siècle — nous y insistons — le poison a joué un rôle social très important, mais un rôle politique absolument nul. D'ailleurs — répétons-le encore — avaient-ils besoin de recourir au poison, ceux qui ne craignaient pas de dresser des embuscades et qui tuaient à coups de poignard leur ennemi pris au piège; qui avaient l'audace de tirer, en plein jour, un coup d'arquebuse sur Coligny; qui commirent enfin ce crime monstrueux de la Saint-Barthélemy, apothéose effroyable des noces sanglantes d'Henri de Navarre et de Marguerite de France? Eux-mêmes, les protestants, se servent-ils du poison, pour venger ces injures? Tous les drames politiques de l'époque sont des drames sanglants et audacieux, non des drames obscurs et mystérieux, tels : le coup de pistolet

de Poltrot, l'assassinat des Guise à Blois, le meurtre de Henri III à Saint-Cloud. Les assassins politiques faisaient fi du talent consommé de René et de la science des sorciers, fabricants de philtres et de charmes. Au cours de ces périodes troublées, quasi révolutionnaires, la lame effilée d'un poignard, la balle qui vise au cœur, valent mieux que les poisons les plus subtils.

Aussi toutes les morts attribuées au poison peuvent-elles, à quelques exceptions près, être rapportées à une cause naturelle; il ne s'agit pas ici de réhabiliter un parti ou d'en disculper un autre; l'étude des documents qui nous sont restés montre que l'histoire, toujours moins romanesque que la légende, est aussi moins sombre et moins immorale que nous la présentent les pamphlétaires.

***

Les trois frères Coligny étaient, parmi les chefs protestants, les plus aimés de leurs partisans, les plus redoutés de leurs adversaires. Ils devaient cette popularité à leur vie austère, à leur courage réfléchi, à leur caractère de haute moralité, si rare à cette époque de perversion et de débauches. Le cardinal et l'amiral — l'aîné et le cadet — étaient d'esprit pondéré et incarnaient véritablement l'âme de la Réforme; l'autre, le prince Dandelot, plus aventureux et plus fou, semblait tenir plutôt de la race éteinte de l'héroïque chevalerie; personne n'ignorait comment, par un audacieux coup de main, au nez et à la barbe des Guise, il était venu enlever sa fiancée, quasi prisonnière.

La haine du parti catholique venait s'exercer surtout

contre les Coligny. On sait quelle fut la triste destinée de l'amiral et avec quelle résignation il supporta ses terribles épreuves : son arquebusade par Maurevert; puis, la nuit du 24 août 1572, son assommade par l'allemand Bœhm, préludant au massacre général des protestants. Dans la tombe même, il ne devait pas connaître le repos éternel : son corps mutilé, ses restes insultés à Montfaucon par Charles IX, par ce roi qui l'appelait « mon père »; toutes ces odieuses injures à son cadavre, prolongeant son martyre au delà de la mort, font plus pour l'exécration de la mémoire des Valois que les absurdes légendes d'empoisonnement, sans certitude ni fondement.

Ses deux frères ne moururent pas de mort violente; néanmoins leurs partisans avancèrent qu'ils furent empoisonnés à l'instigation de Catherine de Médicis.

L'aîné, le cardinal Odet de Châtillon, avait été contraint de se réfugier en Angleterre, au moment des persécutions contre les huguenots; il s'apprêtait à rentrer en France, après la publication de l'édit de Saint-Germain, lorsqu'il mourut à Canterbury, en 1571. Sa femme affirma qu'il avait succombé à un lent empoisonnement; une enquête fut confiée aux commissaires royaux, Roger Manvoot, et Thomas Lighton. Leur rapport, resté inédit jusqu'en 1884, a été publié dans un journal anglais, au lendemain des fêtes commémoratives en l'honneur du cardinal.

Les enquêteurs établirent que les plaintes de la veuve n'étaient pas fondées. Depuis longtemps déjà, le cardinal souffrait de l'estomac et cette maladie avait provoqué chez lui une profonde cachexie; dans ses derniers moments, il se plaignit d'une violente brûlure à

l'épigastre; il n'en fallait pas plus pour éveiller les soupçons. Malgré les poudres digestives de l'apothicaire, les saignées du médecin, la maladie empirait, la faiblesse augmentait. « La nature était à ce moment si affaiblie qu'elle ne pouvait plus supporter d'accès. » Aucun caractère étrange ne permit d'ailleurs aux médecins de soupçonner quelque attentat.

« L'autopsie fut ordonnée. A l'ouverture du cadavre, le docteur qui en avait été chargé, ayant trouvé le foie et les poumons corrompus, a dit que c'était merveille que le cardinal, avec des organes aussi détériorés, eût vécu aussi longtemps... mais il ne fut question d'empoisonnement que lorsque, après avoir lavé et nettoyé l'estomac, on trouva quelques taches et le fond de l'estomac perforé et la peau toute déchirée à l'entour, à ce que dit voir le docteur. Mais la chose n'était pas tellement évidente que les autres assistants n'eussent aperçu seulement quelques points dans les côtés de l'estomac. Ce fut alors que le médecin dit en secret au chirurgien et répéta à la dame de Châtillon qu'il croyait qu'on avait administré au cardinal quelque substance corrosive qui lui avait été funeste. »

Notons que cette perforation de l'estomac, affirmée par le médecin, n'était pas assez évidente pour être vue par tous les assistants. Notons, en outre, que ce rapport est très positif lorsqu'il parle de la corruption des poumons et du foie : le cardinal était malade depuis longtemps; cette corruption remarquée à l'autopsie était-elle autre chose que des lésions tuberculeuses?

De plus, si on admet la perforation gastrique, rien n'est moins prouvé, même avec cette hypothèse, que l'empoisonnement. Nous verrons, en étudiant le cas du

prince de Condé, puis, au siècle suivant, celui de Madame, que ces perforations de l'estomac, signes non équivoques, aux yeux des experts du temps, d'un empoisonnement par le caustique, ne sont plus pour nous des symptômes aussi décisifs et, comme nous disons aujourd'hui, pathognomoniques. Au contraire, elles tendraient plutôt à confirmer l'hypothèse d'une mort naturelle par ulcère de l'estomac, *ulcus rotundus*, ou *maladie de Cruveilhier*, du nom de celui qui l'a magistralement décrite.

Ce rapport d'autopsie peut donc être interprété d'une façon négative pour la version de l'empoisonnement.

Ajoutons que, au lendemain de l'événement, on interrogea tous les familiers et domestiques du cardinal; aucun ne put être soupçonné; tous étaient fort attachés à leur maître et n'avaient aucune relation avec l'Italien; on garda cependant à vue six serviteurs, jusqu'à plus ample informé; on les relâcha quelque temps après (1).

***

Jeanne d'Albret, veuve d'Antoine de Bourbon, était la mère de ce prince Henri de Navarre déjà célèbre à la cour par la franchise de son caractère. C'est à ce prince valeureux et plein de séduction que Charles IX

(1) Pour l'affaire du cardinal Odet de Chatillon, consulter : *Canterbury Press and Country News*, qui publia, le 2 avril 1884, le rapport des commissaires royaux Roger Manvoot et Thomas Lighton. Ce rapport a fait l'objet d'une analyse dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme*, 1884, t. 33, p. 518.

avait offert la main de sa sœur, la belle Margot. Après bien des hésitations de la part de Jeanne d'Albret, le mariage avait été consenti et devait se conclure à Paris dans le courant de l'année 1572. Il présentait cette particularité que, pour la première fois, il unissait un prince protestant à une princesse catholique; il devait sceller la paix définitive entre les deux partis qui se déchiraient depuis si longtemps. Hélas! ce furent de sanglantes épithalames, car c'est à leur occasion que fut perpétré l'odieux attentat de la Saint-Barthélemy sur les seigneurs protestants accourus à Paris.

Au cours des négociations, un incident se produisit, qui fit reculer de quelques semaines la célébration du mariage : la mère d'Henri, la reine Jeanne, vint à mourir brusquement.

Elle s'était décidée à venir à Paris, une fois sa réconciliation faite avec les Valois, car il fallait, dit l'évêque Claude Bégin, acheter au fiancé les indispensables habits de noce. La cour de Navarre n'était pas riche et celle de France comptait bien l'éclipser par l'éclat de son luxe merveilleux; c'était la revanche des catholiques et des guisards, que d'affecter pour le prince Henri un certain mépris et de lui rappeler à toute occasion ses allures béarnaises.

Cependant la reine Jeanne, après un pénible voyage, fut cordialement reçue à Paris, trop cordialement même, insinua-t-on, car on la mena partout, et sous couleur de caresses, jusque chez ses ennemis, qui la traitèrent bien, et donnèrent en son honneur des fêtes et des dîners. Six semaines après son arrivée, le 4 juin 1575, elle tombait malade et succombait cinq jours après.

Cette mort si soudaine, enlevant au milieu des der-

niers préparatifs du mariage la mère du fiancé, parut suspecte à tout le monde, et bientôt les huguenots ne se gênèrent pas pour accuser formellement Catherine d'avoir fait faire le coup par son parfumeur René.

Toutefois les historiens qui ont accepté cette version, diffèrent sur le mode d'empoisonnement qui fut pratiqué : d'après le chroniqueur des *Mémoires de l'État de France* (1), René, « en vendant des drogues et colletz perfumez à la Royne de Navarre, trouva moyen de l'empoisonner ».

Suivant Agrippa d'Aubigné (2), le même René, de complicité avec Saint-Barthélemy, bâtard putatif de Claude de Guise, lui aurait fait porter des gants de senteur préalablement intoxiqués.

Bordenave (3) rapporte de son côté que le bruit courut qu'elle avait été empoisonnée par une collation faite chez le prévôt des marchands; elle aurait goûté aux confitures d'Italie, fort à la mode alors, et serait tombée malade, sitôt rentrée chez elle, rue de Grenelle-Saint-Honoré, dans l'hôtel de Claude Guillart, évêque de Chartres, qui professait le calvinisme.

Tous les écrits inspirés par les protestants rapportent cette assertion. On la trouve dans les *Discours, actes et déportements de Catherine de Médicis*, pamphlet publié en 1574, dans le *Réveil-Matin des François et de leurs voisins*, dans *les Lunettes de Cristal de Roche*, etc.

Contrairement à ces assertions, la reine de Navarre n'avait pas été victime du poison; il n'y a qu'à consulter les historiens qui se sont reportés aux sources

(1) *Mém. de l'État de France*. Middelbourg, 1576, p. 161, texte.
(2) Ag. d'Aubigné, *Hist. univ.*, t. III, p. 190 (éd. de Ruble).
(3) Bordenave, *Hist. de Béarn et de Navarre*, 1592, p. 333.

authentiques, pour affirmer que sa mort fut des plus naturelles. On peut lire notamment le récit de ses derniers moments, dans le *Discours au long du Parlement de la reine de Navarre*, publié par Jean de Serres (1), Pierre Mathieu (2), d'autres encore. Le 4 juin, elle tomba malade d'une fièvre continue; elle s'alita, mais la fièvre augmenta les jours suivants; les poumons s'engorgèrent, « irritez par les grandes chaleurs d'alors et d'un travail extraordinaire »; et le 9 juin, elle succombait, « aux grands regrets de ceux de la Religion et joie du Conseil secret ».

Elle fit preuve devant la mort d'un grand courage; elle conversa de longues heures avec le ministre de la religion réformée qui lui apportait les consolations ultimes, et l'engageait à la résignation; elle sut montrer que les huguenots, pas plus que les catholiques, ne craignaient la mort, ni le suprême jugement. Sa sœur, Françoise d'Orléans, princesse douairière de Condé, écrivait, quelques jours plus tard, à Mlle de Guillerville : « J'ay eu une osy piteuse arivée en ceste ville, comme je me la prometois bonne, y aiant trouvé la reyne de Navarre à l'article de la mort, laquelle est aléée bien contente à Dieu,.. Il m'a failleu veiller la feue reine de Navarre en sa malladie, et ne l'ay abandonnée jeusques à la mort. » On voit donc que, même dans l'entourage de ses proches, on ne croyait guère au poison, auquel la lettre précitée ne fait la moindre allusion.

Du reste, depuis longtemps, la reine de Navarre était malade; tous les contemporains s'accordent à recon-

(1) J. de Serres, *Hist. des choses mémorables advenues en France de 1517 à 1597*.
(2) P. Mathieu, *Hist. de France*, t. I, liv. VI.

naître le mauvais état de santé de Jeanne d'Albret. Littéralement épuisée par la phtisie, maigre et chétive, elle semblait peu faite pour une vie active et mouvementée; or, après la mort de son mari Antoine de Bourbon, elle s'était mise à la tête du parti des huguenots, ne se ménageant guère, au physique comme au moral. Accablée déjà par les soucis et la fatigue, le voyage à Paris l'acheva; au cours d'une des fêtes données en son honneur, elle prit froid et contracta la pleurésie qui devait l'emporter.

C'est, en effet, à une *pleurésie* d'origine *tuberculeuse* que l'on doit, selon nous, attribuer sa mort. Pour dissiper tout soupçon d'empoisonnement, la cour de France fit faire son autopsie, à laquelle assistèrent le chirurgien Desneux et le médecin Caillart, tous deux huguenots, au service de la reine de Navarre; ces praticiens « trouvèrent toutes les parties nobles fort belles et entières, hormis les poulmons qui estoyent de longue main grandement intéressez du costé droit (Pierre Mathieu dit ulcérez), où il s'estoit forgé une dureté extraordinaire et un gros apostume (1) » (*Mémoires de l'Etat de France*, t. I, p. 168).

La reine de Navarre avait donc succombé à un abcès,

(1) Voici la définition du mot *apostume*, telle que la donne Furetières, dans son *Dictionnaire universel* (1690) : « Les médecins disent *apostème*, ou tumeur contre nature, enfleure qui vient à quelque partie du corps causée par quelque humeur corrompue qui aboutit souvent à la suppuration. Les médecins comptent entre les apostumes, les vrais phlegmons qui viennent aux parties charneuses, les furoncles, les pustules, la lèpre, gratelle, érésipelle, scirrhe, cangrène, estiomène, sphacèle, scrofule, nodositez, etc., qui sont toutes excroissances et tumeurs contre nature. L'apostume procède d'une humeur cantonnée en quelque endroit du corps et hors de son lieu naturel. »

dont le siège était soit aux poumons, soit dans la plèvre, et comme, suivant toute probabilité, elle était tuberculeuse, on peut légitimement penser que cet abcès fût de nature tuberculeuse.

Les médecins furent d'accord pour reconnaître la présence de cet apostume; mais les huguenots n'en continuèrent pas moins à protester que Jeanne d'Albret avait été empoisonnée : cet abcès n'était pas mortel, disaient-ils, et il y avait longtemps que la reine en souffrait. « Le mal, ajoutaient-ils, estoyt au cerveau, qui avait esté offensé de la poyson et ne fut visité, à quoy la Reyne mère tint la main » ; et pourtant, malgré ce que rapporte le chroniqueur des *Mémoires de l'Etat de France*, le crâne avait été ouvert pendant l'autopsie, et le cerveau examiné avec soin. Ce fut le chirurgien Desneux qui se chargea de ce soin; il désirait d'autant plus faire cet examen qu'il voulait voir « d'où luy provenoit (à la reine) ceste desmangeaison qu'elle avait d'ordinaire au sommet de la teste. » On trouva « de petites bubes pleines d'eau qui s'engendroient entre le test et la taye du cerveau ». Ce n'était vraiment pas suffisant pour admettre un empoisonnement par des gants parfumés. Nous reviendrons plus loin sur cette importante question des parfums réputés toxiques et sur leur mode d'action. Notons dès maintenant que la plus célèbre victime de ce mode d'empoisonnement, celle dont on cite toujours l'exemple, est morte de mort naturelle.

La famille, Françoise d'Orléans, sa sœur; Henri de Navarre, son fils, sont restés muets sur ce prétendu attentat; ses médecins, huguenots comme elle, ne purent, malgré leurs préventions, affirmer nettement

qu'elle avait succombé à une maladie de poitrine. Il ne reste donc rien de l'accusation calomnieuse portée par les historiens protestants contre Catherine, dont ils font l'auteur du crime.

Du reste, on pourrait se demander pourquoi Catherine aurait commis cet inutile assassinat. Si elle voulait se débarrasser de Jeanne d'Albret, ce n'était guère le moment puisqu'elle allait, de ce fait, éveiller les soupçons de tous les huguenots réunis à Paris, et provoquer peut-être, de leur part, un mouvement contre la Cour. Catherine était trop fine politique pour n'avoir pas prévu les suites d'un attentat aussi inopportun, dont la nécessité n'apparaît en aucune façon ; très probablement, au contraire, elle souhaita le prompt rétablissement de la reine de Navarre, dont elle pensait bien que la mort lui serait imputée ; mais ce n'était pas aux médecins du temps qu'il fallait demander cette cure quasi-merveilleuse, et Bordenave dit avec raison, en parlant de la pleurésie mortelle dont Jeanne d'Albret était atteinte : « De fait, les médecins la pensèrent comme atteinte de cette maladie. Je ne scay si bien ou mal et s'ils furent, comme plusieurs pensent, trompez au signe de cette maladie, et prinrent par un faux jugement une cause pour une autre, comme souvent aux maladies internes, tels gens prennent Montmartre pour Paris (1). »

Que de médecins, en effet, ont souvent pris Montmartre pour Paris ; mais que celui qui n'a jamais failli leur jette la première pierre !

(1) *Hist. de Béarn et Navarre*, 1577, p. 333.

***

Le prince de Condé, Louis, premier du nom, le chef du parti protestant français, l'auteur de la conspiration avortée dite « tumulte d'Amboise », avait été lâchement assassiné par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou; le prince, blessé et vaincu à la journée de Jarnac, s'était rendu, sur la parole de son adversaire d'avoir la vie sauve; le soir même, un coup de pistolet lui fracassait la tête.

Son fils lui succéda à la tête du parti huguenot; cousin d'Henri de Navarre, il combattit pendant la Ligue contre les catholiques; vainqueur à Saint-Jean-d'Angély et à Coutras, il ne tarda pas à devenir complètement indépendant; d'aucuns disent même qu'il travaillait non pour son cousin, mais pour lui-même, dans l'espoir d'accéder à ce trône de France, si disputé depuis l'assassinat d'Henri III.

Sur ces entrefaites, brusquement le 5 mars 1588, il mourait, à Saint-Jean-d'Angély après quarante-huit heures de maladie. Sa mort fut entourée de circonstances tellement mystérieuses qu'inévitablement on pensa au poison. Ce n'est pas d'ailleurs sans quelque raison que le bruit de l'attentat s'accrédita; ce tragique événement, survenant d'une façon si opportune, servait trop les intérêts de ses ennemis, de ses amis mêmes, car la fortune de Condé commençait à lui faire bien des jaloux, et jusque dans son camp.

Henri IV fut immédiatement accusé de s'être débarrassé de cet allié gênant, et il eut grande peine à se justifier de cette calomnie; pourtant, les lettres qu'il

écrivit à ce sujet à Mme de Grammont, à MM. de Scorbiac, de la Roche-Sandyeu, de Ségur, etc. (1), témoignent de la douleur et du chagrin qu'il en ressentit. « Il m'est arrivé l'un des plus extresmes malheurs que je pouvois craindre, qui est la mort subite de M. le Prince. Je le plains comme ce qu'il me devoit estre, non comme ce qu'il m'estoit. Je suis asteure la seule bute où visent toutes les perfidies de la messe. Ils l'ont empoisonné les traîtres ! »

Henri IV était trop loyal pour recourir à de pareils moyens ; mais il n'ignorait pas que la rumeur publique l'accusait déjà ; il fit donc diligence pour instruire cette affaire et ordonna immédiatement les poursuites.

Le prince de Condé était, en effet, mort de façon bien étrange. On le disait en excellente santé, et cependant, si on en croit le duc d'Aumale, il souffrait cruellement du coup de lance qu'il avait naguère reçu de Saint-Luc ; il était tourmenté de violentes coliques, et sujet à de fréquents malaises.

Le jeudi 3 mars 1588, il court la bague et se fatigue extrêmement sur un cheval quelque peu rétif ; le soir, après souper, il ressent les premiers symptômes du mal qui va l'emporter. Il est pris de vomissements violents, qui cessent cependant durant la nuit ; mais le surlendemain, samedi, la crise revient plus terrible : « Baillez-moi une chaize, dit-il, je sens une grande faiblesse. » A peine assis, il perdit connaissance et ne se releva plus. Telle est la version que donne Henri IV, dans une de ses lettres missives, version à peu près conforme à celle des témoins de l'événement.

(1) Lettres d'Henri IV. (*Documents inédits de l'Histoire de France.*)

Les médecins, perdant leur latin devant un accident aussi étrange, avaient fait de leur mieux : ils avaient administré des vomitifs au malade; mais la mort brusque était survenue, au moment où ils croyaient leur malade sauvé.

L'autopsie fut pratiquée, et les médecins qui signèrent le rapport furent unanimes à constater l'empoisonnement (1). D'abord, quelques heures après le décès, il était sorti de la bouche du cadavre une écume blanchâtre en grande abondance, signe non équivoque de poison, d'après les toxicologues du temps. Le ventre était « tendu, enflé et dur » ; et, l'incision une fois faite, on trouva les intestins noyés dans un flot de liquide roussâtre. Les médecins poursuivaient : « Puis, cherchant diligemment l'estomach , nous l'avons aussi trouvé livide, et en la partie droite d'iceluy, un poulce ou environ au-dessous de son orifice (cardia) percé tout au travers en rond, tellement qu'on y pouvoit passer le petit doigt, et par ce pertuis étaient coulées les eaux et liqueurs que nous avions trouvées en la capacité du ventre inférieur. Aiant donc soigneusement lavé, visité, coupé, et vuidé ledit estomach, nous avons vu manifestement le corps d'iceluy, tant en dedans qu'au dehors, principalement vers les parties droites, noir, brûlé, gangrené, ulcéré en divers lieux, signament autour du pertuis... »

Seul, un poison extrêmement violent et caustique avait pu, de l'avis des médecins Médius, Bontemps, Pallet, et des chirurgiens Mesnard et Chotard, provo-

(1) Rapport des médecins et chirurgiens sur la mort de monseigneur le prince de Condé. (*Mém. de la Ligue*, t. II, p. 303-306. Amsterdam, 1758.)

quer de telles lésions et amener une mort quasi foudroyante.

Aujourd'hui, nous ne pouvons être aussi affirmatifs; disons, d'ailleurs, qu'à l'époque la faculté de Montpellier fit ses réserves, et émit des doutes sur les conclusions de ce rapport.

Le prince de Condé succombait, comme succomba au siècle suivant Henriette d'Angleterre, à une péritonite suraiguë par perforation. Ce point est indiscutable; mais quelle est l'origine et la nature de cette perforation gastrique ?

Les médecins du seizième siècle pensaient que, seul, un caustique puissant pouvait occasionner un pareil pertuis; la maladie de Cruveilhier était inconnue — et pour cause. Ne peut-on admettre l'hypothèse que Condé avait depuis longtemps un ulcère de l'estomac, et que celui-ci s'est perforé brusquement, terminaison assez fréquente de cette affection ? Certes, nous n'avons que peu de données sur l'état de sa santé, nous permettant d'affirmer un diagnostic rétrospectif; nous savons seulement qu'il souffrait de crises violentes, périodiques, et ce n'est pas suffisant pour confirmer notre hypothèse; notons, toutefois, que son père, le prince assassiné par ordre du duc d'Anjou, était chétif et bossu : on connaît les relations qui existent entre la scoliose et la tuberculose, la tuberculose et l'ulcère de l'estomac.

Ce sont des arguments d'ordre négatif qui nous permettent de présenter l'hypothèse de la mort naturelle; il n'y a pas de poison caustique dont l'effet soit de provoquer en deux jours une perforation gastrique : l'arsenic, pas plus que le sublimé (v. plus loin *la mort de*

Madame) ne peuvent être mis en cause ; seul un acide quelconque, un vitriol, possède cette force corrosive ; et il est notoire qu'on ne peut empoisonner quelqu'un en lui faisant boire de l'acide sulfurique.

Cependant, s'il est difficile d'affirmer l'empoisonnement, il serait téméraire d'avancer que cette mort mystérieuse fut naturelle ; à défaut d'autres documents, il faut laisser le problème sans solution ; c'est encore une de ces énigmes dont les intéressés ont emporté le secret dans la tombe.

Malgré tout, l'opinion publique, justement émue par le rapport médical, demandait une prompte vengeance. Henri IV ne demandait pas mieux que de la satisfaire.

On commença par arrêter un pauvre diable, quelque peu fou, nommé Jean-Ancelin Brilland, ancien avocat au Parlement de Bordeaux, et qui appartenait à la maison du roi ; il fut convaincu d'avoir favorisé la fuite de deux serviteurs de Condé qui, sitôt répandu le bruit du crime, s'étaient empressés de détaler.

Étaient-ils réellement coupables ? Ou bien est-ce la peur seule d'être inquiétés qui les détermina à fuir ? L'une et l'autre hypothèses sont admissibles. Le malheureux Brilland fit à la torture des aveux terrifiants, qu'il rétracta immédiatement après ; comme sa folie était évidente, on ne tint pas grand compte de sa déclaration ; on se contenta de l'écarteler.

Il fallait donc chercher ailleurs ; Brilland n'était qu'un complice secondaire dans le crime présumé. Les juges crurent trouver l'auteur principal dans la propre femme de la victime, Charlotte de la Trémoïlle.

Le prince de Condé avait, en 1686, épousé la fille de Louis III de la Trémoïlle, premier duc de Thouars,

prince de Tarente et Talmont, et de Jeanne de Montmorency, fille elle-même du Connétable ; union assortie, les deux époux s'adorant dans toute la fougue de leur juvénile passion. Mais les nécessités de la guerre rappelaient bientôt le prince à une vie plus active que ne le souhaitait sa tendresse pour sa femme ; moins d'un mois après son mariage, il entrait en campagne, et ce n'est qu'à de rares intervalles qu'il venait rendre visite à la princesse, dans ses châteaux de Taillebourg ou de Saint-Jean-d'Angély.

Charlotte de la Trémoïlle ressentit un profond chagrin de la mort tragique de son mari ; à cette nouvelle, « elle tomba en pâmoison et soudain portée en son lit, ses extresmes lamentations commencèrent, accompagnées de tant de sanglots et de soupirs qu'ils ne peuvent être creues que par ceux qui les ont veues et entendues ! »

De quel esprit de vengeance les juges étaient-ils donc animés, qui impliquèrent Charlotte de la Trémoïlle dans le fameux procès d'empoisonnement ? Les déclarations de Brilland n'avaient cependant aucune valeur, puisqu'on le reconnut fou. On dit que Charlotte était, à la mort de son mari, enceinte des œuvres de son page Belcastel et que le seul moyen qu'elle trouva d'éviter la vengeance du prince fut de l'empoisonner. Ce Belcastel était un des deux serviteurs qui s'étaient enfuis sitôt le drame accompli.

Cependant, la princesse de Condé fut arrêtée, et le jugement remis jusqu'après sa délivrance ; l'enfant qui naquit, le nouveau prince de Condé, ressemblait au défunt prince de Condé d'une façon frappante ; il donnait ainsi un formel démenti aux calomnies dont sa

mère avait été l'objet. Le maire de Saint-Jean-d'Angély écrivit, à ce sujet, une lettre dans laquelle on lit : « Aiant veu aujourd'hui renoistre le père mort en ung enfant qui lui est en tout si semblable qu'il n'y a homme vivant qui ne juge que jamais filz ne ressemble mieulx à son père (1). »

Les adversaires de la princesse continuèrent néanmoins à émettre des doutes sur la légitimité de cet enfant, et il s'en trouva pour dire qu'un bâtard allait continuer la lignée déjà illustre des Condé. Que cet enfant posthume fût du prince ou d'un de ses pages, la princesse n'en fut pas moins emprisonnée pendant six ans.

Henri IV ne croyait guère à la culpabilité de sa cousine, et sur les instances de ses partisans il réussit à faire ajourner le jugement aussi longtemps que les juges paraissaient résolus à condamner l'accusée. Après bien des péripéties, elle fut enfin absoute et put quitter sa prison (2).

Il est peu probable, au résumé, que la princesse ait été coupable, si tant est qu'il y ait eu crime, ce qui n'est pas prouvé. L'innocence de Charlotte a été admise par tous les historiens que n'aveugle pas la passion religieuse ou la haine politique. Le point le plus discuté est celui qui a trait à la naissance de cet enfant posthume : est-ce Belcastel, est-ce le prince de Condé qui fut l'aïeul du vainqueur de Rocroi, du rival de Turenne ? Encore un de ces secrets d'alcôve que les intéressés ont jugé malséant de nous dévoiler.

(1) Lettre de Fiefbrun à Corisandre (10 mars), citée par Ed. de Barthélemy, *la Princesse de Condé*.
(2) Ed. de Barthélemy, *loc. cit.*

IV

LES POISONS EMPLOYÉS AU SEIZIÈME SIÈCLE

L'imagination populaire, émue par les récits plus ou moins fantastiques que les pamphlétaires répandaient dans le public, ne se borna pas à prêter créance à la légende des vêtements empoisonnés. On trouve dans les factums de l'époque, et notamment dans la *légende de Dom Claude de Guise*, des modes d'empoisonnements véritablement puérils et absurdes, preuves évidentes de la terreur et de la crédulité publiques : c'est ainsi que la corne de lièvre marin passait couramment pour un poison redoutable; de même le basilic, dont un seul regard foudroyait l'audacieux qui osait l'approcher.

Brantôme a rapporté quelques-uns de ces cas, absolument extraordinaires, et, le plus sérieusement du monde, il raconte comment une femme fut empoisonnée par son mari pendant l'accomplissement du devoir conjugal : le poison fut déposé dans la *nature* de la femme et le criminel empoisonna ainsi, sans s'empoisonner. La dame succomba, et son mari fut, sur la plainte des parents de la victime, mis en prison à la Conciergerie du Palais ; « il n'en sortit qu'aux troisièmes troubles, le roy lui donnant grâce pour s'en servir aux guerres (1). »

(1) Brantome, *Soc. de l'Histoire de France*, t. VIII, p. 201 ; t. IX, p. 20 et suiv.

Une autre fois, c'est un philtre d'amour qui, comme disait Mme de Sévigné, « donne plus qu'on ne lui demande », et qui occasionne la mort d'une belle fille, que le père, médecin à Florence, voulait offrir au roi Ladislas; il prépara un onguent dont elle devait se frotter la *nature* : « Ainsi l'amour du roi lui croistroit et jamais ne l'abandonnerait. » La fille, crédule, obéit à son père, se frictionna avec l'onguent, et en mourut immédiatement; le roi en eut tant de chagrin qu'il la suivit bientôt après dans la tombe (1).

Voilà certes des accidents bien étranges, et dont Brantôme donne une explication rien moins que scientifique. Sans doute il est possible que quelques maris aient empoisonné leurs femmes par la voie vaginale, mais non cependant de la façon précise qu'indique Brantôme (2), — à moins pourtant que... faisant usage d'appareils malthusiens...

Si la crédulité du peuple était extrême, l'ignorance des médecins ne l'était pas moins : Ambroise Paré, lui-même, dans son *Traité des venins*, a écrit une dissertation sur des animaux légendaires et monstrueux, véritable monument de grossière superstition ; son discours sur la Licorne est le chef-d'œuvre du genre.

Par contre, le maître chirurgien doute fortement de la vertu toxique des selles et étriers empoisonnés, parce qu'ils ne touchent pas directement la peau ; ceux-ci étaient vraisemblablement aimantés par un procédé quelconque, car on croyait fermement alors que l'aimant provoquait la folie ; il est vrai qu'aujourd'hui

(1) Gilbert, *Essai historique sur les Poisons*. 1886.
(2) Brantome, t. V, p. 153.

l'aimant est employé à la cure des paralysies hystériques.

La poudre de diamant passait également, aux yeux de Paré, pour un violent poison qui occasionnait un *fongus* de l'estomac, des vomissements, et enfin la mort par obstruction. Au siècle suivant, la poudre de diamant devait encore servir dans ce but : la Voisin en vendit à la présidente Laféron. Aujourd'hui, on remplace, sans plus de succès, la poudre de diamant par le verre pilé; celui-ci a, tout au moins, le mérite d'être plus économique.

A côté de ces poisons imaginaires, de ces pseudo-poisons, véritables drogues de sorcellerie, Paré cite — sans les distinguer du reste — les vrais toxiques qui ne trompaient pas l'attente des criminels : l'arsenic, l'orpiment, le réalgar, qui provoquent une soif insatiable, des ulcérations de l'estomac, des convulsions, des hémorragies et la mort à bref délai; le vert-de-gris, qui suffoque; la litharge, qui entrave la fonction urinaire; la limure de plomb, qui constipe; la céruse, qui donne des hallucinations; le plâtre, les écailles d'airain, etc.

Parmi les plantes dangereuses, la sardoine (*apium risus*), qui « rend les hommes insensibles, induisant une convulsion et distension des nerfs telle que les lèvres se retirent, en sorte qu'il semble que le malade rit », — d'où le rire sardonique; l'aconit, qui tue en un jour; la jusquiame, dont Avicenne disait que les malades qui en ont absorbé « sortent hors du sens, pensent qu'on les fouette par tout le corps, bégayant de voix, et brâmant comme ânes, et hennissant ainsi que chevaux »; la colchique, qui cause de l'urticaire et

des selles en « râclures de boyaux »; la mandragore, le stupéfiant par excellence, l'anesthésique du seizième siècle; le pavot, qui ne peut passer inaperçu dans un breuvage; la ciguë, qui trouble l'entendement et offusque la vue. Enfin, parmi les animaux venimeux, Paré cite les chiens enragés, les serpents, les batraciens, et enfin les cantharides, que les sorciers faisaient entrer dans la composition de leurs philtres et qui sont extrêmement dangereuses. En bon clinicien, il décrit les accidents provoqués par ces mouches bleuâtres, dont la réputation aphrodisiaque est usurpée, et qui sont dangereuses aussi bien par ingestion, qu'employées en pâte vésicante.

Mais Ambroise Paré n'était pas un toxicologue; il se contenta, dans son *Traité des venins*, à l'usage des jeunes chirurgiens, d'exposer les idées qui avaient cours de son temps, et de faire une revue générale des poisons à l'époque où il vivait.

Celui qui fit faire le plus de progrès, au seizième siècle, à la science toxicologique, fut Jérôme Mercurialis, qui professa à Padoue et continua l'œuvre d'Arnaud de Villeneuve, de Santis, de Ponzetti et de Cardan. Mercurialis donne du poison cette définition, suffisamment explicite dans sa concision : *Venena sunt medicamenta mortalia*. Entre les médicaments et les toxiques, y a-t-il, en effet, quelque différence, à part la question des doses? L'action des poisons, dit encore ce précurseur, est un mystère : ainsi en est-il de l'aimant qui attire le fer, du feu qui brûle, de la lumière qui éclaire. La science actuelle en sait-elle beaucoup plus?

Mercurialis distinguait les poisons chauds des poi-

sons froids. Contre les poisons froids, qui tuent en absorbant la chaleur naturelle, il ne trouvait rien de mieux à conseiller, que de mettre les empoisonnés dans le corps d'un bœuf ou d'un cheval récemment tué : l'opération même qui, disait-on, avait si bien réussi à César Borgia.

Mercurialis connaissait, en outre, l'antagonisme des poisons, qu'on croit de notion récente ; il recommandait, déjà, de faciliter, par toutes les voies d'excrétion de l'organisme, l'expulsion du toxique.

Contre l'arsenic, plus spécialement, il préconisait de nombreux contre-poisons : le vin d'absinthe, le vin opiacé, le vin de cannelle, etc. Il indiquait de tenir toujours le malade en éveil, le sommeil pouvant lui être fatal.

Après Mercurialis, mais bien loin derrière lui, citons, d'après Em. Gilbert, Léonard de Fioraventi, de Bologne, qui s'occupa beaucoup de la recherche des antidotes, et dont le baume célèbre devait préserver de l'intoxication arsenicale.

Tel était au seizième siècle l'état de la science toxicologique. Peut-être les sorciers étaient-ils plus savants que les médecins, et leur répertoire plus étendu ; du reste, le public pouvait facilement se procurer du poison, sans recourir aux services des alchimistes, car la vente des produits toxiques était absolument libre. L'orpiment, ou arsenic jaune, s'achetait à vil prix, tandis que l'arsenic blanc venait d'Orient, où les Vénitiens allaient le chercher à grands frais. Les parfumeurs, empoisonneurs et fabricants de philtres, se servaient plutôt d'arsenic sublimé, en suspension ou en dissolution dans l'eau distillée ou l'alcool.

Il était facile à un mari de supprimer sa femme, à un seigneur de se débarrasser de son adversaire; il n'avait qu'à se procurer quelques grains d'arsenic ou quelque plante vénéneuse; au surplus, ce n'était pas un cas de conscience, si l'on en croit Brantôme. Celui-ci dit textuellement : « Un autre curé détestait les sorciers qui se donnoient au diable pour avoir des poisons et morceaux vénéfiques, pour faire mourir les personnes. Il dist que, sans se donner au diable, il ne fallait qu'aller chez les apoticaires, et en acheter de bonnes poisons, qu'il nommoit par nom et puis en donner à boire, manger; en un rien on faisait mourir qui on voulait, sans se donner au diable; il lui semblait par là que si n'estoit point se perdre, se donner au diable, sinon par parole passée entr'eux deux. »

Encouragé par une morale aussi facile, et des *distinguo* aussi subtils, le public aurait eu tort de ne pas profiter du conseil; il n'y manqua pas. En cette époque de troubles et de guerres religieuses, on faisait bon marché de la vie humaine, surtout de celle d'autrui; le poison, mis à la mode par les Italiens, fut consacré définitivement en France; pendant deux siècles, il devait causer de terribles ravages, personne ne pouvant ni ne voulant enrayer cette étrange épidémie.

Colbert, en 1682, fut le premier qui s'opposa à ces inquiétants progrès et qui attaqua le mal dans ses racines; mais l'édit de 1682 eût été inutile, si les Valois n'avaient pas ramené d'Italie les parfumeurs et les astrologues, au lieu de les protéger, de les reconnaître officiellement, de les installer à la cour; René et Saint-Barthélemy firent école, et les disciples furent dignes des maîtres.

Nous avons dit que les Italiens avaient été les initiateurs des Français dans cette science du poison ; aussi retrouvons-nous, au seizième siècle, appliqués tous les modes d'empoisonnement inventés au temps des Borgia. L'arsenic se substitue aux plantes vénéneuses, connues des sorciers du moyen âge ; on délaisse les solanées et leurs tisanes : moins de poisons simples, mais des toxiques complexes; moins de végétaux dangereux, mais de l'arsenic et du sublimé, voilà ce qui caractérise les empoisonnements du seizième siècle (1).

Le procédé d'empoisonnement le plus célèbre, celui que l'on retrouve décrit dans les romans historiques qui traitent des Valois, est celui des *gants parfumés*, des gants de senteur, dont René avait la spécialité : il était de mode, au seizième siècle, de porter des gants parfumés à l'aide d'une essence très odorante, et comme on ne connaissait pas encore l'usage des sachets, ces gants étaient vendus tout préparés par les parfumeurs-

(1) L'arsenic surtout, après avoir causé en Italie d'effrayants ravages, s'acclimate en France et détrône bientôt les autres poisons ; il en devient le roi, ainsi que l'affirmera cent ans plus tard la Voisin.

Un apothicaire de Tours, Thibaut Lesploigney, que la muse inspirait à ses moments perdus, chante ainsi l'arsenic, dans *le Promptuaire des médecines simples en rythme joyeuse :*

C'est une chose fort brûlante,
Aiant effect très venimeux
Le poil en chet et les cheveux,
Par quoy aucun n'y ait fiance,
Et est de si terrible effort
Qu'il jecte soudain l'homme mort.
Le primogénite de France
François Daulphin, de François filz,
En cest an de mil trente et six
En mourut, etc...

(Extrait de la *Bibliothèque poétique*, par VIOLLET-LE-DUC (1853).

gantiers; on parfumait aussi les collerettes, les dentelles, les manteaux même.

On crut que les empoisonneurs pouvaient mélanger au parfum un poison si violent qu'il suffisait de le respirer pour être mortellement atteint; c'est ainsi que l'on soupçonna René d'avoir vendu à la reine de Navarre des gants de senteur.

L'auteur de la *Légende de Dom Claude de Guise*, épiloguant sur ce drame, « supplie les roys, Princes et Grands Seigneurs de ce Royaume qui se sont dédiez et consacrés au service de Dieu, que de l'exemple de la Royne de Navarre, piteuse et lamentable, ils ayent à faire leur profit, à ce, quand ils seront à Paris, si bien prendre garde de ce parfumeur de gans, car il en a encore deux paires, par la confession même de Saint-Barthélemy, que ce malheureux parfumeur tien empaquetez, pour les vous développer et faire flairer, ne plus ne moins qu'à la royne de Navarre, sitost que vous les aurez senty, vous voila empoisonnez; estes-vous empoisonnez, il n'y a contre poison qui puisse vous garantir : car la poison est tellement envenimée, qu'elle est du tout incurable, au rapport mesme de l'empoisonneur. »

Quel était donc ce terrible poison qu'il suffisait de respirer une fois pour être irrémédiablement atteint? Le Dr Chapuis émet l'hypothèse que cette substance pourrait bien être l'acide cyanhydrique obtenu par la distillation des fleurs de pêcher (1).

Nous ne croyons pas, en dépit de cette autorité, que le poison des gants parfumés ait été l'acide cyanhy-

(1) Chapuis, *Précis de toxicologie.*

drique, lequel est, en effet, tout aussi toxique pour celui qui le prépare et le vend, que pour celui à qui on le fait respirer.

Prenons le cas de la reine de Navarre : elle fait acheter des gants chez René; celui qui se charge de la commission choisit les gants, les flaire, ainsi que le marchand, qui peut lui faire ce qu'on appelle, en terme de prestidigitation, le coup de la carte forcée; il les porte à la reine : or ne devrait-il pas succomber en même temps qu'elle, puisqu'il les a respirés? De plus, l'acide cyanhydrique agit brusquement, immédiatement : « Ses vapeurs respirées en quantité extrêmement minimes occasionnent presque aussitôt une constriction de la gorge, des vertiges, des étourdissements (1). » La mort est presque instantanée; ce ne fut pas ce qu'on observa chez la reine de Navarre, dont nous avons analysé plus haut les derniers moments : elle fut malade plusieurs jours avant de mourir.

Il est donc peu probable que l'acide cyanhydrique ou prussique ait été un poison habituel au seizième siècle; son odeur très désagréable d'amandes amères, son mode d'action, quasi foudroyant, rendaient son emploi à peu près impossible, surtout pour intoxiquer des vêtements.

Un de nos chroniqueurs scientifiques les plus verveux, qui se pique de rendre la science moins rébarbative en la relevant d'un brin d'humour, M. Emile Gautier (2) s'est fait le champion d'une autre thèse, aussi neuve qu'ingénieuse. Comparant les récentes

(1) Vibert, *Précis de toxicologie.*
(2) Article du *Journal*, 18 février 1901.

observations d'intoxication par les couleurs d'aniline avec les récits légendaires d'empoisonnement par les gants parfumés, il conclut que le même poison — ou tout au moins le même genre de poison — a provoqué, chez les uns et les autres, les mêmes symptômes, accidentels ou criminels, suivant le cas. Il est avéré, effectivement, que les couleurs d'aniline sont dangereuses, le toxique pouvant pénétrer à travers les pores de la peau, et s'introduire ainsi dans l'économie. Mais l'aniline était-elle connue des alchimistes du seizième siècle, même des empoisonneurs? Bien que ceux-ci aient été, dans le domaine de l'empirisme, les hardis précurseurs des savants modernes, on ne peut guère, croyons-nous, adopter cette hypothèse. Il faut remarquer de plus qu'en l'espèce il ne s'agit pas de teintures toxiques, mais bien de parfums.

La preuve en est que, pour s'assurer si Jeanne d'Albret avait été empoisonnée par une paire de gants parfumés, on ouvrit son cerveau, pour y chercher une altération significative. Pour les physiologistes du seizième siècle, les fosses nasales communiquaient directement avec ce dernier. S'il s'était agi d'une teinture dangereuse, on n'eût point ordonné l'ouverture du crâne.

Le poison, dans l'esprit du public et des médecins de cette époque était donc bien un parfum, et tout le monde croyait fermement à la terrible puissance de ce toxique — sauf probablement René, qui ne voyait là qu'un moyen d'abuser sa clientèle, et de lui vendre bien cher des poisons imaginaires; quand le client, après avoir constaté l'insuccès complet de sa tentative, revenait le trouver et lui faisait des reproches, René

en était quitte pour lui vendre d'autant plus cher un poison, efficace cette fois, et qui avait fait ses preuves : de l'*acquetta* ou de la *cantarella*.

Les gants parfumés sont donc fort probablement du domaine de la légende, car il est impossible d'en donner une explication scientifique et rationnelle.

Signalons enfin, comme mode d'empoisonnement tout spécial, l'*enchantement des plaies*. Nous avons déjà vu, dans le cours de cette étude (1), que ce procédé fut assez fréquemment employé au moyen âge. Au seizième siècle, on recourait encore à ce maléfice. Brantôme en rapporte deux cas qui nous paraissent caractéristiques.

François de Guise venait d'être mortellement blessé devant Orléans, par Poltrot de Méré. Il avait été pansé par les meilleurs chirurgiens qui fussent en France, sans grand succès. On parla de recourir à M. de Sainct-Just d'Allègre qui, disait-on, avait des secrets pour ces sortes de blessures. Mais laissons parler Brantôme :

« Si faut-il que je die ce mot, que M. de Sainct-Just d'Allègre estant fort expert en telles cures de playes, par des linges et des eaux et des parolles prononcées et méditées, fut présenté à ce brave seigneur pour le penser et guérir ; car il en avoit faict l'expérience grande à d'autres : mais jamais il ne le voulut recevoir n'y admettre, d'autant, dist-il, que c'estoient tous enchantements deffendus de Dieu, et qu'il ne vouloit autre cure ny visicte, sinon celuy qui provenoit de sa divine bonté et de ceux des chirurgiens et médecins

(1) Voir *Poisons et Sortilèges*, 1re série, pp. 170-179.

esleuz et ordonnez d'elle et que c'en seroit ce qu'à elle luy plairoit, aymant mieux mourir que de s'adonner à de telz enchantements prohibez de Dieu (1). »

Ailleurs, Brantôme parle d'un autre chirurgien qui prétendait, lui aussi, guérir les plaies par des incantations... et de l'eau fraîche. Doublet — c'est le nom de notre guérisseur — faisait, en somme, tout comme d'Allègre, de l'asepsie sans le savoir (2).

Maître Doublet, chirurgien du duc de Nemours, jouissait d'une grande vogue et chacun allait à lui, bien que vécût à la même époque Ambroise Paré, « tant renommé depuis, et tenu pour le premier de son temps ».

Toutes ses cures, Doublet les réalisait de la façon suivante : il employait « du simple linge blanc, et belle eau simple venant de la fontaine ou du puy ; mais sur cela il s'aydoit de sortillèges et parolles charmées, comme il y a encor force gens aujourd'huy qui l'ont veu, qui l'assurent (3). » Et à cette occasion, Brantôme rappelle que Sainct-Just d'Allègre procédait de la même manière, et qu'il eût guéri à coup sûr François de Guise, si celui-ci avait voulu consentir à se laisser traiter par le chirurgien comme il l'entendait, c'est-à-dire par des « charmes et sortilèges ».

Le bon seigneur de Bourdeilles n'y entendait certainement pas malice et il était convaincu, comme on l'était généralement de son temps, que c'étaient les paroles magiques et non l'eau claire qui opéraient en la circonstance.

(1) *Œuvres complètes* de Brantome, éd. Lalanne, t. IV, p. 256-257.
(2) V. le curieux article du professeur H. Folet (de Lille), dans *la Chronique médicale*, 1899, p. 653.
(3) *Œuvres* de Brantome, éd. citée, t. VI, p. 45-46.

LES POISONS
AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

I

LA SOCIÉTÉ SOUS LOUIS XIII ET SOUS LOUIS XIV
LA GENÈSE DU DRAME

Le dix-septième siècle se divise en deux parties nettement tranchées; la première s'étend depuis Henri IV jusqu'à la mort de Mazarin : cette période semble continuer le seizième siècle, sans heurt brutal dans l'évolution politique de notre pays; période encore troublée par la guerre sans merci que se font catholiques et protestants, les uns et les autres cherchant plus à acquérir la suprématie temporelle qu'à conserver la précieuse liberté de conscience accordée par l'Édit de Nantes.

C'est ensuite la lutte incessante du pouvoir central, établissant sur la province jusqu'alors indépendante sa domination définitive. C'est le temps des conspirations contre Richelieu, de la Fronde dirigée contre Mazarin.

Peu d'empoisonnements cependant : l'opposition est plus franche et ne se sert pas de cette arme perfide. Du reste, les courtisans aiment l'épée et la tirent hors du fourreau; les duels sont si fréquents que Richelieu

est obligé de les réprimer sévèrement. Les d'Artagnan sont légion, la bravoure devient bravade; on se bat et on meurt pour une futilité, une bagatelle, un regard indiscret, une parole maladroite,

La couleur des cheveux qu'il convient qu'il préfère.

On fait bon marché de sa vie et de la vie des autres; c'est la chevalerie qui renaît, plus affinée peut-être, mais non moins courageuse. Les poisons, devenus inutiles, restent au fond des cassettes, chez les sorcières délaissées, et les apothicaires, honnêtes malgré eux.

La deuxième période constitue à elle seule le siècle de Louis XIV. La cour du Roi-Soleil illuminait alors l'Europe de ses rayons éblouissants. Le règne du jeune monarque commençait bien : à l'intérieur, le pays pacifié; à l'extérieur, ses armées partout victorieuses, allant au delà des frontières affirmer la toute-puissance du souverain et répandre son prestige. Pour le célébrer, le glorifier, le diéfier, une pléiade nouvelle s'était levée : poètes, prosateurs, artistes rivalisaient de génie. Jamais les lettres n'avaient brillé d'un si vif éclat; l'esprit français se dégageait enfin de ses limbes, s'affranchissait définitivement. Paris devenait le cerveau du monde, comme Athènes l'avait été sous Périclès, Rome sous Auguste et Léon X.

Tout était triomphe, bonheur, joie, plaisir. Versailles resplendissait de son luxe fastueux — et cependant une véritable révolution s'accomplit : la noblesse abdique son indépendance, le courtisan devient le servile esclave de son maître; ayant oublié ses anciennes révoltes, il obéit passivement. Il accepte

cette nouvelle vie de délices et d'oisiveté; il n'a plus son humeur belliqueuse, comme au temps de Louis XIII; le courage n'est plus une vertu commune; on ne le rencontre plus guère qu'à l'armée.

A la cour, dentelles et rubans ont remplacé bottes et gros draps; la rapière est une épée légère; Cyrano n'est plus à la mode et n'a pas fait d'élève. Le courtisan, soucieux de gagner les faveurs du souverain ou des favorites, danse dans les ballets du roi, fréquente les ruelles à la mode. Enfin l'amour, méprisé du chaste Louis XIII, règne en maître absolu chez son fils; il a efféminé les caractères, amolli les tempéraments, perverti les consciences.

Ce n'est plus la noble passion qui exalte et qui enivre, mobile des grandes actions, inspiratrice des grandes pensées; c'est la débauche qui affole les sens énervés, qui allume au cœur la fièvre mauvaise de la luxure.

L'exemple vient de haut : le roi affiche ses maîtresses et, nouveau François Ier, les traite à l'égal de la reine. Après sa romanesque liaison avec la douce La Vallière, Louis XIV se laisse prendre au jeu de la belle Montespan. Les fidèles courtisans imitent leur maître, les intrigues amoureuses se nouent et se dénouent, et c'est, dans l'enchantement de ce féerique Versailles, l'immoralité souveraine qui remplace l'austérité du règne précédent.

Le changement était profond dans l'état d'âme des courtisans. La « grande roideur des vertus des vieux âges » avait disparu : le vice préparait la voie au crime. Celui-ci s'infiltra peu à peu dans la société et c'est ainsi qu'un beau jour éclata l'*affaire de poisons*.

Ce terrible drame, où devait sombrer l'honneur de tant d'illustres familles, se déroula pendant quatre longues années. On vit des nobles de vieille souche, des gens de robe, des prêtres, des bourgeois, des humbles mêmes, laquais et paysans, entraînés par une sorte de folie criminelle, se trouver réunis dans les machinations les plus odieuses et manier le poison, comme les anciens preux, l'épée. Une véritable épidémie d'empoisonnements s'abattit sur cette société, prédisposée à coup sûr par une mentalité particulière : la preuve en est que ces faits monstrueux n'ont pas provoqué chez leurs contemporains l'indignation que nous en ressentons aujourd'hui; leurs Mémoires, leurs Lettres sont ceux de gens accoutumés au vice et au scandale, qui considérèrent l'*affaire des poisons* comme un des menus faits-divers de la cour.

L'histoire s'est tue pendant longtemps sur ce sujet, et Michelet fut un des premiers à la remettre en pleine lumière, à la juger à sa juste valeur; il en tira les conclusions de son remarquable article : *Décadence morale au dix-septième siècle*. Depuis lors, de nombreux historiens en ont étudié les détails. M. Funck-Brentano en a, le dernier, fait l'exposé le plus minutieux et le plus documenté.

Dans la longue liste des assassins de l'*affaire des poisons*, les femmes se retrouvent, en grande majorité : plus perverties par la débauche que leurs maris, plus hypocrites dans leurs desseins, plus lâches dans l'exécution de leurs projets, elles recourent de préférence au poison. Elles s'affolent à l'idée du meurtre et leur sensiblerie les fait défaillir à la vue du sang, mais le poison est si discret, si peu bruyant! Il semble que la

faute soit de minime importance : on verse dans le verre du mari une poudre ou une eau pour le faire dormir; la dose est peut-être un peu forte, voilà le malheureux qui s'endort du sommeil éternel! Précipitation maladroite, dont le remords ne viendra pas longtemps troubler la quiétude d'une conscience sereine; le coupable, c'est le magicien ou la sorcière qui a donné la drogue; elle, l'épouse infortunée, n'a fait que suivre ses conseils, depuis qu'elle s'est adonnée à la magie et à la sorcellerie.

Cet art est plus en honneur que jamais au dix-septième siècle. Les charlatans exploitent avec fruit la crédulité et la superstition publiques; les clients sont nombreux, car l'hystérie est commune, non pas seulement l'hystérie individuelle, mais celle des masses. La névrose est endémique, épidémique, et atteint des populations entières. Il n'y a pas si longtemps que les sorcières basques dansaient le sabbat sur la lande sauvage, que les Ursulines de Loudun faisaient iniquement brûler Urbain Grandier. Les couvents sont peuplés de détraquées : Louviers, Auxonne, d'autres encore, ont leurs possédées, que des exorcismes savants conduisent aux convulsions les plus extraordinaires. Le peuple, témoin de scènes épouvantables qui dépassent son entendement, s'énerve à son tour; sa curiosité le porte à connaître ce que l'Église lui interdit sévèrement; le sorcier a bientôt beau jeu pour l'initier aux mystères de l'envoûtement, des messes noires et aux horreurs des sacrifices humains sur l'autel de Satan. C'est Satan qui devient le médecin des âmes, le guérisseur de toutes les souffrances morales, l'intime conseiller qui reçoit toutes les confidences.

Mais son rôle ne se borne pas à consoler par de douces paroles, ses clients exigent des actes; car s'il ne peut faire mieux que le prêtre, pourquoi se damner? Bientôt le terme approche où ses prédictions doivent se réaliser; l'heure est arrivée où un mari gênant, un père avare doit disparaître : le poison accomplira son œuvre, et c'est le sorcier qui le livrera. Une fois de plus, la superstition engendrera le crime.

Le besoin d'argent, la jalousie passionnelle sont les deux mobiles principaux de tous les forfaits dont l'ensemble constitue l'*affaire des poisons*.

Le premier semble avoir été le plus commun : aussi bien, la drogue de la Brinvilliers n'était-elle pas surnommée *poudre de succession?* Ce besoin d'argent était très grand, surtout chez les courtisans. Il faisait cher vivre à Versailles. Les toilettes des femmes, comme celles des hommes, étaient fort coûteuses : dentelles, soies, brocarts, or fin, étaient employés à profusion, et chacun cherchait à surpasser l'autre d'élégance et de richesse. En outre, on jouait beaucoup, aussi bien dans l'antichambre royale que dans les tripots; pour faire bonne figure dans un tel milieu, il fallait être très riche; tel qui n'avait pas une charge bien rémunérée voyait vite baisser les revenus de ses domaines, ne tardait pas à les aliéner, à s'endetter, à se trouver bientôt dans une situation précaire; un héritage seul pouvait le sauver. Aussi quand la succession tardait trop à s'ouvrir, on la provoquait.

L'amour fut aussi le mobile de bien des crimes, dans l'*affaire des poisons*. Que de fois on vit mystérieusement disparaître un mari trop âgé, un amant oublieux, une rivale haïe! Les documents, les dossiers abondent,

qui permettent de reconstituer le drame habituel. Femmes du peuple ou de la noblesse fréquentent chez la sorcière, pour obtenir l'amour de celui qu'elles ont choisi; puis elles font tous leurs efforts pour légitimer l'union illicite, et comment y parvenir, sinon en supprimant l'obstacle? Le souci constant d'épouser l'amant se manifeste à chaque page du drame; il semble, en vérité, que le meurtre était un crime moins grand que l'adultère.

Ou bien, la femme tue par jalousie : elle tue sa rivale qui lui a volé celui qu'elle aimait; elle va jusqu'à tuer ce dernier, préférant le voir mort qu'infidèle... Mme de Montespan réalisa ce type particulier de jalousie : elle chercha à supprimer Mlle de Fontanges, qui l'avait supplantée dans les bonnes grâces du roi; elle chercha à supprimer le roi lui-même, qu'elle avait enlevé à Louise de la Vallière.

Étrange époque, en vérité, où l'amour coudoyait la mort de si près; où le poison, dernier recours des besogneux et des amants, leur procurait ces deux biens ardemment convoités : l'argent et la liberté.

II

LE PROLOGUE DU DRAME
MADAME DE BRINVILLIERS EST-ELLE RESPONSABLE DE SES CRIMES (1)?

On peut considérer le procès de la Brinvilliers comme le prologue sensationnel du drame des poisons.

Un nom respecté jusqu'alors fut, de ce fait, définitivement souillé et déshonoré. Néanmoins tant de forfaits ne dépassèrent pas les limites restreintes d'une affaire privée, qui ne devait pas, à elle seule, ternir l'auréole éblouissante du Roi-Soleil. Elle eut, par contre, ce triste avantage de dévoiler de terribles secrets, d'initier le public aux mystérieux arcanes de l'empoisonnement, de vulgariser le procédé si pratique et si sûr de la « poudre de succession ».

Les crimes abominables dont Mme de Brinvilliers eut à répondre devant la justice ont à maintes reprises défrayé la chronique et le roman; ils sont trop connus pour que nous les analysions à notre tour en détail.

(1) F. Funck-Brentano, *le Drame des Poisons* (Mme de Brinvilliers); Fouquier, *Causes célèbres*, liv. XCXVI; Pierre Clément, *la Police sous Louis XIV*; Loiseleur, *Trois énigmes historiques; Gazette des tribunaux*, 5 janvier 1891; Michelet, *Décadence morale au dix-septième siècle*, in *Revue des Deux-Mondes*, avril 1860; Dumas, *les Crimes célèbres*, 1856, in-12.

Manuscrits : Arsenal, ms. 672; *Archives de la Bastille*, 10360; Bibl. nat., mss. franç., 7610 et 14055; *Cabinet des titres, pièces originales*, 977.

Toutefois un point reste à étudier : quelle fut au juste la mentalité de la marquise de Brinvilliers? Quelle est sa part de responsabilité légale; quels milieux, quelles influences, quelles passions la dominèrent, au point d'en faire une anomalie dans les annales du crime, un véritable monstre? Problème ardu sans doute, mais dont on doit chercher la solution, si on veut porter sur le personnage un jugement équitable. Le juge n'est impartial qu'autant qu'il connaît, examine, estime à leur valeur toutes les contingences de l'acte soumis à sa conscience; sinon il risque de se voir appliquer le terrible adage : *Summum jus, summa injuria.*

Si cette thèse de la responsabilité légale est en harmonie avec les principes modernes, elle était, par contre, totalement inconnue des robins du dix-septième siècle, qui appliquaient la loi, brutalement, dans toute sa rigueur. Ils punissaient l'accusé sans souci de sa mentalité, de ses antécédents, des névroses maladives qui auraient pu contribuer à le pousser au crime. C'est suivant cette règle qu'ils condamnèrent la marquise de Brinvilliers, et pourtant nulle plus qu'elle ne méritait, sinon le pardon, du moins l'indulgente pitié des juges.

Cette théorie de la responsabilité mitigée n'est pas, encore aujourd'hui, admise unanimement; quelques-uns, dans le but évidemment très louable de mettre la société à l'abri des entreprises criminelles des dégénérés, se refusent à partager les vues des médecins neurologues auxquels nous devons cette doctrine nouvelle; ils accusent ces derniers de se laisser gagner par un sentimentalisme trompeur et de lui sacrifier les intérêts supérieurs de la justice. Il n'est pourtant de justice que celle qui établit toutes les responsabilités, et inflige le

châtiment à celui-là seul, maître de son libre arbitre, qui a commis le délit en toute connaissance de cause.

Ce n'est pas qu'à propos de la marquise de Brinvilliers, nous voulions défendre la cause des crimes passionnels : l'excès en tout est un défaut; le juge doit savoir garder la juste mesure, et peser impartialement les motifs volontaires et les impulsions morbides de celui qu'il a la lourde tâche d'absoudre ou de punir. Mais Mme de Brinvilliers était plus malade que consciente; elle portait la tare de déchéances physiques et morales, qui dominèrent sa volonté, étouffèrent la voix de sa conscience. Qui donc songerait à les lui imputer à grief?

Les faits de la cause sont connus : la marquise de Brinvilliers empoisonna ou tenta d'empoisonner, avec plus ou moins de succès, son père, son mari, ses enfants, ses frères, ses amants, ses amis, ses domestiques, des étrangers même, inconnus dont la vie ou la mort lui importait peu. Cette seule énumération n'éveille-t-elle pas immédiatement dans l'esprit l'idée de la folie? La raison se refuse à croire qu'un être conscient de ses actes puisse commettre tant d'abominables crimes, dont un seul suffit à le rejeter hors de l'humanité! Pourtant Mme de Brinvilliers n'était pas folle, au sens absolu du mot, mais elle avait certainement une mentalité spéciale, la mentalité des hystériques et des détraquées (1).

Nous ne connaissons pas ses antécédents héréditaires, mais nous pouvons les soupçonner. Son éducation morale fut absolument nulle : elle ne reçut aucune

(1) Il est juste de reconnaître que notre confrère, le Dr G. Lecuré avait entrevue le diagnostic, dans son curieux ouvrage *Médecins et Empoisonneurs au dix-septième siècle.*

notion de religion — la seule morale du dix-septième siècle — et grandit comme un sauvageon, sans contrainte ni règle.

Ses parents étaient nobles, riches; son père, conseiller d'État, maître des requêtes, lieutenant général des mines. On peut, à bon droit, s'étonner de leur conduite indifférente envers cette enfant, qu'un mauvais naturel entraînait vers la faute. N'étaient-ils pas eux-mêmes des pervertis et des débauchés? — peut-être pis encore; — et ne doivent-ils pas en ce cas être rendus en partie responsables des crimes de leur fille?

L'enfance de Marie-Madeleine d'Aubray, la future marquise de Brinvilliers, est le digne prélude de sa vie, singulièrement orageuse : déflorée à sept ans, elle se livre à ses frères et commet avec eux les pires débauches. A l'âge où les fillettes jouent à la poupée, elle est en proie à de terribles passions, signe non équivoque de dégénérescence : son sexe déjà la domine tout entière, et cette sujétion ira grandissant avec le temps. M. Funck-Brentano le confirme, en citant ce passage typique de l'avocat Vautier : « La dame de Brinvilliers ne traitait pas l'amour de mystère; elle s'en faisait honneur dans le monde, où il en résulta beaucoup d'éclat. »

Avec de tels antécédents, héréditaires et personnels, ignorant la pudeur, cet exquis joyau des âmes féminines, ne cherchant dans l'amour que la satisfaction voluptueuse de sens exaspérés, la marquise ne pouvait être qu'une pervertie sexuelle, une déséquilibrée.

Ces sentiments, ces passions s'exagérèrent encore par le mariage; M. de Brinvilliers ne pouvant suffire aux appétits excessifs de sa femme, celle-ci prit des amants. Son mari, complaisant, ferma les yeux; mais

quand il voulut à son tour se libérer des liens conjugaux, la marquise se montra atrocement jalouse : bizarrerie de caractère fréquente chez l'hystérique, qui ne tolère pas aux autres les propres fautes qu'elle commet; n'est-ce pas là déjà un indice certain du rétrécissement du champ de la conscience? signe non équivoque, d'après Janet, de la névrose morbide.

Sa jalousie la pousse aux pires excès, et, pour son malheur, son amant en titre, Sainte-Croix, est un fieffé bandit, qui l'entraîne à sa suite dans la voie du crime.

M. d'Aubray, croyant réfréner les déportements de sa fille, fit embastiller Sainte-Croix. A sa sortie de prison, celui-ci se vengea : il arma la main de la fille pour faire disparaître le père.

On connaît l'agonie atroce de cet homme, empoisonné vingt-huit ou trente fois, agonie de huit mois, à laquelle nous font assister ceux qui en ont été les témoins, indifférents ou impuissants : « Les plus grands crimes, écrit Mme de Sévigné, sont une bagatelle, en comparaison d'être huit mois à tuer son père et à recevoir toutes ses caresses, toutes ses douceurs, où elle ne répondait qu'en doublant toujours la dose. Médée n'en a pas fait tant. » Une hystérique seule est capable de tant de dissimulation et, malgré soi, on pense à cet autre fou, Charles IX, qui disait à Coligny, le jour de l'attentat Maurevert : « La douleur est pour vous, mon père, mais pour moi l'outrage et pour moi l'affront. » Le lendemain, Coligny était massacré sur les ordres du même Charles IX. De tels êtres qui déshonoreraient l'humanité, s'ils étaient conscients, méritent certes moins l'indignation que la pitié.

Mme de Brinvilliers prit goût au crime. Aidée de ses

complices, de son amant Sainte-Croix, de son laquais La Chaussée, d'autres encore, elle allait, sinistre pourvoyeuse de mort, verser à tous le poison mystérieux.

Le nombre de ses victimes fut inconnu et l'est resté jusqu'à cette heure : après avoir tué son père, pour se venger, elle empoisonne ses frères, pour en hériter; sa fille, parce qu'elle était sotte; ses amants, par jalousie; ses complices, par peur de la trahison; son mari, bien inoffensif pourtant; elle va même, étrange sœur de charité, au chevet des malades de l'Hôtel-Dieu, leur offrir des gâteaux et des fruits savamment préparés, pour juger de leur pouvoir toxique (1)!...

Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés.

La cupidité, le vol ne sont donc pas les uniques mobiles du crime. L'arsenic sublimé n'est pas, entre les mains de la Brinvilliers, que de la poudre à succession; une bonne partie de ces assassinats sont d'ordre

(1) Cette recherche du raffinement dans le crime s'est vue plus d'une fois, et il n'y a pas longtemps encore, en 1894, la cour d'assises d'Anvers jugeait une dame Jonniaux qui, pour toucher le montant d'assurances sur la vie qu'elle avait fait contracter à son oncle, à sa sœur et à son frère, avait successivement empoisonné ces trois malheureux. Or, aux débats, il fut démontré que c'est dans des gâteaux que la criminelle enfermait le poison qu'elle faisait prendre à ses victimes. Friandises et strychnine mêlées, charmant dessert, en vérité!

Des procès plus récents ont prouvé que les criminels savaient encore recourir aux sucreries pour donner la mort. A Troyes, un pharmacien envoyait à son ancienne maîtresse des bonbons où il avait mis du poison. Il y a eu également à Limoges, voici six ou sept ans, une affaire de bonbons empoisonnés.

Et la petite Marie Saintenoy, dont la mort, causée par la strychnine, a été entourée de circonstances si mystérieuses, ne disait-elle pas, dans son agonie, qu'« elle avait mal parce qu'on lui avait fait manger des gâteaux »?

passionnel. Sensuelle et jalouse, se partageant entre plusieurs amants, mais leur refusant d'autres maîtresses qu'elle, cette hystérique subit de véritables impulsions au meurtre; elle tue pour l'honneur (le mot est d'elle).

Peut-être la marquise était-elle une sadique? Certes, le sadisme est rare chez la femme; il se manifeste généralement par des actes violents et sanguinaires; néanmoins, pour qui connaît les passions de Mme de Brinvilliers, ses déportements insensés, les débauches de son enfance, cette hypothèse est admissible, bien que la preuve ne puisse en être faite aujourd'hui.

Lorsque lui est suggérée l'idée du crime, elle accepte l'impulsion délibérément, sans résistance; tous ses efforts tendront à en assurer l'exécution. Sa conscience ne se révolte pas, du moins à ce moment. Elle dissimule avec ruse, comme pour l'empoisonnement de son père, et prend si bien ses précautions que personne ne peut douter de sa tendre affection. Mais sitôt le crime commencé, elle hésite, elle regrette, et la main qui a versé le poison donne l'antidote à la victime. Tour à tour partagée entre les bons et les mauvais sentiments, entre le devoir et le crime, elle tue, puis elle sauve les malheureux désignés à ses coups.

C'est ainsi que son père fut empoisonné trente fois; son mari survécut à cinq ou six tentatives; ses frères ne succombèrent qu'au bout de plusieurs mois. Il semble que la vie de cette femme ait été une lutte perpétuelle, lutte où définitivement sombrèrent sa conscience et son jugement.

L'aventure arrivée à Briancourt, le précepteur de ses enfants, devenu son amant, vient à l'appui de cette nouvelle hypothèse : une fois, elle lui fait promettre

de venir, à l'heure du berger, dans sa chambre, pour y passer une pleine nuit d'amour. Briancourt soupçonnant quelque supercherie, et pour cause, descend aux aguets avant le temps du rendez-vous, écoute à la porte, regarde aux vitres, et aperçoit dans la pièce Sainte-Croix, qui se cachait dans la cheminée. Briancourt entre, sa maîtresse l'invite à se coucher; mais celui-ci découvre Sainte-Croix dans sa cachette, qui attendait le moment propice pour le poignarder. Sainte-Croix s'enfuit; quant à la Brinvilliers, elle se jette aux pieds de Briancourt, se roule à terre, et passant d'une extrémité à l'autre donne les marques du chagrin le plus vif, et veut à son tour mourir par le poison. Briancourt l'en empêche, la console, lui pardonne... mais trouva prudent de ne point passer la nuit dans le lit de sa maîtresse.

Cette romanesque aventure nous montre le caractère de la Brinvilliers : exagérée en toutes choses, consciente de la faute, et immédiatement après, sincère dans le repentir, s'offrant à son amant avec toute la fougue de son tempérament emporté, et préparant le plus abominable guet-apens; puis, devant l'échec inattendu de son projet, se ressaisissant sur-le-champ, en proie à une douleur violente, se trouvant indigne de vivre et demandant pour elle la mort qu'elle réservait à sa victime. La Brinvilliers est là tout entière!

Son attitude, au cours des divers événements qui s'écoulèrent, de son arrestation à son supplice, fut bien celle d'une exaltée. Par trois fois, elle tente de se suicider, et trois fois de façon étrange : en avalant des morceaux de verre, puis des épingles; enfin, en cherchant à se perforer la matrice avec un bâton pointu,

genre de mort ignoré au *Jardin des supplices*, horrible mais infidèle, puisque les gens de police amenèrent leur prisonnière vivante à Paris.

Devant ses juges, elle nie tout, en dépit des témoignages accablants, irréfutables, de l'accusation, malgré une confession complète qu'elle avait écrite dans un moment de remords. Elle s'obstine dans son mauvais système de défense, et cherche moins à sauver sa tête qu'à étonner magistrats, avocats et témoins; il lui faut le mot à l'emporte-pièce. A Briancourt qui, la voix coupée de sanglots, lui rappelle ses crimes, elle répond par cette phrase stupéfiante : « Vous n'avez guère de cœur, vous pleurez ! » Bref, elle est si extraordinaire de fierté, de noblesse, de dignité, qu'elle parvient à émouvoir ses juges, et bientôt après l'habile plaidoirie de maître Nivelle, tout le prétoire fond en larmes, depuis le premier président jusqu'à l'avocat de la partie civile; seule, la marquise reste impassible, l'œil dur, l'attitude farouche, devant l'arrêt qui la condamne à la mort.

Quelques jours avant le supplice, on lui avait donné pour confesseur le Père Pirot, et cet homme prit immédiatement sur elle un empire absolu; il la domina de toute son autorité morale. Dès lors, la lutte était terminée entre le bon et le mauvais génie de la marquise : la conversion fut éclatante et sincère. Voilà bien une nouvelle preuve de ce caractère suggestionnable à l'excès, incapable d'initiative personnelle, mais obéissant aveuglément à son maître.

Le Père Pirot la fit mourir dignement. On connaît les détails de cette fin, qui la réhabilita devant l'opinion publique; elle montra, au plus infâme des supplices,

une humilité et un stoïcisme touchants; elle dit le complet aveu de ses fautes et marcha à la mort comme une sainte. Elle subit la question de l'eau, fit amende honorable à Notre-Dame, monta à l'échafaud sans défaillance et s'agenouilla docilement devant le bourreau libérateur. Elle voyait au delà le ciel paradisiaque, que le Père Pirot lui avait entr'ouvert... Jeanne d'Arc mourant pour la patrie, Mme Roland pour la liberté, ne furent ni plus dignes ni plus courageuses. La foi avait envahi cette âme désemparée et la mort effaça tous les crimes.

Seule, une martyre, une héroïne ou une hystérique ont devant le supplice l'abnégation et le renoncement de Mme de Brinvilliers. Oui, sa vie fut bien celle d'une déséquilibrée, dominée tantôt par l'un, tantôt par l'autre, agitée par les passions les plus violentes et les plus diverses. Elle eût pu, si le hasard l'avait servie, s'il avait placé sur son chemin le Père Pirot, au lieu de Sainte-Croix, être une mystique carmélite, fidèle disciple de sainte Thérèse; elle devint, pour le malheur des siens, la plus célèbre empoisonneuse dont l'histoire nous ait légué le nom; convient-il aujourd'hui de lui laisser porter tout le poids de ses forfaits?

Elle présentait tous les caractères spéciaux à la mentalité hystérique : suggestionnable à l'excès, puisqu'elle s'est laissée entièrement dominer par Sainte-Croix, puis par le père Pirot; or, la suggestibilité est la caractéristique de l'état mental des hystériques (1).

Bernheim définit la suggestion : « l'acte par lequel

(1) Pierre Janet, *Accidents mentaux des hystériques* (thèse de médecine. Paris, 1893).

une idée est introduite dans le cerveau et acceptée par lui. » N'est-ce pas ainsi que l'idée du crime a pénétré l'esprit de la Brinvilliers et que celle-ci a été contrainte d'accepter en dépit d'elle-même?

Elle n'a pas la moindre volonté, autre symptôme corollaire du précédent et pathognomonique de la névrose : dans une discussion, elle est de l'avis du dernier qui a parlé. Si elle hésite entre le devoir et la faute, elle suivra les conseils de celui qui l'aura persuadée sans effort; tant mieux si c'est un honnête homme, tant pis si c'est un gredin, comme Sainte-Croix.

Elle est en proie à l'hésitation, au doute; or, « l'*aboulie*, l'*aprosexie*, l'hésitation, le doute sont les caractères psychologiques essentiels de l'hystérie ». D'où ses remords passagers et fréquents, ses attentats réitérés contre les mêmes victimes qu'elle s'emploie à sauver. Ainsi le champ de sa conscience est-il très restreint; la marquise ne s'analyse pas complètement, ou bien ne le fait que par à-coups; elle a, pour ainsi dire, des éclairs de conscience, où elle mesure désespérément la profondeur de l'abîme où elle s'est laissée choir; puis, ressaisie par sa folie criminelle, elle perd la notion du bien et du mal, n'entend plus cette voix intérieure que tout être humain, en possession de son libre arbitre, perçoit aux moments les plus critiques, voix intérieure qui l'approuve ou le blâme. La marquise connaît les enthousiasmes superbes et les désespoirs exagérés, vite consolés, vite oubliés. C'est qu'elle se voue entièrement à l'idée présente, sans aucune de ces réserves, de ces restrictions mentales, qui donnent à la pensée son équilibre, sa modération et sa transition.

Ces symptômes moraux caractérisent, plus que tout autre signe physique, l'hystérie pure. Si nous ajoutons cependant que notre malade devait présenter une *anesthésie* singulière, pour se permettre la tentative de suicide que Mme de Sévigné dépeint si finement, pour supporter avec la résignation d'une martyre la question à l'eau (la plus terrible des tortures) et le supplice du bûcher, nous aurons coordonné un ensemble de faits probants, nous permettant d'établir avec sûreté un diagnostic précis, dans la mesure où peuvent l'être des diagnostics rétrospectifs.

La marquise de Brinvilliers n'était donc pas pleinement responsable de ses actes; *aboulique* et quasi inconsciente, son cas relève de la médecine mentale.

Il lui fallait des médecins; ce fut des juges qu'on lui donna (1).

(1) Peut-on rapprocher de la célèbre affaire du dix-septième siècle celle qui passionne aujourd'hui l'opinion publique : nous voulons parler de l'empoisonneuse de Saint-Clar?

Mme Galtié serait-elle une nouvelle Brinvilliers? Il nous est difficile, en l'état actuel de l'instruction judiciaire, de nous prononcer. Cependant, notons que l'accusée présente une hérédité morbide assez chargée (petite-fille d'épileptique); qu'elle a été kleptomane, et que son attitude devant le juge doit faire naître des doutes sur sa responsabilité consciente. Elle paraît bien une digne émule de Mme de Brinvilliers, cette femme qui, dans la chambre voisine de celle où reposait le cadavre de son frère, — probablement empoisonné par elle, — caressait et embrassait un jeune homme étranger à sa famille, et qu'elle connaissait depuis fort peu de temps.

Le défenseur conclura vraisemblablement que Mme Galtier présente, elle aussi, un « rétrécissement du champ de la conscience ». En tout cas, les jurés du Gers qui auront à dénouer ce sombre drame seront plus éclairés que les magistrats de la Grand'Chambre sur les conséquences fatales d'une impulsion morbide et de la névrose des dégénérés.

III

LES ACTEURS DU DRAME

I. — LES EMPOISONNEURS A GAGES (1)

Sainte-Croix mis à part, la Brinvilliers n'avait pas eu de complices; le premier fabriquait lui-même ses poisons (ne disait-on pas qu'il avait succombé au cours d'une de ses préparations); sa maîtresse, après les avoir expérimentés, les donnait elle-même à ses victimes. On pouvait donc croire leur secret mort avec eux, et personne ne songeait déjà plus à cette affaire lorsqu'un jour, dans le courant de l'année 1679, Louis XIV apprit de ses ministres une nouvelle stupéfiante : la police venait de mettre la main sur une bande d'alchimistes et de faux-monnayeurs, qui fai-

(1) Bibliographie : Sources manuscrites :

Bibl. de l'Arsenal : Mss. franç., 10336 à 10366; Bibl. Nat. : Mss. franç., 7610 et 14055; *Cabinet des titres*, pièces originales; *Collection Morel de Thoisy*, t. XIII.

Préfecture de police : *Archives manuscrites*, cartons des papiers de la Bastille, *Affaire des Poisons*.

Imprimés : Colbert, *Lettres*, t. IV (éd. P. Clément); Mme de Sévigné *(passim)*; Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. IV, V, VI, VII (Paris, 1870); Michelet, *la Sorcière*; P. Clément, *la Police sous Louis XIV*; Dr Leguè, *Médecins et empoisonneurs au dix-septième siècle*; Fr. Funck-Brentano, *le Drame des poisons*; Loiseleur, *Trois énigmes historiques*; Isambert, *Anciennes lois françaises*.

saient aussi commerce de poison; ils avaient formé à Paris une vaste association de malfaiteurs, véritables assassins à gages, recrutant leurs clients parmi la meilleure société et jusque dans l'entourage du roi. Des têtes couronnées et Louis XIV lui-même avaient été l'objet de leurs tentatives; une véritable épidémie d'empoisonnements sévissait sur la Cour et la ville, et causait d'irréparables désastres; il fallait l'enrayer à tout prix.

Le Roi n'hésita pas. Il institua, malgré les protestations du Parlement, spolié dans ses prérogatives, une cour spéciale, dite *Chambre de l'Arsenal*, *Chambre ardente*, dont la mission fut de faire prompte, bonne et rigoureuse justice.

Le lieutenant de police, La Reynie, découvrit un à un tous les complices de l'affaire : c'étaient d'une part des alchimistes, des sorciers, des devineresses, des sages-femmes, des apothicaires, des moines et des prêtres voués au culte du démon, des médecins même; et d'autre part, clients de ces assassins à gages, les seigneurs les plus illustres, les dames les plus célèbres de la cour, des femmes de magistrats, d'autres appartenant à la haute bourgeoisie; en tout, plus de trois cents personnes qu'il déféra à cette juridiction d'exception.

Les premiers forment un groupe à part; ce sont eux qui fabriquaient les poisons, et qui les vendaient; de plus, ils s'occupaient de magie et de sorcellerie : les uns, spirites convaincus, évoquant les mauvais esprits, pratiquant l'envoûtement, célébrant des messes noires, faisant même des sacrifices humains pour assurer le succès de leurs criminelles tentatives; les autres, ne

trouvant dans ces pratiques occultes qu'un excellent moyen d'exploiter la superstition de leurs clients, et d'en tirer de bons bénéfices.

Un nom domine tous les autres dans cette longue liste de bandits, c'est celui de la Voisin. Cette sorcière — la reine des sorcières — n'était pas, comme on pourrait le croire, une abominable matrone, véritable brute au service du crime; elle apportait à l'exercice de son « art » tous les raffinements d'un esprit cultivé et nourri de l'antiquité; elle avait disputé un jour en Sorbonne sur l'astrologie, et sa dissertation y avait été fort remarquée. Très dévote ou, pour mieux dire, très superstitieuse, croyant sincèrement aux bons et aux mauvais esprits, elle se donnait tantôt à Dieu, tantôt au diable, suivant que sa conscience la guidait vers le bien ou vers le mal; devineresse clairvoyante; connaissant à fond le cœur humain, ses défaillances et ses aspirations, elle faisait l'étonnement de ses clients, qu'elle mettait vite à leur aise en prévenant leurs désirs; de là à les satisfaire, il n'y avait pas loin.

Elle commençait généralement par s'adresser aux noirs esprits, et ce n'est qu'en cas d'insuccès qu'elle recourait aux poisons. Elle était assistée d'un prêtre, nommé Guibourg, abbé renégat, qui faisait les sacrifices et récitait les conjurations. Ses pratiques usuelles étaient tantôt la *messe noire*, c'est-à-dire la messe dite à rebours sur le ventre nu de la cliente, messe accompagnée de pratiques obscènes et ignobles, parfois même de sacrifices d'enfants, tantôt la récitation d'évangiles sur la tête; tantôt encore l'envoûtement à la figure de cire : l'abbé Guibourg fabriquait une figure de cire vierge à la ressemblance de la victime présu-

mée; il identifiait cette statuette, en l'habillant d'étoffes ayant appartenu à l'envoûté, en meublant sa bouche de dents, en la coiffant de cheveux de la même origine. Puis, il la baptisait, la spiritualisait, en lui administrant les sacrements; cela fait, au milieu des conjurations les plus atroces, il invectivait, blessait, frappait la figurine, et finalement la plongeait dans une chaudière, où bouillait un liquide empoisonné.

Le plus souvent, il fallait recourir au liquide de la chaudière, et le porter directement à la victime; c'était plus sûr et plus fidèle. D'ailleurs, les poisons étaient toujours placés sous la protection du démon, ce qui augmentait beaucoup leur valeur toxique; c'est cette opération que les sorciers appelaient « faire passer les poudres sous le calice ».

A ce double commerce, la Voisin acquit une fortune, plus de 100,000 francs, à son dire, mais dépensés aussitôt que gagnés. Elle avait — malgré son mari — des amants, peu scrupuleux, qui prélevaient sur ses bénéfices une forte dîme. Ces amants n'étaient pas, d'ailleurs, de vulgaires artisans : la Voisin, qui fréquentait la noblesse, était aimée du comte de la Batie et d'autres seigneurs titrés, mais pauvres. « En ce temps-là, dit un témoin, la Voisin avait autant d'argent qu'elle voulait; tous les matins avant qu'elle fût levée, il y avait des gens qui l'attendaient, et tout le reste du jour elle était en compagnie. Le soir, elle tenait table ouverte, avait des violons et se réjouissait beaucoup, ce qui a duré plusieurs années. » La Reynie interrompit bien malencontreusement cette vie de scandales et d'orgies.

Autour de la Voisin évoluaient des acolytes plus

obscurs, des pythonisses comme elle : la Vigoureux, la Lepère, la Fillastre, etc., etc.; toutes joignaient au commerce de sorcellerie celui plus lucratif du poison, mais c'étaient de vraies mégères, à l'esprit inculte et vulgaire; elles étaient loin d'égaler la Voisin. Cependant leurs affaires étaient prospères; clients et clientes abondaient, les uns pour demander la mort de quelqu'un; les autres pour acheter de la poudre à aimer, d'autres enfin pour se faire avorter.

Les sorcières empoisonneuses n'agissaient pas seules : il leur fallait des hommes, des prêtres surtout, pour les pratiques de magie et les messes noires. Les uns, comme Guibourg, étaient sincères et invoquaient les démons avec une ardente conviction; d'autres, comme Lesage, étaient des mystificateurs, qui se jouaient de la crédulité des sorcières et des clients.

Mais combien nombreux étaient-ils ces prêtres indignes, qui, le matin, donnaient aux fidèles l'hostie de la communion, et le soir, dans d'épouvantables sacrilèges, profanaient honteusement les livres sacrés et lisaient l'Évangile au cours d'immondes sacrifices : de Chaulieu, Collart, Cotton, de la Croix, Dubousquet, Dussis, Martinet, Gérard, Lefebure, Nail, Deshayes, d'autres encore, dont les noms reviennent à tout moment dans les interrogatoires des accusés.

Du reste, dans les couvents même, cette épidémie d'empoisonnement a pénétré : les nonnes ne se contentent plus d'être possédées du démon, les exorcismes sont insuffisants. Madeleine Bavent, l'héroïne de Louviers, à laquelle Michelet a consacré un admirable chapitre de sa *Sorcière*; Madeleine Bavent, égarée dans ce milieu d'impudiques débauches, a connu « tous les

méchants commerces d'impiété et de poison ». On a trouvé dans les papiers de La Reynie ce projet de lettre à Louvois :

« Écrire sur Madeleine Bavent à M. de Louvois, pour M. Bellot, qu'au temps de ces diableries de Louviers, et de cette malheureuse femme, on a fait deux maux considérables, l'un de ne pas la punir pour les exécrations et horribles impiétés qu'elle avait faites, et l'autre de n'avoir pas relevé et suivi ce qui a été dit qu'on avait avancé les jours de quelques personnes par de prétendus charmes, et de n'avoir pas cherché avec quoi, et par quel moyen, parce qu'on aurait trouvé dès ce temps-là, que c'étaient des personnes empoisonnées par véritable poison.

« C'est ce qu'on a négligé pour suivre des badineries, et il est arrivé de l'impunité de cette femme, que plusieurs de ceux qui reconnaissent être aujourd'hui empoisonneurs, et se mêler de secret de magie, et enfin plusieurs autres scélérats ont été consulter la Bavant dans sa prison, avec laquelle ils y ont eu de très grands commerces.

« Il serait à désirer que le procès ne fût pas perdu... le brûler s'il pouvait être trouvé. »

Poison et sorcellerie sont encore ici étroitement mêlés ; mais le plus souvent, les pratiques de magie n'étaient que grossières et stupides. A part les rares fois où de fervents occultistes purent transmettre leur volonté à distance, et agir par télépathie, les devins et magiciens n'avaient aucune notion exacte du spiritisme ; on est stupéfait, en fouillant les dossiers de l'affaire des poisons, de voir les immondes préparations que faisaient ces sorciers : l'un distille des

entrailles d'enfant, un autre des placentas; celle-ci recueille des menstrues, pour en faire un philtre d'amour; cette autre brûle le fagot en récitant des conjurations. Tous et toutes, à de rares exceptions près, n'osent commettre le crime délibérément, franchement; ils cherchent d'abord l'*inspiration*, en s'adressant aux démons, et ce n'est qu'après plusieurs vaines tentatives de magie noire, qu'ils recourent au poison; il semble, dès lors, que le crime leur soit commandé par une puissance supérieure : excellent moyen de calmer les remords d'une conscience pourtant indulgente!

Enfin, en dehors de cette association de sorcières empoisonneuses, mais ayant cependant avec elle des rapports de camaraderie, existait une bande d'alchimistes faux-monnayeurs qui s'occupaient aussi de poison. Elle constituait pour ainsi dire l'aristocratie de l'assassinat : ses chefs, le chevalier de Vanens — jadis condamné à mort — et le comte de Bachimont, étaient de noblesse authentique; la comtesse de Bachimont, cousine de Fouquet, avait empoisonné son premier mari, M. du Plessis au Chat, pour épouser son amant Bachimont. Il y avait encore le comte de Castelmayor, ancien gouverneur d'une province portugaise; M. de Chasteuil, officier au service du duc de Savoie; le riche banquier Cadelan; un Anglais, sir John Cummins, et enfin, apportant à l'association le précieux appui d'une science consommée, le médecin Rabel — l'inventeur de l'eau hémostatique de Rabel, à base d'acide sulfurique, encore employée de nos jours — le grand Rabel, le guérisseur de tous les maux, l'inventeur de la panacée, qui consacrait ses loisirs à fabriquer du *mercure philosophique*, autrement dit de la

fausse monnaie, et à préparer des poisons sur commande.

Cet extraordinaire médecin n'était pas ennemi d'une douce réclame; on lit dans une gazette du temps :

Le sieur Rabel, ami des secrets de nature,
Fait tous les jours ici quelque nouvelle cure,
Par son eau qu'il fait prendre en un verre de vin;
Fièvres, loupes et coups guérit soir et matin;
Et quoi que contre lui l'envieux puisse dire,
Tous les jours à la cour ses cures l'on admire.
Près la Croix de Tiroir, à l'enseigne au Franc-Cœur,
On peut le consulter et prendre sa liqueur.

Rabel était entré dans la bande de Vanens, après avoir rendu au banquier Cadelan un menu service : il l'avait débarrassé de sa femme, Mme Rondeau.

Le siège social était à Paris, où Bachimont avait installé son laboratoire, dans l'enclos du Temple; là, il était à l'abri des gens de justice, qui n'y pouvaient pénétrer qu'avec la permission du grand prieur. Plus tard, pour les besoins de la cause, le laboratoire fut transporté à Lyon; il était admirablement agencé, et rien n'y manquait, des sels et des drogues connus à l'époque; il y avait même bien des substances qui déroutèrent la sagacité des experts, et que Bachimont déclara être des remèdes pour la goutte et l'hydropisie du poumon.

Puissamment constituée, ayant des capitaux grâce au banquier Cadelan, cette secrète maffia s'introduisait partout : l'un d'eux avait demandé le poste de garde de la manche (1) auprès de Louis XIV. Rabel n'avait

(1) Les gardes de la manche, au nombre de 24, étaient des gentilshommes qui servaient aux côtés du roi, et par conséquent

pas craint de postuler pour une place de médecin dans la maison du dauphin; un complot fut formé par le marquis de Cessac, sa femme et la comtesse d'Armagnac, qui devaient patronner la candidature de Rabel; tous trois avaient à se venger du roi : le marquis, parce qu'après avoir triché au jeu, à la table même de Louis XIV, celui-ci l'avait exilé; les deux femmes, parce qu'elles ne pouvaient réussir à se faire aimer du « Grand Alcandre ». La conspiration échoua : Rabel fut éloigné de la cour, et le poison ne put faire son œuvre; ce n'est pas, nous le verrons, l'unique tentative qui fut dirigée contre le roi et sa famille.

Cependant, ces assassins, la Voisin, Guibourg, Vanens et consorts, n'étaient pas les plus coupables; ce n'était pas pour leur compte qu'ils opéraient; s'ils n'avaient pas trouvé de nombreux clients, ils n'eussent pas fait fortune; ce sont ces clients qu'il est le plus intéressant d'étudier, ce sont eux qui commandaient le crime, et le perpétraient; plus encore que les sorcières, ils méritaient le bûcher et la roue; à peine furent-ils inquiétés.

l'approchaient de très près. Ce poste n'était, bien entendu, donné qu'à des serviteurs de confiance.

II. — LES VRAIS COUPABLES ; CLIENTS ET CLIENTES DES SORCIÈRES

Ce fut une mode, vers 1670, pour les courtisans et les dames de Versailles, de fréquenter les devins et de s'occuper de magie blanche, puis de magie noire. Cette mode n'aurait pas été dangereuse, si fatalement elle n'avait pas conduit au crime. On sait au milieu de quelle agitation, de quelles passions vivait la cour. La passion de l'assassinat vint bientôt dominer toutes les autres.

Ce sont les plus grands noms de France que nous voyons mêlés à cette odieuse affaire des poisons, des noms glorieux et illustres, que vont déshonorer la cupidité et l'ambition des femmes.

La plus célèbre de ces empoisonneuses est la comtesse de Soissons, celle que Michelet appelle la noire Mancini, noire au physique comme au moral.

Elle était l'aînée des nièces de Mazarin, de ces quatre belles jeunes filles qu'il fit venir d'Italie pour leur trouver en France des partis sortables. Olympe Mancini, presque du même âge que Louis XIV, avait grandi avec lui, compagne habituelle de ses jeux, véritable camarade de l'enfant royal.

Mais, quand celui-ci arriva à la puberté, il regarda son amie avec d'autres yeux, rechercha sa société pour la satisfaction d'autres désirs. Il était ardemment

amoureux de la nièce de Mazarin, ce qui n'était pas pour déplaire au cardinal. Anne d'Autriche, de son côté, ne s'effrayait pas de cette passionnette, sachant bien que la future reine de France ne pourrait être que de sang royal; une telle liaison ne tirerait donc pas à conséquence. L'avenir devait lui donner raison, puisque Louis XIV allait épouser Marie-Thérèse, et Olympe Mancini, le comte de Soissons.

Cependant, les deux camarades étaient devenus deux amants, et leurs mariages respectifs ne devaient pas les séparer. « Elle a été digne de la couche des dieux ! », disait-on ouvertement en parlant d'Olympe. Mais la fidélité n'étant pas la dominante du caractère de Louis XIV, il se lassa bientôt de sa maîtresse et s'en détacha : Louise de la Vallière l'avait conquis.

Olympe Mancini n'était pas femme à accepter une rivale : Italienne jalouse, elle voulut reconquérir la place perdue; son esprit d'intrigue, superstitieux et volontaire, se manifeste déjà; il devait la conduire aux pires crimes.

Elle songea à s'adresser à la Voisin : celle-ci, en regardant les lignes de sa main, lui dit qu'elle avait été remarquée d'un grand prince. Olympe lui demanda si elle ne rentrerait pas en grâce auprès de lui. « Elle ajouta qu'il fallait que cela revînt, et que si elle ne pouvait se venger, et se défaire de Mlle de la Vallière, elle pousserait sa vengeance plus loin, jusqu'à se défaire de l'un et de l'autre (1). » Elle répéta plusieurs fois « qu'elle détruirait l'un ou l'autre ». Elle pensait déjà au poison.

(1) Interrogatoire Voisin, 16 janvier 1680.

M. Lair (1) place cette visite de la comtesse à la Voisin vers le mois de février 1655, et il ajoute qu'une des personnes de la suite d'Olympe, s'adressant à la sorcière, lui dit : « Eh bien, notre comtesse, ses amitiés reviendront-elles? viendra-t-elle à bout de ses desseins? » Or cette indiscrète personne était une amie de Louise de la Vallière, Mlle de Fouilloux, plus tard Mme d'Alluye, qui s'enfuit avec Olympe Mancini, au moment où éclatait ce scandale.

Cependant, la maîtresse délaissée de Louis XIV songeait à mettre ses projets à exécution. Un beau soir, l'hôtel où demeurait la Vallière est attaqué d'assaut. La maison s'éveille, les cambrioleurs s'échappent et laissent sur le terrain leurs outils de travail : crochets et échelles de corde. On ne put jamais les rejoindre, mais, dit M. Lair, « on ne se méprit pas sur le but de la tentative.... On ne se borna pas à ces coups de main. Louis non seulement avait jugé utile de faire garder le palais Brion, mais de plus de donner à la Vallière un maître d'hôtel pour goûter tout ce qu'elle mangerait ». C'est la preuve que la comtesse songeait déjà au poison.

Ce trait est caractéristique : la comtesse était déterminée au crime, pour assouvir sa vengeance et satisfaire ses ambitions.

Cependant, elle trônait toujours à Versailles, où, suivant l'expression de Saint-Simon, « elle était la maîtresse de la cour, des fêtes et des grâces. » Elle faisait alors très mauvais ménage avec son mari, le comte de Soissons; elle, Italienne de tempérament, familière des

(1) J. Lair, *Louise de la Vallière et la jeunesse de Louis XIV.*

intrigues de ruelle, des cabales d'alcôves, très crédule au demeurant, fréquentant chez les sorcières et les devins; lui, reître bourru et grossier, réputé pour son inélégance, son peu de distinction, son langage rude et malsonnant. Il eut le bon esprit de ne pas tarder à mourir, non sans se plaindre d'être empoisonné par « tous ces bougres et ces femmes ».

Sa mère, la princesse de Carignan, soupçonna Olympe de ce crime : l'intérieur du corps, tout cicatrisé, ne laissait aucun doute sur l'empoisonnement. Néanmoins, la comtesse ne fut pas inquiétée : elle était trop haut placée pour être atteinte par ces calomnies; et cependant personne ne doutait de l'assassinat.

Lorsqu'en 1679 éclata l'Affaire des poisons, la comtesse avait déjà subi une première disgrâce, et n'était plus en faveur. La Voisin, la Vigoureux, tout le clan des sorcières et des empoisonneurs ne se gênèrent pas pour l'accuser, pour l'entraîner avec elles : une si haute complicité les sauverait peut-être.

De leur côté, Vanens, Bachimont, assassins du duc de Savoie, n'hésitèrent pas à la nommer. Louis XIV fut terrifié, balançant entre son devoir, et l'affection qui le liait à son ancienne maîtresse; il prit un moyen terme, bien étrange : il favorisa sa fuite, tout en ordonnant son procès. Il croyait ainsi éviter le scandale, il n'en fut rien : la comtesse, par son départ précipité, faisait l'aveu de tous les crimes dont on l'accusait déjà.

L'émotion fut considérable à la cour et à la ville. Du reste, le roi ne tarda pas à éprouver quelque remords de sa conduite : « Madame, dit-il à la princesse de Carignan, belle-mère d'Olympe Mancini, j'ai bien voulu que Mme la comtesse fût sauvée; peut-être

en rendrai-je compte un jour à Dieu et à mon peuple. »

Dès ce moment, la comtesse mène une existence nomade. « Poursuivie partout comme empoisonneuse, ayant vu se fermer sur elle les portes d'Anvers et de Namur, où sa réputation l'avait précédée; obligée de quitter plusieurs autres villes de Flandre, où elle était reconnue, elle eut la bonne fortune de rencontrer un duc de Parme, qui l'aima, car elle était encore belle avec ses quarante-deux ans. »

« C'est une fatalité que partout où elle apparaît, il y a des morts imprévues, inexplicables. » Véritable émule de la Brinvilliers, elle n'a pas comme elle l'excuse de la folie; elle est pleinement responsable de ses actes; par le poison, elle se débarrasse de ses ennemis et satisfait ses vengeances; misérable exilée, aventurière de haut vol, elle connaît la disgrâce après avoir joui des royales faveurs; elle est d'autant plus redoutable qu'elle n'est pas femme à courber la tête; elle n'oublie pas les leçons de ses compatriotes, les Florentins; elle intrigue, elle conspire, elle empoisonne partout où elle passe.

En 1686, nous la retrouvons en Espagne. Elle vient y marier son fils le prince Eugène, et en même temps vendre à la cour de Madrid ses services précieux.

Trois ans plus tard, la reine d'Espagne, Marie-Louise, nièce de Louis XIV, mourait empoisonnée. Nous verrons plus loin la part qu'Olympe Mancini prit au crime. Ce fut sa dernière vengeance : longtemps après, elle mourut, reniée de tous, dans la misère et dans l'oubli.

A côté d'elle, il faut placer sa sœur, Marie-Anne Mancini, qui, en 1622, avait épousé le duc de Bouillon. Celle-ci n'avait pas tant d'ambition qu'Olympe : elle

cherchait seulement à se défaire de son mari, pour épouser son amant, le duc de Vendôme, de cinq ans plus jeune qu'elle. Tous deux un jour se rendirent ensemble chez la Voisin, pour lui demander conseil; la duchesse voulait bien recourir à la sorcellerie, mais non au poison; elle n'avait pas l'audace de sa sœur. La Voisin l'envoya à Lesage; celui-ci commença l'affaire, puis hésita et, finalement, se déroba, malgré l'offre qui lui fut faite « d'un sac dans lequel il y avait beaucoup d'espèces ».

Cependant la duchesse de Bouillon, dénoncée par les sorcières, dut comparaître devant la Chambre ardente; elle protesta avec vigueur, arguant que, femme d'un duc et pair, elle ne reconnaissait pas cette juridiction. Elle fut d'ailleurs acquittée, son mari, bon prince, ayant témoigné en sa faveur : il ne s'était pas mal trouvé des sortilèges de Lesage. Cependant, le roi l'exila de la cour; au bout de quinze mois d'exil, on lui permit d'y revenir, mais elle s'abstint dès lors d'y jouer un rôle important. Quant au duc de Vendôme, prince du sang, inutile de dire qu'il ne fut pas inquiété; et pourtant c'était lui qui avait engagé sa maîtresse à supprimer le mari gênant.

Ces deux nièces de Mazarin, Italiennes élevées à la cour de Louis XIV, astucieuses, intrigantes et perverses, donnèrent bientôt l'exemple (1). Elles engagèrent leurs amies dans ces machinations ténébreuses; toutes celles — et elles étaient nombreuses — qui,

(1) Cf., au sujet du rôle de la comtesse de Soissons et de la duchesse de Bouillon dans l'Affaire des poisons : Ravaisson, *op. cit.*, t. V, pp. 33, 99, 130, 140 et 350; t. VI, p. 443; Saint-Simon, *Mém.*; Amédée Renée, *les Nièces de Mazarin*.

mal mariées, souhaitaient la mort de leurs maris, firent comme Olympe ou Marie-Anne Mancini. Elles allèrent, dans le quartier Saint-Denis, fréquenter la maison de la Voisin : c'est la comtesse d'Argenton qui s'y fait avorter, et empoisonne son mari, après qu'on lui eut dit « des messes sur le ventre »; c'est la vicomtesse de Polignac, qui aspire au veuvage pour gagner l'amour du roi et détrôner la Vallière; c'est la marquise de Bougy, qui se fait réciter des évangiles sur la tête; c'est Mme de Poulaillon, qui a tant de peine à tuer son mari, maître des eaux et forêts de Champagne, qu'elle doit recourir à cinq ou six stratagèmes; c'est l'impudique Mme de Lionne, dont les déportements scandalisent la cour, pourtant blasée — et qui supprime le ministre d'État; c'est la comtesse d'Alluye, qui, en récompense des services rendus à sa confidente Olympe, recevra 150,000 écus de dot; c'est Mme de Dreux, qui, après avoir tué deux amants, offre pour la mort de son mari 2,000 écus, une bague et une croix en diamants, présente des fleurs empoisonnées à la fiancée de M. de Ménars, son amant du jour, puis cherche enfin à supprimer la duchesse de Richelieu, pour épouser le duc (1).

Que d'autres encore viennent demander aux sorcières, qui, du poison, pour un mari ou une rivale, qui, un philtre pour l'amour du roi. L'amour du roi! toute leur ambition à ces nobles dames de Versailles, est d'arriver à la « couche du dieu », au lit de Louis XIV; certes, la place est périlleuse et la faveur éphémère, et cependant, c'est une lutte incessante entre ces crimi-

(1) *Archives de la Bastille.*

nelles coquettes, lutte où triomphent l'intrigue et la perfidie, lutte que couronnent superbement la débauche et l'adultère.

Quelques maris font bien des difficultés, mais ils sont rares : la plupart confient leurs intérêts aux mains de leurs femmes, et s'en trouvent bien. Et c'est chez la Voisin, chez Lesage, chez la Vigoureux, un défilé quotidien des plus grandes dames de la cour : Mmes de Vivonne d'Armagnac, du Roure, de Villedieu, de Montauban, de Lusignan, de Montmort, de Vassé, de la Bretesche, de Gamaches, de Bonnelles, de Virieu, de Stinville, tout l'armorial de France, et, reine des intrigantes et des débauchées, la fière, la fastueuse Mme de Montespan, la favorite du roi, véritablement digne de présider cette cour brillante et hypocrite, que Louis XIV offre à l'admiration du monde, comme le plus beau joyau de son étincelante couronne!

De leur côté, les hommes ne se font pas faute d'imiter leurs maîtresses : on voit des princes du sang, comme le duc de Vendôme, se rencontrer avec Lesage et lui faire ses confidences amoureuses; d'autres demandent aux sorciers, puis aux empoisonneurs, la mort d'un ennemi, puis d'un ami, dont ils désirent la place; la poudre de succession devient de la poudre à avancement.

De petits complots se trament dans l'ombre, des conspirations s'ourdissent, où finalement le poison intervient pour hâter la solution. Le marquis de Ruvigny, le chevalier de Saint-Renault, le duc de Valençay, le duc de Brissac, le marquis de Comminges, le marquis de Feuquières, le vicomte de Cousserans, le comte de la Batie — ce dernier, amant de la Voisin

— tels sont les clients habituels des magiciens et des alchimistes. Mais celui qu'on est le plus étonné de voir figurer sur cette longue liste, c'est assurément le duc de Luxembourg, maréchal et pair de France!

Malgré la situation importante qu'il devait à ses titres et à sa naissance, son ambition démesurée lui faisait désirer mieux encore : il voulait la place du maréchal de Créqui; aussi se mit-il en rapport avec Lesage, grâce à la complaisance du marquis de Feuquières, son ami.

Ici se place une aventure extraordinaire, qui montre combien la superstition peut aveugler l'intelligence d'un homme, qui témoigne aussi de quel talent de mystificateur l'occultiste Lesage était capable.

Celui-ci avait offert au duc de le mettre en relations avec le diable. Rien de plus facile : le duc n'a qu'à formuler ses désirs, et les écrire sur un papier, dont il fera une petite boulette, qu'il trempera dans de la cire, et marquera de son sceau.

Le duc s'exécute et demande, par écrit, au diable : « la mort de sa femme, celle de M. le maréchal de Créqui, le mariage de la fille de Louvois avec son fils, de rentrer dans le duché de Montmorency, et de faire d'assez belles choses à la guerre pour faire oublier au roi la faute qu'il avait commise à Philipsbourg ».

La boulette une fois faite, il la cachette et la donne à Lesage; celui-ci en avait une autre dans sa poche, exactement semblable, mais bourrée de salpêtre à l'intérieur. Il la substitue adroitement à celle du duc, et, disant qu'il expédie au diable la demande de son client, il la jette dans le feu : aussitôt, bruyante explosion du salpêtre, effroi des assistants; le diable est venu cher-

cher la lettre, il donnera sous peu la réponse. Deux jours après, en effet, le duc recevait, des mains d'un commissionnaire, un billet, qui n'était autre que le sien, préalablement décacheté : ne fallait-il pas que le diable rompît le sceau pour prendre connaissance du placet?

Le maréchal n'avait rien deviné de la supercherie, et il continua à fréquenter Lesage. Finalement usa-t-il du poison? c'est peu probable, le magicien préférant l'amuser et le tromper par ses tours habiles que de s'exposer plus ouvertement. Cependant le duc fut l'objet d'un décret lancé contre lui; il dut, après un entretien avec le roi, se rendre à la Bastille, où il fut mis au secret. Il comparut, sans soulever aucune difficulté, devant les juges de la Chambre ardente, qu'il pouvait récuser en sa qualité de duc et pair; il fut, « sur la sellette, comme un simple particulier », et se montra plein de déférence envers les magistrats. Ses contemporains lui en firent d'amers reproches — ce n'est pas une femme, c'est une femmelette, disait Mme de Sévigné; — c'est peut-être à cette attitude qu'il dut son salut.

Acquitté, il ne tarda pas à reprendre son rang, et malgré la scandaleuse aventure où il avait oublié sa dignité et terni sa réputation, il n'hésita pas à entreprendre, dix ans plus tard, son mémorable procès en préséance contre seize pairs de France. Il est vrai que Fleurus, Steinkerque et Nerwinden avaient fait depuis longtemps oublier l'affaire des poisons (1).

(1) Ravaisson, t. V, p. 107.
Cf., au sujet du maréchal de Luxembourg : Saint-Simon, *Mé-*

Le duc de Luxembourg ne fut pas le seul que ses titres auraient dû préserver de la Chambre ardente. Le maréchal de la Ferté, lorsqu'il apprit que sa femme était poursuivie devant cette juridiction d'exception, alla protester auprès de Louis XIV, auquel il représenta qu'il était « inouï que des juges commis pussent décréter contre une duchesse maréchale de France, le décret ne pouvant être valablement décerné contre la femme d'un officier de la couronne et pair du royaume ».

Et il ajouta très spirituellement : « Quant au fond, Sire, j'ose assurer Votre Majesté que la maréchale est calomnieusement accusée. Peut-être est-elle tombée dans quelques-unes de ces fautes, dont les maris sont presque toujours moins instruits que d'autres. Mais quant à l'empoisonnement, on a d'autant plus tort de l'en accuser que, si elle était coupable, il y a plus de vingt ans que je ne serais plus au monde. »

La Chambre ardente ne se montra pas plus sévère pour les accusés de marque; elle frappa impitoyablement tous les sorciers, sorcières, magiciens et autres, qui faisaient commerce de poison; elle fut d'une faiblesse coupable envers leurs clients. Ces femmes qui avaient empoisonné leurs maris, qui trempaient dans les conspirations les plus louches; ces hommes qui supprimaient leurs rivaux en amour et en gloire, tous ceux-là se virent admonestés pour la plupart, acquittés en majorité. Telle fut la justice que Louis XIV avait

moires (éd. Boislisle, t. II, p. 44); *Mém. pour servir à l'hist. du maréchal de Luxembourg;*

BIBL. NAT., Mss. franç., 12688, *fonds Clairambault*, 1192, fol. 16-32; P. CLÉMENT, *op. cit.*; IUNG, *la Vérité sur le masque de fer*, p. 292, 306, 311; VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, chap. XXVI.

recommandé de faire, « sans distinction de personnes, de conditions, ni de sexe » ! Lui-même ne devait-il pas transgresser cette règle, en brûlant de sa main toute la procédure relative à la Montespan, et en se substituant aux magistrats, qui auraient condamné la favorite?

Néanmoins, malgré l'iniquité des arrêts rendus par la Chambre, l'épidémie d'empoisonnement fut enrayée. En 1682, Colbert trouva le véritable remède : il fit signer au roi l'ordonnance désormais célèbre contre les devins, sorciers, magiciens et empoisonneurs. Peu à peu, Paris se trouva purgé de cette bande d'assassins; on oublia bientôt la Voisin et ses acolytes; les gens compromis revinrent à la cour, et personne ne songea à leur tenir rigueur.

L'historien a peut-être le droit de se montrer plus sévère.

III. — LES RÉHABILITÉS : GLASER, RACINE

Dans leur zèle de délation, matrones et sorciers dépassèrent bientôt toute mesure; à les entendre, elles avaient fourni du poison à tout ce que Paris et la cour comptait d'illustres gloires : des princes du sang n'avaient-ils pas été leurs clients? Voyant tout l'intérêt qu'ils avaient à compromettre de si hauts personnages, les empoisonneurs à gages accusèrent de complicité ceux que leur situation ou leur rang mettait à l'abri des poursuites, manœuvre habile qui devait réussir à quelques-uns. En outre — sentiment bien humain — ils ne manquèrent pas de dénoncer leurs ennemis personnels, pour les entraîner avec eux dans leur chute.

Aussi ne doit-on accepter que sous la réserve d'un contrôle minutieux les déclarations de la Voisin et de ses acolytes. Certains historiens — M. Ravaisson entre autres — ont eu le tort de les prendre à la lettre. Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son : de tels témoignages, si rien ne les vient corroborer, sont manifestement insuffisants, pour juger et condamner ceux qui sont accusés; ceux-là aussi ont été des victimes du drame des poisons; ils ont aujourd'hui droit à une réhabilitation.

Déjà, lors de son retentissant procès, Mme de Brinvilliers, pressée de questions, avait menti, en dénonçant ses complices et ceux de Sainte-Croix. Ce n'est pas

qu'elle cherchât à sauver sa tête par de calomnieuses accusations; elle se savait irrémédiablement perdue, elle n'avait plus qu'un désir : faire autour de son jugement et de son supplice le plus d'éclat possible — sentiment bien digne d'une hystérique, qui, par tous les moyens, veut accaparer l'attention publique. On sait combien elle y réussit. Rien d'étonnant, par conséquent, à ce que, menteuse par tempérament, par hystérie (ces malades sont des professionnels du mensonge), elle ait accusé à tort et à travers.

Elle désigna, entre autres, le président Larcher, de la Chambre des comptes; un chanoine de Notre-Dame, l'abbé Dulong, qui aurait, à l'entendre, empoisonné l'archevêque de Paris, Beaumont de Péréfixe; un professeur de droit civil, M. Bocager; le chevalier de Lorraine, etc. (1). Ces assertions n'ont jamais été vérifiées, et rien ne nous autorise à les tenir pour véridiques. Il faudrait d'autres témoignages que celui, par trop suspect, de la marquise de Brinvilliers.

Parmi tous ces comparses, il faut en retenir un, car il semble bien qu'on ait porté sur lui un jugement prématuré, et qu'on l'ait condamné un peu trop sommairement. Nous voulons parler du chimiste Glaser. M. Funck-Brentano l'incrimine formellement, d'après le témoignage de Mme de Brinvilliers : ce serait lui qui aurait fourni à Sainte-Croix et à sa maîtresse ses deux poisons — l'eau blanchâtre et l'eau roussâtre; aussi n'hésite-t-il pas à prononcer le mot de « recette de Glaser ». A notre avis, rien n'est moins prouvé que cette accusation d'empoisonneur portée contre un

(1) *Archives de la Bastille.*

des plus grands chimistes du dix-septième siècle.

Glaser n'était pas, en effet, un apothicaire vulgaire : il avait fait de fortes études à l'université de Bâle, qui conservait encore, à l'époque, le renom que lui avait conquis, un siècle auparavant, le grand réformateur Paracelse.

Bientôt, trouvant sa ville natale un champ trop étroit pour son ambition, il prit le chemin de Paris, où il allait retrouver quelques-uns de ses compatriotes. Esprit souple et délié, préparateur très habile, il eut vite fait de conquérir la vogue du public et l'estime des praticiens. Les médecins faisaient volontiers son éloge, et sa clientèle s'agrandissait chaque jour.

Il était fixé depuis quelques années dans la capitale, quand il contracta mariage avec une demoiselle Lemarchand, d'une bonne famille parisienne.[1]

Un des principaux artisans de la fortune de Glaser fut Mme Fouquet, mère du surintendant, pour qui le chimiste préparait des drogues. On sait que Mme Fouquet s'occupait beaucoup, dans un but de philanthropie, de la distribution de remèdes aux nécessiteux — remèdes dont elle a consigné les recettes dans un livre qui est parvenu jusqu'à nous (1) : l'emplâtre de Mme Fouquet contre les ulcères est encore, paraît-il, employé, et nous n'oserions prétendre qu'il soit tout à fait sans action (2).

Par Fouquet, Glaser fut présenté à Vallot, tout-puis-

(1) *Recueil de recettes choisies*, 1675.

(2) Fouquet avait hérité d'un peu du savoir de sa mère. Alors qu'il était enfermé à Pignerol, Louvois lui aurait fait demander la formule d'un certain collyre de sa fabrication, connu sous le nom de *casse-lunette*. (Cf. *Vieux-neuf*, d'Ed. Fournier, t. II, p. 392.)

sant depuis qu'il avait guéri le roi d'une maladie grave, à Calais, en lui administrant du vin émétique.

Après l'arrestation de Fouquet (1661), Glaser retrouva en Vallot un protecteur influent et tout dévoué à ses intérêts. C'est en 1662 que Vallot, alors surintendant du Jardin des Plantes, désigna Glaser pour remplacer Lefèvre, appelé en Angleterre à prendre la direction d'un laboratoire établi dans le palais de Saint-James, lors de la création de la Société royale de Londres.

La tâche qu'avait acceptée Glaser était particulièrement délicate, le savant auquel il succédait jouissant d'une grande autorité. Mais Glaser ne tarda pas à faire oublier son prédécesseur. A ses leçons se pressa un nombreux auditoire, qui ne ménagea pas au brillant professeur ses applaudissements.

A l'époque où vivait Glaser (1), le titre de professeur de chimie au Jardin des Plantes appartenait au premier médecin, qui occupait en même temps les fonctions de surintendant. A cause des fonctions multiples et de la nécessité où il était de suivre la cour dans ses déplacements, le médecin du roi était le plus souvent dans l'impossibilité de faire ses leçons théoriques, et le démonstrateur avait alors la charge de traiter à la fois les deux parties du cours. En réalité, c'était lui qui devenait le véritable professeur de chimie. C'est ainsi qu'on a pu considérer Glaser comme le troisième professeur chargé de l'enseignement officiel de la chimie en France, les deux premiers ayant été un certain Bodineau, médecin assez obscur, et Nicolas Lefèvre (2).

(1) Cf. *Christophe Glaser, professeur de chimie au Jardin des Plantes*, etc., par Henri Lagarde (Besançon, 1891).
(2) Fontenelle, *Éloge de Fagon*.

La situation de Glaser se modifia quand Fagon devint professeur titulaire de chimie, en remplacement de Vallot. Contrairement à ce dernier, Fagon ne se contenta pas d'occuper nominativement sa chaire; il n'entendait rien céder de ses prérogatives. Aussi y eut-il, dès le début, quelques froissements entre le nouveau professeur et son démonstrateur. « Un jour que Fagon devait parler sur la thériaque, rapporte Fontenelle, l'apothicaire, qui était chargé d'apporter les drogues, lui en apporta une autre, presque aussi composée, sur laquelle il n'était pas préparé. Il commença par se plaindre publiquement de la supercherie, car il y avait lieu de croire que c'en était une; mais pour corriger l'apothicaire de lui faire de pareils tours, il se mit à parler sur la drogue qu'on lui présentait, comme il eût fait sur la thériaque, et fut si applaudi qu'il dut avoir beaucoup de reconnaissance pour la malignité qu'on avait eue. »

A en croire Fontenelle, Glaser était ce que nous appellerions aujourd'hui « un mauvais coucheur »; mais c'était un véritable savant.

« Glaser était un vrai chimiste, plein d'idées obscures, avare de ces idées-là même, et très peu sociable. » Le reproche qu'adresse Fontenelle à Glaser, de tenir secrètes ses découvertes, ne paraît pas fondé. Dans son *Traité de chimie* (1) Glaser a, au contraire, exposé tout au long ses procédés de préparation, et il en est, dans le nombre, qui sont encore suivis aujourd'hui. C'est Glaser qui a fait connaître le moyen

(1) *Traité de la Chimie enseignant par une brève et facile méthode toutes les plus nécessaires préparations*, par Christophe Glaser, 1668, in-12.

d'obtenir du « nitrate d'argent fondu », ce qu'on appelait déjà de son temps la pierre infernale, tant, dit-il, « à cause de sa couleur noire, que de sa qualité caustique et brûlante, qui sont symboles de l'enfer ».

On lui doit encore le chlorure d'arsenic, le magistère de bismuth, bien connu sous le nom de sous-nitrate de bismuth, et enfin le sel polychreste (sulfate de potasse impur), dont il découvrit les propriétés, et qui porta, jusqu'à la réforme de la nomenclature chimique, le nom de *sel polychreste de Glaser*. On employait jadis ce sel contre les obstructions du foie, de la rate, du pancréas et du mésentère (1).

La réputation scientifique de Glaser était, comme on voit, établie sur de solides bases, et malgré la mort de Vallot, son protecteur, le démonstrateur de chimie du Jardin des Plantes conserva ses fonctions.

La stupéfaction des juges dut être grande lorsqu'ils apprirent par Mme de Brinvilliers que ce même Glaser, professeur éloquent et savant réputé, avait vendu des poisons à Sainte-Croix, et s'en était fait le fournisseur habituel. Il convient de dire, en outre, que, au moment du procès, Glaser était mort depuis longtemps (2); la Brinvilliers qui avait eu le temps de préparer sa défense, depuis le jour où elle avait fui à l'étranger, n'avait-elle pas choisi à dessein ce faux complice, qui n'était plus là pour se justifier? L'hypothèse est admissible, voire vraisemblable. Le seul témoignage d'une monomane hystérique est insuffisant pour condamner la mémoire de Glaser. Peut-être a-t-il vendu les subs-

(1) Lagarde, *op. cit.*
(2) Hoefer, *Histoire de la chimie*, t. II.

tances nécessaires à la préparation des poisons, sans savoir à quel usage pervers ses drogues étaient destinées; aucun document précis ne nous permet de nous prononcer en toute assurance sur son innocence ou sa culpabilité, mais ce que nous savons de sa vie proteste contre cette accusation.

Son enseignement, ses actes publics, la considération dont il jouissait; sa vie morale, en un mot, plaide en sa faveur, et pèse plus sur notre conscience que l'aveu, plus ou moins sincère, de la marquise de Brinvilliers. Il serait trop facile, en vérité, de salir la mémoire des grands hommes si un témoignage suspect l'emportait sur toute une vie d'honneur et de labeur.

RACINE A-T-IL EMPOISONNÉ LA DU PARC? (1)

Au cours de cette extraordinaire affaire des poisons, un autre nom devait être prononcé — et compromis — un nom illustre entre tous, un nom immortel, dont s'enorgueillissent à bon droit les lettres françaises : Racine, l'heureux rival de Corneille vieilli, l'historiographe du roi (titre plus important qu'aucun autre aux yeux de ses contemporains), était accusé par la Voisin d'avoir empoisonné sa maîtresse, la Du Parc!

Thérèse Du Parc avait été, pendant quinze ans, une des femmes les plus adulées de Paris : son remarquable talent, sa beauté incomparable, sa coquetterie rouée lui valaient cette consécration. Tragédienne touchante, comédienne enjouée, sachant aussi bien provoquer les larmes que le rire; danseuse presque clownesque, aux merveilleuses et troublantes pirouettes, c'est peut-être la seule actrice qui ait eu la rare fortune de réunir des talents si divers. De plus, elle n'était pas avare de ses faveurs, qu'elle distribuait largement, mais non sans discernement. Mariée au comédien Gros-René, elle ne tarda pas à s'affranchir de la tutelle maritale; les soupirants étaient nombreux, riches et célèbres.

(1) Pour Racine, voir : Ravaisson, t. VI, p. 51 ; P. Clément, *loc. cit.*, p. 178; Loiseleur, *op. cit.*, p. 172; *Interrogatoire de la Voisin*, 26 novembre 1679; Funck-Brentano, *loc. cit.* (Racine); Dr Legué, *op. cit.*

Elle prit les uns pour leur fortune, les autres pour leur gloire : Racine fut de ces derniers. Plus heureux que Molière, que Corneille, que La Fontaine, il sut captiver la frivole actrice, qui, dès lors, resta fidèle à son amant, même après la mort de Gros-René.

Corneille ne s'en consola pas. Il avait adressé à la tragédienne nombre de madrigaux et de pièces de vers, où il chantait son amour malheureux avec de touchants accents. On connaît la mélancolique et fière leçon qu'il donna à la « Marquise », strophes de fine ironie où il essaie de se consoler du dédain de l'altière comédienne. Les vers que voici sont moins connus. Corneille y expose les titres qu'il croit posséder à l'amour de la Du Parc :

Je sçais que j'ai quelque âge, et qu'un peu trop d'années
Laisse peu de mérite aux âmes les mieux nées;
Que les plus grands esprits, et les mieux embrasés
Sont de meschants ragousts, quand les corps sont usés;
Que si, dans mes beaux jours, je parus supportable,
J'ai trop longtemps aymé pour être encore aymable;
Et que d'un front ridé les replis jaunissants
Meslent un triste charme aux plus dignes encens.
Je sçais tous mes défauts; mais après tout je pense
Estre encore pour vous un captif d'importance;
Car vous aymez la gloire, car vous savez qu'un Roy
Ne vous en peut jamais assurer tant que moi.

Et cependant, malgré ses supplications, Corneille ne put fléchir la belle; aussi ajoute-t-il :

Il vescut sans Iris, et vescut sans ennui,
Comme la belle ailleurs se divertit sans lui.

Son frère Thomas, également amoureux de Thérèse, ne fut pas plus heureux que lui; il lui déclara son amour dans des épîtres aussi enflammées :

J'ai des yeux comme un autre à me laisser charmer ;
J'ai, comme un autre, un cœur ardent à s'enflammer,
Et dans les doux appas dont vous estes pourvue,
J'ai deu brûler pour vous, puisque je vous ai veue.

Tant d'amour ne devait pas fléchir Thérèse Du Parc. Du jour où elle se donna à Racine, ce fut avec tout son cœur, et sans arrière-pensée. D'ailleurs son amant, dont la passion jalouse prenait ombrage d'un rien, fit quitter à sa maîtresse la troupe de Molière, et l'installa à l'hôtel de Bourgogne où, en 1667, elle devait être l'admirable interprète d'Andromaque. Mais brusquement, l'année suivante, en pleine idylle, Thérèse Du Parc mourait; le désespoir de son amant fut navrant; on vit à l'enterrement, dit Robinet,

Les poètes du théâtre,
Dont l'un, le plus intéressé,
Était à demi trépassé.

On fit sur elle de nombreuses épitaphes, toutes plus mauvaises les unes que les autres, d'ailleurs.

Il est à noter que pas une seule ne fait allusion au genre de mort, ni à l'empoisonnement présumé de la jeune femme. Toutes sont empreintes du sentimentalisme de circonstance et de la préciosité à la mode :

Cy gist la charmante Du Parc,
Qui faisoit dans nos cœurs tant d'amoureuses brèches.
L'on voyoit dans ses yeux l'amour avec son arc
Nous décocher ses flèches.
Mais enfin ces beaux yeux, ces trônes de l'amour,
Tout vainqueurs qu'ils étoient, sont vaincus à leur tour.

Un autre poète s'exprimait ainsi :

Cy-gist une beauté que l'on regrette fort.
Que si la mort, cette cruelle,
Avoit pu seulement regarder cette belle,
Et qu'elle eût eu des yeux pour elle,
Nous ne plaindrions pas son sort,
Car sans doute l'amour auroit vaincu la mort!

Onze ans plus tard, la Du Parc était déjà oubliée — tant est éphémère la gloire des actrices — lorsque la Voisin fit cette étrange déclaration : elle affirma que la mort de Thérèse Du Parc n'avait pas été naturelle. « Racine, ayant secrètement épousé la Du Parc, était jaloux de tout le monde et particulièrement d'elle, Voisin, dont il avait beaucoup d'ombrage, et qu'il s'en était défait par poison, à cause de son extrême jalousie et que, pendant la maladie de la Du Parc, Racine ne partait point du chevet du lit, qu'il lui tira de son doigt un diamant de prix, et avait détourné les bijoux et principaux effets de la Du Parc, qui en avait pour beaucoup d'argent. »

C'est sur ce témoignage, que nous avons le droit de tenir pour suspect, qu'on soupçonna Racine; c'est sur ce témoignage qu'on s'appuie encore aujourd'hui pour condamner sa mémoire.

Ce document présente-t-il toutes les garanties de sincérité nécessaires pour étayer une telle accusation?

Racine, d'après la Voisin, avait empoisonné sa maîtresse; mais quel est le complice qui lui avait fourni le poison? Voici une femme, très au courant de toutes les affaires d'empoisonnements, sachant parfaitement ce que font ses acolytes, Lesage, La Trianon et consorts, pouvant donner des détails très précis et très complets sur les drames dont elle fut acteur ou témoin — et qui, au sujet d'une aussi grave révélation, atteignant un des courtisans les plus en vue, ne peut préciser davantage, et n'apporte aucune preuve à l'appui de son dire! Ce n'est pas ainsi qu'elle procède d'habitude : elle cite le sorcier ou la matrone complices du crime, indique le lieu et le temps des rendez-vous, raconte

les inévitables scènes de sortilège qui précèdent l'attentat... rien de tout cela dans la déclaration concernant Racine; il est vrai que la Voisin incrimine bien le comédien Béjart, mais non d'une façon aussi formelle.

De plus, les motifs qu'elle donne ne semblent-ils pas puérils? Que Racine ait été jaloux — il était trop passionné pour ne pas être piqué par le venimeux aiguillon de la jalousie; il ne pouvait l'être en tout cas que de ses rivaux en amour, les riches seigneurs et les auteurs à la mode, qui papillonnaient autour de sa maîtresse; mais jaloux de la Voisin, pour quel motif?

Les deux femmes se connaissaient de longue date. Étaient-elles amies, comme l'affirme la Voisin, au point de n'avoir pas de secrets l'une pour l'autre? Peut-être, avant les amours de Racine et de Thérèse Du Parc. Mais il est probable que ces relations ne plurent guère au poète qui, pour des raisons faciles à deviner, en détourna sa maîtresse. Il n'eut pas de peine à reconnaître en cette amie une abominable matrone; il l'éloigna de chez lui; celle-ci, onze ans plus tard, se vengea de l'injure qu'elle n'avait pas oubliée.

Aussi bien ne sommes-nous pas seuls de notre avis. M. Bernardin, l'érudit professeur qui a publié de Racine des éditions remarquables, a bien voulu, dans une lettre particulière, nous donner son sentiment à ce sujet :

« Ce n'est pas seulement d'empoisonnement que la Voisin — et son témoignage me paraît plus suspect qu'à M. Funck-Brentano — accuse le grand poète, c'est aussi de vol! Et cette seconde accusation est encore plus invraisemblable que la première!

« Et de ce que la Voisin a accusé Racine d'avoir empoisonné la Du Parc, voici le docteur Legué qui conclut qu'elle a dû mourir des manœuvres abortives conseillées par Racine! Il faudrait, avant d'avancer de pareils faits, avoir au moins de graves indices (1).

(1) Le Dr Legué, mis en cause par M. Bernardin, veut bien nous adresser la lettre suivante :

« Paris, le 3 octobre 1903.

« Mes chers amis,

« Dans les épreuves que vous avez eu la gracieuseté de me communiquer je lis ce passage d'une lettre du très distingué professeur M. Bernardin : « Voici le docteur Legué qui conclut « qu'elle (la Du Parc) a dû mourir de manœuvres abortives con- « seillées par Racine! »

« M. Bernardin n'avait probablement pas sous les yeux mon ouvrage (*Médecins et Empoisonneurs au dix-septième siècle*), quand il a écrit cette phrase, si différente de mon texte, que voici : « Quant à nous et bien que ses contemporains aient pu le sup- « poser coupable d'une telle infamie, nous n'hésitons pas à « croire qu'il n'en a jamais rien été.

« Mlle Du Parc, il faut le dire très haut, mourut positive- « ment des manœuvres criminelles pratiquées sur elle par « des sages-femmes. *Elle ne fut pas empoisonnée* et la mémoire « de son amant, si peu sympathique qu'il fût alors à ses con- « temporains, doit demeurer indemne d'une pareille accusa- « tion. » (*Op. cit.*, page 179.)

« A l'appui de cette opinion, j'ai cité le témoignage de la femme Boutier, qui confirme très nettement les relations unissant la Du Parc à la Voisin. Voici, au surplus, cette déclaration : « Se souvient bien néanmoins d'y avoir vu entr'autres et bien « souvent la Du Parc, comédienne, qui était la commère de la « Voisin et son intime amie. »

« D'autre part, une lettre de Mme de Montmorency au comte de Bussy-Rabutin, datée du 10 juillet 1668, c'est-à-dire quelques mois avant la mort de la Du Parc, disait : « Le cheva- « lier de X... veut épouser la Du Parc, fameuse comédienne; la « famille du chevalier s'y oppose. »

« Ces deux témoignages m'ont paru décisifs. J'ajouterai que la Du Parc avait à son service une suivante, du nom de Manon, que la Voisin lui avait procurée. Cette suivante était sage-femme et la devineresse avait dû utiliser ses services.

« Il est évident qu'avec les projets matrimoniaux de la Du

« La Voisin, dans son interrogatoire, déclare que Racine avait « secrètement épousé Du Parc » ; s'il avait épousé la comédienne, quel besoin aurait-il eu de la faire avorter ? Et quelle nécessité de tenir secret ce mariage, alors qu'il était déjà brouillé avec sa famille ?

« Je ne crois pas plus au mariage qu'à l'empoisonnement. Boileau, dans un texte que M. Funck-Brentano n'avait pu retrouver (p. 291, note, 1re édit.), et qu'on peut lire dans l'édition de Racine de Paul Mesnard (t. I, p. 76), dit, avec un sourire : « Racine la fit sortir de la troupe de Molière, et la mit dans celle de l'Hôtel de Bourgogne. La Du Parc mourut quelque temps après en couches ; *elle était veuve.* » Comme son mari était mort depuis quatre ans, la phrase de Boileau semble bien indiquer qu'elle était enceinte des œuvres de Racine. Qu'arrive-t-il alors ? Pendant la maladie, le poète, très épris, écarte de la comédienne tous les importuns, y compris la seconde femme de son père, la De Gorle ; il emporte, comme souvenir de la morte, une bague, que peut-être il lui avait donnée, et il suit son cercueil « à demi-trépassé », comme l'écrit Robinet : c'étaient sa jeunesse, son amour, ses espérances de paternité, qui s'en allaient avec la belle « Marquise » ! La liaison du poète avec elle avait nui aux intérêts des enfants de la Du Parc et à ceux de la De Gorle. Ils ont inventé tout simplement cette histoire de mariage secret, de poison, de bijoux détournés ; ils l'ont contée à la Voisin, mécon-

Parc, son état de grossesse ne pouvait que lui nuire, et c'est ce qui la décida, sans en faire part à Racine, à recourir à la Voisin et à sa bande de matrones.

« Recevez, chers amis, etc.

« Dr Legué. »

tente que le poète n'ait pas voulu la laisser entrer auprès de la malade. Celle-ci, onze ans après, accusant tout le monde, l'a racontée dans son interrogatoire, et l'on songea un moment à arrêter le poète, comme tant d'autres. On ne le fit pas, et l'on eut bien raison, car tout ce que nous savons de Racine et tout ce qu'il a écrit protestent contre ces *abominables inventions*.

« Et j'ajouterai que, si l'on veut bien se rappeler que la Du Parc est morte le 11 décembre 1668, on ne pourra voir, dans « le remords de ce crime », la cause qui fit renoncer Racine au théâtre... dix ans après! Et je n'admets pas non plus que l'*accusation* ait pu éloigner Racine de la scène; car *Phèdre* fut jouée le 1er janvier 1677, et l'interrogatoire de la Voisin n'est que du 21 février 1679.

« Je ne crois pas plus donc à la culpabilité de Racine, que je ne consens à voir Molière... dans l'homme au masque de fer, comme a récemment voulu le démontrer un gros livre. »

Les arguments de M. Bernardin ne manquent pas de force et d'éloquence, et la version qu'il propose est la plus admissible et la plus vraisemblable. « Je ne vois pas très bien, ajoute-t-il, Racine écrivant une tragédie sur un empoisonnement, aussitôt après avoir empoisonné sa femme. Le père de Britannicus, de Monime, de Bérénice, d'Esther, serait dans ce cas un monstre. Qui le croira? »

S'il est vrai, en effet, que les tragédies de Racine cachent toutes quelques allusions, plus ou moins voilées, aux événements du temps; qu'Andromaque soit Henriette de France, Bérénice Henriette d'Angleterre, Roxane la reine Christine; s'il est vrai que Phèdre dépeint avec une vérité frappante les déportements

des femmes de la cour, peut-on dire que, dans Britannicus, on retrouve l'écho des rumeurs d'empoisonnement qui circulaient déjà? Et quand cela serait, comment en déduire que Racine ait trempé dans une pareille affaire, et qu'il ait été, lui aussi, un cruel et implacable Néron?

Cependant, des arguments d'ordre privé ont été fournis à l'appui de l'accusation d'empoisonnement : on a objecté que si Racine a été le doux poète des « féminines langueurs », il a été dans sa vie privée un égoïste parfait : sa querelle avec son ami Molière, à qui il retire sa tragédie d'*Alexandre*, puis qu'il prive de sa comédienne, la Du Parc; sa rivalité avec Corneille; ses épigrammes contre Chapelain, mauvais poète, mais brave homme, qui lui avait fait octroyer une pension; enfin, surtout, sa brouille avec ses maîtres de Port-Royal, et le violent pamphlet en réponse aux *Visionnaires* de Nicole, « tout cela avait créé à Racine la réputation d'un homme faux, égoïste et méchant ».

Nous n'avons pas ici à entreprendre l'apologie de Racine; bien souvent, du reste, la vie privée des écrivains est l'antithèse de l'idéal qu'ils poursuivent dans leurs œuvres : Molière était triste, et Racine n'était pas aussi tendre qu'on l'a souvent répété. Est-ce une raison suffisante pour charger la mémoire de ce dernier du plus abominable des forfaits?

Du reste, tous ces dessous de la vie de Racine ne nous montrent en lui que l'homme public, l'auteur dramatique, dont l'amour-propre chatouilleux, la vanité même, sont en butte à des froissements quotidiens, dont chaque pièce est contestée par la cabale implacable. Ils ne nous font en rien préjuger de l'homme privé, et

surtout de l'amant. Racine — toute son œuvre ne l'indique-t-elle pas — fut un *sensitif;* il se donna tout entier à ses maîtresses, qu'il aima avec fougue, avec emportement. Le chagrin qu'il éprouva à la mort de la Du Parc, fut immense et, par suite, de courte durée : l'année suivante la Champmeslé lui faisait oublier sa malheureuse Marquise. Comment cette circonstance, caractère distinctif des tempéraments passionnés, a-t-elle pu servir d'argument aux partisans de la thèse de l'empoisonnement ?

L'accusation portée par la Voisin ne fut pas relevée. Louvois, avec sa brutalité coutumière, écrivit à M. de Bezons qu'il tenait prêt l'ordre d'arrestation pour « le sieur Racine ». Le sieur Racine... ! mot dédaigneux, venant d'un ministre qui, en parlant des assassins les plus bas, disait : « Monsieur de Bachimont et madame la comtesse de Soissons ! » La cabale montée deux ans plus tôt, pour la première de *Phèdre,* n'était pas tombée : Louvois était encore du côté de Pradon. Heureusement pour l'honneur des lettres françaises, une puissante intervention s'opposa à l'arrestation du poète, qui ne sut probablement jamais la calomnie que la Voisin avait bavée sur lui.

Puisque, deux siècles plus tard, on a cru devoir reprendre l'accusation, il convient de la rejeter définitivement ; elle ne saurait atteindre le subtil observateur qui décrivit si humainement la « tragique horreur des luxures démentes », et qui créa les adorables figures de Bérénice et d'Iphigénie.

La gloire de Racine doit rester pure de toute souillure ; ce n'est pas une Voisin qui la peut ternir.

IV

LES EMPOISONNEMENTS POLITIQUES

L'Affaire des poisons ne fut pas seulement un drame d'ordre privé; l'épidémie qui s'abattit sur Paris et Versailles se propagea bientôt dans les cours étrangères; elle ne devait épargner ni les princes ni les rois. Certes le poison a toujours joué un rôle politique important; souvent il a hâté l'avènement des héritiers présomptifs, provoqué le règne d'une nouvelle dynastie, renversé plus d'un ministre. Au dix-septième siècle encore, malgré l'essor de la pensée humaine, malgré la civilisation polie et raffinée, le poison continue son œuvre dévastatrice; les régicides sont rares, qui, comme Ravaillac, tuent à coups de poignard; il est vrai que celui-ci est déjà un précurseur des anarchistes modernes, et qu'il a fait le sacrifice de sa vie; les empoisonneurs sont plus lâches : c'est qu'ils assassinent, non dans un but altruiste, pour obéir à un principe, mais bien pour satisfaire une vengeance personnelle, une ambition criminelle.

Aussi les voit-on multiplier leurs tentatives. Bientôt ils effrayèrent l'opinion publique, que d'aucuns avaient intérêt à émouvoir et à passionner, pour profiter d'un mouvement populaire. « Lorsque Louvois meurt, écrit Lagrange-Chancel, on le dit hardiment sacrifié à une

haine toute puissante. Madame reproche formellement à Mme de Montespan la mort prématurée de Mme de Fontanges; il semble que les grands ne puissent plus mourir naturellement. Il faut un coupable pour expliquer toutes les catastrophes. Dès que Monseigneur a rendu le dernier soupir, on le trouve dans le duc d'Orléans. »

La crainte du poison est universelle; pas une mort retentissante que l'on n'attribue au crime, aussi bien à Versailles qu'à Madrid, ou à Londres. Ce sont la femme et la mère du duc de Savoie, qui succombent, en 1676, à quinze jours d'intervalle; c'est l'impératrice Claude-Félicité d'Autriche, empoisonnée par sa belle-mère; c'est le prince Don Juan d'Autriche; le marquis d'Ayetonne; d'autres encore, dont la mort paraît suspecte. Partout, on croit reconnaître les méfaits de l'arsenic ou du sublimé. Il est vrai que les empoisonneurs jouissent de l'impunité; la rumeur publique les accuse, mais personne n'ose les poursuivre, et, du reste, il n'y a pas contre eux de preuves certaines.

L'opinion s'égare, et ne peut plus distinguer la calomnie de la vérité; les princes et les grands vivent dans la crainte perpétuelle du poison redoutable dont ils devinent la présence, mais ignorent la cachette : les uns meurent, réellement victimes d'un assassinat savamment prémédité, les autres succombent, terrassés par la maladie; mais le peuple veut quand même un coupable, et le désigne clairement.

Nous allons, au cours de ce chapitre, passer en revue tous les cas d'empoisonnement politique de cette époque, en nous efforçant de démêler, parmi des documents contradictoires, la vérité du mensonge, l'histoire de la légende.

I. — LA MORT DE MADAME

La question de la mort de Madame a excité pendant longtemps la sagacité des historiens; les uns reconnaissant dans la douloureuse agonie de la duchesse d'Orléans les effets du poison — dont, hélas! l'usage se répandait à la cour; les autres attribuant cette mort à une cause naturelle. Récemment quelques écrivains, appliquant à l'étude de l'histoire les procédés de la méthode scientifique, ont pu établir la solution définitive du problème : Henriette-Anne d'Angleterre n'a pas été empoisonnée.

Nous n'aurons donc, au cours de ce chapitre, qu'à prendre les arguments fournis à l'appui de cette conclusion, et à rappeler les circonstances étranges qui, en marquant ce tragique événement, ont accrédité l'idée du crime.

Les partisans de la version de l'empoisonnement s'appuient sur des raisons d'ordre privé et d'ordre politique, et ils ont cru pouvoir interpréter en faveur de leur thèse les relations qui nous sont parvenues de la mort de Madame. Nous examinerons successivement ces trois points de vue.

Henriette-Anne, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre, et d'Henriette de France, avait, en 1660, épousé l'hi-

lippe d'Orléans, frère de Louis XIV; elle avait alors seize ans. Ménage mal assorti, s'il en fut. Madame, sans être jolie, était gracieuse, spirituelle, fort sentimentale, très coquette aussi. Elle n'avait qu'un désir : plaire à tout le monde. Ce n'était pas une de ces femmes passionnées et vicieuses — comme on en voyait tant à la cour — qui demandaient aux matrones de la poudre à aimer et aux sorciers des messes d'amour. Très douce, très sensible, d'un esprit un peu précieux, mais d'une grâce exquise, elle devint bientôt l'idole de cette cour frivole, qui la consacra véritable reine.

Monsieur, au contraire, était un être méprisable — et méprisé — qui voulait acclimater à Versailles et à Saint-Cloud des mœurs d'un autre temps ; il ne cachait pas son aversion pour les femmes, et ne faisait pas mystère de sa liaison avec son favori, le chevalier de Lorraine.

Henriette eut fort à souffrir dans ses sentiments les plus intimes : sa coquetterie naturelle, qui lui attirait les hommages et les désirs contenus de tous les hommes, ne put provoquer chez son mari d'autre passion que la jalousie. Elle eut, sinon des amants, du moins des amoureux, qui méconnurent les délicatesses infinies de son cœur de femme, dont la vanité et les maladresses blessèrent douloureusement la pudeur, et exaspérèrent par contre-coup le ressentiment de Monsieur.

La plus célèbre et la plus innocente de ces intrigues est celle qu'elle eut avec le roi, son beau-frère. Comme tant d'autres, il se laissa prendre au charme poétique de sa jeunesse et de sa grâce — amour tout platonique,

du reste, car Bérénice, à la cour comme au théâtre, ne donna à Titus que l'adorable présent de son âme candide. D'autres courtisans, en grand nombre, recherchèrent ses faveurs; elle s'offrit à tous, sans se donner à aucun; mais à ce jeu dangereux, elle se compromit gravement, et sa naïve coquetterie en fut parfois durement punie.

Cependant on ne lui connaissait pas d'ennemis, sinon parmi les compagnons de plaisir de Monsieur : elle avait, disait-on, fait exiler Charles de Lorraine. Monsieur s'en plaignit vivement, et de fréquentes scènes éclatèrent entre les deux époux, scènes dictées par l'injuste jalousie de l'un, par la légitime indignation que provoquait chez l'autre un outrageant abandon.

Tel était, au moment même de l'événement de 1670, l'état d'âme de Madame et celui de son entourage. Ajoutons, pour être complet, que la partie féminine de cet entourage ne brillait pas précisément par la perfection de ses qualités morales : Mmes de Valentinois, de Fiennes, de Meckelbourg, pour ne citer qu'elles, étaient des modèles de perversion et de débauche. Néanmoins, on ne les accusa jamais d'avoir empoisonné Henriette. Si donc on veut faire de cet empoisonnement présumé un crime passionnel, c'est dans l'entourage de Monsieur qu'il convient de porter l'enquête.

Les motifs de discorde que nous avons relevés plus haut ne sont pas suffisants pour confirmer une telle accusation. Monsieur ne désira jamais la mort de Madame, et, bien qu'il ne professât pas pour elle une affection passionnée, il n'en fut pas moins très affligé de l'événement. D'autre part, Saint-Simon et la mère

du Régent ont bien dit « que le chevalier de Lorraine et M. de Mersan avaient envoyé de Rome le poison destiné à Mme Henriette » ; mais rien n'est moins prouvé que cette assertion, dont il n'existe nulle preuve. Ce témoignage est par trop insuffisant.

Si donc ces raisons d'ordre intime ne suffisent pas pour expliquer le crime, il faut en chercher de meilleures dans l'ordre politique.

Madame n'était pas seulement reine par le charme et la grâce de son esprit, par les louanges dont l'encensaient ses admirateurs : elle l'était aussi par l'influence considérable qu'elle avait prise dans les conseils du roi. Désignée par ses attaches pour rapprocher étroitement la France et l'Angleterre, ses deux patries, elle travaillait à établir entre elles une solide alliance; travail qu'elle mena à bien, à l'instigation de Louis XIV, mais à l'insu de Monsieur, que son frère tenait éloigné des affaires.

Nouveau sujet de jalousie. On conçoit la colère du duc d'Orléans, qui se vit supplanter par sa femme, alors que son rang l'appelait à jouer le plus grand rôle dans l'État. Cette alliance que Madame, au nom de Louis XIV, avait conclue avec son frère Charles II, détachait l'Angleterre de la Hollande, et isolait complètement cette dernière puissance ; on en a conclu que les Hollandais, pour se venger, avaient donné le poison qui devait tuer Madame. Cette hypothèse est invraisemblable : que les Hollandais aient cherché à empoisonner, avant la signature du traité, l'habile diplomate qui leur enlevait leurs alliés, c'est, à la rigueur, admissible, mais pourquoi après? Le traité de Douvres en eût-il eu moins de portée? Le crime n'aurait fait

qu'exaspérer les Anglais contre les Hollandais, dont la lâcheté eût été punie. Ceux-ci, il est vrai, comme tous les protestants (1), se réjouirent du drame douloureux qui frappait leurs ennemis. Ce n'est pas une raison pour les accuser de l'avoir provoqué.

Il est donc impossible d'établir à quels mobiles auraient obéi les assassins de la duchesse d'Orléans, quels intérêts ils auraient servis. Du reste, l'étude des circonstances de la mort de Madame montre bien que la version de l'empoisonnement est inadmissible, et doit être reléguée parmi les nombreuses légendes qui ont si souvent faussé l'histoire.

Bossuet — dont l'admirable oraison a contribué à répandre cette légende — laisse entendre que Madame jouissait d'une santé parfaite, et que sa mort fut une catastrophe imprévue : « L'eût-elle cru il y a dix mois, et vous, Messieurs, eussiez-vous pensé, pendant qu'elle versait tant de larmes en ce lieu, qu'elle dût sitôt vous y rassembler pour la pleurer elle-même? »

Plus loin, il montre Madame frappée brusquement par un de ces coups de surprises nécessaires à nos cœurs enchantés de l'amour du monde : « O nuit désastreuse, ô nuit effroyable! où retentit tout à coup comme un *éclat de tonnerre* cette *étonnante* nouvelle : Madame se meurt, Madame est morte ! »

(1) M. Moustier, résidant en Suisse, écrit à Colbert : « Vous serez sans doute surpris de savoir que la mauvaise volonté de ceux de Zurich ne se soit pu cacher à l'occasion de la mort de Mme la duchesse d'Orléans, et qu'ils aient pris soin de la répandre avec démonstration de joie et de circonstances dignes de leurs mauvaises inclinations; ce qui fait juger d'où elles procèdent, et que l'intérêt des Hollandais les fait mouvoir (*le 16 juillet 1670.*) »

Bossuet insiste encore ; il revient sur la soudaineté de l'événement : « Quoi donc, elle devait périr sitôt ! Dans la plupart des hommes, les changements se font peu à peu et la mort les prépare ordinairement à son dernier coup. Madame cependant a passé du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. Le matin elle fleurissait, avec quelles grâces, vous le savez; le soir, nous la vîmes séchée. » Cette mort a donc été foudroyante, venant brusquement frapper en pleine santé, en pleine gloire, celle que Dieu choisissait pour rappeler aux chrétiens la vanité des choses humaines? Point du tout.

Bossuet s'est laissé entraîner par le lyrisme de son éloquente pensée : Madame était malade, très malade, dans les derniers temps de sa vie, d'une maladie dont elle ne pouvait guérir.

Voici, d'ailleurs, son *observation*, telle qu'on peut l'établir, d'après les documents que nous possédons sur elle.

Antécédents héréditaires suspects : sa mère, Marie-Henriette de France, probablement phtisique, meurt, en septembre 1669, des suites d'une pleurésie qu'elle traînait depuis six mois (1) ; manifestation probablement tuberculeuse, suivant les idées généralement reçues aujourd'hui.

Antécédents personnels : inconnus dans sa première enfance. Dès l'âge de dix ans, elle présentait un caractère particulier : une maigreur extraordinaire, qui lui valait les sarcasmes de Louis XIV. Ne disait-il pas

(1) *Mém. de Daniel de Cosnac* (t. I, p. 385, notes). Ajoutons que son médecin Vallot fut accusé par Gui Patin d'avoir achevé sa malade, en lui administrant une trop forte dose d'opium.

que son frère « allait épouser les os du cimetière des Innocents » !

La jeune princesse avait la taille « gâtée » : elle était un peu bossue (1); — ce ne sont pas là les signes d'une santé florissante, ni d'une solide constitution; elle était en outre sujette aux gros rhumes, et toussait fréquemment (2).

Cet état maladif ne fera qu'empirer; en 1661, elle aura une indisposition assez grave pour inquiéter son frère : « Mon Dieu, ma chère sœur, lui écrit-il, prenez soin de vous-même et croyez bien que j'ai plus de souci de votre santé que de la mienne. » (Souci n'est pas ici un terme de politesse banale; dans la langue du temps, il a bien sa valeur étymologique : affliction, regret.)

Après sa première couche, la voici de nouveau malade; à Villers-Cotterets, elle suit un régime : les médecins l'ont mise au lait d'ânesse. Puis de nouvelles grossesses viennent la fatiguer; la maigreur augmente encore. M. Rébelliau dit que « son tempérament délicat de naissance était usé par cette servitude de la cour dont elle ne savait se passer; par les plaisirs mondains, les veilles prolongées; enfin, comme le dit le médecin Guy Patin dans ses Lettres, par le mauvais régime de vivre (3-4) ».

Depuis quelque temps, elle se plaint d'une douleur violente à l'estomac, « douleur constante à une place fixe ». Il semble que cette douleur subisse des crises

(1) Mlle de Montpensier, *Mémoires* (Paris, 1859), t. IV.
(2) *Idem.*
(3) *Guy Patin à Falconnet* (*Lettres*, t. III, p. 2).
(4) *Oraison funèbre de Henriette d'Angleterre* (éd. Hachette); notice par Rébelliau.

d'exaspération; quand celles-ci surviennent, la malade est obligée de se coucher par terre « pendant trois ou quatre heures, sans pouvoir trouver de repos dans aucune posture ». C'est dans ce triste état de santé qu'elle entreprend le voyage à Douvres. Elle a si mauvaise mine à ce moment, que Monsieur ne peut s'empêcher de faire à quelqu'un cette confidence : « On m'a prédit que j'aurais plusieurs femmes, et je le crois; car en l'état où est Madame, on peut croire qu'elle ne vivra pas, et on lui a prédit qu'elle mourra bientôt. »

Au retour, Madame eut une violente émotion : le navire qui la portait était ensablé ; elle en prit la fièvre et fit une éruption de rougeole très caractérisée, au point qu'elle dut interrompre le voyage, se reposer au Havre, et ne repartir que complètement rétablie.

Enfin, quelques jours avant la nuit tragique, Madame portait la mort sur son visage. « Elle entra chez la reine, comme une morte habillée à qui on aurait mis du rouge », dit Mme de Montpensier. Le mal avait fait de rapides progrès ; les crises paroxystiques redoublaient de fréquence et de violence ; le dénouement approchait. Malgré ce qu'en a dit Bossuet, *les changements* s'étaient produits et la mort préparait la malade à son dernier coup.

Celle-ci survint dans la nuit du 29 juin 1670. Dans la journée, Madame avait souffert de sa douleur d'estomac et s'était couchée sur des *carreaux*, suivant son habitude. Elle s'endormit ainsi, et pendant son sommeil, son visage changea considérablement, au point d'en effrayer Mme de la Fayette qui la veillait. Puis, une fois levée, elle se plaignit d'un redoublement de

douleur, et demanda une tasse d'eau de chicorée; mais celle-ci sitôt bue : « Ah ! quel point de côté, ah ! quel mal, je n'en puis plus ! » La crise était si violente, que Madame pensait mourir sur-le-champ. On l'emporte, on la couche, on va quérir médecins et confesseurs; mais les souffrances ne diminuent pas, au contraire, et la malade est convaincue d'avoir été empoisonnée par la tisane qu'elle vient de boire. On la rassure; Mmes Desbordes et de Meckelbourg vident la bouteille d'eau de chicorée; à tout hasard, on lui administre du contre-poison..... Peine inutile !

Les doctes médecins Esprit et Vallot, après avoir diagnostiqué la *colique*, passent d'une extrémité à l'autre, et déclarent leur malade perdue : le pouls est insensible, les extrémités se refroidissent, deux saignées sont pratiquées à blanc. Tous les remèdes restent impuissants.

Le roi, prévenu, arrive à Saint-Cloud, rassure la malade, mais celle-ci ne s'illusionne déjà plus : elle lui fait ses adieux. Scène véritablement touchante et tragique : cette jeune femme de vingt-six ans, idole de toute la cour, quitte la vie qui lui était si bonne, avec une résignation admirable ; tout le monde fond en larmes, et c'est elle qui console ses amis et les supplie de ne pas s'attendrir, murmurant « qu'il fallait mourir dans les formes » ; elle n'oublie pas, même à son lit de mort, la majesté royale qu'il lui convient de garder. Envers la mort, elle ne fut pas seulement douce, elle fut aussi grande et fière. Madame se montra bien la digne belle-sœur de Louis XIV.

Exhortée d'abord par le dur janséniste P. Feuillet, puis par Bossuet, qui se montra, en cette circonstance,

apôtre admirable de charité, elle agonise douloureusement : à deux heures du matin elle rend le dernier soupir (1).

L'émotion fut grande à la cour comme à la ville. On pleura bruyamment la fin précoce de cette princesse aimable et le chagrin public se manifesta, comme d'habitude, sous les formes les plus bizarres et les plus inattendues. C'est ainsi qu'on faisait circuler des estampes représentant un tombeau à l'antique, où étaient gravées les armes de Madame : quatre amours, les yeux noyés de larmes, étaient enchaînés, tenant des torches renversées à leurs pieds; une inscription virgilienne symbolisait l'œuvre :

Amores
Abstulit illa habeat secum, servetaque
Sepulcra.

« Madame a emporté dans son tombeau, où elle la garde jalousement, tous les amours, les ris, les jeux et les grâces. »

Et un poète affligé avait écrit le sonnet suivant :

Des pleurs, des pleurs sans fin, des plaintes éternelles,
Des soupirs, des sanglots, des cris de désespoir ;
Madame ne vit plus et nous venons de voir
Le terrible succès de ces peines cruelles.

Ainsi cette beauté, qui fit honte aux plus belles,
Cet esprit admiré des maîtres du sçavoir,
Cette grandeur suprême et ce vaste pouvoir,
N'étoient qu'un court passage à des douleurs mortelles.

Mais ce moment fatal de soi si plein d'horreur
Devait-il estre encore tout armé de fureur
Faloit-il tant de maux pour perdre tant de charmes?

(1) *De Lionne à Colb. de Croissy.*

Ciel qui l'avez permis, permettez ce transport :
Faites régner vos Loix ; mais laissez-nous nos larmes
Pour pleurer à jamais une aussi triste mort (1).

Les rumeurs d'empoisonnement se répandirent rapidement : Madame avait, elle-même, tant était violente la douleur, prononcé le mot de poison. Louis XIV agit très loyalement en cette circonstance ; déjà l'ambassadeur d'Angleterre, ému de cette foudroyante nouvelle, prêtait l'oreille aux soupçons calomnieux ; il fallait les démentir au plus vite ; le roi ordonna l'autopsie, à laquelle il pria l'ambassadeur, ainsi que des seigneurs anglais, accompagnés de leurs médecins et chirurgiens.

L'opération eut lieu le lendemain ; quatre assistants en firent la relation : l'abbé Bourdelot et le médecin Vallot en français, Boscher et Hugh Chamberlin en anglais. De plus, quinze médecins et chirurgiens signèrent le procès-verbal. Tous furent au-dessous de leur tâche, et pas un ne fut capable de porter un diagnostic, non seulement exact, mais seulement vraisemblable. Cependant ils se mirent d'accord sur un point : il n'y avait pas eu empoisonnement.

La mort était donc naturelle ; mais à quelle maladie l'attribuer ? Après avoir constaté les lésions organiques de l'abdomen, on opina pour le choléra-morbus. Vallot et Bourdelot ajoutèrent que Madame avait trop travaillé ; qu'elle avait eu récemment le mal de mer, sans pouvoir vomir ; qu'elle ne dormait pas assez et prenait des bains froids : telles étaient les causes qui, d'après ces médicastres, avaient provoqué le fatal choléra-morbus.

(1) Arsenal, Ms. 6543, fol. 15.

Une si extravagante dissertation ne pouvait rassurer les esprits, ni avoir l'autorité nécessaire pour infirmer les soupçons; c'est pourquoi peut-être la version de l'empoisonnement rencontra si longtemps des partisans.

En réalité, Madame succombait à une péritonite aiguë. Dès la première incision du chirurgien, le ventre boursouflé s'abaissait et une quantité de gaz s'échappaient par l'ouverture, indice de putréfaction. Les intestins étaient gangrenés; la bile répandue dans la cavité abdominale. Même à deux siècles de distance, ce diagnostic s'affirme avec une précision scientifique.

Mais la cause et la nature de cette péritonite?

Le docteur Legué croit y reconnaître les effets de l'empoisonnement par le sublimé; or, la péritonite par intoxication mercurielle ne procède pas comme celle qui a enlevé Madame. On sait qu'un des principaux caractères de l'hydrargyrisme est une salivation abondante, fétide, avec stomatite aiguë très violente, très douloureuse. Les récits des derniers moments de Madame ne mentionnent pas ce symptôme très important. En outre, les malades intoxiqués par le mercure présentent des évacuations alvines abondantes, des vomissements fréquents : il n'en est pas question dans le cas de Madame. Enfin, un argument est décisif : il est impossible d'empoisonner quelqu'un avec une *solution* de sublimé, sans éveiller immédiatement ses soupçons. Le sublimé a un goût très âcre, et ce n'est pas en vain qu'on l'appelle corrosif.

MM. Brouardel et Legendre ont prouvé, chiffres en mains, qu'il est impossible d'abuser à ce point un malade, que de lui faire avaler 200 grammes d'un liquide

absolument imbuvable. Cette hypothèse doit donc être rejetée.

La péritonite à laquelle a succombé Madame n'est pas une maladie *a frigore*, en raison de sa marche suraiguë. C'est le type des péritonites par perforation; c'est l'estomac qui fut perforé. Les médecins assistant à l'autopsie ont bien remarqué un petit *trou* sur la face antérieure de cet organe, mais ils l'ont attribué à une maladresse opératoire du chirurgien. Si l'ulcère de l'estomac avait été connu à cette époque, une telle erreur aurait été évitée.

Tous les témoignages concordent avec cette hypothèse et ce diagnostic : *ulcère de l'estomac*. Les crises paroxystiques dont souffrait la malade, cette douleur fixe qui la torturait, ces alternatives d'appétit et d'anorexie, tous ces symptômes doivent être attribués à cette maladie, fréquente chez les jeunes femmes. La perforation n'est pas rare en ce cas, et elle est fatalement suivie de péritonite suraiguë et de mort rapide.

L'énigme s'explique donc facilement. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que l'ulcère gastrique coïncide fréquemment avec la tuberculose; l'un est souvent le corollaire de l'autre, sans que cependant l'ulcère soit d'origine tuberculeuse. Madame souffrait de ces deux affections : tuberculeuse héréditaire, elle a toussé toute sa vie, et, à sa mort, on a trouvé ses poumons « engorgés de sang noir, le gauche adhérent aux côtes ». Les deux lésions ont donc coexisté, mais c'est l'ulcère de l'estomac qui a emporté la malade. Telle est la version la plus admissible, celle de Littré; celle plus récente de MM. Brouardel et Legendre.

Les partisans de l'empoisonnement objecteront que

les poisons du temps étaient si subtils et si mystérieux qu'ils pouvaient bien dérouter les médecins, et qu'ils nous dérouteraient encore aujourd'hui. C'est possible ; mais cependant de telles assertions méritent confirmation, et il faut en faire la preuve. Or, celle qui est faite, autant que nous le permettent les recherches rétrospectives, est en faveur de l'autre thèse.

Madame est donc morte naturellement. Quelque romanesque que soit l'autre version, il faut la classer désormais parmi les légendes célèbres.

Tout au moins dirons-nous que, si le « trépas douloureux fait la renommée immortelle », Madame a bien gagné, par les affres terribles de son agonie, cette immortalité qui fait à sa jeunesse, sitôt passée, une auréole de grâce et de douceur : elle restera une des plus poétiques figures de la cour somptueuse du Roi Soleil.

II. — LA MORT DE MARIE-LOUISE D'ESPAGNE

Le traité de Nimègue, qui, en 1678, rétablissait la paix en Europe, avait marié le débile roi d'Espagne, Charles II. Ce pauvre descendant de Charles-Quint et de Philippe II était un dégénéré, maladif, scrofuleux, dont la double impuissance, virile et morale, témoignait des tares héréditaires accumulées en lui. C'est à ce prince, si peu fait pour devenir un mari, que fut donnée la gracieuse Marie-Louise d'Orléans, fille de Mme Henriette d'Angleterre, nièce de Louis XIV.

Une double union (Louis XIV étant le beau-frère de Charles II) unissait désormais étroitement les deux souverains et leurs pays. Marie-Louise partit à la cour d'Espagne ; mais, en changeant de patrie, elle ne put changer de cœur. Elevée au milieu des splendeurs de Versailles, elle s'accoutumait mal aux sévérités de l'Escurial et à l'esprit inquisitorial qui faisait du palais un triste monastère. La vivacité de son esprit français, la légèreté de son caractère déplurent bientôt à l'entourage de Charles II. Lui-même, vieux à dix-huit ans, indécis et tiraillé par des influences contraires, ne recherchait dans le mariage que la réalisation de son plus cher désir : prolonger, sinon perpétuer l'impériale lignée de ses ancêtres. Vain espoir, auquel il dut bientôt renoncer.

Ce fut la jeune reine qui en supporta le discrédit; on lui fit un crime de l'impuissance de son mari. On alla même, tant était malveillante à son égard la cour de Vienne, dont l'empire était très grand à Madrid, jusqu'à l'accuser de tentative d'avortement : cet enfant si désiré, si attendu de tous, la reine seule n'en voulait pas ; la vérité est qu'elle ne fut jamais enceinte, du fait de Charles II tout au moins. Enfin, on affirma qu'elle avait voulu elle-même empoisonner son mari, en 1685. C'est l'ambassadeur Mansfeld qui, probablement, lança cette calomnieuse accusation (1).

Tous ces faux bruits augmentèrent son impopularité. Pour les Espagnols, elle devint bientôt l'étrangère, la Française; telle, cent ans plus tard, Marie-Antoinette devait être l'Autrichienne, pour les hommes de la Révolution.

Bientôt elle redoute que cette haine ne provoque quelque crime; elle craint pour ses jours, et les lettres qu'elle adresse à Louis XIV témoignent souvent de cette angoisse : « Je ne puis plus m'empêcher de témoigner à votre Majesté les périls que ma vie court. »

Quelle atroce anxiété doit l'étreindre, cette jeune reine, toute de grâces et de charmes, qui se consume lentement dans le sombre Escurial, et ne voit autour d'elle qu'ennemis suspects; qui redoute de trouver à chacun de ses repas, dans chaque objet qu'elle touche, chaque fleur dont elle se pare, l'insidieux et insaisissable poison ! N'est-ce pas au sublimé qu'on a attribué la

(1) Dangeau, t. I, p. 202-210; *Journal du P. Léonard* (Mss. français, 10265); de Boislisle, *Mém. de Saint-Simon*, t. IV, p. 286, note 5.

mort mystérieuse de sa mère Henriette d'Angleterre, pourtant entourée d'affections dans son palais de Saint-Cloud ? Le même sort lui serait-il réservé ?

Mais un jour, une grande joie lui arrive : une Française, vive et spirituelle, qui, à Versailles, a régné sur tous les cœurs, vient à elle et lui apporte le lointain écho de cette cour brillante. La comtesse de Soissons devient bientôt sa favorite. Singulière coïncidence : cette femme, qu'elle désirait tant connaître, qu'elle attire auprès d'elle, malgré les justes réserves de Charles II, cette femme est réputée pour une empoisonneuse célèbre ; on a dit tout bas, puis tout haut, qu'elle a empoisonné son mari et le duc de Savoie ; qu'elle a voulu attenter aux jours de La Vallière et du Roi. Les aveux de la Voisin l'ont contrainte à fuir ; on l'a *trompettée* publiquement à Paris ; les portes de France lui sont désormais fermées, et c'est elle, cette émule de la Brinvilliers, qui, sur les instances de Marie-Louise, s'installe à ses côtés, et devient l'intime favorite de cette reine, qu'hypnotise la crainte du poison ! Pouvait-elle penser, il est vrai, que ce poison lui serait versé un jour par une Française ?

Cependant, Marie-Louise ne parvenait pas à chasser ses craintes. Etait-ce un pressentiment qui la hantait ? ou n'avait-elle que de trop justes raisons de redouter une fin tragique ? Elle fait écrire à Louis XIV par l'ambassadeur Rébénac : « Je supplie très humblement Votre Majesté de vouloir bien faire envoyer quelques contre-poisons. » Louis XIV s'empresse de satisfaire à son désir ; quand la thériaque arriva à Madrid, la reine était morte depuis trois jours. La comtesse de Soissons portait décidément malheur.

La nouvelle de cette mort causa grand émoi en France, où Marie-Louise avait de nombreuses sympathies. Personne ne douta de l'empoisonnement. « Tout cela sent bien le fagot », écrivait Mme de Sévigné, et tous les mémorialistes sont d'accord sur ce point. Néanmoins on n'en parla qu'à voix basse, Louis XIV ayant le premier donné l'exemple de la discrétion et du mutisme. Il agit en cette affaire suivant sa conduite habituelle : de même qu'il avait fait le silence sur l'empoisonnement du duc de Savoie, et détruit les dossiers secrets de la Chambre ardente, de même il n'insista pas beaucoup auprès du roi d'Espagne, pour avoir quelques éclaircissements sur la mort étrange de sa nièce, et pour calmer l'opinion.

Singulier monarque, qui asservissait la justice à ses intérêts personnels, qui ne craignait rien tant qu'un scandale où sa radieuse gloire eût été ternie. Le roi d'Angleterre eut moins de réserve à la mort mystérieuse de sa fille.

Et c'est pourquoi, aujourd'hui, on est en peine de résoudre cette énigme historique. Pourtant il semble bien que l'hypothèse du crime soit la plus admissible. Deux sortes de présomptions d'ordre moral et d'ordre matériel militent en sa faveur.

On connaît les premières : l'antipathie, la haine qui enveloppait Marie-Louise; la crainte perpétuelle que celle-ci avait du poison; le désir de l'empereur de mettre à sa place sur le trône d'Espagne une princesse allemande, dont les enfants pourraient continuer dignement la lignée de Charles-Quint, mariage qui soustrairait définitivement l'indécis Charles II à l'influence française; nul événement ne pouvait mieux servir les

intérêts de l'Autriche, que cette mort opportune de Marie-Louise. Aussi, à notre sens, faut-il chercher les coupables, moins parmi les chevaleresques Espagnols, grandis à la lecture des héroïques romanceros, que parmi les émissaires fourbes de l'Empereur.

Parmi ceux-ci, l'ambassadeur Mansfeld occupait une place prépondérante à la cour. Ce fut lui que l'opinion publique accusa (1), non sans raison d'ailleurs, car il était devenu l'amant de la nouvelle favorite, la célèbre empoisonneuse, la comtesse de Soissons. Or, si l'on veut bien considérer que celle-ci avait, en 1689, cinquante-trois ans et que l'âge avait dû la marquer « de son irréparable outrage », on sera porté à penser que l'amour seul ne dicta pas la conduite du comte de

(1) Quant à Mansfeld, les contemporains ne sont pas moins unanimes à dire qu'il dut être l'instigateur de l'empoisonnement de 1689. Dangeau (t. V, p. 460) note ce fait, en 1696 : « Monsieur manda il y a quelques jours à Mme Royale, sa fille, qu'elle se défiât de M. de Mansfeld, contre qui il y avait eu de grands soupçons à la mort de la reine d'Espagne, sa sœur. »

Dans une des lettres de la même époque, Tessé, qui se trouvait précisément à Turin quand Mansfeld y arriva, dit : « Il n'y a nulle apparence que je fasse aucun repas avec lui, car ce Monsieur est soupçonné d'avoir eu part à celui que fit la reine d'Espagne avant que de passer de ce monde-ci à l'autre. »

Madame donne les détails les plus précis sur le mode d'empoisonnement (voyez le *Recueil* de Brunet, t. II, p. 292 et 357, avec des notes de l'éditeur, où sont rapprochés une partie des témoignages concordants) : « On n'est pas scrupuleux à cet égard dans le Conseil impérial et sans que l'Empereur le sache on expédie les gens dans l'autre monde. »

Bussy-Rabutin écrit, de son côté, à Mme de Sévigné (t. VIII, p. 545) : « Vous voyez ce qu'il a coûté à la reine d'Espagne d'avoir été Française dans un pays étranger. »

Torcy (p. 526 de ses *Mémoires*) estime que cette mort fut criminelle, car les « comtes de Mansfeld et d'Oropeza » prirent peu de soin de s'en justifier. » Saint-Simon, *Mémoires*, publiés par M. de Boislisle, t. IV, p. 288, notes.

Mansfeld — mais que la maîtresse acheta les faveurs de l'amant : sa science du poison en fut le prix.

La comtesse de Soissons devint donc la docile servante du comte de Mansfeld et, après avoir empoisonné en France pour son compte, elle empoisonna en Espagne pour le compte de l'Autriche (1). Il est vrai qu'à son lit de mort la reine d'Espagne assura à plusieurs reprises à son entourage, dont l'ambassadeur français Rébénac, qu'elle mourait naturellement : étrange démenti qui, par sa spontanéité forcée, ne peut dissiper les soupçons (2).

La comtesse de Soissons, au dire de Saint-Simon, quitta immédiatement l'Espagne pour échapper aux poursuites de Charles II. Celui-ci, quoique fort piètre mari, n'en aimait pas moins sa femme, et c'est à son insu que fut tramée cette machination. La comtesse se réfugia en Allemagne, puis à Bruxelles, où elle mena une vie misérable ; reniée de tous, même de son fils, cette triste aventurière tomba dans la misère; la fière Olympe Mancini, qui avait vécu au milieu d'une splendeur inouïe, dont la jeunesse et la beauté avaient ébloui Louis XIV lui-même, mourut dans l'exil, pauvre et oubliée... Châtiment plus dur peut-être que le supplice de sa devancière, Mme de Brinvilliers !

(1) Saint-Simon dit que « le même conseil de Vienne par raison d'État ne se fit pas scrupule d'empoisonner la reine d'Espagne, fille de Monsieur, parce qu'elle n'avait point d'enfants, et parce qu'elle avait trop d'ascendant sur le cœur et sur l'esprit du roi son mari, et qu'il fit exécuter ce crime par la comtesse de Soissons, réfugiée en Espagne, sous la direction du comte de Mansfeld ».

(2) *Mémoires de la Cour de France*, par Mme de Lafayette, éd. Michaud et Poujoulat, t. III, p. 231-232.

Cette fuite précipitée serait la meilleure preuve du crime et de la culpabilité d'Olympe Mancini. Cependant l'assertion de Saint-Simon n'a pas été vérifiée.

Si donc nous ne pouvons, de ce côté, n'émettre que des hypothèses, nous sommes en mesure d'établir des quasi-certitudes avec les relations authentiques qui nous sont parvenues de l'événement : à savoir, le rapport de l'ambassadeur Rébénac à Louis XIV et l'observation du médecin Franchini, qui soigna la reine pendant sa courte maladie.

Le premier écrivait à Louis XIV : « On a eu une affectation fort grande dès le commencement de la maladie à répandre que la reine était tombée de cheval et s'était rompu une veine dans le corps; qu'elle avait mangé une quantité considérable d'huîtres, de citrons, de lait glacé, et l'on a vu un nombre de mêmes gens s'empresser de répandre ces faux bruits. Cependant je les ai tous vérifiés faux. Il n'est pas vray qu'elle soit tombée de cheval, ni qu'elle ait rien mangé d'extraordinaire, et il est très vrai, Sire, qu'elle est morte d'une manière bien terrible... Franchini, le médecin de la reine, ne peut se sauver que sur une très grande ignorance, de laquelle il serait plus suspect que personne. Je lui ai donné des avis continuels pendant le mal de la reine, sur la nature des remèdes dont il se servait, et il y a persisté jusqu'à la fin... Sa relation ne marque point des circonstances que je sais certainement être vrayes, en sorte, Sire, que sa conduite m'est suspecte. »

Tout est extraordinaire dans cette catastrophe étrange; le moins curieux de l'affaire n'est pas le cas de ce médecin, recevant de l'ambassadeur des conseils sur la façon de soigner la malade et suspecté parce

qu'il ne les suit pas ! Franchini avait pourtant fait de son mieux ; il avait parfaitement reconnu les effets du poison, mais s'était bien gardé d'en parler, « parce qu'il y allait de sa vie ».

Sa relation est des plus intéressantes : conçue en termes vagues, elle témoigne néanmoins d'une recherche intempestive de détails minutieux et inutiles. Franchini ne parle pas de poison; mais la vérité perce cependant à travers le fatras de ses explications peu claires. Qui veut trop prouver...

Il insiste d'abord sur l'alimentation défectueuse de la reine, qui aurait provoqué l'attaque de choléra-morbus « auquel elle aurait succombé », attaque qu'il caractérise par les symptômes suivants : *nausea*, *vomitu*, *angustia et alvi plexu*.

Il ordonne des vomitifs, puis des lavements; la malade rend une quantité d'humeurs corrompues et se plaint de douleur, de soif, de faiblesse générale; l'intolérance gastrique est absolue. Le lendemain, la mort approchant, on lui donne de la thériaque et de « l'extrait de gemmes » ; l'on fait des applications d'huile « contra venena », de thériaque dissoute dans du vinaigre : rien n'y fit, la reine mourut quelques heures après.

Ainsi donc, voilà un choléra-morbus soigné au moyen de contre-poisons avérés : thériaque, extrait de gemmes, huile *contra venena*, thériaque dissoute ! Dans la pharmacopée du temps, ces drogues passaient pour les meilleurs antidotes ; ce sont eux qu'on donna à Madame, qui se disait empoisonnée et suppliait qu'on la délivrât des venins mortels qu'elle croyait avoir absorbés. Encore une fois, ces produits ne sont pas habituels ; jamais il ne serait venu à l'idée d'un prati-

cien de les ordonner en cas de maladie. On remarquera, en outre, que Marie-Louise ne fut pas saignée, ce qu'on n'eût pas manqué de faire pour une fièvre ou un flux de bile quelconque. Franchini a donc parfaitement diagnostiqué, ou présumé l'empoisonnement, mais n'a pas consenti à l'avouer dans sa relation.

Du reste, les détails de l'autopsie corroborent notre hypothèse : « Les boyaux étaient enflammés et pleins de sérosités claires, que les médecins attribuent aux efforts du vomissement et que Sa Majesté n'a pas été saignée... L'estomach était grand et enflammé, on l'ouvrit et il était rempli de sérosités semblables à celles qui viennent d'un cours de ventre liquide... On a trouvé presque à toutes les parties du dedans du corps du sang caillé. Les poumons étaient couverts de ce sang caillé et paraissaient comme ulcérés. Un des chirurgiens dit que cela venait du thériaque que la reine prenait ordinairement. Les médecins le firent taire. Le foie était gros, un peu enflammé et il paraissait que la rate était saine... (1) »

On peut rapprocher cette description de celle que fait le Dr Vibert, le savant expert toxicologue, des lésions constatées dans le cas d'intoxication arsenicale, aiguë, cholériforme :

« La muqueuse gastrique est rouge, tuméfiée, recouverte d'un enduit épais, parfois sanguinolent... Le cœur renferme des caillots mous; le sang contenu dans les vaisseaux est épaissi, de consistance presque goudronneuse (2). »

(1) Relation du sieur Verdier, apothicaire de la reine d'Espagne, in Legrelle, *loc. cit.*, p. 131.
(2) Vibert, *Précis de toxicologie*, p. 364-365.

L'analogie est évidente entre ces deux descriptions; si les connaissances anatomo-pathologiques des médecins avaient été plus précises, la concordance serait parfaite; néanmoins le rapport de l'apothicaire Verdier, si imparfait qu'il soit, mentionne la présence de lésions gastriques et de caillots sanguins : ce qui peut nous autoriser à admettre l'hypothèse du poison.

Toutes ces présomptions ne sont pas loin de constituer un faisceau de preuves. Il est vrai que les auteurs sont en désaccord sur la façon dont le poison aurait été versé; que ce soit dans une tasse de lait (Saint-Simon) ou de chocolat (Mme de Lafayette); dans des huîtres (la Palatine) ou dans une tourte d'anguilles (Dangeau), peu importe : la fille de Madame a probablement succombé à une tentative criminelle, dont témoignent les rapports médicaux, et que les circonstances qui ont marqué cet événement nous autorisent à admettre.

Est-ce trop s'avancer que d'attribuer ce crime à la comtesse de Soissons? Malgré ce qu'en a pensé son historiographe trop indulgent, tout semble l'accuser de complicité : ses relations avec Mansfeld, sa liaison opportune avec la reine, sa fuite de Madrid, et surtout son passé qui lui avait acquis sa triste renommée. Empoisonneuse de profession, elle semait la mort sur son passage, et Marie-Louise ne put s'y soustraire. La noire Mancini, qui devait la vie à une faiblesse de Louis XIV, ne lui fut pas assez reconnaissante pour épargner sa nièce. Le roi n'avait-il pas raison de dire : « J'en rendrai compte à Dieu un jour ? »

III. — L'INTERNATIONALE DU POISON
L'AFFAIRE DU ROI DE POLOGNE ET DU DUC DE SAVOIE

Le 21 septembre 1677, sur une dénonciation anonyme, Louvois faisait arrêter le satanique Vanens, accusé de projeter un empoisonnement contre le roi. Mais bientôt la police s'aperçut qu'elle tenait le chef d'une association de malfaiteurs redoutables dont la double occupation consistait à fabriquer de la fausse monnaie et à préparer des poisons mystérieux et terribles.

C'était l'association des alchimistes Bachimont, Vanens et consorts. Ce n'étaient pas, comme les autres inculpés de l'affaire des poisons, des fabricants de poudre de succession qui vendaient leurs produits au premier client qui leur était adressé; en un mot, ils ne tenaient pas boutique ouverte, et leur officine n'était pas, comme celle de la Voisin, de notoriété publique.

Ils avaient une spécialité fructueuse : ils travaillaient, dans les cours étrangères, auprès des rois et des princes désignés à la mort par la vengeance ou l'ambition des envieux.

Ils avaient, dans tous les pays, des racoleurs, des représentants, pourrait-on dire, et formaient ainsi une véritable association internationale, l'Internationale du

poison, plus terrible et plus dangereuse que celle de l'anarchie moderne.

En France, ils essayèrent vainement d'attenter aux jours du roi ; nous verrons, dans le chapitre concernant Louis XIV, que Colbert et Louvois surent les prévenir.

En Angleterre, ils étaient fort bien en cour : Charles II était passionné d'occultisme et d'alchimie ; peut-être en profitèrent-ils pour perpétrer quelque mystérieux forfait.

En Pologne, ils cherchèrent à empoisonner le roi Jean Sobieski et la reine Marie-Casimire. M. de Béthune, ambassadeur de France, dans une lettre datée de Dantzig, le 6 novembre 1677 et adressée à Louis XIV, précise les détails de l'attentat : « Comme ils prennent l'un et l'autre tous les matins du café, dans lequel, pour son amertume, on met toujours du sucre et que ce breuvage se prépare par un petit Moscovite dans une chambre proche de celle de Leurs Majestés, où l'on laissait toujours du sucre en poudre, on avait jeté dans le sucrier, mêlés, une forte dose de sublimé et d'arsenic, que le petit garçon, en ayant pris fort peu, se trouva dans le moment surpris d'une si violente douleur que tout ce que l'on a pu faire a été de le sauver, et on a trouvé par différents essais que jamais poison n'a été plus véritable et préparé avec plus de méchantes intentions, et la reine de Pologne avait déjà son café devant elle lorsqu'on a découvert la chose, ce qui obligera leurs Majestés de prendre de très grandes précautions pour l'avenir (1). »

C'est donc à la gourmandise de leur petit domes-

(1) *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 30 août 1896.

tique que la reine et le roi de Pologne durent de ne pas succomber au poison.

Louis XIV fut très ému de cette tentative criminelle : « Madame ma sœur, écrivit-il à Marie-Casimire, je loue Dieu de l'heureuse découverte du poison mêlé avec le sucre du café qu'on vous devait servir... Je vous conjure d'en profiter comme d'un avertissement du ciel pour la conservation de votre personne et de celle du roi de Pologne, monsieur mon frère (1). »

Plus tard, Vanens avoua avoir projeté de mauvais desseins à l'encontre de Sobieski. On ne jugea pas utile d'éclaircir cette affaire; tout au plus peut-on présumer aujourd'hui que c'est à son instigation qu'on versa le poison dans le sucrier. (Interrogatoire de Poncet d'Orvilliers.)

Le duc de Savoie fut bientôt le point de mire de cette bande d'assassins. Qui leur commanda cet empoisonnement? Problème insoluble encore aujourd'hui : il reste peu de documents qui pourraient éclairer ce point obscur. Louis XIV, craignant sans doute de compromettre des personnages trop haut placés et redoutant peut-être des complications diplomatiques ou un scandale énorme, préféra étouffer l'affaire, plutôt que de proclamer la vérité. Ce que l'on peut soupçonner, c'est que le propre ambassadeur du duc de Savoie à Paris n'y fut point étranger, non plus qu'une parente du duc, la célèbre comtesse de Soissons, dont nous parlons plus haut, et qui fut une des virtuoses de l'empoisonnement. Tous deux avaient commerce avec

(1) *Louis XIV à la reine de Pologne*, 2 décembre 1677.

Vanens et ses amis, et connurent, s'ils ne le provoquèrent, le régicide qu'on allait commettre.

Déjà, depuis quelque temps, le bruit courait qu'on voulait assassiner S. A. R. le duc de Savoie; à la faveur de ces soupçons, un certain M. Truschi, désireux de compromettre M. de Livourne, l'accusait nettement d'avoir voulu tuer son maître, « par une poudre dans une lettre ». Il y eut alors un véritable imbroglio italien, extrêmement confus, où furent mêlés Truschi, Livourne, Colonna, Cholet, etc.; les faux témoignages affluèrent, et, après une laborieuse enquête, le duc reconnut qu'il s'agissait simplement d'une subornation de témoins.

Tout était arrangé, et le calme renaissait dans les esprits quand brusquement quelques jours après, le prince succombait, le 12 juin 1675.

Lorsque, deux ans plus tard, Vanens fut arrêté, et toute la bande sous les verrous, Louis XIV apprit de quel crime ils étaient coupables. Les aveux d'un comparse, le laquais La Chaboissière, le terrifièrent; ce sont ces révélations qui nous permettent de reconstituer les circonstances du drame.

L'affaire était d'importance : Bachimont devait être créé duc — ce qui implique la complicité d'un prince puissant — et recevoir la forte somme; d'ailleurs, il s'était enrichi à ce métier, car, débutant sans fortune, il avait, au bout de peu d'années, acheté un domaine en viager de 500 louis. Les autres, Vanens, La Chaboissière, furent honnêtement récompensés.

Quel fut le poison donné au duc? Les assassins avaient à leur disposition une quantité considérable de produits chimiques et de drogues; les unes leur

servaient à fabriquer la fausse monnaie, à obtenir le métal blanc qu'ils vendaient au trésor au poids de l'argent. Vanens utilisait une huile qu'il appelait *huile de corcaude* ou de pétrole et qui, dans son esprit, devait convertir le cuivre en or. Bachimont distillait des herbes : seneçon, vermiculaire, genêt et surtout la scille; il faisait de cet oignon une consommation extraordinaire, car un de ses émissaires partit un jour en acheter en Provence pour 50 louis. Ces simples lui servaient à ses travaux d'alchimie, pour la formation des métaux (1).

Tout cela ne constituait pas des poisons bien dangereux; mais La Chaboissière avoua qu'il avait vu son maître Bachimont, « distiller des herbes dans un grand chaudron à lessive, puis il laissait refroidir, ajoutait des poudres, puis remettait sur le feu, versait le tout dans des fioles; celles-ci furent portées chez Cadelan ». Il ajouta qu'avec ce poison, il avait mis une « grosse tête à bas ». La liqueur ainsi fabriquée « était d'abord épaisse et verdâtre, mais après qu'elle était reposée, et qu'il y avait mis les poudres, la liqueur changeait à l'instant de couleur et demeurait comme du vin bourru qui serait clair » (vin nouveau, non fermenté) : ce fut probablement cette drogue qu'on servit au duc de Savoie; on en mit dans son vin, car c'était le meilleur moyen d'en masquer le goût, la poudre étant soit de l'arsenic, soit du sublimé; on en trouva de grandes quantités au laboratoire de Bachimont, ainsi que de l'écume de plomb qui entrait dans son vin frelaté.

Ce poison pouvait tuer en huit, quinze jours, un

(1) *Archives de la Bastille*, mss. originaux.

mois et même un an — à condition sans doute d'en répéter les doses. Un Italien offrit à Vanens 40,000 livres de son secret, mais Vanens refusa : il travaillait à forfait et ne vendait pas la recette de Rabel.

Ce crime, ce régicide resta impuni, ou presque : Vanens fut condamné aux galères perpétuelles — pour d'autres crimes du reste; Bachimont, détenu à Besançon pour fausse monnaie. Seul, La Chaboissière, que ses complices avaient déjà tenté d'empoisonner, paya pour les autres : on le pendit.

La Chambre de l'Arsenal avait cependant le devoir impérieux de faire la lumière sur toutes les affaires d'empoisonnements; mais lorsqu'elle eut à juger, non plus de vulgaires assassins, coupables d'un crime banal, mais une bande de malfaiteurs spécialisés dans le crime politique, elle eut peur et abrita sa responsabilité derrière le roi.

Celui-ci, moins soucieux de la justice que du scandale, préféra ne pas venger la mort du duc de Savoie.

IV. — LES TENTATIVES D'EMPOISONNEMENT CONTRE LES MINISTRES DE LOUIS XIV : MAZARIN. — FOUQUET. — COLBERT. — LOUVOIS. — DE LIONNE.

De par leur situation, les ministres de Louis XIV étaient exposés plus que tous autres aux attentats des empoisonneurs; aussi la légende veut-elle que quelques-uns d'entre eux soient morts par le poison, ou n'y aient échappé que par miracle.

Bien avant l'affaire des poisons, avant même le scandale de la Brinvilliers, on avait, en 1661, attribué à une tentative criminelle la mort d'un ministre tout-puissant : le cardinal Mazarin.

Mazarin mourut dans les premiers jours du mois de mars 1661, après une longue maladie, qui, depuis un an, ne lui laissait guère de répit. Gui Patin nous a rapporté les indicibles souffrances de l'infortuné ministre, en proie à de violents accès de goutte et à de fréquentes coliques néphrétiques. Et, chose curieuse, c'est le même Gui Patin, qui s'est fait, par la suite, l'écho des rumeurs d'empoisonnement qui se propagèrent au sujet de cette mort (1). Pourtant, il avait écrit, le 3 août 1660 : « Le mal de Son Éminence est

(1) Gui Patin, *Lettres* du 2 juillet, 10 août, 5 octobre, 29 décembre 1660; 2 et 18 février 1661.

une maladie d'entrailles, qui sont menacées de gangrène et de décomposition; cela provient d'une forte et vieille intempérance, qui a engendré une diathèse qui résistera à toutes les ressources de notre art. Tout passe, et tout ira au même endroit, nous, vous, et eux, grands et petits, tous égaux à ce prix. » Pourquoi, dès lors, prétendre que la maladie du cardinal est douteuse, *dubii et ancipitis eventus?*

L'hiver se passe, et Mazarin est de plus en plus malade; l'opinion commune est qu'il ne vivra plus bien longtemps. On le met au lait d'ânesse, il suit un régime sévère, mais le cœur est bientôt atteint : « il a le pouls intermittent », il souffre de palpitations, les pieds sont enflés. « Il y a bien plus de quatre jours, écrit Gui Patin, le 7 mars 1661, que le diable aurait emporté le Mazarin, mais il ne sait par où le prendre, tant il pue. Il a peur que le Mazarin lui donne la peste par la puanteur de son corps. » Rien d'étonnant à cela, puisqu'on avait entouré les pieds du malade avec du crottin de cheval, pour combattre l'œdème (1)!

Mazarin meurt enfin. On sait quel courage il montra en cette circonstance : qui n'a lu l'anecdote tristement navrante du ministre, passant en revue tous les tableaux de sa galerie, quelques jours avant de s'aliter définitivement : « Il faut que je quitte tout cela; adieu, chers tableaux que j'ai tant aimés! »

« Il fit bonne mine à la mort, dit Eugène Pelletan (2); il joua au biribi jusqu'au dernier moment; la veille de son agonie, il parut une comète; un cour-

(1) A. Franklin, *la Vie privée d'autrefois* (les Chirurgiens).
(2) Eugène Pelletan, *Décadence de la monarchie française.*

tisan dit au cardinal en faisant allusion à son prénom Giulio : c'est la comète de Jules César. Le cardinal secoua la tête sur son chevet : elle me fait beaucoup d'honneur. »

D'un caractère énigmatique et étrange, cet homme, parvenu au sommet de la fortune et des honneurs; qui s'était montré double dans toutes les circonstances de la vie; qui, plus que tout autre, devait regretter les jouissances terrestres, et aurait pu s'écrier, comme Rabelais, au moment suprême : « Tirez le rideau, la farce est jouée... »

Comment admettre, avec Raspail, que Mazarin ait succombé au poison? Malgré l'affirmation de Gui Patin, qui déclare que *cette mort est un mystère*, rien ne fut moins imprévu ni moins mystérieux : l'évolution de la maladie du cardinal était toute naturelle et devait fatalement le conduire à la mort. Si Gui Patin, d'ailleurs, a insinué ces bruits méchants, c'est surtout en haine de son rival, le médecin Guénaut, qui soignait le ministre, et de Vallot, qui fut appelé auprès de lui. Gui Patin — qui n'était pas un bon confrère, loin de là — ne cache pas que Mazarin mourut surtout par la maladresse de ses médecins; et c'est probablement cette médisante calomnie qui a fait naître l'idée de l'empoisonnement.

Il est vrai que l'abbé Blache (1) raconte, dans ses Mémoires, qu'à l'instigation du cardinal de Retz et de la marquise d'Asserac (2) un certain Italien, le signor

(1) *Mémoires de l'abbé Blache*, curé de Ruel.

(2) La marquise d'Asserac n'en était pas, dit le mémorialiste, à son coup d'essai. C'était, rapporte-t-il, la plus subtile empoi-

Pietro, empoisonna Mazarin à l'aide d'un toxique spécial, dont il avait le secret et qu'il appelait très plaisamment son *Élixir d'hérédité*. Et comme ce Pietro était un honnête assassin, il avait promis à Dieu « de ne mettre jamais en usage son divin élixir que dans les occasions de grande importance ».

L'Italien commença par acheter, à l'aide de présents somptueux (il dépensa à cet effet plus de mille écus) l'entourage du ministre; et, parvenu près de sa victime, lui offrit le poison. Celui-ci était si subtil que « par sa vertu il faisait déclarer la nature selon le penchant des humeurs qu'on a dans le corps, et qu'ensuite la maladie survenait à l'un d'une façon et à l'autre d'une autre ». Le médecin de Mazarin, M. Vézon, aurait eu quelques soupçons, éveillés surtout par les grimaces sardoniques et le prurit nasal du malade; il ajoutait qu'on pouvait fort bien être empoisonné par des odeurs et que d'ailleurs, à l'autopsie, on avait remarqué certaines marques noirâtres sur un cartilage du nez.

Mazarin aurait donc, d'après les dires de l'abbé Blache, succombé comme Jeanne d'Albret à un parfum mystérieux. Nous avons plus haut exposé notre sentiment sur les prétendus empoisonnements par les gants de senteur. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet. Signalons toutefois l'invraisemblance du récit que nous venons de rapporter. Connaît-on un toxique qui provoque telle ou telle maladie suivant le tempérament

sonneuse qu'il y eût au monde. Elle s'était débarrassée de son mari, pour ne pas avoir d'autre enfant que le fils unique qu'elle chérissait et dont elle voulait faire un grand seigneur. Notons, en outre, que l'abbé Blache est muet sur le prétendu empoisonnement de M. de Péréfixe, archevêque de Paris, dont il relate la mort sans commentaires.

de la victime? Et que dire de cet examen *post mortem* et de ces lésions constatées sur un cartilage? On remarquera, en outre, dans ce récit, de multiples contradictions : c'est ainsi que cet *élixir d'hérédité* aurait occasionné chez des nonnes empoisonnées par mégarde des accidents tout différents, vomissements, douleurs d'entrailles, anémie progressive, etc. Leur médecin, M. Aignan, reconnut la présence du poison à la faiblesse du pouls. En réalité, ces religieuses avaient été intoxiquées par les émanations de fosses d'aisances installées d'une façon fort défectueuse. L'abbé Blache nous paraît donc avoir singulièrement enjolivé ses Mémoires, qui constituent peut-être un roman intéressant, mais non une histoire véridique des événements contemporains (1).

Et puis, quel serait ce poison qui fait le malade se gratter le nez et rire aux éclats?

Les démangeaisons du nez sont provoquées par la *vératrine*, alcaloïde de l'ellébore; la grimace ou *rire sardonique*, par la renoncule scélérate; mais comment réunir ces deux poisons sur une fleur? S'il suffit de respirer un peu de vératrine, pour éprouver des crises paroxystiques d'éternuement, il faut ingérer la renon-

(1) Le curé de Ruel, Blache, affirmait avoir été l'objet d'une tentative d'empoisonnement dirigée contre lui par son bedeau. Ce dernier, en servant la messe, lui aurait offert un vin suspect, couleur d'orange. Le prêtre officiant, s'étant aperçu de cette singularité, le bedeau, tout troublé, lui dit que ce vin était gâté et on en apporta d'autre pour le verser dans le calice.

Mais, encore une fois, on ne saurait ajouter foi aux racontars de l'abbé Blache, qui paraissent suspects à plus d'un titre. Il signale aussi une tentative d'empoisonnement contre Louis XIV et le Dauphin, aussi invraisemblable que les accusations qu'il porte contre le cardinal de Retz.

cule scélérate, pour obtenir le rire sardonique : l'hypothèse d'une fleur empoisonnée avec ces deux substances est donc inadmissible. Peut-être ordonna-t-on à Mazarin quelques grains d'ellébore dans le but de le soulager; mais de là à conclure au crime, il y a loin.

Un témoignage pourrait cependant donner quelque créance à cette thèse : en 1679, au moment où le bourreau allait pendre une matrone, la Desloges, condamnée par la Chambre ardente, elle fit spontanément cette déclaration (1) : elle affirma que son amant, Nicolas Charpentier, architecte et juré bourgeois de la rue des Écouffes, avait enlevé jadis une fillette de onze ans, filleule du cardinal; ce dernier la réclama au ravisseur, qui se refusa à la rendre, disant que « M. le cardinal pourrait remuer, ou faire remuer toute la terre s'il voulait, mais que lui, Charpentier, remuerait le ciel ». Quinze jours après, poursuivit la Desloges, le cardinal mourait, et Charpentier parla de cette mort, « comme s'il eût voulu faire comprendre que c'était lui qui avait causé la mort par son grand savoir et sa science ».

Déjà, Mme de Brinvilliers avait, en termes couverts, parlé dans le même sens; cette déclaration confirmerait donc les bruits d'empoisonnement. Mais quelle valeur faut-il reconnaître à ces témoignages? Mme de Brinvilliers, hystérique, monomane de l'empoisonnement, a plus d'une fois été surprise en flagrant délit de mensonge. La Desloges n'a-t-elle pas fait cet aveu suprême dans le but de prolonger ses jours? C'est possible, même probable.

(1) Ravaisson, t. VII, p. 78.

Rien, dans les circonstances qui marquèrent la maladie et la mort de Mazarin, ne nous permet de croire à l'empoisonnement; l'infortuné cardinal était, d'ailleurs, suffisamment malade, et ceux qui attendaient sa fin n'avaient qu'à prendre patience. A quoi bon achever un malheureux dont les heures étaient comptées?...

***

C'est encore la légende qui veut que Fouquet, le surintendant malversateur, ait été d'abord empoisonneur, puis empoisonné lui-même : empoisonneur, parce que Glaser aurait été « à son service ». Mme de Brinvilliers a raconté, dans un de ses interrogatoires, que Glaser avait, en 1656, fait un voyage à Florence, pour y étudier la manière de fabriquer les poisons les plus subtils et les plus fins. « Glaser, disait-elle, en était revenu, rapportant quelques feuilles qu'on ne cueillait qu'en ce temps au mois de mars, longues d'environ comme le pouce. » Elle ne put se rappeler leur nom, mais elle affirma qu'elles « ressemblaient à la feuille de séné, mais elles étaient un peu plus grandes et servaient pour composer ses poisons ». Nous savons ce qu'il faut penser des assertions de Mme de Brinvilliers, et nous avons vu plus haut que Glaser était vraisemblablement accusé à tort par la marquise. Si donc, comme tout nous le fait supposer, ce voyage de Glaser à Florence, dans le but d'y étudier des plantes vénéneuses, est une pure invention de la Brinvilliers, l'accusation portée par elle contre Fouquet ne tient pas debout. Du reste, à qui le toxique eût-il été versé?

Il n'y a, dans le courant de 1656 et de 1657, aucune

mort mystérieuse, dans le domaine politique bien entendu, que l'on puisse attribuer au poison.

En 1661, Mazarin mourait, mais rien n'est moins prouvé que son assassinat, et il est difficile d'admettre que Fouquet — si on veut voir en lui l'assassin — se soit précautionné cinq ans auparavant.

On a objecté que la sévérité de Louis XIV envers son ministre concussionnaire était dictée par la certitude qu'il avait acquise que Fouquet était un empoisonneur. Il n'en fallait pas tant pour provoquer la mesure de rigueur prise contre lui; le montant des vols et des prévarications était énorme, l'outrecuidance de Fouquet — *quò non ascendam?* — dépassait toute mesure; la roche tarpéienne était près du Capitole. Point n'est besoin pour expliquer la conduite de Louis XIV d'émettre des hypothèses plus ou moins vraisemblables, telle que la version de Fouquet empoisonneur — car, en ce cas, il n'eût pas manqué de se débarrasser d'abord de son plus dangereux ennemi, de Colbert, qui préparait sa disgrâce, et le desservait auprès du roi.

Fouquet n'a donc probablement pas participé aux affaires d'empoisonnement dont parla Mme de Brinvilliers. Plus tard, il fut mêlé — indirectement, il est vrai — au scandale de l'affaire des poisons; l'arrêt de détention perpétuelle l'ayant mis hors d'état de conspirer, ses amis, ses parents complotèrent en sa faveur : un d'eux, le conseiller Pinon du Martray, fit dire des messes et des conjurations, « *entre deux élévations*, contre le roi, et en faveur de Fouquet; et, si elles n'étaient pas suivies de succès, il faisait état de se servir du poison, car il avait quelques accès à la bouche du roi ».

Ce fut sans doute cet homme de condition, grand, bien fait, assez plein de visage, coiffé d'une perruque blonde, qui vint trouver trois sorciers-empoisonneurs, Moreau, Passavart, et le prieur de Saint-Arnould, « *pour faire mourir le roi et faire revenir M. Fouquet* (1) ».

Ceci se passait en 1677. Lorsque, quatre ans plus tard, cette conspiration fut découverte, Louvois chercha à éclaircir l'affaire (2). Il écrivit à La Reynie d'agir en toute hâte et de surseoir, s'il le fallait, à l'exécution des trois prisonniers qui avaient été sollicités « par un homme de la dépendance de M. Fouquet ».

Qu'arriva-t-il ensuite? La Reynie eut soin, comme le recommandait Louvois, de tenir secrets les nouveaux aveux, et ceux-ci ne figurent pas au dossier. En tout cas, il semble bien qu'il s'agissait là moins d'une affaire de poison que de sorcellerie, et cette conspiration ne dut jamais être très sérieuse. Du reste, Fouquet était mort depuis deux mois, lorsque les condamnés firent cette déclaration; comme ils ne purent préciser quel était l'*homme de condition*, parent de Fouquet, et que d'autre part, ils n'ignoraient pas la mort de ce dernier, on peut vraisemblablement supposer qu'ils ont commis cette délation dans l'unique but de prolonger leur vie de quelques jours, puisqu'une nouvelle enquête, minutieuse et longue, s'imposait.

D'autres personnages, d'ailleurs, s'entremettaient activement en faveur du prisonnier de Pignerol : Mme de Vivonne avait passé un traité avec la Fillastre et l'abbé Cotton, traité que ceux-ci reconnurent lors de

(1) Procès-verbal de question de Debray (juin 1681).
(2) *Louvois à La Reynie* (17 juin 1681).

leur confrontation devant La Reynie (1). Ils faisaient des conjurations, qui devaient d'abord amener le rétablissement et la liberté de Fouquet, puis la mort de Colbert, par surcroît. La duchesse de Vivonne demandait aussi — comme la plupart des dames de la cour — l'amour du roi. On sait que ces pratiques de magie blanche ou noire ne furent guère couronnées de succès : Fouquet n'en restait pas moins à Pignerol, et Colbert s'obstinait à ne pas mourir. Il est bien vrai que celui-ci fit, dans le courant de janvier 1669, une courte maladie; mais, malgré ce qu'en pense M. Ravaisson, rien ne prouve que ce ne fut pas là une indisposition naturelle : elle n'eut d'ailleurs pas de suite.

Fouquet, à l'insu duquel se tramaient peut-être toutes ces machinations — comment les aurait-il apprises? — se consumait donc lentement dans sa prison perpétuelle. L'ancien surintendant des finances espérait toujours de Louis XIV une mesure de clémence; il était malade et sa santé s'altérait au régime pénible qui lui était imposé; l'arthritisme se manifestait chez lui sous toutes les formes : il avait les jambes enflées, de la sciatique, des coliques, des hémorrhoïdes, la pierre, la gravelle, sans compter les rhumes, les maux de tête, les fluxions, les bruits d'oreilles, les yeux perdus, les dents minées. Le roi, se laissant fléchir par les amis restés fidèles à Fouquet, lui permit enfin de quitter Pignerol : il était trop tard. Le condamné, gracié, mourait d'apoplexie, en mars 1681.

Il faut donc faire justice de cette légende, qui veut que Fouquet ait succombé à un empoisonnement

(1) Procès-verbal de confrontation de la Fillastre et de Cotton.

ordonné par Louis XIV. Quel intérêt aurait eu le roi à commettre ce crime inutile, près de vingt ans après la condamnation du surintendant? Le nom de Fouquet n'excitait plus guère en France qu'un sentiment de pitoyable commisération; l'enfermé de Pignerol ne pouvait, de sa prison silencieuse, révolutionner les masses ni provoquer de soulèvement : il n'était guère à craindre; pourquoi, dès lors, le supprimer?

D'autres ont voulu voir dans Fouquet l'*homme au masque de fer*; après avoir faussement répandu le bruit de sa mort, on l'aurait conduit à la Bastille, le visage cadenassé derrière l'impénétrable masque... roman évidemment très ingénieux, mais dont l'invraisemblance ne mérite même pas une réfutation. L'histoire n'est pas toujours si dramatique que le voudrait le romancier; ce n'est pas une raison pour la fausser jusqu'à l'absurde.

Fouquet, ministre concussionnaire, a été condamné pour ses vols scandaleux et, après vingt ans de détention, est mort, sans pouvoir jouir seulement de la demi-grâce si péniblement obtenue.

Grandeur et décadence!...

Un autre ministre, Louvois, aurait, d'après Saint-Simon, Dangeau et nombre d'historiens, succombé également au poison : sa mort subite, rappelant celle de Madame, pouvait accréditer ce soupçon.

Le 15 juillet 1691, Louvois avait eu avec Louis XIV une très vive discussion : le roi, qui n'aimait guère les

procédés brutaux de son ministre, lui avait déjà, entre autres faits, reproché le pillage du Palatinat, dont la pleine responsabilité lui incombait; cette fois le bombardement de Liège fut le sujet du mécontentement royal.

Louis XIV avait désapprouvé cette mesure inhumaine et, par surcroît, inutile; cependant Louvois ne tint aucun compte de cet avis et ordonna le bombardement. La scène fut terrible entre le roi et son ministre, tous deux fort colériques et très autoritaires. Celui-ci, au cours de la querelle, jeta insolemment son portefeuille sur la table. Louis XIV marcha sur son ministre, la canne levée, mais se ravisa, sur les instances de Mme de Maintenon, présente à la dispute.

Louvois se retira immédiatement, en proie à une violente émotion; il rentra chez lui, n'en sortit plus de la journée, et le lendemain s'apprêta, comme de coutume, à aller travailler avec le roi : la nuit avait porté conseil, et l'avait assagi.

Cependant il ne se sentait pas bien; sa santé, depuis quelque temps ébranlée, lui causait quelques soucis; il prenait des eaux minérales, dont il disait tirer un grand bénéfice, et, toujours altéré, buvait de l'eau pure en grande quantité. Il en avait toujours un pot sur sa cheminée. Peut-être était il diabétique?

Ce jour-là son malaise était plus grand que d'habitude. A peine entré au conseil, il se sent gravement indisposé; on l'emporte, on le saigne à droite, puis à gauche, sans grand succès; il avale un grand verre d'eau, mais « il n'éteignit pas l'ardeur du mal, et glaça la chaleur vitale ». Malgré les soins empressés de Fagon, les douleurs augmentèrent, et quelques minutes

après, Louvois expirait, dans les bras de son ami Barbezieux, accouru en toute hâte (1).

Celui-ci, dans une lettre au comte de Tessé (21 juillet 1691), ne cache pas son sentiment : Louvois est mort empoisonné, « il n'y a presque pas lieu d'en douter ». De même, l'ambassadeur vénitien Pietro Vernier, dans sa relation au doge Morosini, se fait l'écho de cette accusation d'empoisonnement : un domestique subalterne s'était, en l'absence de Louvois, introduit dans son cabinet et avait versé du sublimé dans le « pot » de Louvois. Ce domestique fut, du reste, arrêté, puis relaxé quelque temps après, sur les ordres mêmes de Louis XIV.

C'est que le roi, en lisant les rapports de l'autopsie de son ministre, avait pu acquérir la conviction que cette mort subite était naturelle. Il est bien vrai que l'ambassadeur de Venise s'appuie sur cette même autopsie pour conclure au crime : « On a trouvé, écrit-il, le cœur flasque avec quelques taches livides à l'intérieur... Il y a des sublimés qui agissent instantanément... — « Il est possible, ajoute-t-il, que le coup vienne d'une main élevée. »

Barbezieux dit qu'on n'a pas trouvé d'indices assez positifs; néanmoins il ne doute pas de l'empoisonnement.

Cependant — une fois n'est pas coutume — les chirurgiens qui firent l'autopsie purent poser des conclu-

(1) Au sujet de la mort de Louvois, se référer aux documents suivants : Ravaisson, t. IV, p. 19 et t. V, p. 463; Saint-Simon, *Mémoires; Lettre de l'ambassadeur Pietro Vernier à Morosini, doge de Venise; Lettre de Barbezieux au comte de Tessé*, 21 juillet 1691.

sions certaines. Leur rapport a paru dans un des ouvrages de Dionis, chirurgien de Louvois, qui assista à la nécropsie. Les quatre chirurgiens Féline, Gervais, Dutertre et Dionis signèrent la relation suivante : « Le jugement certain qu'on peut faire de la cause de cette mort est l'interception de la circulation du sang : les poumons en étaient pleins parce qu'il était retenu, et il n'y en a pas dans le cœur, parce qu'il n'y pouvait pas entrer; il fallait donc que ces mouvements cessassent, ne recevant pas de sang pour les continuer. C'est ce qui s'est fait aussi, et ce qui a causé une mort si subite. »

Voilà qui réduit à néant les soupçons d'empoisonnement. Les « sublimés » si extraordinaires dont parle l'ambassadeur de Venise n'ont pourtant pas pour effet de provoquer une embolie pulmonaire; car c'est bien à un accident de ce genre qu'on est en droit d'attribuer la mort de Louvois. Il est donc inutile d'y voir le crime d'*une main élevée*. Ce n'est pas une raison parce que Louis XIV était en désaccord passager avec son ministre pour qu'il l'ait assassiné : la colère royale n'allait pas jusqu'à le pousser au crime.

Louvois souffrait depuis fort longtemps; peut-être la violente émotion qu'il éprouva devant les remontrances de Louis XIV a-t-elle contribué à provoquer l'accident ultime; on ne peut, en tout cas, voir dans cette mort, si mystérieuse qu'elle apparaisse, l'œuvre néfaste du poison.

***

Un autre ministre de Louis XIV, le diplomate de Lionne, serait mort, empoisonné, lui aussi, victime

non d'une vengeance politique, mais de la haine de sa femme (1).

Celle-ci menait à la cour une vie déréglée, au point que Louis XIV avait exigé de son mari qu'il la fît enfermer dans un couvent. Les libelles, les pamphlets les plus injurieux, circulaient sur son compte : on y racontait que Mme de Lionne partageait avec sa fille les faveurs du comte de Sault, d'autres disaient de M. de Champlâtreux, d'autres enfin de M. de Saint-Paul. Le mari avait un jour trouvé, couchés côte à côte, dans le même lit, l'amant, la mère et la fille. Aussi ne fit-il aucune difficulté pour confier sa femme aux sœurs de Sainte-Marie de Saint-Jacques. Ceci se passait le 21 août 1671; quelques jours plus tard, de Lionne tombait malade; le 5 septembre, il mourait.

La Brinvilliers, devant ses juges, affirma qu'il avait été empoisonné; elle insinua même que Penautier, le receveur du clergé, impliqué dans l'affaire d'Aubray, pouvait être, sinon l'auteur, du moins complice de l'attentat.

Plus tard, une Italienne, la femme Urbain, fut accusée d'avoir pris part au crime.

L'énigme ne fut jamais résolue : de Lionne mourut-il empoisonné par les amants de sa femme, ou par sa femme même, qu'on relaxa quelque temps après son arrestation? C'est fort possible, étant donnée l'immoralité de Mme de Lionne qui, certes, ne reculait pas devant un crime. L'affaire fut étouffée, et personne ne songea dès lors à percer le secret de cette mort suspecte.

(1) Cf. *Lettres de Mme de Sévigné* (passim); *Lettre de Sir Saarsfield à Sir Williamson* (15 juillet 1676); Ravaisson, t. VI, p. 508.

En résumé, de tous les ministres de Louis XIV, de Lionne est le seul qui, peut-être, ait succombé à un empoisonnement; encore ne faut-il voir dans ce dernier crime qu'un acte passionnel et non politique.

Ils eurent tous l'heureuse fortune que les envieux et les jaloux dont ils étaient entourés manquèrent d'adresse et d'audace. Colbert (1), qui faisait aux empoisonneurs une guerre acharnée, était plus que tout autre désigné à leurs coups; il y échappa et sut prévoir les complots qui se tramaient dans l'ombre. La Reynie était un fidèle lieutenant, digne de son maître.

Louis XIV fut aussi l'objet de nombreuses tentatives: nous allons voir qu'aucune n'aboutit parce que personne n'eut la témérité de diriger contre lui une conspiration sérieuse, et que la sorcellerie seule fit les frais de ces absurdes complots; il n'en eût pas été de même si l'arsenic y avait été mêlé.

(1) Colbert mourut après une très courte maladie, le 15 janvier 1669. Il avait été l'objet d'une tentative d'empoisonnement dirigée par un nommé d'Amy, qui avait offert deux mille livres à un sorcier pour l'affaire. Celle-ci n'eut pas de suites.

V. — LES ATTENTATS CONTRE LOUIS XIV
LES PROJETS CRIMINELS DE LA MONTESPAN

Lorsque Louis XIV eut connaissance de l'affaire des poisons, il ne se doutait guère qu'il avait été plus d'une fois le point de mire des criminels, et que de nombreuses tentatives avaient, sans grand succès du reste, été dirigées contre lui. Mais là encore, il ne s'agissait pas de conspirations politiques, mais bien de vengeance et d'ambitions féminines.

La vie passablement dissolue du roi encourageait ces ambitions. La véritable reine n'était pas Marie-Thérèse, mais bien la favorite du moment, dont la place excitait la jalousie et l'envie. Toutes ces jeunes femmes qui ornent si brillamment la cour de Versailles ont toutes le secret désir de faire la conquête du roi, et d'être appelées à la faveur suprême de partager sa couche; aucune morale, aucune religion, aucune pudeur ne les retient; le lit royal est l'objet de toutes les convoitises, de tous les appétits déchaînés.

Ce n'est pas pourtant que le roi soit si séduisant : il est petit, et souffre de quelques infirmités physiques dont l'amour s'accommode mal, mais il s'agit bien d'amour! Ce que ces femmes de courtisans, ces courtisanes, pourrait-on dire, désirent, ce n'est pas la satisfaction intime que procure l'amour sincère et partagé;

mais, reines toutes puissantes, elles goûtent, à cette place tant enviée, l'ivresse du pouvoir souverain. Tous et toutes s'inclinent devant la maîtresse royale, recherchent ses faveurs; elle dispose des places, des honneurs, du roi même; elle règne en despote, elle tient dans ses mains les destinées du pays. Aussi, chaque matin, note-t-on avec une vive attention l'état d'âme du monarque; un seul de ses regards a plus d'importance aux yeux de la cour qu'une nouvelle des armées ou une ordonnance de Colbert; la favorite du jour est en baisse, à qui le maître jettera-t-il le mouchoir?

Ce fut une véritable stupéfaction, parmi toutes ces intrigantes, lorsqu'elles virent Louis XIV s'arrêter à l'amour d'une obscure fille d'honneur, dont elles ne se méfiaient pas, Louise de la Vallière. Elle n'était guère jolie pourtant : petite, boiteuse, jouant à la cour un rôle très effacé; mais elle offrait au roi ce qu'aucune d'entre elles ne possédait, un cœur pur et généreux, qui se donne à son amant avec la naïve sincérité d'une affection désintéressée. Le roi se prit d'attachement pour sa nouvelle maîtresse; il fallait l'en détourner coûte que coûte.

C'est alors que nous voyons duchesses et marquises fréquenter chez la Voisin, chez Lesage, et faire des conjurations, pour obtenir la répudiation et même la mort de La Vallière. Ce sont Mmes de Soissons, d'Armagnac, de Montespan, de Vivonne, bien d'autres encore, dont La Vallière devint l'innocente victime. Olympe Mancini ne parle rien moins que de se défaire de la maîtresse et de son amant; elle ne recule pas devant l'idée du régicide, si elle ne doit pas rentrer en

grâce auprès de son ancien camarade d'enfance et amant de jeunesse. Une série de conspirations tragi-comiques se trament autour de la favorite; aucune ne réussit, parce que pas une n'ose employer le poison. Cependant est-ce l'effet des exorcismes? Voici que la foi inspire des remords à la maîtresse du roi : bientôt elle entre au couvent. La sœur Louise de la Miséricorde y oublie ce que fut Louise de la Vallière. La place est enfin libre; c'est Mme de Montespan qui réussit à l'occuper.

Étrange différence de caractères! Autant La Vallière était modeste, aimante, désintéressée, autant la Montespan est orgueilleuse, ambitieuse, altière. Pour arriver à ses fins, elle ne s'est pas fiée à ses uniques charmes, elle n'a pas jugé suffisante sa coquetterie féminine; elle est allée trouver Lesage et Mariette, qui lui ont récité des évangiles sur la tête, et donné un aphrodisiaque infaillible : mélange immonde, consacré par une messe diabolique, qu'elle osa verser à Louis XIV; quel haut-le-cœur dut-il avoir, amant désabusé, lorsque, dix ans plus tard, il sut la composition de ce philtre d'amour! Ce philtre, pour répugnant qu'il était, n'avait cependant rien de toxique.

D'autres fois, pour ranimer l'ardeur lassée du roi, sa maîtresse lui donne de la poudre de cantharides, que lui procure la Voisin. Cependant, malgré ces sortilèges, la Montespan vieillit, devient moins belle; le roi se fatigue d'elle, il lui a déjà fait de nombreuses infidélités; tour à tour il la reprend, puis la quitte; un beau jour, il la délaisse tout à fait pour Mlle de Fontanges.

Madame de Montespan jura de se venger du roi et

de sa rivale; de nouveau, elle se livre aux sorcières, elle consent les sacrifices les plus humiliants pour sa pudeur; l'exécrable Guibourg la souille pendant une messe noire, puis égorge un enfant dont le sang est offert en holocauste aux démons vengeurs.

Devant l'insuccès de ses tentatives, elle va trouver deux complices de la Voisin, Romany et Bertrand, qui ont la spécialité de préparer des poisons très subtils : ils savent intoxiquer des étoffes et des gants. La Montespan les fera porter par le roi et Mlle de Fontanges. Louis XIV succombera d'abord, et quelques mois après, Mlle de Fontanges, dont on attribuera la mort au chagrin causé par celle du roi. On sait ce qu'il faut penser de ce prétendu empoisonnement de manteaux et de gants; ils ne devaient pas plus causer la mort des deux amants qu'ils n'avaient provoqué celle de Jeanne d'Albret, un siècle auparavant. De ce côté encore, vaine tentative.

Mme de Montespan se désespérait; elle ne pouvait lutter contre les vingt ans et la beauté éclatante de sa rivale. La Voisin, en dernière ressource, lui offrit de fabriquer un placet, qu'elle empoisonnerait savamment, et qu'on remettrait au roi, à Saint-Germain. Il en fut ainsi décidé.

La Voisin prépare le placet; mais, au moment de le remettre, prise de peur, elle le brûle. Quelques jours après, tout était découvert. La Voisin et ses complices tremblaient de subir la peine des régicides.

Ce placet était-il véritablement toxique? Il est bien avéré que la Montespan souhaita réellement la mort du roi, et fit tout pour la provoquer. Mais il semble qu'elle ait été mal secondée par ses complices. Aussi bien

devons-nous rester très sceptiques au sujet de ce mode d'empoisonnement *par contact*. Comment un placet eût-il pu causer la mort de celui qui le touchait? La vérité, c'est que la Voisin, n'ayant pas la courageuse audace de Mme de Montespan, refusa de perpétrer le crime; elle consentit à faire tous les actes de sorcellerie nécessaires, trop heureuse de mettre sur le compte des démons la mort du roi, si le procédé réussissait. En outre, l'autopsie n'aurait, dans ce dernier cas, rien révélé aux gens de justice, tandis que le poison eût peut-être laissé une trace accusatrice. Le crime de la Montespan fut donc un crime d'intention; elle fut trompée par ses complices, pourtant achetés fort cher.

Sa faute n'en est pas moins grave, et elle mérite bien le jugement sévère que l'histoire a porté sur elle : misérable aventurière, ayant gagné à force d'intrigues le pouvoir suprême, criminellement perverse, n'ayant pas même eu l'excuse de la passion, elle est bien à sa place, parmi les tristes héroïnes de l'*affaire des poisons* (1).

Comme nous apparaît plus sympathique cette gracieuse duchesse de Fontanges, dont l'étoile devait pâlir si vite. Elle avait eu des couches très difficiles, et, pour employer l'expression de Mme de Sévigné, elle avait « été blessée au service ». Elle se retira dans un couvent à Chelles, pour s'y faire soigner par le prieur de Cabrières, qui avait la spécialité des maladies de femmes; néanmoins ses efforts furent vains et pour éviter le scandale d'une favorite mourant au couvent,

(1) Cf., au sujet de Mme de Montespan, les sources citées au chap. III, et notamment : FUNCK-BRENTANO, *le Drame des poisons*; P. CLÉMENT, *la Police sous Louis XIV*, et, dans les *Manuscrits de l'Arsenal*, toute la procédure relative à cette affaire.

on la transporta à l'abbaye de Port-Royal, à Paris, où elle mourut, le 28 juin 1681, assistée de Bourdaloue. « On dit, écrivit Henri Saville au secrétaire d'État Jenkins, que ce malheur a coûté bien des larmes royales; en vérité, humainement parlant, voir ainsi dépérir le pouvoir et la beauté et trouver ces ministres et ces maîtresses aussi mortels que les plus éloignés de ces hautes fonctions, ce peut être, avant la semaine sainte, une leçon aux plus grands rois que cette fin inévitable qui rabaisse les cèdres du Liban au niveau des buissons du désert... »

Cette jeune femme de vingt ans, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, ne pouvait évidemment mourir naturellement; aussi ne manqua-t-on pas d'incriminer le poison : il n'en était rien pourtant.

L'autopsie fut faite. Six médecins et chirurgiens ont signé le procès-verbal de cette opération d'où il résulte « que la mort de Mlle de Fontanges doit être attribuée à la pourriture totale des poumons qui s'est faite ensuite de l'altération et intempérie chaude et sèche de son foie, qui ayant fait une grande quantité de sang bilieux et âcre, lui ont causé les pertes qui ont précédé ».

La duchesse de Fontanges souffrait donc d'une maladie utérine-ovarienne; une tuberculose pulmonaire est venue se greffer sur cette première affection, qui a emporté la malade. De toute façon l'idée d'un empoisonnement doit être absolument rejetée (1).

(1) Notre confrère le Dr Legué rejette également la thèse de l'empoisonnement de Mlle de Fontanges; il émet l'hypothèse que la favorite a dû succomber à une affection de poitrine. (Dr Legué, *op. cit.*)

Pour en revenir au roi, Louis XIV fut encore l'objet d'autres tentatives, dictées cette fois par des motifs politiques. La première que nous rapportons ici n'est pas de bien grande importance. « Ces jours passés, écrit M. Petit à sir Williamson, le 14 septembre 1664, un marchand français trafiquant dans cette ville a déclaré au ministre du roi qu'un certain Bourguignon... lui avait découvert un scandaleux dessein qu'il avait d'entreprendre sur la personne sacrée de Sa Majesté soit par le fer... soit *par le poison*, en empoisonnant des volailles, sous prétexte d'avoir une méthode de leur donner un goût plus délicieux qu'elles n'ont d'ordinaire, et des poudres et des gants de senteur, désirant pour cet effet que le marchand lui fournît et procurât la connaissance des officiers de la cuisine, et de quelques valets de chambre du roi, sur quoi le marchand a été mis en prison jusqu'à ce qu'on ait trouvé le conspirateur, dont on fait une recherche exacte dans cette ville (1). »

A en croire l'abbé Blache, ce curé de Ruel dont nous avons déjà cité les *Mémoires* à propos de la mort de Mazarin, le roi et le dauphin auraient été l'objet d'une tentative ourdie par le cardinal de Retz, la marquise d'Assérac, et déjouée par l'intervention dudit curé. On devait empoisonner Louis XIV et son fils aîné, en leur faisant respirer un parfum mortel, ce parfum de l'élixir d'*hérédité*, dont l'Italien Pietro avait donné le

(1) *State paper office.*

secret à la marquise. Le cardinal de Retz avait, dit le mémorialiste, de fortes raisons d'en vouloir au roi. Il avait espéré, après la mort de Mazarin, qu'un changement de politique lui rendrait la faveur perdue. Mais il n'en fut rien; les successeurs de Mazarin restaient ses fidèles disciples et le cardinal se voyait éloigné à jamais de la Cour C'est alors qu'il résolut de supprimer *la branche et le tronc*.

L'abbé Blache, à ce moment confesseur des religieuses du Calvaire, eut vent du complot. La marquise était la bienfaitrice du couvent; elle s'y rencontrait avec le cardinal de Retz; la mère supérieure et les nonnes avaient pénétré leur secret, dont elles informèrent leur abbé. Celui-ci, comprenant la gravité du fait, va demander conseil à plusieurs Jésuites, notamment aux Pères Guillori et Tixier. Mais aucun de ces directeurs de conscience ne lui conseille d'avertir le roi; tous lui recommandent un silence prudent, et de s'en remettre à Dieu, qui dirige ici-bas tous les événements... Réponse au moins singulière, qui laisserait entendre que les Jésuites n'auraient rien fait pour empêcher la perpétration d'un forfait aussi exécrable; réponse absurde, d'ailleurs, et qui, à elle seule, prouve l'invraisemblance du récit. Les Jésuites dirigeaient alors la politique du roi, dont ils avaient la confiance absolue; Louis XIV les soutenait dans leur lutte contre les jansénistes; pourquoi l'auraient-ils laissé assassiner?

L'abbé Blache, devenu sur ces entrefaites curé de Ruel, répandit partout le bruit qu'on voulait empoisonner le roi. Ce bruit parvint aux oreilles du duc de Saint-Aignan, qui avertit Louis XIV. Le complot avor-

tait donc. Le roi, pour récompenser l'abbé, qui n'avait jusqu'alors reçu que des coups de bâton dans une embuscade dressée par les gens de Retz, l'aurait fait appeler à Versailles, à son lever, et fait un fort aimable accueil.

Nous savons déjà ce qu'il faut penser des accusations lancées par le curé de Ruel; il nous fait l'effet d'un persécuté-persécuteur, qui ne voit partout que conspirations et complots et qui ignorait précisément ceux qui défrayaient alors la curiosité publique. Aussi ne faut-il pas attacher grande importance à ce récit romanesque, écrit, en haine des Jésuites, par un homme sincère peut-être, mais déséquilibré.

Signalons enfin la tentative qu'aurait exercée à l'encontre du souverain, l'*Internationale du poison* dont nous avons plus haut signalé les méfaits. Deux membres de l'association, le valet La Chaboissière et le médecin Rabel, avaient demandé des postes de confiance auprès du roi. M. de Cessac devait intercéder en leur faveur. Quel intérêt ces deux empoisonneurs avaient-ils à approcher le roi de si près? Certes, Louis XIV, effrayé des rumeurs d'empoisonnement qui se répandaient dans le public, devait être sur ses gardes, et il ne pouvait être empoisonné à son tour, que trahi par son entourage immédiat; le laquais de Vanens, La Chaboissière, devenu celui du roi, aurait beau jeu pour lui verser la drogue néfaste... Heureusement pour Louis XIV, La Chaboissière fut tenu à l'écart et sa demande rejetée. La lettre suivante de Louvois montre toute l'importance qu'on attachait à ce complot (1) :

(1) *Louvois à M. de la Barthe.*

« J'ai reçu votre lettre du 3 de ce mois, par laquelle j'ai vu ce qui s'est passé dans la conversation que vous avez eue avec M. et Mme Bachimont, après les avoir séparés. Vous pouvez déclarer à la femme, que si elle veut dire la vérité sur ce qu'elle sait de la conspiration qu'il y a eu contre le roi, et en donner des preuves, elle peut s'assurer qu'ils seront protégés de Sa Majesté et que je ferai ce qui dépendra de moi pour leur avantage. Vous pouvez même lui montrer ma lettre pour la mieux persuader de ce que je vous mande de lui dire sur ce sujet. »

Rabel, à la suite de cette affaire, fut emprisonné; certains disent qu'il avait pris la fuite dès que Vanens et Bachimont furent sous les verrous; il se serait rendu en Angleterre, où Charles II, épris d'occultisme et de sciences magiques, l'aurait princièrement pensionné. C'est possible; mais toujours est-il que, plus tard, la police le retrouva en France, et l'arrêta; il fut conduit à Vincennes, puis condamné à la détention perpétuelle; il accomplit sa peine au château de Sales; plus tard, on lui permit de se retirer à Pignerol, chez un gentilhomme de ses amis. Louvois écrivait à ce sujet au gouverneur (1) : « J'ai reçu, avec votre lettre du 2 de ce mois, les mémoires de Rabel qui l'accompagnaient. Le roi veut bien dissimuler le séjour qu'il fera chez le gentilhomme de vos amis dont vous me parlez, pour y travailler à ses remèdes. »

Ces projets ténébreux ne reçurent donc pas de commencement d'exécution. Il en fut de même des autres tentatives dirigées contre Louis XIV. Les em-

(1) *Le même à M. de Saint-Mars* (17 avril 1688).

poisonneurs, qui ne manquaient pas d'audace lorsqu'il leur fallait supprimer le mari gênant d'une de leurs clientes, ont toujours reculé devant l'idée du régicide : c'est qu'un châtiment atroce leur était réservé, en cas d'insuccès; on sait comment, sous Louis XV, Damiens expia son ridicule forfait.

La crainte de ces terribles tortures retint les matrones et les sorcières; elles se contentèrent d'invoquer Belzébuth, Astaroth, et autres démons, sachant bien qu'au fond toute cette sorcellerie ne devenait dangereuse que lorsque le poison entrait en scène. Elles eurent soin de ne pas l'employer dans leurs attentats inoffensifs contre Louis XIV; c'est peut-être à cela seul que le grand roi dut de ne pas devenir leur victime.

V

LA SCIENCE DES POISONS AU TEMPS DU GRAND ROI

C'est un tort de croire, comme on l'a souvent dit, que les empoisonneurs du dix-septième siècle n'avaient à leur disposition qu'un nombre très restreint de substances toxiques; parmi celles-ci, l'arsenic, l'opium, les cantharides auraient été les seules employées, ou peu s'en faut. A coup sûr, ces trois poisons ont tenu longtemps les premières places dans les statistiques officielles, et il est juste de leur attribuer la plupart des cas d'empoisonnement relevés jusqu'au commencement du siècle dernier. Mais il n'en faut pas conclure qu'ils aient été les seuls usités à l'époque qui nous occupe; c'étaient certainement les plus fidèles, mais à côté d'eux, combien d'autres drogues, plus ou moins sûres, quelques-unes mêmes reconnues aujourd'hui inoffensives, et fréquemment employées jadis!

Pour classer ces différents modes d'empoisonnement, il convient de se référer aux documents que nous a laissés la justice; il faut relever, dans les interrogatoires des accusés, dans leur confrontation, dans les perquisitions et les inventaires faits à leurs domiciles, dans les aveux que leur arrachait la question, tout ce qui a trait au côté technique de l'affaire des poisons. C'est ainsi que nous avons pu trouver la recette d'un

grand nombre de procédés, tous fort intéressants à connaître; ils montrent à quel point les criminels étaient experts dans l'art de préparer ces drogues, et comment ils savaient appliquer à cet usage leurs connaissances à la fois scientifiques, empiriques et occultes.

Ces drogues sont d'origine minérale, végétale et animale. Tantôt ce sont de véritables toxiques, tantôt ce sont des pseudo-poisons à réputation surfaite, mais néanmoins en grand honneur auprès des sorciers et de leurs clients. Nous allons successivement les passer en revue.

I. — L'ARSENIC. — LES VÊTEMENTS EMPOISONNÉS. — LE SECRET DU CRAPAUD. — LE POISON DE LA BRINVILLIERS. — LES LAVEMENTS EMPOISONNÉS.

L'arsenic est resté, jusqu'à la découverte de l'appareil de Marsh, le roi des poisons; c'est l'arme de choix des criminels, et l'on comprend trop bien cette préférence. A l'époque que nous étudions, les médecins étaient incapables de déceler le poison à l'autopsie de la victime, et les lésions qu'il produit, nullement caractéristiques, ne leur permettaient pas d'affirmer le crime. De plus, comme l'arsenic peut être avalé sans laisser dans la bouche aucun goût suspect, que de tout temps les épiciers l'ont vendu à tout venant, sous le nom de *mort-aux-rats*, cette « drogue » présentait de précieux avantages sur toutes celles qu'on pouvait alors employer.

Aussi était-il, sous des formes multiples, présenté aux victimes; les criminels, le plus souvent, le mélangeaient aux aliments, soit pulvérisé, soit sous la forme liquide; ils n'ignoraient pas, d'ailleurs, que les effets de la « poudre » étaient bien moins violents que ceux de l'eau, c'est-à-dire d'une solution concentrée d'acide arsénieux. Cette solution se mêle très facile-

ment au vin ou à l'eau, qu'elle n'altère en aucune façon (1).

Il nous faut signaler également les tentatives d'empoisonnement chronique par l'arsenic. On sait combien celui-ci est facile à pratiquer par le criminel et difficile à dépister par le médecin; de plus, avantage important, la mort est retardée à volonté, et paraît être l'issue fatale d'une maladie naturelle, incurable. On conçoit dès lors, qu'au dix-septième siècle, où les connaissances chimiques étaient restreintes, ce mode d'attentat devait être d'un emploi répandu.

En voici un exemple très net : lorsque la Brinvilliers avoua la longue série de ses crimes, elle déclara *avoir souvent* tenté de supprimer son mari, ajoutant que, prise de remords, elle n'avait jamais achevé son œuvre. Le marquis, alternativement « empoisonné et désempoisonné », fut donc victime d'une intoxication chronique; il en porta longtemps les marques, atteint d'une névrite arsenicale, qui disparut à la longue. Cette paralysie survint à la suite de son intoxication chronique. Voici ce que l'accusée déclara à son confesseur Pirot : « Elle donna du poison à son mari, et très légèrement, et de telle manière qu'elle nous a dit, que cela était tombé sur les jambes, dont il a été guéri comme d'une fluxion par Baurin, apothicaire; et ce poison était de l'arsenic, dont elle lui a donné gros comme un petit bouton, et

(1) « Le poison fut fait par la Voisin, qui fit une tisane dont elle goûta, après qu'elle fut faite en sa présence en disant : « On ne dirait pas au moins que j'empoisonne personne », et voulut en faire goûter à lui, qui n'en voulut point, et après ça la Voisin ayant mis dans la tisane des poudres qu'elle tira de trois petits paquets, disant que c'était du cristal pour faire uriner (*Interrogatoire de Lesage*, 1er juin 1680, à Vincennes).

elle nous a remarqué qu'il n'en fallait pas donner trop à la fois, afin qu'on ne s'aperçût pas que cela fît de l'effet, et que cela fût trop précipité (1) ».

Ce procédé de la solution arsenicale était donc commode, efficace, partant très employé, mais il ne tarda pas à devenir inapplicable. Ceux qu'effrayaient déjà les étranges rumeurs d'empoisonnement, et qui savaient enviée leur place de courtisan ou de mari, se défièrent à bon droit; pour éviter tout soupçon, ils éprouvaient leurs aliments, en les faisant goûter par leurs valets, précaution qui ne fut pas toujours suffisante : on l'a vu par l'exemple de Britannicus (2). Aussi dut-on avoir recours à des moyens plus ingénieux, qui ne fussent pas susceptibles d'éveiller les soupçons : les empoisonneurs n'étaient pas en peine pour si peu; ils savaient se plier aux circonstances.

Ils employèrent alors le procédé des vêtements empoisonnés : l'arsenic, appliqué sur l'épiderme, produit, après un contact prolongé, des éruptions diverses, allant depuis l'érythème jusqu'à l'ulcération; lorsque celle-ci est produite, la peau dénudée absorbe facilement la substance toxique et il se produit de vastes pertes de substances, très profondes. C'est cette propriété qu'on utilisa. La matrone demandait à sa cliente un linge quelconque, appartenant à la future victime, un drap ou mieux une chemise; elle la lui rendait ensuite toute préparée. C'est ainsi que fut fait l'empoisonne-

(1) Relation Pirot.

(2) Lorsque l'assassin tendit à Britannicus la coupe fatale, un des serviteurs du prince y trempa les lèvres; mais le liquide était brûlant, l'esclave y toucha à peine. Britannicus, ayant fort soif, le refroidit en y versant l'eau d'une carafe : c'est cette eau qui était empoisonnée. (Cf. *Poisons et Sortilèges*, 1re série.)

ment de M. de Poulaillon, maître des eaux et forêts de Champagne. Sa femme, Marguerite de Jehan, avait employé déjà une extraordinaire quantité de stratagèmes pour se débarrasser de lui. Le procédé de la chemise réussit enfin.

Mme de Poulaillon apporta à la Bosse une chemise de son mari, avec de l'arsenic « gros comme un œuf. » Celle-ci, après l'avoir blanchie, en trempa le pan dans une solution arsenicale très concentrée : « La chemise empoisonnée, dit-elle, n'avait rien d'extraordinaire, sinon qu'elle était un peu plus rousse et comme mal blanchie, et plus ferme qu'à l'ordinaire, ce qui était difficile d'être remarqué à moins d'être prévenu, et la lui faisant voir, elle dit qu'il n'y avait que le bas de la chemise qui fut préparé, et qu'elle n'avait rien fait au corps de la chemise et que l'effet que la chemise devait produire était de causer une grande inflammation et grandes douleurs au derrière et aux parties voisines de M. de Poulaillon, et que quand on viendrait le visiter on n'y reconnaîtrait rien (1). » Dans une confrontation entre les complices, la Bosse reconnut que le linge avait été empoisonné avec de l'arsenic et « non du sublimé, car elle n'en avait pas ».

Quand M. de Poulaillon eut porté cette chemise, il tomba malade et s'alita; le médecin qui vint le soigner diagnostiqua la syphilis, au grand étonnement du patient : il institua un traitement mercuriel, et Mme de Poulaillon en profita pour achever son mari, qui, aux yeux de tous, mourait d'une maladie honteuse!

(1) *Interrogatoire de Mme de Poulaillon*, février 1679, à Vincennes.

Le fait fut confirmé par la Girault, qui dit, en parlant de la chemise empoisonnée : « La Poulaillon s'écria : *voilà de quoi nous défaire de notre homme*. La chemise empoisonnée devait causer l'inflammation aux bourses, et la Poulaillon devait achever son mari avec un lavement où elle mettrait de la poudre (1). »

Comment était composée cette solution arsenicale où la Bosse trempait les chemises? L'acide arsénieux est très peu soluble et la liqueur ainsi obtenue n'eût pas été assez concentrée, pour produire des lésions cutanées. Nous serions plus disposés à croire que la criminelle faisait usage d'un *savon* arsenical, analogue à celui dont se servent les naturalistes pour empêcher la putréfaction des cadavres.

Mais le truc de la chemise fut vite éventé : les gens méfiants examinèrent leur linge avant de le revêtir; les taches rousses et empesées éveillèrent les soupçons. Le linge fut enfermé dans des armoires secrètes par de fidèles valets, à l'abri d'investigations étrangères. Il fallut avoir recours à d'autres pièces d'habillement.

Dans son procès-verbal de question, la Bosse reconnut avoir trempé un chausson dans une solution d'arsenic et de savon noir, et la Chéron avoua que, par ce moyen, on rendait la personne malade pendant trois ou quatre jours. Ce procédé ne valait pas l'autre : d'abord la chaussure n'est pas en contact direct avec la peau du patient, puis la surface d'absorption du poison est très restreinte.

Une autre fois, c'est Mme de Dreux, qui apporte à la

(1) Déclaration de la Girault, 17 mai 1679, à Vincennes.

Voisin un vieil habit noir de son mari, pour l'empoisonner, car elle n'a pu se procurer une de ses chemises. Mais l'opération ne réussit pas. Il est certain que, seul, le linge de corps arseniqué pouvait avoir une action réelle. Les autres pièces d'habillement — habits, manteaux, gants — préparés par les empoisonneurs, n'étaient pas traités par l'arsenic, mais par des poisons beaucoup plus subtils, si subtils qu'ils étaient absolument inoffensifs.

Cependant, ce ne sont là que des procédés simples. Verser dans le verre de son mari un peu d'acide arsénieux, ou lui faire porter une chemise préparée au préalable, était un moyen sûr, peut-être, mais qui ne convenait pas toujours aux clients de la Voisin; ceux-ci exigeaient des poisons plus compliqués, sinon à quoi bon les payer si cher et pourquoi les acheter à des professionnels du crime, alors que l'épicier ne faisait aucune difficulté à vendre de la *mort-aux-rats*?

C'est que le poison doit être d'une composition savante, où le préparateur a appliqué toute sa science de la sorcellerie et de l'alchimie; il doit réunir plusieurs qualités : être inconnu des experts et des hommes de loi, être facilement maniable, suivant qu'on veut précipiter ou retarder la mort de la victime. Enfin les drogues chimiques doivent se mêler aux substances magiques : le *secret du crapaud* répondait à ces trois conditions.

Voici d'abord le principe sur lequel reposait sa préparation : lorsqu'on empoisonne un animal par une substance quelconque (arsenic, sublimé, vert de gris, etc.) et que l'on recueille ensuite les liquides qui s'écoulent de son cadavre en putréfaction, ceux-ci renferment un

poison très violent et sont beaucoup plus toxiques que ne l'était la matière première, cause de la mort (Chapuis). Ces liquides contiennent, en effet, le poison primitif, modifié profondément par son passage dans le milieu vivant : il s'est formé une combinaison de la substance minérale et du corps organique, combinaison qu'aujourd'hui on appelle une *amine*, depuis la découverte de Selmi, en 1872.

Les alcaloïdes qui prennent naissance dans ce milieu organique sont, d'après le professeur Armand Gautier, des *ptomaïnes*, lorsqu'ils proviennent de la putréfaction des cadavres (comme c'est ici le cas); des *leucomaïnes*, quand ils sont dus aux fermentations normales ou anormales, fermentations caractéristiques de la fonction vitale; enfin des toxines élaborées par des microbes pathogènes (1). Ces alcaloïdes, se combinant donc étroitement avec les métaux ou métalloïdes, accidentellement introduits dans l'organisme, donnent des composés stables, excessivement toxiques.

Voilà un moyen très simple d'exalter la virulence d'un poison. Son passage à travers un corps organique le dotera d'un pouvoir toxique plus grand, de même que l'on obtient l'exaltation du virus rabique, par exemple, en l'inoculant au lapin : on a ainsi « une gamme de virulences progressives ».

Cette propriété des *amines* était connue depuis longtemps. Déjà, au seizième siècle, nous avons vu les Borgia (2) utiliser cette donnée empirique : ils ouvraient le ventre d'un porc, le saupoudraient d'arsenic, lais-

(1) Chapuis, *Précis de toxicologie* (les Ptomaïnes).
(2) Voir, dans la première série de cet ouvrage, le chapitre des *Borgia*.

saient se produire la putréfaction, puis recueillaient les liquides qui s'écoulaient de la masse. « Ceux-ci avaient des propriétés toxiques beaucoup plus violentes qu'une simple dissolution d'acide arsénieux » (Chapuis).

Nous allons trouver, au dix-septième siècle, l'application de ces principes. Il est évident que le poison initial qui agira sur l'animal n'a qu'un rôle secondaire, qu'il s'agisse d'arsenic, de sublimé ou de toute autre substance minérale. Notons cependant que l'arsenic était toujours préféré.

Voici comment Belot, garde du corps du roi, de la compagnie de M. de Noailles, usa du « crapaud ». Ce Belot était un des plus grands coupables de l'affaire des poisons; il était d'ailleurs affilié à la bande noire qui avait la Voisin à sa tête. A la suite de son procès, Belot fut condamné à la roue, après avoir été préalablement étranglé. Il fit des aveux complets, lorsqu'on le soumit à la question.

« — Qui lui a appris le secret d'empoisonner les tasses, écuelles et autres vaisseaux d'argent ?

— Qu'on lui fasse miséricorde et il va dire la vérité. Il y a quatre ou cinq ans, lorsqu'on parlait de l'affaire de la Brinvilliers, et depuis s'est souvenu qu'il n'y a pas plus de trois ans, que s'entretenant avec Moron, lieutenant dans le régiment du Lyonnais, Moron lui dit en ces termes : « Ils sont bien empêchés pour empoisonner; il n'y à qu'à prendre un crapaud, le fouetter et lui faire prendre et avaler de l'arsenic et ensuite le faire crever dans la tasse ou autre vaisseau d'argent qu'on veut empoisonner. »

— S'il n'en a pas fait des expériences plusieurs fois ?

— Non, quoique la Bosse lui ait proposé de lui donner quatre pistoles pour empoisonner un homme, dont elle ne lui dit ni le nom ni la demeure.

— S'il ne faut pas que le crapaud soit en vie pour empoisonner ?

— Moron lui a dit qu'il fallait que le crapaud fût en vie, parce que c'est le pissat du crapaud qui fait le venin.

— Quelles autres drogues il faut mêler avec le crapaud ?

— C'est de l'arsenic et rien autre chose et l'employer de la manière qu'il a été dit ci-dessus (1). »

Au cinquième coin de la question, Belot déclara avoir expérimenté son procédé sur différentes victimes.

La Bosse, sa complice, avait vu la préparation étrange de Belot ; au magistrat qui l'interrogeait à ce sujet, elle répondit : « On mit dans la tasse quelque chose en morceaux, » mais l'opération ne réussit pas, « parce que le crapaud avait pissé un peu auparavant et qu'il était mort, et les médecins et chirurgiens peuvent dire que lorsque le crapaud a pissé, il a jeté tout son venin, et qu'étant mort on n'en peut rien faire. » (Interrogatoire de la Bosse, 5 janvier 1679, à Vincennes.)

Ces déclarations des deux accusés nécessitent des explications ; il faut se rappeler que leur but était d'empoisonner une tasse ou quelque autre vaisseau d'argent, du moins d'après leurs aveux. Or, il est inadmissible de supposer que, par ce procédé enfantin, on pût faire subir au métal une altération si profonde et

(1) Procès-verbal de question de Belot.

si toxique, que « tous ceux qui y boiraient en crèveraient », comme dit Belot; il est plus rationnel de penser que ce but était atteint, parce qu'on laissait au fond de la tasse soit un peu de liquide, soit un peu de poudre provenant de l'animal empoisonné. Belot avoua lui-même plus tard qu'il n'employait les vaisseaux d'argent que pour les garder. Nous croyons cependant qu'il y avait au fond de cette bizarre préparation quelque projet criminel; et que, si le contenant n'était pas empoisonné, le contenu pouvait du moins constituer un des plus violents toxiques dont Belot eût pu se servir.

Et d'abord, que faut-il penser de l'opinion de Belot sur l'urine de crapaud? celle-ci est-elle toxique naturellement? Oui, répondait-on au dix-septième siècle, de même que la bave de cet animal. Nous savons aujourd'hui ce qu'il faut penser de cette assertion, qui n'est plus qu'un préjugé chez les gens du peuple.

Il est une autre explication plus plausible, à notre sens : on sait que le crapaud, animal absolument inoffensif, possède cependant un appareil de défense constitué par toute une série de glandes à venin, disposées à la surface de la peau. Ce venin est très actif, contient de l'acide formique et une carbylamine, d'après le professeur Blanchard; en outre, « desséché, il garde toute son activité, contrairement à l'adage : *Mortua bestia, mortuum est venenum* ». Si le crapaud est un animal inoffensif, c'est qu'il ne possède pas d'appareils d'inoculation.

Il est donc évident que le batracien, « fouetté » par Belot, devait répandre dans la tasse une grande quantité de venin; d'un autre côté, comme il crevait dans

la tasse, et qu'on l'y laissait putréfier, les liquides que l'on en recueillait ou la poudre qu'on en retirait, en faisant sécher le tout, devaient avoir une virulence extrême, puisqu'ils étaient composés de venin, d'arsenic, et d'alcaloïdes de la putréfaction. Cette savante préparation, qui ne laisse pas que de nous étonner aujourd'hui, constituait un des procédés les plus fidèles dont aient usé les empoisonneurs du dix-septième siècle.

D'ailleurs Belot n'en avait pas seul le secret. Voici une autre recette, celle de la Chéron (1) :

« On donne des coups de pointe au crapaud que l'on tirait cependant pour lui faire ouvrir la bouche, dans laquelle, à mesure qu'il ouvrait, on jetait du vert de gris dedans. »

L'arsenic est ici remplacé par le cuivre, et de même que Belot, la Chéron excitait le crapaud, qui se défendait à sa manière, en vidant le contenu de ses glandes venimeuses, dont le suc laiteux était recueilli dans la tasse. La Bosse connaissait également ce procédé ; elle a dit que « par ce moyen on obtenait un excellent poison, dont on donnait 200 louis d'or ».

C'était là, parait-il, le poison favori de Sainte-Croix et de Mme de Brinvilliers (2), celui qu'elle allait éprouver sur les malades de l'Hôtel-Dieu. Elle en ignorait, du reste, la nature : « Je voudrais savoir, dit-elle, quelle était la composition des poisons, dont je me suis servie et dont on a usé par mon ordre. Mais tout ce que j'en connais, c'est que les crapauds y en-

(1) *Interrogatoire de la Chéron* (8 juin 1679).
(2) Procès-verbal de la Chambre ardente (7 juin 1679).

traient, et qu'il y en avait qui étaient de l'arsenic raréfié. »

Les experts, chargés d'analyser cette subtile recette, se déclarèrent impuissants. A l'ouverture de la fameuse cassette, où Sainte-Croix renfermait ses poisons, on trouva « une grande fiole carrée pleine d'eau claire et une autre d'eau rousse, mais la rousse était plus violente. »

Il y avait, en outre, de la poudre. Ce fut l'apothicaire Guy Simon qui en fit diverses épreuves : les animaux sur lesquels il expérimenta succombèrent, mais leur autopsie fut négative. Lorsque l'expert recourt aux procédés ordinaires d'analyse, le poison se dérobe : « Il se joue de toutes les expériences, il nage sur l'eau, il est supérieur et fait obéir les éléments, il se sauve de l'expérience du feu et ne laisse qu'une matière douce et innocente (1). »

Quant au liquide, c'était « un élixir et une quintessence de crapauds, distillée dans un alambic, et le pulvérisé se faisait dans un mortier » ; il était si subtil qu'il fallait avoir un masque de verre (d'où la légende de Sainte-Croix, foudroyé en préparant ce poison). L'effet de ce toxique était extraordinaire : lorsque Mme de Brinvilliers empoisonna M. d'Aubray, « le corps était si puant et si infect pendant la maladie, que l'on ne pouvait durer dans la chambre, il n'y avait que le laquais qui le pût changer du lit sur le matelas, et du matelas sur le lit » (2).

Le secret de Sainte-Croix n'avait pas été perdu.

(1) *Collection Morel de Thoisy* (procès de la Chaussée).
(2) Relation Pirot.

Après sa mort d'autres reconstituèrent son poison, à quelques variétés près, mais reposant toujours sur le même principe : la virulence du poison primitif exaltée par son passage à travers un animal. Ce deuxième facteur est ici le crapaud, c'est-à-dire un animal venimeux, dont le venin, actif même après la mort, vient augmenter encore le pouvoir toxique du poison ainsi préparé.

A côté de l'arsenic, il faut placer ses composés sulfureux : le *réalgar* ou sulfure rouge, et l'*orpiment* ou sulfure jaune. Leur emploi devait être assez répandu au dix-septième siècle, si l'on en juge par les perquisitions domiciliaires chez les accusés : on en trouve chez Barenton, un des chimistes les plus experts du temps, chez la Trianon, chez Lesage, etc. (1). Ces matières passaient pour plus dangereuses encore que l'arsenic ; c'étaient des poisons « en toutes leurs substances ».

La Voisin déclare l'orpiment « le père des poisons ». L'orpiment était, d'ailleurs, dans l'antiquité le poison arsenical favori ; l'acide arsénieux était rare et coûtait fort cher ; l'orpiment, au contraire, était commun, d'un prix modique, à la portée de tous. Mais, au dix-septième siècle, l'acide paraît être aussi employé que le sulfure. C'est que le réalgar et l'orpiment ne sont pas solubles dans l'eau ; tout au plus pouvait-on en administrer la poudre, et de tous les procédés d'empoisonnement, ce dernier est le plus mauvais, surtout parce qu'il communique aux aliments une odeur spéciale, Ces substances devaient entrer dans la fabrication de

(1) Dr Lucien Nass, *les Empoisonnements sous Louis XIV* (Paris, 1898). Pièces justificatives, V et VIII.

poisons très compliqués ; ainsi Lesage, qui se chargeait de supprimer un conseiller d'État, demandait « qu'on lui apportât un billet signé de M. de Lategnant fils ou de la dame sa mère, et qu'on lui apportât aussi de l'arsenic, du réalgar et du sublimé; qu'il ferait (?) le tout avec le billet et que cela ferait mourir M. Poncet (1). » Ces trois substances, maniées par un habile criminel comme Lesage, pouvaient évidemment constituer un poison très fidèle et très sûr.

Plusieurs fois déjà, nous avons rencontré le mot *sublimé* accolé à celui de l'arsenic; d'après les déclarations des accusés, il semble qu'indifféremment on ait employé l'un ou l'autre; mais nous croyons que l'emploi du sublimé n'a pas été aussi répandu que l'arsenic ; sa saveur caustique en empêchait l'ingestion par la bouche : aussi était-il donné le plus souvent en lavements. En tout cas, il est probable qu'il fit bien moins de victimes que l'arsenic, et que, comme le réalgar ou l'orpiment, c'était un poison d'exception.

Mais il faut se rappeler cependant que, volontiers, on intoxiquait les victimes avec du linge trempé dans une solution arsenicale, pour simuler chez elles les lésions de la syphilis. Or, le mercure était, au dix-septième siècle, considéré comme le spécifique de cette maladie. Les médecins pouvaient donc prescrire le sublimé, comme agent curatif d'une pseudo-syphilis, et rien n'était alors plus facile à l'entourage que de forcer la dose, et d'achever par le mercure le malade, préalablement intoxiqué par l'arsenic.

(1) *Aveu de Lesage*, 1er janvier 1680, à Vincennes.

Restent enfin les acides, « eau-forte, huile de vitriol », dont on faisait également grand usage; mais ils étaient spécialement l'apanage des pauvres bourses, qui n'avaient pas le moyen de payer en belles pistoles sonnantes les savantes préparations de la Voisin ou de Lesage.

Le vitriol n'est pas le poison de la cour; coupables et victimes sont des gens du peuple : à preuve l'empoisonnement d'un nommé Brunet, que la Bosse déclara avoir voulu faire mourir par un lavement acide; mais l'opération ne réussit pas « parce qu'il n'y avait pas assez d'eau-forte » (1). Le malheureux n'échappa d'ailleurs pas à la mort : « on lui donna une eau (?) ».

Le lavement fut souvent un véhicule du poison; on sait combien il était en honneur à l'époque, et ce n'est pas sans raison que Molière a tourné cette mode en ridicule : un chanoine de Troyes en prit jusqu'à 2190 en deux ans! Ce procédé offrait un avantage précieux : on pouvait introduire dans l'organisme une substance caustique ou âcre, qui, mélangée à une tisane, aurait, par son mauvais goût, éveillé les soupçons; de plus, quelque méfiance que pût avoir la victime, lui viendrait-il jamais à l'idée de goûter ou de faire goûter son lavement? Aussi ce procédé fut-il très employé par les empoisonneurs; c'était, du reste, le seul moyen de donner l'acide sulfurique ou nitrique. En effet, il est impossible de faire ingérer à quelqu'un un violent acide, mélangé soit aux aliments soit à la boisson, et si, pour en masquer le goût, on le dilue, son effet toxique et caustique disparaît. Le mari de la Brinvil-

(1) Procès-verbal de question de la Bosse.

liers en fit l'expérience involontaire : son laquais lui servit un verre de vin où il avait versé du vitriol ; naturellement le marquis n'en avala pas même une gorgée, et questionna son domestique ; celui-ci, troublé, raconta que l'on s'était trompé à l'office et jeta précipitamment au feu le contenu du verre.

L'ingestion d'une boisson, suffisamment acide pour être toxique, est donc à peu près impossible ; il est plus rationnel d'admettre que le poison s'administrait en lavement, comme nous en avons cité plus haut un exemple. De cette façon, ou bien la mort était très rapide : lorsque le clystère contenait une forte proportion de vitriol ; ou mieux, la mort arrivait lentement, avec un liquide faiblement acidulé, par un processus pathologique qui rappelait l'évolution d'une maladie naturelle : l'acide dilué attaquant lentement la muqueuse intestinale, provoquant des ulcérations, puis des perforations, et le malade succombant à une péritonite généralisée, qui éloignait tout soupçon d'empoisonnement ; ou bien encore, l'ulcération une fois produite, il se formait un rétrécissement cicatriciel, analogue aux atrésies de l'œsophage, à la suite d'ingestion de vitriol : l'intestin, dont la lumière était presque fermée, ne laissait plus passer aucune matière, et le malade mourait, au bout d'un certain temps, d'obstruction intestinale.

En présence de ces symptômes, qui aurait pu penser à un empoisonnement, et attribuer à un lavement caustique l'origine d'une maladie naturelle ?

Parmi les poisons minéraux en usage au dix-septième siècle, il faut encore citer l'antimoine et les composés stibiés. On sait qu'à cette époque éclata entre

médecins la grande querelle de l'antimoine, les uns affirmant les vertus de cette panacée, les autres lui déniant toute efficacité. Son usage répandu permettait donc aux empoisonneurs de s'en procurer facilement; les experts en trouvaient dans toutes les perquisitions qu'ils opéraient. C'est ainsi que la cassette de Sainte-Croix (1) contenait, outre les deux fioles d'*eau claire*, « deux paquets de sublimé corrosif, une demi-livre de sublimé, six onces de vitriol romain en deux doses, une demi-once de sublimé, un paquet de vitriol calciné, un paquet plié contenant deux drachmes de sublimé corrosif en poudre, une once d'opium, un morceau de régule d'antimoine pesant trois onces, un paquet contenant, en six plis différents, quinze livres de sublimé, une petite boîte contenant une pierre infernale, un pot de faïence dans lequel étaient deux ou trois grains d'opium préparé, un paquet de poudre pour arrêter les pertes de sang des femmes, un paquet cacheté contenant plusieurs secrets curieux ».

Mais les alchimistes n'employaient le plus souvent ces poisons qu'à l'état de combinaison avec d'autres substances : arsenic, sublimé ou antimoine, vert-de-gris, étaient toujours *distillés* ensemble pour former un produit très complet. Parfois même ils y ajoutaient le suc d'une plante vénéneuse, ou y mêlaient des produits organiques. « L'arsenic, dit Sainte-Croix, doit être préparé et travaillé de telle manière qu'on en a adouci et émoussé la qualité caustique et la vertu qu'il a de brusler et cautériser les parties par où il passe, afin qu'on n'en pût deviner la nature. »

(1) *Collection Morel de Thoisy.*

Chacun avait sa recette favorite, et la vantait comme la meilleure; mais plus d'une fois ils eurent des insuccès, car le nombre est grand de ceux qu'ils tentèrent d'empoisonner, et qui n'en éprouvèrent aucun dommage mal. La cause en est qu'au lieu d'apporter à la préparation de leurs drogues l'appui d'une science exacte, ils n'avaient que des données très imprécises d'empirisme.

C'est l'empirisme encore qui les guidait dans la recherche des poisons végétaux; mais comme celle-ci n'exige que des qualités d'observation, et nullement la méthode rationnelle de la chimie, ils disposèrent d'un répertoire très varié de végétaux toxiques; leur boutique était bien achalandée et les clients avaient du choix.

Si l'arsenic était, au dix-septième siècle, le roi des poisons chimiques, l'opium passait pour le meilleur des poisons végétaux.

L'opium tient d'ailleurs une grande place dans les statistiques. Les enfants sont le plus souvent victimes de ce genre d'empoisonnement. Ils sont très sensibles, on le sait, à l'action de ce médicament, puisqu'une goutte de laudanum prise en une fois peut tuer un nourrisson. Les matrones chargées de faire disparaître les enfants n'ignoraient pas ce détail; c'était pour elles un moyen sûr et efficace. La Lepère et la Voisin — qui avaient la spécialité des avortements et des infanticides — y recoururent maintes fois.

Si les femmes cherchaient à se débarrasser de leurs maris par le poison ou par des conjurations, c'était pour épouser leurs amants; mais si, en attendant ce veuvage, elles avaient des enfants illégitimes, après avoir cessé

les rapports conjugaux, elles s'adressaient aux matrones, qui tentaient un avortement; et quand celui-ci échouait, l'accouchement avait lieu clandestinement et l'on plaçait l'enfant en nourrice chez la sage-femme complaisante; une tisane d'opium en délivrait la mère. Un siècle plus tard, une femme Subard fut convaincue d'avoir ainsi fait disparaître un grand nombre d'enfants, dont elle enterrait les cadavres dans son cellier (1).

Opium en nature et eau de pavot, telles étaient les deux préparations usuelles de la plante : c'est ainsi que la présidente Leféron, dont le mari ne voulait pas mourir, acheta à la Voisin une fiole d'eau de pavots qu'elle paya trente pistoles; mais il paraît que la tisane ne fut pas assez concentrée, car le président ne s'en porta pas plus mal.

De même, la Poulaillon, avant de donner à son mari une chemise arseniquée, avait essayé de l'empoisonner, en mettant dans son vin le contenu d'une fiole « grosse comme le poing, où il y avait de l'eau claire et sans couleur ». L'effet désiré ne fut pas non plus obtenu. Elle s'adressa alors à la Bosse, qui lui promit qu'elle lui donnerait « d'une eau pour mettre dans la boisson de M. de Poulaillon pour le faire dormir, et lui dit en parlant de cette eau, qu'elle serait claire comme de l'eau de fontaine, et n'altérerait pas le goût du vin, qu'elle n'avait aucun goût, que c'était de l'eau qu'elle, Bosse, faisait distiller, et qu'il fallait qu'elle la fît mettre dans la carafe où serait l'eau ordinaire; et le même jour lui apporta sur les quatre heures du soir une fiole

(1) *Les Causes célèbres*, t. LXII.

de verre commun, dans laquelle il y avait une eau qui sentait fort, qui n'était point claire, environ d'un demi-setier » (1). C'était une décoction de têtes de pavots, que la Bosse n'avait pas eu le temps de distiller convenablement et dont on ne put se servir, au risque d'éveiller la méfiance du soupçonneux mari.

Une autre fois, la Poulaillon donna à son mari douze grains d'opium, sans plus de succès que la première fois (2). Interrogée à ce sujet, la Poulaillon déclara n'avoir pas voulu tuer son mari, en lui faisant prendre des narcotiques; elle cherchait seulement à lui procurer un profond sommeil, qu'elle aurait mis à profit pour le voler. Cet aveu est utile à retenir, car il montre les services spéciaux que l'on demandait à l'opium; c'était le facteur important du vol au narcotique.

Les criminels qu'effraient les conséquences d'un assassinat ont eu recours, de tout temps, pour dévaliser la victime, à un somnifère quelconque. Nous en voyons un exemple au dix-septième siècle. Plus tard, vers 1750, se forma une véritable association d'endormeurs qui généralisèrent ce procédé; ils firent ainsi de nombreuses victimes ; ils employaient non plus l'opium, mais la stramoine (3), qu'on appelait encore *herbe aux*

(1) Confrontation de la Bosse et Poulaillon, 19 février 1679.

(2) C'est-à-dire à peu près 0 gr. 78, dose insuffisante pour être toxique, la dose mortelle étant de 1 gramme, d'après Hofmann.

(3) Il est curieux de constater que c'est au même végétal toxique que recourent les condamnés aux travaux forcés, en Nouvelle-Calédonie, pour voler leurs compagnons de chaîne. Le *datura stramonium* est en grande faveur à Nouméa.

Tout condamné sait fort bien qu'avec une pincée de ces graines, écrasées entre le pouce et l'index (deux ou trois graines

sorciers, herbe au diable; à vrai dire, son action est plus stupéfiante qu'hypnotique; mais le but est atteint, aussi bien qu'avec l'opium (1).

Cependant l'opium n'était pas un poison fidèle; son effet n'est pas constant; on observe de grandes variations, suivant la susceptibilité particulière, l'idiosyncrasie de chaque sujet. Telle dose qui, chez l'un, n'est pas suffisante pour provoquer un profond sommeil, peut, chez un autre, amener la mort.

Aussi ces tisanes soporifiques ne contenaient-elles pas seulement de la décoction de têtes de pavots. Les empoisonneurs n'employaient pas volontiers des substances simples: nous avons déjà vu les étranges manipulations qu'ils faisaient subir aux matières minérales. De même, avec celles tirées du règne végétal, ils opéraient des mélanges bizarres: c'est ainsi que la fiole d'eau donnée par la Voisin à la Leféron devait contenir, outre du pavot, de l'ivraie et de la mandragore (2).

La mandragore avait encore, à cette époque, l'étonnante réputation que lui avaient faite l'antiquité et le moyen âge. Par la forme bizarre de sa racine (les

suffisent d'après eux), on saupoudre fort à propos la soupe d'un voisin possesseur de quelques pièces de monnaie; quelques heures après, ce dernier, titubant et délirant, la pupille dilatée, se lève et révèle lui-même la cachette du trésor; les acteurs du drame en font leur profit; le soir, la victime se réveillera sans aucun souvenir de ce qui s'est passé. (Cf. *Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, 1903, p. 327.)

(1) Le mode d'administration du poison est curieux : les endormeurs confectionnaient des cigarettes où ils remplaçaient la majeure partie du tabac par des feuilles de *datura stramonium*. Cette bande fut l'objet de l'ordonnance royale de 1680.

(2) Procès-verbal de question de la Voisin, 19 septembre 1680

anciens y voyaient la reproduction du corps humain ; par ses principes narcotiques et stupéfiants (elle servait d'anesthésique dans les opérations chirurgicales), elle passait pour avoir des vertus magiques, et puissamment aphrodisiaques; elle guérissait la stérilité, entrait dans la composition des philtres d'amour; mais on connaissait également ses propriétés toxiques : on savait que le simple contact de ses feuilles provoquait des accidents, que l'ingestion de la plante était très dangereuse, et c'est bien à ce titre qu'on la retrouve parmi les poisons employés à l'époque; sorciers et empoisonneurs utilisaient ses propriétés particulières, avec un grand succès.

L'ivraie possède des vertus assez analogues à celles de la mandragore; cette plante, qui croît avec le blé, provoque une ivresse spéciale : d'où son nom. Mais les accidents auxquels la graine d'ivraie donne lieu sont peu graves; l'intoxication aiguë par la nielle de blé est presque impossible. D'autre part, on sait que les paysans russes font usage de farine de seigle renfermant 10 pour 100 de nielle, sans en être incommodés (Langlois). Un pain contenant 20 pour 100 de nielle serait même inoffensif (Lebedef).

L'association de ces trois plantes, pavot, ivraie, mandragore, formait donc un composé complexe, très toxique, véritablement stupéfiant. Que de maris s'endormirent du sommeil éternel pour avoir bu, avant leur coucher, la tisane de la Voisin!

La ciguë paraît aussi avoir été employée par les empoisonneurs du temps. La Voisin, qui avait disputé en Sorbonne avec de savants docteurs, connaissait bien l'histoire grecque, et savait les circonstances de la

mort de Socrate. Peut-être cherchait-elle à reconstituer le poison judiciaire des Athéniens, lorsqu'elle faisait cette étrange manipulation : « On pilait l'herbe, on en exprimait le suc, que l'on mettait dans un matras avec du mercure et du vif-argent, mais tout cela s'en allait (1). » Il ne semble pas, en effet, que cette opération ait réussi; mais ce récit montre bien que les criminels pouvaient, en toute connaissance de cause, employer la ciguë, et on peut penser que ce poison fit des victimes, tout comme l'arsenic et l'opium.

La morelle (*solanum nigrum*) servait également à composer des breuvages mortels. C'est une plante toxique, mais seulement à haute dose. Les médecins l'employaient en cataplasmes sur des plaies et des tumeurs ulcérées; elle entrait aussi dans les lavements contre les hémorroïdes. La Voisin dit à ce sujet : « Se souvient que Lepère lui demanda un jour de la morelle pour en tirer l'eau, et lui dit qu'elle pourrait en donner à son mari pour s'en défaire, et croit que Lepère y ajoutait un peu d'arsenic pour rendre l'eau claire (2). » Quel étrange procédé pour éclaircir une solution ! Ce peu d'arsenic venait bien à propos pour assurer l'effet demandé à la morelle.

Il nous faut citer encore toute une série de violents purgatifs fréquemment employés : l'épurge (*euphorbia lathyris*), communément appelée *herbe aux gueux*, dont les graines contiennent un principe drastique très énergique et dont l'ingestion à haute dose peut produire des phénomènes d'intoxication; le suc de cette

(1) Interrogatoire de la Bosse, 16 janvier 1679.
(2) Procès-verbal de question de la Voisin.

plante est également très caustique; aussi les mendiants frottaient-ils leurs membres avec les feuilles de cette euphorbe, pour produire sur la peau de grands ulcères et des plaies, qu'ils envenimaient ensuite, afin d'attirer sur eux la commisération du passant.

Le pignon blanc, drastique très actif, fut utilisé par Mariette; ce poison passait pour très violent, puisque le juge demanda à l'accusé « s'il n'avait pas fait mourir avec du pignon blanc (1) ».

Combien d'autres plantes qui ont une action thérapeutique, si on les emploie à doses raisonnables, et dont l'effet est toxique, si on dépasse la dose maxima, durent être connues des empoisonneurs et servir leurs projets! L'énumération en serait trop longue; nous avons fait connaître les principales. Mais, à côté des plantes vénéneuses qu'on pouvait facilement se procurer, puisqu'elles poussent dans nos pays, il y en avait d'autres qui venaient des colonies, d'autant plus précieuses qu'elles étaient inconnues des experts (2) chargés, en

(1) Interrogatoire de Mariette, 26 septembre 1678, à la Tournelle.

(2) Les experts, qui n'avaient déjà pas des connaissances chimiques très étendues, étaient aussi ignorants de la botanique courante. On peut en juger par l'extrait que nous publions du rapport suivant, rédigé par les soins de Daniel Dortes, docteur en médecine, et Claude Combes, maître apothicaire, à Nîmes : « ... Après avoir considéré, goûté et examiné avec toute l'exactitude possible ce qui était contenu dans le linge, nous avons vérifié que c'était *la graine du solanum furiosum*, dont l'usage est extrêmement pernicieux, suivant le sentiment de nos auteurs les plus fameux, tels que Mathiole, Dioscoride et Dalechamp. En effet, cette graine, donnée en petite quantité, cause de profonds assoupissements, et, en outre, rend furibonds ceux qui en prennent, et même, selon le sentiment des dits auteurs, elle peut causer des accidents funestes.

A l'égard du petit papier qu'on nous a produit, nous y

cas de perquisition, d'analyser les drogues trouvées chez les inculpés; d'autant plus précieuses aussi qu'ils ignoraient leur mode d'action et les lésions *post mortem*. C'était donc l'impunité assurée à qui employait ces substances nouvelles; aussi les matrones ne s'en privèrent-elles pas.

Nous trouvons, dans le procès-verbal de l'interrogatoire de la Fillastre, les détails suivants : « Ce qu'elle voulait que la Bellier allât chercher aux îles d'Amérique; s'il n'est pas vrai qu'elle voulait que la Bellier leur rapportât des îles du manioc et quelques autres drogues qui sont du poison?

« Elle répond pour elle et non pour les autres; mais la Bellier n'osa jamais parler devant elle, sinon qu'elle dit un jour que les poisons étaient fort communs en ce pays-là... que si elle retournait en ce pays, elle en rapporterait par curiosité des flèches et autres choses, et que les flèches étaient empoisonnées. »

Le manioc dont il est question dans cette déclaration n'est pas, à proprement parler, une substance vénéneuse, puisque c'est de cette plante qu'on tire le tapioca. Mais il faut en distinguer deux espèces : le manioc doux, dont la racine est comestible, et le manioc amer, dont il faut extraire le suc âcre et vénéneux avant de le livrer à la consommation. C'est cette espèce

avons vu une poudre blanchâtre, qui nous a paru un peu luisante, sans que nous ayons pu juger ce que c'était, n'étant pas humainement possible d'analyser des matières différentes et pulvérisées. » *Les médecins d'autrefois à Nîmes*, par le Dr A. Puech.

Les empoisonneurs avaient vraiment beau jeu pour dérouter la sagacité des experts et les mettre en défaut. Aussi ne se faisaient-ils pas faute de profiter de cette impuissance et de cette ignorance.

que la Bellier voulait apporter en France, pour en utiliser le principe toxique.

Le point important à retenir, c'est que les matrones connaissaient l'usage du curare; peut-être parvenaient-elles à l'isoler des flèches ou même à se servir de celles-ci, comme on se servait en Italie, au quinzième siècle, de bagues de mort ou de clefs empoisonnées.

Les alchimistes avaient recours à d'autres plantes : Bachimont employait l'oignon de scille, la vermiculaire, le genêt et le séneçon; il y ajoutait une plante qu'il appelait le flocely : « Le flocely n'est pas réputé être une simple, dit-il, mais comme une feuille épaisse et ridée, que l'on trouve après des pluies, sur les terres les plus ingrates et les plus stériles, et elle se perd et disparaît aussitôt que le soleil donne dessus, et l'eau tirée de cette feuille, comme on distille les roses, est très excellente pour ceux qui ont peine à respirer, pour les suffocations de matrice, les pleurésies, les fièvres aiguës et continues. » Or ce flocely n'est autre, d'après Ravaisson, qu'un champignon vénéneux, dont on extrayait le suc, pour le mélanger à celui d'autres plantes.

Outre ces plantes usuelles, combien d'autres, dont les propriétés toxiques furent connues des empoisonneurs et utilisées par eux : la belladone, la digitale, l'aconit, la jusquiame, l'ellébore, les renoncules, et parmi celles-ci, la renoncule scélérate, qui provoque le rire sardonique, etc.; bref, une grande partie des plantes dont nous extrayons les alcaloïdes dans un but thérapeutique servait à composer des poisons, d'autant plus mystérieux que leur effet était plus extraordinaire.

Les alchimistes qui préparaient ces poisons ne se contentaient pas d'en tirer le *végétable*, en faisant

macérer les fleurs ou les feuilles toxiques dans l'alcool; ils leur faisaient subir de très longues et très savantes préparations. Le plus souvent, la plante était presque pourrie lorsqu'ils la distillaient (c'est ainsi que les anciens parfumeurs fabriquaient l'eau de roses : les pétales étaient putréfiés, quand ils les mettaient dans l'alambic). De la sorte, le principe actif était altéré, et la plupart du temps sa puissance toxique exaltée; ils appliquaient à cette préparation les mêmes principes qui les guidaient dans celle de l'arsenic organique; à l'alcaloïde végétal venaient s'ajouter des ptomaïnes de la putréfaction. On comprend, dès lors, l'usage qu'ils pouvaient faire de plantes en apparence peu dangereuses; elles ne devenaient toxiques qu'à la suite d'une distillation spéciale.

Que ces ingénieuses préparations aient été parfois inefficaces, c'est possible; mais il n'en reste pas moins avéré que les alchimistes du dix-septième siècle avaient une conception très nette et très exacte du « principe actif de la plante ». Ce qu'ils appelaient le *végétable*, n'est-ce pas, après tout, l'alcaloïde? Là encore, l'empirisme précédait la théorie rationnelle. Ils savaient que chaque plante possède une substance spécifique, à laquelle elle doit ses propriétés, et que cette substance isolée produit à doses très faibles les effets thérapeutiques ou toxiques demandés à la plante elle-même. Que les médecins étaient loin d'une telle science et n'est-il pas vrai que, presque toujours, les criminels ont été les précurseurs des savants et que les admirables découvertes faites par ceux-ci pour le bien de l'humanité, d'autres les pressentirent et même les réalisèrent, pour servir le crime et les mauvaises pas-

sions; les empoisonneurs du dix-septième siècle ne font pas exception à cette règle.

Après avoir passé en revue les poisons minéraux et végétaux en usage au temps du Grand Roi, il nous reste, pour être complets, à dire quelques mots des poisons animaux.

Dans cette classe de poisons, la première place revient sans conteste aux cantharides, dont l'emploi était très fréquent au dix-septième siècle, mais chez les empoisonneurs seulement. C'était un médicament connu dès l'antiquité, puisque Arétée inventa le vésicatoire, pour mieux pratiquer la révulsion. Mais, à l'époque qui nous occupe, le vésicatoire est délaissé : on lui préfère la saignée et le lavement; ce n'est que plus tard qu'il usurpa cette étonnante réputation de panacée. L'usage interne de la cantharide était formellement proscrit; cette défense faisait encore loi il y a deux cents ans; on cite le cas d'un médecin anglais jugé et condamné pour avoir ordonné ce médicament à un de ses malades.

La poudre de cantharides était donc bien considérée comme un poison très actif, mais ce n'est pas toujours à cette fin qu'on l'employait : on utilisait plus peut-être ses propriétés pseudo-aphrodisiaques que toxiques; de façon que l'on peut distinguer deux sortes d'empoisonnement dus à l'ingestion de cette substance : le crime conscient — la dose de poison devant sciemment donner la mort — et le crime inconscient, amenant la mort accidentelle — accident banal de l'absorption d'un philtre d'amour mal préparé (1).

(1) On sait que la cantharidine ne provoque qu'une congestion

L'aphrodisiaque habituel — celui que la Montespan donnait au roi; celui que les femmes de la cour achetaient, non pour leurs maris, mais pour leurs amants — était composé de poudre de cantharides et de mandragore, c'est-à-dire avec des produits fort dangereux. L'effet obtenu fut souvent tout autre que l'effet désiré; la messe d'amour, du moins, avait à défaut d'autre avantage, celui de ne pas être nuisible; on n'en pouvait dire autant des philtres de la Voisin.

Le crapaud — animal cher aux sorciers — servit aussi à composer des drogues; nous avons vu plus haut la préparation arsenicale qu'on lui faisait subir. Certains empoisonneurs, l'abbé Guibourg entre autres, en faisaient un poison organique. « On enfermait un crapaud dans une boîte à laquelle on faisait des petits trous et qu'on mettait dans un trou en terre sans couvrir, et les fourmis entrant dans la boîte par les trous faisaient mourir le crapaud, et le crapaud ainsi mort, et les fourmis qui en mouraient étant séchées, l'on en faisait une poudre qui était un excellent poison. »

La recette était de Brioude. Le médecin de Mademoiselle employait, comme on voit, ses loisirs à d'étranges préparations, mais il ne semble pas qu'il en ait obtenu des résultats bien satisfaisants.

Le crapaud était également utilisé en sorcellerie, soit pour faire de la poudre à aimer, que l'on vendait très cher aux affamées d'amour, soit pour servir en magie noire : en fouettant le crapaud, on excitait sa colère et on invoquait les mauvais esprits par des con-

et une inflammation des organes génitaux et qu'elle est incapable d'activer en aucune façon la sécrétion séminale.

jurations; cette double pratique devait amener la mort de la victime, par le même procédé que l'envoûtement.

Enfin, il n'est pas jusqu'aux serpents venimeux, dont on n'ait extrait le venin pour en faire du poison. Un noble alchimiste, le duc de Brissac, travaillait à la distillation des vipères; d'autres allaient du côté de Ménilmontant chercher des « norevers », serpents très venimeux, paraît-il. Quel qu'il fût, ce poison ainsi préparé ne valait certainement pas l'arsenic raréfié de Sainte-Croix; il n'était pas d'un grand secours aux femmes qui aspiraient au veuvage.

Peut-être aussi les empoisonneurs et les sorciers utilisèrent-ils les propriétés vésicantes de certains animaux, des chenilles processionnaires en particulier. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que, dans leur empirisme sagace, ils eussent préparé des étoffes, des chemises notamment, en les imprégnant d'un extrait toxique tiré de ces animaux. On sait que les poils de la chenille processionnaire occasionnent, lorsqu'ils parviennent au contact de la peau, un prurit intense, accompagné d'une éruption rappelant celle du plus violent urticaire. Un de nous a été appelé à donner ses soins à une dame qui, au retour d'une promenade au Bois, fut prise de démangeaisons intolérables, avec une éruption en *traînée*, depuis les genoux jusqu'à la ceinture. Ces démangeaisons étaient si vives, qu'elles amenèrent un ébranlement nerveux violent; il fallut recourir à des lotions répétées d'eau cocaïnée pour les calmer. Deux bains alcalins hâtèrent la guérison de la malade. Celle-ci avait, en se promenant dans l'herbe ou sous les arbres, marché sur un nid ou sur une cohorte de chenilles, dont les poils, grâce

aux mouvements des jambes et des jupes, étaient remontés jusqu'à la première constriction, c'est-à-dire jusqu'à la ceinture.

Dernièrement, on a rapporté que huit cuirassiers avaient présenté les mêmes phénomènes de vésication, après avoir changé de chemises. On fit porter à un homme de bonne volonté une de ces chemises suspectes, et, immédiatement, il fut atteint des mêmes démangeaisons intolérables. Après enquête, on reconnut que le linge de ces hommes, une fois lavé, avait été mis à sécher sur des haies d'aubépine où se trouvaient des nids de chenilles (1).

On peut rapprocher ces cas très nets d'intoxication par les chenilles des accidents singuliers que provoquait la fabuleuse *tunique de Nessus*. Peut-être bien celle-ci n'était-elle autre qu'un vêtement contaminé par des animaux à propriétés vésicantes.

Il n'y aurait rien de surprenant dès lors à ce que les empiriques du moyen âge et du dix-septième siècle aient utilisé ces vertus mystérieuses aux yeux de leurs clients ou de leurs victimes. Un sorcier pouvait faire fortune avec une telle préparation!

(1) Voir dans *le Journal* les articles de M. Emile Gautier à ce sujet.

LE POISON A LA COUR DE FRANCE
AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I

LA DESCENDANCE DU GRAND ROI. — LA MORT DU GRAND DAUPHIN ET DE SES FILS.

Des écrivains qui se plaisent aux contrastes se sont ingéniés à comparer deux époques qui, à dire vrai, offrent de frappantes analogies. Ces parallèles ne sont plus de mode aujourd'hui, et pourtant ils offrent à l'analyste des points de repère qui le guident dans le dédale où parfois il est tenu de s'aventurer. Entre Louis XIV et le César Auguste, considérés à la fin de leur règne, il n'y a pas tant de dissemblance qu'on pourrait le supposer à un examen superficiel. Et s'il est peut-être excessif d'opposer, comme certains l'ont fait, Mme de Maintenon à Livie, si la retraite du grand roi fut plus troublée que celle de l'empereur clément, l'historien constate, dans les deux cas, le despotisme d'une femme qui s'exerce sur un cerveau débile, tout au moins affaibli; il s'arrête avec une curiosité inquiète devant la même énigme : des morts étranges et soudaines, qui éclatent comme la foudre dans un ciel serein.

Au temps d'Auguste, on mettait en cause la fatalité, et ce ne sera que plus tard, et bien timidement encore, que les annalistes oseront prononcer le mot de poison. Sous Louis XIV, l'opinion publique, qu'on a tenue si longtemps en charte privée, élève la voix et porte ses accusations jusqu'au pied du trône. Ce ne sera d'abord qu'un grondement sourd, le bruit léger qui rase la terre, puis qui va croissant et forcera toutes les têtes, celles même revêtues du diadème, à se retourner.

Le premier coup du sort qui frappe le vieillard couronné est, de tous, le plus terrible : l'héritier du trône, celui en qui la France a placé tout son espoir, tombe frappé d'un mal inexplicable.

L'officieux Dangeau, l'adroit courtisan qui enregistre, sans jamais laisser percer la moindre émotion, les faits et gestes des fantoches de la cour, nous fait connaître en ces termes, combien mesurés, la nouvelle de la mort du grand dauphin :

« Le feu roi apprit, le 9 avril 1711, à son lever, par M. d'Antin, que Monseigneur, en se levant, avait eu une grande faiblesse et s'était trouvé mal.

« Les médecins déclarèrent qu'il y avait du venin dans la maladie, et le roi ne voulut pas que les princes et princesses entrassent dans son appartement.

« Le 10, le mal fut tel qu'on désespéra de le sauver. Depuis le commencement jusqu'à la fin de la maladie, on ne manqua pas de dire « que Monseigneur se por- « tait aussi bien qu'il se pouvait porter dans l'état où il « était ».

« Le dauphin, dans toute sa maladie, lisons-nous, d'autre part, dans la *Gazette de France,* éprouva des assoupissements. Le 13, le venin de la maladie se porta

à la tête et à la gorge, et il mourut le 14 avril 1711. On ne l'ouvrit pas à cause du venin de la maladie. »

Le *venin!* Qu'entendait-on, à l'époque, par ce mot, sur la signification duquel nous ne nous méprenons plus aujourd'hui? Les maladies causées par le venin n'étaient autres que la petite vérole et la rougeole, la première surtout qui exerçait alors un peu partout ses ravages et dont Versailles était moins à l'abri que la mansarde des pauvres gens.

Quand on avait une charge à la cour, il était d'obligation stricte d'avoir, outre son logement au château, un hôtel en ville. Au premier symptôme qui se manifestait, on faisait bien évacuer le château royal, mais l'air de Versailles n'en était pas moins infecté.

Si c'était un personnage de trop haut rang, on y regardait à deux fois avant de tenir la main à l'exécution des prescriptions sanitaires : ainsi Madame est atteinte en 1693; on ne peut faire sortir du château la belle-sœur du roi; la cour se retire en masse à Marly, et ne revient à Versailles qu'après la guérison et le départ de la malade (1).

Comment s'étonner, dans ces conditions, que le dauphin ait pu être victime de la contagion? Et cependant le récit suivant serait pour infirmer cette hypothèse : on raconte que le prince, se promenant dans la campagne, avait rencontré dans un chemin creux un prêtre, qui portait le viatique à un moribond. Après avoir mis le genou en terre et s'être incliné respectueueusement devant l'homme de Dieu, le dauphin lui aurait demandé de quelle maladie était atteint celui à qui il apportait

(1) Dussieux, *Histoire de Versailles*, t. I.

la suprême consolation. « De la petite vérole », lui fut-il répandu.

Pris de saisissement, le dauphin rentre chez lui et confie à son médecin qu'il craignait bien d'avoir contracté le germe du mal, appréhension évidemment exagérée puisqu'il n'avait pas approché le malade et que le prêtre ne revenait pas de le voir, mais y allait.

Quoi qu'il en soit, l'imagination aidant, le dauphin était pris de faiblesses; il s'alitait, son état s'aggravait le lendemain et les jours suivants, et les archiâtres, tout déroutés, s'interrogeaient anxieusement.

En dépit de l'optimisme de Fagon, l'oracle toujours écouté de la *camarilla* royale, la maladie fit d'effrayants progrès. On cacha tout d'abord la nouvelle au roi — dont on ne voulait pas troubler le souper — puis, brusquement, on lui révéla la catastrophe, quand les secours de l'art furent reconnus impuissants.

Cette mort, quelque étrange qu'elle devait paraître, ne souleva pourtant qu'une émotion modérée; on railla bien l'impéritie des Esculapes, on ne soupçonna pas encore d'odieuses machinations.

Quatre mois plus tard — le 16 août 1711 — le duc de Chartres était pris « d'une assez forte fièvre » : c'est l'exact Dangeau qui le consigne dans son journal. « Il y parut même des rougeurs au visage, et comme son appartement est fort près de celui de Mgr le duc de Bretagne, on représenta au roi qu'il fallait le transporter ailleurs. Le roi y consentit avec peine, sentant bien que la duchesse d'Orléans en serait fort affligée; mais il se rendit à l'avis des médecins. »

Le valet de chambre Blouin est chargé par le roi d'aller prévenir la duchesse; celle-ci revêt une jupe

à la hâte et, « sans même prendre le temps de se chausser », accourt auprès du monarque, et le prie de différer l'ordre qu'il a donné.

— « Si je ne regardais que moi, réplique le roi, il ne serait pas question de transporter votre fils : mais je dois compte à l'État, qui me reprocherait d'avoir hasardé le duc de Bretagne pour ménager le duc de Chartres. Cependant, si la petite vérole avait paru, tout ce qu'on m'aurait pu dire ne m'aurait jamais fait consentir à exposer la vie de votre fils. Heureusement il a bien passé la nuit, prenons ce temps-là pour le faire transporter. Il est de votre intérêt comme du mien d'éviter les reproches du public. Faisons porter votre fils dans l'appartement de M. de Marsan, qui est de l'autre côté de la chapelle. »

Ainsi fut-il fait : dans le moment, consigne Dangeau, on y a porté le prince.

Fort heureusement, le mal était sans gravité et le jeune prince en réchappa (1). Il y a toute apparence qu'il s'agissait en l'espèce d'une rougeole bénigne, et non de la variole qu'on avait redoutée.

Une épreuve autrement pénible était réservée au monarque cacochyme. Depuis quelque temps, et surtout depuis la mort de son fils, le roi n'était plus que l'ombre de lui-même; autour de lui, l'atmosphère s'était comme voilée de deuil. Là où jadis régnaient le luxe et la gaîté, une tristesse morne avait pris place. Seule,

(1) Il n'en avait pas été de même du fils du maréchal de Boufflers. Le maréchal de Boufflers perdit son fils du *pourpre*, le 22 mars 1711. Comme il devait entrer en quartier, c'est-à-dire prendre son service le 1er avril, il ne put voir le malade, si ce n'est un instant au moment de sa mort.

une femme, rayonnante de grâce et d'entrain, avait le don de rompre la monotonie de cette existence lugubre : c'était la dauphine, l'épouse du petit-fils de Louis XIV, de ce duc de Bourgogne, dont Fénelon avait dirigé l'éducation; la fille de Victor-Amédée de Savoie, un des rares qui ne s'inclinèrent point devant l'omnipotence du Roi-Soleil.

Mme de Maintenon faisait bonne mine à cette jeunesse espiègle, de sentiments trop droits pour lui porter ombrage, mais qui lui était d'un aide précieux pour tenter d'amuser celui qui était déjà l'inamusable.

La jeune dauphine avait l'adresse de faire bonne contenance en public, pour se faire pardonner les familiarités qu'elle se permettait dans le privé; et on la voyait, sans trop de surprise, aller du vieillard décrépit à la maîtresse fortement griffée par l'âge, « voltigeant autour d'eux, tantôt penchée sur les bras de leur fauteuil, tantôt se jouant sur leurs genoux. Elle leur sautait au cou, les embrassait, les caressait, les chiffonnait, leur tirait le dessous du menton, les tourmentait, fouillait leurs tables, leurs papiers, leurs lettres, les décachetait, les lisait quelquefois malgré eux, selon qu'elle les voyait en humeur d'en rire ».

L'anecdote que nous allons rapporter, en la gazant toutefois, contribuera à parfaire le portrait, nous devrions dire l'esquisse de cette princesse, dont les fantaisies faisaient la joie et déjouaient la malignité des courtisans. Quand on songe combien le grand roi fut jusqu'à la fin rigoureux sur l'étiquette, la plaisante aventure dont nous allons faire le récit, devient tout à fait savoureuse.

C'était un soir de comédie à Versailles : la princesse, après s'être livrée à toutes ses folies, s'approche d'un paravent, le dos à la cheminée : elle était en grande parure.

Une femme de chambre entre par derrière elle, et se met comme à genoux. Le roi s'aperçoit de ce manège et demande ce qu'elles faisaient là. La princesse part d'un éclat de rire et répond qu'elle fait ce qu'il lui arrive souvent de faire les jours de comédie. Le roi insiste, et elle donne une explication dont nous supprimons les détails, mais qui fit beaucoup rire le roi et Mme de Maintenon, surpris de cette manière cavalière de prendre en leur présence, ou plutôt d'escamoter... un bain intérieur.

Elle ne réussit pas toujours aussi bien à s'affranchir de toute contrainte. Quelque affection que le roi lui témoignât, l'égoïsme du monarque reprenait bien vite le dessus, et le roi reparaissait, qui comprimait les élans de tendresse qui lui avaient échappé.

Bien qu'elle soit connue, nous ne résistons pas à la tentation de rééditer une anecdote qui met à nu, plus que de longues pages, l'âme d'un monarque dont le despotisme aimait à s'exercer sur les membres les plus affectionnés de sa famille, autant que dans les affaires de l'État. Nous entrons en matière sans autre préambule.

La dauphine était depuis quelque temps grosse, et l'on craignait, pour sa santé en péril, la fatigue des voyages de Marly. Mais le roi ne voulait pas déranger ses habitudes; il part donc et sa petite-fille est obligée de le suivre.

Tandis que Louis XIV s'occupait, au sortir de la

messe, à regarder des carpes dans un bassin, on court l'avertir que la princesse vient de se blesser. Cet accident l'irrite, comme une résistance indirecte; et, au milieu des courtisans, qui déplorent la perte d'un héritier du trône, le roi, qui avait repris en silence ses occupations, s'écrie tout à coup : « Qu'est-ce que cela me ferait? Est-ce qu'elle n'a pas déjà un fils? Et quand il mourrait, est-ce que le duc de Berri n'est pas en âge de se marier? Eh! que m'importe qui me succède des uns ou des autres? Ne sont-ce pas également mes petits-enfants? » Et tout de suite, il ajoutait avec impétuosité : « Elle est blessée, parce qu'elle avait à l'être, et je ne serai plus contrarié dans mes voyages, et dans tout ce que j'ai envie de faire, par les représentations des médecins et les raisonnements des matrones; j'irai et je viendrai à ma fantaisie, et on me laissera en repos. »

On comprend mieux, après ce récit, que l'émotion ressentie par le roi à la nouvelle de la mort de la dauphine, se soit passée plutôt en surface. Elle fut toutefois assez fortement ressentie par le vieillard dont les habitudes s'en trouvaient pour le moins dérangées.

C'est le 18 janvier 1712 que la dauphine, inquiète d'une fluxion qui lui était venue à la face, se mettait au lit. Peu après, elle était secouée d'un frisson violent, et la fièvre se déclarait presque aussitôt, en même temps que la fluxion diminuait.

Le 22, vers les six heures du soir — nous relatons l'observation, sauf à en tirer les conclusions en leur temps — il lui prenait « une douleur atroce au-dessus de la tempe, » douleur qui dura sans relâche pendant deux jours.

Elle tomba ensuite dans une sorte d'assoupissement comateux. Puis la fièvre redoubla d'intensité; dans les derniers jours apparurent des taches livides, violacées, en plusieurs régions du corps.

On n'y attacha pas autrement d'attention et l'infortunée princesse succomba, presque privée de soins, après une semaine à peine de maladie.

Avant d'expirer, elle dit à la duchesse de Guise ces mots qui expriment si bien le néant des grandeurs humaines : « Adieu, duchesse; aujourd'hui dauphine, et demain rien! » Elle n'était âgée que de vingt-sept ans.

La symptomatologie que nous venons d'exposer est évidemment bien vague et bien incertaine; force est pourtant de s'en contenter.

Un premier point à noter, c'est que les douleurs furent d'une violence extrême, « malgré l'opium qu'on lui donna et le tabac qu'elle fuma, sentit et mâcha ». Ces douleurs furent à ce point violentes, assure Dangeau, « qu'elle dit avoir moins souffert en accouchant ». « Il faut que les humeurs soient bien malignes, ajoute-t-il, pour avoir causé de si violentes douleurs. »

Le médecin dit au roi qu'il ne doutait pas que ce ne fût la rougeole. « Si ce l'est, hasarde l'officieux mémorialiste, c'est une rougeole d'une bien mauvaise nature. »

Nous n'aurons pas la pudeur de Dangeau, et nous pénétrerons plus avant dans l'examen des circonstances de cette mort, ne fût-ce que pour montrer l'inanité des accusations qu'elle a fait naître, et qui prendront avec les événements futurs une plus grande et plus grave précision.

On vient de lire que l'on avait donné à la princesse du tabac à sentir et à mâcher, pendant sa dernière maladie, pour apaiser ses horribles souffrances. Aussitôt les méchantes langues de s'écrier : ne poussez pas plus loin votre enquête; voilà le poison cherché! Heureusement nous connaissons et nous estimons à sa valeur celui qui s'est fait l'éditeur de cette calomnie. C'est, selon l'expression d'un historien, « le tome second du jeune Fronsac, une espèce d'espiègle, qui allait partout et que les dames se plaisaient à initier dans les secrets de toilette; qui divertissait par des saillies et des petits riens qui amusaient toutes les belles. Sa frivolité et son étourderie étaient telles que presque toutes les dames en faisaient comme un jeu, et ne s'en défendaient pas ». Vous avez déjà mis le nom au bas de ce croquis? Ne cherchez pas davantage : c'est le comte de Maurepas, l'illustre cancanier, qui vient de vous être présenté en pied, et à qui nous allons maintenant céder la parole.

« On voulait, écrit le venimeux anecdotier, que Mme de Bourgogne fût morte, pour avoir pris du tabac dans une tabatière qu'elle avait perdue, et qu'on ne retrouva que trois semaines après sur sa toilette. M. de Gondrin en prit aussi et mourut, six semaines auparavant elle, d'une maladie qu'on regardait encore comme la petite vérole.

« On prétend aussi que M. le dauphin gagna la même maladie, en lisant une lettre qui n'était point signée. Il l'a dit lui-même avant sa mort, ajoutant que les auteurs de la mort de sa femme ne l'avaient point épargné.

« On attribua aussi à une collation que le duc de Bre-

tagne et son frère (depuis Louis XV) firent chez le duc de Chartres, la mort du premier et la maladie du second, que la vigilance de Mme de Ventadour sauva en le remettant au lait de femme, quoiqu'il eût quatre ans. Toutes ces maladies eurent les mêmes symptômes. Pendant ces différents accidents, Mme la dauphine avait des maux de tête insupportables, M. le dauphin un feu dans les entrailles qui le consumait, et M. le duc de Bretagne un vomissement continuel. »

Des racontars, des mots, des ragots que tout cela! La vérité est tout autre.

Et d'abord, pour la dauphine, il semble avéré qu'elle est morte... de ses médecins. Nous nous expliquons.

Quelle a été la conduite des archiâtres, en présence de ce frisson initial, de cette fièvre qui apparaît à intervalles irréguliers, de ces taches livides qui marbrent le corps de l'infortunée princesse? Ils se croisent les bras, ils y perdent leur latin! Hippocrate et Galien leur viendront-ils en aide, car on ne jure à l'époque que par les grands maîtres? Hippocrate et pas davantage Galien ne leur soufflent une décision. Nous ne voulons pas rendre ces vénérés ancêtres responsables de l'absurde médication offensive conseillée par les médecins de cour et qui va tout juste à l'encontre du but qu'ils poursuivent.

Les praticiens ignares commencent par deux saignées au bras; puis ils administrent l'émétique — et pas le moindre soulagement ne se manifeste. Alors une consultation — l'*ultima ratio*, en ce temps comme aujourd'hui — de sept médecins, tant de la cour que de Paris — que vouliez-vous qu'elle fît?... — est provoquée, et il sort de cette délibération qu'on aura

recours... à la saignée du pied! Dans le cas où ce moyen ne réussirait pas, on reviendrait à l'émétique.

On exécute à la lettre ces prescriptions : la saignée du pied est pratiquée à sept heures du soir, et la nuit s'étant aussi mal passée, l'émétique est donné à neuf heures du matin, sans plus de réussite.

Ici une question se pose : la science de l'époque était-elle en mesure de diagnostiquer et de traiter l'affection que les médecins appelés à donner leurs soins à la dauphine avaient sous les yeux? Le Dr Dubois (d'Amiens), qui a étudié plus spécialement ce point, répond affirmativement : « Il ne vint à l'esprit d'aucun d'eux, écrit-il avec beaucoup de sens, que cette pauvre princesse pourrait bien être prise d'une fièvre intermittente pernicieuse, ou de cette espèce de fièvre déjà connue sous le nom de *pétéchiale*. La science cependant était fixée sur ce point : les observations faites par Æpinus en 1694 et 1695, à Inspruch, avaient montré ce qu'il y a de fâcheux dans cette apparition de taches pétéchiales dans le cours des fièvres pernicieuses intermittentes; mais ces glorieux médecins de cour n'étaient pas hommes à tenir compte d'observations aussi récentes; c'était dans Hippocrate et dans Galien qu'ils allaient chercher leurs inspirations; aussi personne ne s'avisa de proposer l'écorce précieuse qu'on venait de découvrir, c'est-à-dire le quinquina. »

Non seulement les médecins s'étaient montrés incapables d'étiqueter le mal, et de proposer un remède, mais l'un d'eux — celui que Saint-Simon trouvait « Boudin de tête comme de nom » — n'était-il pas allé jusqu'à laisser échapper à plusieurs reprises cette

exclamation d'impuissance : « Nous n'entendons rien à de pareilles maladies ! »

Étrange et dangereux aveu, que n'allaient pas tarder à exploiter les malintentionnés. N'était-ce pas, en effet, reconnaître que le poison seul pouvait expliquer cette mort foudroyante, où la médecine n'avait entendu goutte? Et puisqu'on ne pouvait invoquer le fameux venin, d'explication si commode, mais qui avait déjà servi pour le dauphin, force était bien d'émettre l'hypothèse d'une manœuvre criminelle, pour masquer l'ignorance et l'incapacité de ceux qui s'étaient trompés si lourdement, sur un cas destiné à avoir tant de retentissement.

Les coteries s'en mêlant, la calomnie allait faire son chemin; la mort du duc de Bourgogne, le mari de la défunte, survenant à peu de distance de celle de sa femme, allait lui donner un nouvel aliment.

On rapporte que le duc, qui aimait tendrement sa femme, lorsqu'il sut que la Faculté l'avait condamnée, vint lui rendre visite ; et comme celle-ci témoignait un sensible regret de le quitter, le duc l'embrassa, et, comme s'il en avait eu la prescience, lui dit ces mots prophétiques : « Princesse, je vous suivrai bientôt. »

Peu de jours après, en effet, le duc se sentait très mal à l'aise, et faisait appeler le fameux Boudin, qui le trouva dévoré par un feu intérieur, sans qu'il y eût pour cela un mouvement fébrile accentué. Le pouls était néanmoins « enfoncé, fort extraordinaire, et très menaçant », tous phénomènes qu'il n'expliquait pas.

Le jour suivant, le pouls paraît encore plus mauvais, et de plus « trompeur », expressions vagues et qui ne

compromettaient guère qui s'en servait. Enfin, voici qu'apparaissent les taches livides, en tout semblables à celles apparues sur le corps de la dauphine, au dernier stade de la maladie. Il n'y a plus de doute à conserver : c'est le même mal mystérieux, c'est encore le poison qui accomplit son œuvre néfaste. Le duc de Bourgogne meurt comme est morte la dauphine, et du coup le voile se déchire; on ne nomme pas encore le coupable, mais on invite le roi à le découvrir, et Louis XIV, à la suggestion de son entourage, décide cette fois qu'un examen *post mortem* sera pratiqué sur le corps de son petit-fils.

Le chirurgien Mareschal, le seul peut-être qui eût conservé son franc-parler à la cour, voulut bien se charger de l'opération; cela ne faisait pas l'affaire des calomniateurs, bien résolus à interpréter à leur façon, à dénaturer au besoin les résultats de l'expertise.

Tout d'abord, assurent les chroniqueurs, on fut épouvanté. Et le motif? C'est qu'on avait trouvé tous les organes ramollis et fluents, à l'exception du cerveau. Ce n'était plus qu'une bouillie sans nom, à ce point que le cœur, que devait présenter le duc d'Aumont, n'avait plus de consistance! Pouvait-on douter encore qu'un poison des plus subtils eût consumé l'intérieur du corps? On néglige de nous dire — et la remarque n'est pas oiseuse — combien de temps après la mort, et dans quelles conditions de température fut pratiquée l'autopsie. Et puis, était-on autorisé, d'après ces seuls symptômes, à conclure à un empoisonnement? La question ne vaut même pas la peine d'être discutée. Cela n'empêcha point que, à part Mareschal, tous les

médecins, d'un consensus unanime, ne déclarassent — de Fagon à Boudin, sans nommer les comparses — que la mort du duc de Bourgogne était le résultat d'une intoxication.

Triste rôle que jouaient là les médecins de cour, mais qui n'est pas terminé; ils n'avaient pas encore donné la mesure de leur servilité.

Le 26 avril 1714, le duc de Berry chassait à Marly avec le roi et l'électeur de Bavière. Le 30, bien que se sentant indisposé, il se leva de très bonne heure, pour se rendre chez le roi, qui avait pris médecine ce jour-là. Il s'apprêtait à monter à cheval pour chasser, quand un frisson violent le saisit et l'obligea à rentrer et à se mettre au lit.

La fièvre s'étant manifestée, on le saigne au pied, en présence du roi. La nuit se passe mal. Le lendemain matin, l'accès redouble et les médecins témoignent de l'inquiétude. Saint-Simon tient de l'apothicaire Boulduc qu'il n'y a plus d'espoir, et que le jeune prince est atteint du même mal que son frère et sa belle-sœur.

Le 3 juillet, le malade révèle à ses médecins qu'il est tombé, il y a quelque temps, de cheval, à la chasse. Aussitôt ceux-ci d'en conclure qu'il s'est rompu une veine dans l'estomac, à la suite d'un violent effort qu'il a fait pour retenir son cheval, qui avait fait une grande glissade, et qu'il a dû se heurter la poitrine contre le pommeau de la selle.

Dans la journée, les étouffements et les vomissements de sang ont recommencé. Vers les six heures du soir, le duc de Berry s'est vu contraint de s'asseoir

dans son lit, ne pouvant plus respirer couché. Après une amélioration passagère, sa tête s'embarrasse tout à coup, et il rend le dernier soupir.

Il ne semble pas qu'en présence d'une marche aussi régulière on eût pu émettre le moindre doute sur la nature de l'affection. Le traumatisme est indéniable, et la version que nous avons donnée offre toute vraisemblance. Mais cela ne faisait point l'affaire des intrigants, de ceux qui poursuivaient de leur haine implacable celui que toutes ces morts rapprochaient du trône. Aussi, comme les personnages qui l'avaient précédé dans la tombe, le duc de Berry passa pour avoir, lui aussi, succombé à un empoisonnement.

On alla jusqu'à prétendre que c'était sa femme elle-même qui lui avait tendu la coupe fatale, et cela, est-il besoin de le dire, sans l'ombre d'une preuve. Y avait-il au moins quelque apparence? Il est certain que le duc de Berry n'aimait plus sa femme, depuis qu'il se croyait trompé par son propre beau-père, le duc d'Orléans. Maurepas raconte même qu'exaspéré des bruits qui circulaient, le duc de Berry aurait forcé le futur régent à dégainer sur la terrasse de Marly; on les avait séparés et l'affaire n'avait pas eu d'autre suite.

Les scènes les plus pénibles avaient lieu entre le duc de Berry et sa femme; et Saint-Simon rapporte qu'il y en avait eu une des plus violentes à Rambouillet, « qui attira un coup de pied... à Mme la duchesse de Berry et la menace de l'enfermer dans un couvent pour le reste de sa vie ».

Quand le duc tomba malade, il en était, dit encore Saint-Simon, « à tourner son chapeau autour du roi comme un enfant, pour lui déclarer toutes ses peines,

et lui demander de le délivrer de Mme la duchesse de Berry. »

Dans tout cela nous ne voyons pas même des présomptions, confirmant l'hypothèse en faveur du poison. Combien sommes-nous plus disposés à croire que le duc de Berry, comme le dit Madame, qui se trouve en cela d'accord avec Saint-Simon, abrégea lui-même sa vie par ses imprudences.

« Le duc de Berry, écrit la maligne, mais souvent véridique belle-sœur du roi, s'est lui-même donné la mort par son horrible intempérance dans le boire et le manger; de plus, en tombant de cheval à la chasse, il s'était rompu une veine, ce qui lui faisait perdre beaucoup de sang. Il avait menacé ses valets de chambre de chasser celui qui parlerait de cet accident .. On lui a fait prendre force prises d'émétique, qui ont encore avancé sa mort... »

Pourquoi chercher ailleurs, et n'est-ce pas assez, pour expliquer ces morts, de la maladie, aggravée des médecins, — de ces médecins dont on pouvait dire, sans que nul ne songeât à protester :

Que l'heure soit ou non venue,
Comme bourreau, médecin tue !

II

LES ACCUSATIONS CONTRE LE RÉGENT

La mort subite et précipitée des enfants de France avait laissé dans l'esprit du roi un doute cruel. A la suggestion de son entourage, ce doute allait se transformer en une prévention mal dissimulée contre l'homme que l'opinion accusait déjà tout haut : le duc d'Orléans, le futur régent de France.

Paris, qui avait vu, à quelques semaines d'intervalle, le même char funèbre transporter le père, la mère et les enfants; qui, dans l'espace de dix mois, avait appris la mort d'une dauphine, de trois dauphins et savait le quatrième près de passer du berceau au cercueil; Paris s'associait à son tour à l'indignation du cabinet de Versailles et du Parlement, qui se montrait — celui-ci surtout — très animé contre le duc d'Orléans. Le chancelier Voisin alla même jusqu'à demander la tête du prétendu coupable, à quoi Louis XIV avait répondu : « Jamais je ne frapperai un membre de ma famille. »

Son testament, que fit casser le duc d'Orléans, prouve que, si le roi n'avait pas sévi, il n'avait pour cela rien oublié. La scène suivante, rapportée par Menin (1),

(1) V. l'article publié sur le *Pot-Pourry* de Menin, dans *Souve-*

montre comment le vieux roi sut dissimuler le coup de théâtre dont il prévoyait l'éclat.

Le roi, étant au lit de la mort, ayant toute la famille royale dans sa chambre, et Mme la duchesse (*sic*) de Maintenon assise au chevet de son lit, dit à M. le duc d'Orléans :

« Mon neveu, je ne vous ai point fait de tort dans mon testament, je vous conserve dans tous vos droits (il entendait parler de la régence). Voici celui qui doit être votre roi légitime. Soyez le premier à donner l'exemple de l'amour, du respect et de l'attachement qu'on doit avoir pour lui. »

Puis, montrant Mme de Maintenon :

« Voilà une femme qui m'a été toujours fort attachée et à laquelle je dois vous dire que vous avez de grandes obligations. Vous ne l'avez jamais aimée ; mais vous lui devez beaucoup d'estime et de considération. Je vous la recommande, et je suis bien aise de vous réconcilier avec elle avant de mourir. »

Là-dessus le duc d'Orléans alla d'un air très respectueux pour baiser la main de Mme de Maintenon. Mais celle-ci se leva et sauta au cou du duc d'Orléans. « Ils s'embrassèrent tous deux, les yeux pleins de larmes. »

Ce bel élan de tendresse réciproque ne devait guère survivre au grand roi. « Le duc d'Orléans, conte toujours Menin, alla voir Mme de Maintenon à Saint-Cyr comme tous les princes, princesses et grands du royaume. Et étant seule, Mme de Maintenon lui dit d'un air de compassion :

nirs et Mémoires, la publication aujourd'hui disparue de M. Paul Bonnefon.

« Vous voilà maître et régent pour longtemps. Au « moins, monsieur, laissez vivre ce pauvre enfant. »

« Sur quoi, le duc d'Orléans, indigné du propos, sortit sans lui faire un mot de réponse, et ne l'a pas revue depuis. »

Quelle insinuation plus horrible pouvait être dirigée contre le régent? Ainsi, on ne lui imputait pas seulement la mort des princes et des princesses, frappés d'un mal mystérieux, mais de symptômes variables — et cela seul aurait dû l'innocenter — on lui prêtait encore les plus malignes intentions.

Qu'on l'ait accusé d'avoir commis des crimes dont il devait seul recueillir les fruits, nous n'en serions pas autrement surpris, en vertu de l'adage : *is fecit cui prodest*. Comme l'écrit un contemporain, « son libertinage, son irréligion, son ambition étaient des preuves décisives. Ces faits étaient sans vérité comme sans vraisemblance, mais la nation la plus douce dans ses mœurs est la plus cruelle dans ses soupçons (1) ».

Précédemment nous avons montré combien étaient peu justifiées ces allégations d'empoisonnement, pour ce qui touche à la descendance et à l'arrière-descendance de Louis XIV. Nous essaierons plus loin d'éclairer ce débat, en le discutant avec une argumentation plus serrée, et, par suite, plus décisive. Nous voudrions seulement constater, une fois de plus, que les grands ne peuvent succomber naturellement, et qu'il faut à l'opinion un coupable, un bouc émissaire, pour endosser toutes les responsabilités. Ce coupable, on eut vite fait de le trouver dans le duc d'Orléans, ambi-

(1) La Beaumelle.

tieux cynique, frondeur spirituel, pourvu en un mot de tous les défauts qui rendaient vraisemblable l'insinuation dirigée contre lui.

On sait que le duc professe un goût passionné pour la chimie et les sciences occultes ; que son esprit, curieux autant que sceptique, se porte volontiers vers les études abstraites; qu'il occupe ses loisirs à des manipulations secrètes. Chaque fois que la mort viendra frapper un membre de la famille royale, aussitôt on s'écriera que c'est du laboratoire du Palais-Royal qu'est sortie l'arme empoisonnée. On lui donne pour complices ceux-là même de qui il reçoit les leçons qui guident son inexpérience : c'est un aventurier, du nom de Chandon, un cordelier défroqué, un apostat, qui, à l'instigation du duc, aurait semé tour à tour le poison et la mort dans les familles royales de France et d'Espagne. C'est le fameux chimiste Homberg, dont Fontenelle a écrit l'éloge, ce savant respecté, dont les découvertes ont rendu le nom illustre — l'honneur, pour tout dire, de la science de son temps — qui aurait prêté son concours pour la perpétration de tant de forfaits! En vérité, l'invention est par trop absurde, et ne dénote guère que la maladresse des calomniateurs. Pour Chandon, il y aurait plus de vraisemblance, mais nous cherchons en vain un commencement de certitude. Tout ce que nous en savons, nous le tenons de Duclos (1), l'auteur de ces *Mémoires secrets*, si sujets à caution, comme tous les écrits dictés par la passion. « Il fut véhémentement soupçonné, écrit Duclos, d'avoir de mauvais desseins contre le roi d'Espagne.

(1) Il se nommait, suivant Duclos, Augustin Le Marchand

Chalais, neveu de la princesse des Ursins, se mit sur ses traces, et l'atteignit à Bressuire en Poitou, dans un couvent de cordeliers. On trouva dans un sac que ce moine portait sur lui des paquets d'arsenic dont il prétendait se servir pour ses différents remèdes... On le conduisit à la Bastille (1), où le lieutenant de police fut seul chargé de l'interroger. » Outre qu'aucun fait précis n'est articulé, on ne saurait voir dans ces lignes la démonstration de la complicité du régent.

En réalité le régent eut un tort capital : celui de laisser s'accréditer certains bruits, sans rien faire pour endiguer le flot de boue qui finit par l'enliser.

Les témoignages abondent en faveur d'une modération qu'il poussa souvent jusqu'à l'extrême faiblesse. Madame, qui le connaissait bien, puisqu'elle l'avait mis au monde, rapporte une exclamation comique de Saint-Simon, qui peint bien le prince frivole, mais pétri de bonté, sous son masque d'indifférence : « Ah ! nous voilà bien débonnaire ! Depuis Louis le Débonnaire, on n'a rien vu de si débonnaire que vous ! » La Palatine, qui avait la dent dure, ne pouvait assez s'étonner d'avoir un fils qui pratiquait si bien le pardon des injures, jusqu'à conserver leur pension à ses deux mortelles ennemies, Mme de Maintenon et la princesse des Ursins. « Je dis tous les jours à mon fils qu'il est trop bon, gémissait-elle sans cesse.... je ne crois pas qu'on ait jamais vu son pareil, il n'a aucun fiel dans le corps. »

Dans une circonstance pourtant, il se départit de

(1) Après trois mois de détention à la Bastille, il fut transféré en Espagne et enfermé dans la tour de Ségovie, où il vécut plus de vingt ans.

son calme, mais avant de venir au récit de cette scène mémorable, quelques explications nous semblent indispensables.

C'est vers le milieu de l'année 1720 qu'éclatait ce qu'on pourrait appeler le coup d'État des *Philippiques*, ce pamphlet immonde, dernière ressource, comme on l'a fort justement caractérisé (1), d'un parti désespéré, qui ne pouvait compter sur un peu de considération qu'en calomniant ses adversaires.

Le *Journal de Marais* marque, pour ainsi dire, la date des premières escarmouches de la guerre de petits papiers dirigée contre le régent.

« Le régent, écrit Marais, prend un appartement dans le Louvre où il logera. Il dit que le roi commence à devenir assez grand pour lui faire sa cour; qu'il veut être son premier courtisan et en donner l'exemple, et qu'il sera bien aise de l'instruire, la veille des Conseils, des affaires qui s'y doivent traiter.... Il ne serait pas trop en sûreté au Palais-Royal, qui est une maison ouverte de tous les côtés et où il y a plusieurs maisons qui ont des entrées.

« Ses ennemis font courir un quatrain abominable :

Nocher de la rive infernale,
Prépare-toi sans t'effrayer,
A passer les ombres royales
Que Philippe va t'envoyer.

Et Marais consigne en note : « Ce sont des vers tirés des *Philippiques*. »

(1) De Lescure, *les Philippiques*, de Lagrange-Chancel.

Plus loin il ajoute : « Tout Paris est rempli de libelles, de chansons, et on commence à voir les *Philippiques* ».

Les vers cités par Marais n'étaient pas les seuls capables, si on veut bien nous passer l'expression, « de faire balle ». Les strophes suivantes que nous cueillons au hasard, dans cette satire à l'emporte-pièce, donneront une suffisante idée du ton général du pamphlet.

Voici d'abord une allusion au goût du régent pour la chimie, dont il faisait, nous l'avons dit, un de ses plus agréables passe-temps :

De l'art de Circé, de Médée,
Il fit ses uniques plaisirs;
Il crut cette voie infernale
Digne de remplir l'intervalle
Qui s'opposait à ses désirs.

Puis c'est l'énumération des morts successives qui ont soulevé l'indignation populaire, et dont le poète se fait le complaisant écho :

Eternels sujets de sanglots!
Tels que sur la plaine liquide,
D'un cours également rapide,
Les flots sont suivis par les flots;
Ainsi les fils, pleurant le père,
Tombent frappés des mêmes coups,
Le frère est suivi par le frère,
L'épouse devance l'époux.
Mais, ô coups toujours plus funestes!
Sur deux lys, nos uniques restes,
La faux de la Parque s'étend.
L'un subit le sort de sa race;
L'autre dont la couleur s'efface,
Penche vers son dernier instant.

L'allusion de ces derniers vers est transparente :

après la mort du duc et de la duchesse de Bourgogne, il ne restait plus, dans la nécropole de Versailles, près de l'ancien grand-père accablé de douleur, qu'un enfant débile, que des soins intelligents devaient sauver d'une mort imminente. La frêle santé du futur Louis XV préoccupait d'autant plus l'opinion qu'il était le dernier représentant d'une race qu'on avait lieu de croire marquée du sceau de la fatalité. Le dévouement plein d'ostentation de la gouvernante du jeune prince, autant que les défiances injurieuses de son gouverneur à l'endroit du duc d'Orléans, redoublaient l'animosité du peuple contre ce dernier. Ajoutez à cela les insinuations perfides de la coterie des princes légitimés, auxquels s'associaient tous les courtisans évincés dans leurs prétentions ou leurs charges, par le nouveau régent.

L'enfant-roi était-il bien portant, on appréhendait les lendemains; souffrait-il d'une indisposition, on s'attendait à le voir périr, on le disait déjà victime de celui qu'on chargeait alors de toutes les malédictions (1). Les pires ennemis du duc ne se trouvaient-ils pas dans l'entourage du jeune prince?

Un d'entre eux surtout fit montre d'un véritable raffinement dans les manifestations de sa haine : le maréchal de Villeroy, gouverneur du jeune roi, qui n'épargna pas au duc d'Orléans les plus outrageantes surveillances. Il en fut puni par l'exil, mais il avait eu tout le temps d'exercer autour de lui sa maligne influence.

(1) Lorsque la diligence de Lyon fut arrêtée, on accusa hautement le duc d'Orléans d'avoir fait faire le coup. « La misère rendait la nation injuste », écrit à ce propos M. de Lescure. Il y a beaucoup de vérité dans cette réflexion.

Villeroy avait imaginé de porter sur lui la clef d'une armoire où il faisait mettre le beurre et le pain de la Muette, destinés au roi.

Cet étonnant gouverneur fit un jour un éclat, parce que le roi avait mangé d'un autre beurre!

Une autre fois, il fit un épouvantable vacarme à propos de mouchoirs qu'on avait substitués à ceux qu'il gardait sous clef.

Toutes ces précautions injurieuses indignaient les honnêtes gens, ou les faisaient rire, suivant leur tempérament; mais elles frappaient les sots, qui ont toujours été la majorité. « Le peuple de la cour, plus peuple qu'un autre, dit Duclos, accréditait les soupçons. Ceux mêmes qui, ne les croyant pas, étaient ennemis du régent, fomentaient ces bruits de tout leur pouvoir. La duchesse de la Ferté, qui était de la cabale, avait affecté de dire : « Hélas! ce qu'on fait est inutile; le « pauvre enfant est empoisonné. »

Le régent aurait pu répondre à ses détracteurs : « La preuve que je n'ai pas voulu me débarrasser du roi, c'est qu'il vit encore (1). » Mais s'il n'avait pas l'épiderme sensible, son cœur l'était et, tout en ne paraissant pas s'émouvoir des bruits qui circulaient à son sujet, il en était, au fond, cruellement ulcéré.

Saint-Simon, le peintre inimitable, a rapporté, à ce propos, une scène d'un tragique grandiose, où il joua un des principaux rôles. C'était au temps où les *Philippiques* se colportaient de main en main, se répandant comme une traînée de poudre, accueillies avec d'autant

(1) « La vie de Louis XV, écrit Duclos, est la démonstration de l'innocence du duc d'Orléans. »

plus d'enthousiasme qu'elles correspondaient à un état d'esprit à peu près général. « Jamais satire n'eut un pareil triomphe, parce que jamais satire ne sortit plus directement d'une situation. Jamais Némésis ne fut ainsi acclamée par tout un peuple... Les *Philippiques* furent un moment le pamphlet de toute la France (1). »

La manière dont on avait d'abord répandu le pamphlet dans Paris ne manque pas d'originalité; on va voir que ce n'est pas d'hier qu'on se joue des plus rigoureuses précautions de police, quand on veut fronder les pouvoirs constitués. On avait délivré de ces satires, imprimées dans un caractère très menu, à un aveugle des Quinze-Vingts, qui se tenait à la porte de Saint-Roch, la principale paroisse de la rue Saint-Honoré. On lui avait fait entendre qu'on lui donnait par charité ces cantiques sur la vie de saint Roch, et qu'il devait les vendre un sol seulement.

L'aveugle, à la sortie de la grand'messe, cria ses cantiques de saint Roch : « A un sol! à un sol! qui en veut à un sol? » C'est ainsi qu'il en distribua une centaine d'exemplaires (2).

Le régent ne pouvait tarder à être instruit de ce qui se tramait contre lui. Ce ne fut bientôt plus un mystère pour personne, du reste, car l'ouvrage infâme courait de bouche en bouche; on le dictait, on l'écrivait; il y en avait mille copies (3).

Tout d'abord, le régent avait vu passer avec son insouciance ordinaire l'orage qui grondait, et laissé se répandre, sans y porter obstacle, ce libelle diffamatoire,

(1) De Lescure.
(2) *Œuvres complètes de Saint-Simon* (Soulavie), 1791, t. VIII.
(3) *Mémoires de Marmontel.*

dont l'exagération ferait — pensait-il — suspecter la sincérité.

Était-ce l'indifférence du blasé, le mépris systématique de l'homme d'État ou la noble tolérance de l'esprit supérieur? Il y eut de tout cela dans l'absence de décision de celui qui n'avait qu'un mot à dire pour juguler la calomnie. Ce fut un de ses traits d'esprit que de vouloir connaître à son tour ces vers que tous récitaient et que le principal intéressé était seul à ignorer.

Un jour donc, il manifeste le désir qu'on lui apporte le poème dont tout Paris s'entretient. Les courtisans, atterrés, baissent la tête. Alors le régent se tourne vers le plus fidèle d'entre eux, celui qui, en toutes circonstances, ne lui a pas ménagé ses conseils et au besoin ses critiques, et il demande à Saint-Simon le service que les autres lui ont tacitement refusé. Nous nous effaçons désormais devant le mémorialiste.

« Il m'en parla plusieurs fois, écrit Saint-Simon, et à la fin il exigea si fort que je la lui apporterais, qu'il n'y eut pas moyen de m'en défendre; je la lui apportai donc, mais de la lui lire, je lui déclarai que je ne le ferais jamais. Il la prit donc et la lut bas, debout, dans la fenêtre de son petit cabinet d'hiver où nous étions... Tout à coup, je le vis changer de visage, et se tourner vers moi, les larmes aux yeux, et près de se trouver mal : « Ah! me dit-il, c'en est trop; cette horreur est « plus forte que moi; » c'est qu'il était à cet endroit où le scélérat montre M. le duc d'Orléans dans le dessein d'empoisonner le roi (1) et tout prêt d'exécuter son

(1) Après ce qu'on a lu de l'indifférence professée par le régent

crime... Je voulus profiter du morne silence où M. le duc d'Orléans tomba, pour lui ôter cet exécrable papier. Je ne pus en venir à bout. Il se répandit en justes plaintes d'une si horrible noirceur, en tendresses sur le roi, puis voulut achever sa lecture, qu'il interrompit encore plus d'une fois pour m'en parler. » Et Saint-Simon termine son dramatique récit par ces mots, qui pèsent d'un grand poids en faveur de l'innocence du régent : « Je n'ai point vu jamais homme si pénétré, si entièrement touché d'une injustice si énorme et si suivie. Moi-même, je m'en trouvai hors de moi. A le voir, les plus prévenus, pourvu qu'ils ne le fussent que de bonne foi, se seraient rendus à l'éclat de l'innocence et de l'horreur du crime dans laquelle il était plongé. C'est tout dire que j'eus peine à me

à l'égard des calomnies dirigées contre lui, on a lieu de s'étonner un peu des déclarations de Saint-Simon. Mais celles-ci sont formulées avec tant de sincérité qu'elles emportent la conviction.

Du reste, vint le moment où le régent se départit de sa longanimité, à preuve l'anecdote suivante rapportée par Menin :

« M. le marquis de Nesle, qui ne quittait point la Cour, m'a dit qu'il était présent à la consultation de tous les médecins qui furent appelés, le roi étant ici aux Tuileries, à toute extrémité, et que ces médecins, priant M. le duc d'Orléans de permettre que Chirac, son médecin, vît le roi en consultation avec eux :

« Mon médecin, s'écria le duc d'Orléans, verrait le roi après tous les bruits qui courent sur moi dans le public ! Non, messieurs, il ne le verra pas, je le lui ai bien défendu et s'il osait le faire, je le ferais périr sous le bâton. »

La calomnie le poursuivit jusqu'au tombeau.

« La mort du duc d'Orléans a fait dire qu'il était mort empoisonné par une tasse de chocolat qu'il avait destinée au roi : chose incroyable et même horrible à penser. »

Or, personne n'ignore que le régent succomba frappé d'apoplexie, entre les bras de la duchesse de Phalari, et... de Julie, danseuse de l'Opéra, assure Menin, au dire de la grande dame, son amie (*Souvenirs et Mémoires*, loc. cit.)

remettre, et que j'eus toutes les peines du monde à le remettre un peu. »

Après la plaidoirie de Saint-Simon, devant un jury, l'acquittement du régent serait certain. Mais nous ne devons pas oublier que c'est en hommes de science et non pas seulement en historiens que nous instruisons ce procès. Il nous reste maintenant la tâche de prendre corps à corps l'accusation et d'en démonter tous les rouages, afin qu'il ne subsiste plus dans les esprits même une lueur de doute et de suspicion.

III

LES MÉDECINS DE COUR ET LEUR ROLE NÉFASTE

Les légendes, comme les préjugés, sont tenaces, et il n'est point oiseux d'accumuler preuves et témoignages pour les détruire.

Il est de tradition — et l'histoire s'est faite, en l'espèce, complice de la politique, dont elle a servi les intérêts — que le duc d'Orléans a devancé l'heure de son élévation suprême ; et si l'on s'avise de plaider son innocence, on court le risque de passer pour un défenseur officieux, un apologiste intéressé. Ce n'est pas la mémoire seule du défunt qui porte le poids de cette accusation injuste, mais toute une famille, toute une race en a subi le contre-coup. A cette iniquité, dégagés que nous sommes de tout esprit de parti, nous avons pour devoir de ne point nous associer.

Un historien qui n'est point suspect (1) a rapporté que, lorsque Louis-Philippe fut nommé, par suite de l'abdication de Charles X, lieutenant-général du royaume et en quelque sorte tuteur de Henri V, il s'expliqua avec vivacité sur les inconvénients d'une régence et sur les soupçons auxquels ouvrait naturellement carrière toute situation indécise. On racontait même qu'il avait

(1) Louis Blanc.

dit à ce sujet : « Henri V n'aurait qu'à avoir une douleur d'entrailles — il aurait employé même une expression plus triviale — je passerais en Europe pour un empoisonneur. »

Dans une autre circonstance, il fit un éloge sans réserve du régent et déclara dans son entourage qu'il avait été horriblement calomnié. Louis-Philippe était, dira-t-on, dans son rôle ; il était aussi, nous allons en achever la démonstration, le strict serviteur de la vérité.

Et d'abord, l'accusation portée contre Philippe d'Orléans pèche par la base.

On dit et on répète que les rapports d'autopsie sont concluants ; par malheur, ces rapports ont disparu : le Roi les avait fait détruire. Mais, à défaut de ces pièces capitales et dont nous avons tout lieu de regretter la disparition, le récit des maladies, si incomplet soit-il, nous fournit de suffisantes informations pour éclairer notre religion. Il témoigne à l'évidence que les médecins n'ont été d'accord ni sur la nature du mal, ni sur son siège, et à plus forte raison, sur son traitement. Cela n'empêchera certains d'entre eux de se prononcer en toute assurance et d'affirmer, toutes les fois qu'une mort se produira à la cour, qu'elle est le résultat d'un crime.

Or, comment expliquer que les symptômes n'aient pas été uniformes dans tous les cas? Qu'ils n'aient même pas eu entre eux la moindre analogie? On devrait alors supposer que, si poison il y a, ce n'est pas toujours le même qui a servi?

Mais, nous l'avons prouvé ailleurs, c'est bien à une mort naturelle qu'ont succombé les enfants et petits-enfants du grand roi, et ceux-là seuls parlent de poison

qui ont reçu l'ordre de se prononcer dans ce sens.

Sur quatre médecins qui ont assisté à l'ouverture du corps, trois, il est vrai, concluent à un empoisonnement; mais le quatrième, qui émet un avis tout différent, est celui-là même qui a pratiqué l'opération, et par suite, le mieux placé pour en décider. C'est l'honnête chirurgien Mareschal, qui toujours se refusa à servir les intérêts d'une cabale, pour rester l'unique esclave de sa conscience.

Quelque pénible qu'en soit l'aveu, nos ancêtres professionnels ont joué dans toute cette affaire un rôle odieux. Deux d'entre eux, surtout, méritent d'être cloués au pilori de l'histoire : c'est Fagon, la créature de Mme de Maintenon, dont il exécutait docilement les instructions; c'est Boudin, le premier médecin de la dauphine, que Saint-Simon a si plaisamment portraicturé.

Le mot d'ordre est de trouver le duc d'Orléans coupable : ils n'attendent pas qu'il y ait une victime pour le proclamer. Dès le 18 janvier 1712, avant même l'apparition des symptômes morbides, Boudin avertit son auguste cliente de prendre garde à elle; qu'il sait pertinemment qu'on a dessein de l'empoisonner, ainsi que le dauphin. « Il assura toujours, dit Saint-Simon, que l'avis était bon, sans qu'il sût pourtant d'où il venait, et demeura ferme dans cette contradiction... s'il ignorait d'où lui venait l'avis, comment pouvait-il le juger, et l'assurer bon ? »

Les Boudin et les Fagon ne déparent pas la collection des médecins de cour. Ils font bonne figure à côté de Guénaut, si spirituellement croqué par Guy Patin et

devant lequel le peuple se range, « parce qu'il lui a fait la grâce de tuer le cardinal Mazarin » ; de Vallot, qui a si malencontreusement traité Henriette d'Angleterre ; de Chirac, qui a la pleine responsabilité de la mort de la duchesse de Berry (1).

(1) « Dans cette extrémité où les médecins ne savent plus que faire et où on a recours à tout, on parla de l'élixir d'un nommé Garus, qui faisait alors beaucoup de bruit, et dont le Roi a depuis acheté le secret. Garus fut donc mandé et arriva bientôt après. Il trouva Mme la duchesse de Berry si mal qu'il ne voulut répondre de rien. Le remède fut donné et réussit au delà de toute espérance. Il ne s'agissait plus que de continuer. Sur toutes choses, Garus avait demandé que rien sans exception ne fût donné à Mme la duchesse de Berry, que par lui, et cela même avait été très expressément commandé par M. (le duc) et par Mme la duchesse d'Orléans. Mme la duchesse de Berry continua d'être de plus en plus soulagée, et si revenue à elle-même que Chirac craignit d'en avoir l'affront. Il prit son temps que Garus dormait sur un sofa, et avec son impétuosité présenta un purgatif à Mme la duchesse de Berry, qu'il lui fit avaler sans en dire mot à personne et sans que deux gardes-malades, qu'on avait prises pour la servir, et qui seules étaient présentes, osassent branler devant lui. L'audace fut aussi complète que la scélératesse, car M. (le duc) et Mme la duchesse d'Orléans étaient dans le salon de la Muette. De ce moment à retomber pis que dans l'état d'où l'élixir l'avait tirée, il n'y eut presque pas d'intervalle. Garus fut réveillé et appelé. Voyant ce désordre, il s'écria qu'on avoit donné un purgatif, qui, quel qu'il fût, étoit un poison dans l'état de la princesse. Il voulut s'en aller, on le retint, on le mena à M. (le duc) et à Mme la duchesse d'Orléans. Grand vacarme devant eux, cris de Garus, impudence de Chirac, et hardiesse sans égale à soutenir ce qu'il avoit fait. Il ne pouvoit le nier, parce que les deux gardes avoient été interrogées et l'avoient dit. Mme la duchesse de Berry, pendant ce temps, tendoit à sa fin, sans que Chirac ni Garus n'eussent de ressources. Elle dura cependant le reste de la journée, et ne mourut que sur le minuit. Chirac, voyant avancer l'agonie, traversa la chambre, et faisant une révérence d'insulte au pied du lit qui étoit ouvert, lui souhaita un bon voyage en termes équivalents, et de ce pas s'en alla à Paris. La merveille est qu'il n'en fut autre chose, et qu'il demeura auprès de M. le duc d'Orléans comme auparavant... Enfin, sur le minuit, du 21 juillet

« Les princes sont malheureux en médecins », conclut l'ironique Patin et tous les écrivains du temps contresignent cette assertion.

La *Correspondance* de Madame, les *Mémoires* de Huet et de Saint-Simon, les *Souvenirs* de Mme de Caylus, nous apportent des témoignages que nous n'avons qu'à recueillir.

Madame accuse personnellement de la mort de la reine Marie-Thérèse, « ce vieux et méchant diable de Fagon »; elle va jusqu'à écrire que le traitement de Fagon a précipité la mort du roi. C'est encore Madame qui écrit à propos de la princesse de Tarente : « Les médecins l'ont tuée, comme la feue reine »; et ailleurs, parlant d'un de ses enfants à elle : « J'ai perdu mon premier enfant : mon médecin, le vieux Saint-Esprit, l'a tué, comme s'il lui avait tiré un coup de pistolet dans la tête (1). »

Saint-Simon est aussi affirmatif que la Palatine : il ne craint pas de dire que la première dauphine a été blessée par son accoucheur Clément, et que Chirac et Fagon l'ont achevée.

L'ignorance des médecins se doublait parfois de naïveté; le duc du Maine demandait au médecin du duc de Luxembourg : « Mais qui donc l'a tuée ? », et celui-ci répondait, sans même prendre le temps de réfléchir : « Ce n'est pas moi ! »

Le plus souvent, leur incapacité n'eut d'égale que leur suffisance. Fagon, est, à cet égard, un exemplaire

(1719). Mme la duchesse de Berry mourut, deux jours après le forfait de Chirac. » *Mémoires du duc de Saint-Simon, sur le siècle de Louis XIV et la Régence*, Paris, 1864, in-18, t. XI.

(1) Lettre du 28 novembre 1717.

réussi. Aussi ambitieux que pédant, ne déclarait-il pas un jour que ce qui lui déplaisait dans le christianisme, c'était de ne pouvoir élever un temple à la Maintenon, afin de l'adorer? Trait de courtisanerie et de basse adulation, bien digne de celle qui en était l'objet!

Voilà donc les hommes qui, après une préalable sélection, avaient la charge de la santé des personnages les plus notoires. Avions-nous raison de dire que les princes et princesses de la maison de France, ont été les victimes de médecins et non d'un poison imaginaire?

C'est, du reste, l'opinion qui se fait jour dans ceux des contemporains que n'aveugle pas la prévention.

La mort du grand dauphin, Madame l'attribue à la fièvre pourprée, transformée sur la fin en petite vérole; hypothèse plus probable en tout cas que « la suffocation par le venin », dont on a parlé.

Pour la dauphine, Mme de Caylus déclare sans ambages, que « les remèdes, beaucoup plus que les maux, lui causèrent la mort... Elle mourut persuadée que sa dernière couche lui avait donné la mort. »

Quant à la duchesse de Bourgogne, Chirac affirma jusqu'à la fin qu'elle guérirait ; et, en effet, conclut malicieusement la Palatine, « si on ne l'avait laissée se lever pendant qu'elle avait la rougeole, elle vivrait encore ». Pour ce qui est de la prise de tabac, qui aurait provoqué le dénouement de la tragédie, il faut renoncer à cet accessoire; elle lui fut, en effet, présentée, non par le duc d'Orléans, mais par le duc de Noailles, le propre neveu de la Maintenon (1).

(1) Il est vrai qu'on alla jusqu'à accuser de la mort du dauphin

La fin prématurée du duc de Bourgogne se justifie plus aisément encore : le malheureux qui aimait sa femme d'un amour effrayant, selon l'expression même de Mme de Maintenon, est mort de chagrin ; nous entendons qu'il a été emporté par une maladie infectieuse, dont le chagrin a été l'agent secondaire. Et si son affection a présenté avec celle de la dauphine quelque analogie de symptômes, c'est apparemment que l'élément contagieux doit entrer également en ligne de compte.

C'est encore une médication intempestive, de l'antimoine administré à trop fortes doses, qui aurait avancé la mort du duc de Berry.

Quand on réfléchit, au surplus, aux tares héréditaires de tous ces enfants du grand roi, et dont nous connaissons par le menu toutes les infirmités ; quand on se rappelle que Monseigneur, le premier dauphin, était empâté d'humeurs ; que le duc de Bourgogne et le duc de Berry étaient tous deux contrefaits ; que le duc du Maine, le bâtard légitimé, était boiteux, la duchesse de Bourgogne d'un tempérament délicat ; quand on se remémore la réponse brutale de ce médecin, à qui l'on demandait pourquoi les enfants de la reine n'étaient pas sains, et qui répondait : « C'est que le roi n'apporte à la reine que la rinçure de ses verres », point n'est besoin de poursuivre une démonstration, dont les conclusions s'imposent.

La mort du dauphin, sans celles du roi et du duc de Berry, ne pouvait guère avancer, du reste, les

Mme de Maintenon elle-même ; comme quoi l'arme de la calomnie se retourne toujours contre ceux qui en font usage.

affaires du duc d'Orléans. Si quelqu'un avait intérêt à cette mort, ce n'était pas le duc d'Orléans, sûr de ses prérogatives et de son rang, mais plutôt le duc du Maine, qui pouvait en profiter, et que la mort de Louis XIV devait laisser sans appui. Enfin, la survie de Louis XV (1) donne le démenti suprême à des insinuations dont la perfidie éclate désormais à tous les yeux.

Le duc d'Orléans était, au jugement même d'un de ses détracteurs (2), peut-être capable du crime des héros, il ne l'était pas du forfait des lâches.

(1) Lors du sacre de Louis XV à Reims, les panégyristes s'exclament sur la beauté de cet enfant, que l'on dit échappé miraculeusement à la mort : « Je n'ai jamais rien vu d'aussi attendrissant qu'était alors cette figure, écrit hypocritement d'Argenson; les yeux en devenaient humides de tendresse pour le pauvre petit prince échappé à tant de dangers dans sa jeunesse, seul rejeton d'une famille nombreuse, qui tout entière avait péri, non sans soupçon d'empoisonnement ». *Mém. d'Argenson*, éd. JANNET, t. I, p. 193. C'est le cas de dire, deux fois plutôt qu'une : *In candâ venenum !*

(2) La Beaumelle.

IV

DE LA RÉGENCE A LOUIS XV. — LA FIN DE LA MARQUISE DE PRIE

L'insouciance frivole du duc d'Orléans ne se manifestait pas que dans les affaires publiques; elle était comme la marque d'un tempérament de bonne heure rompu aux plaisirs et qui entendait bien ne pas se contraindre. Cet épicurien de haute culture renouait la tradition, en s'apprêtant à recevoir la funèbre visiteuse le front couronné de roses : c'était l'hôtesse attendue, peut-être souhaitée, car la mort du régent ressemble fort, à en étudier les circonstances, à un suicide calculé (1).

(1) « Le duc d'Orléans, dit Lemontey, se tournoit avec dégoût sur ces détails fastidieux, sans vouloir les abandonner à des ministres qu'il méprisoit, et sans pouvoir y donner une attention dont il n'étoit plus capable... Sa marche appesantie, ses yeux chargés de nuages, son intelligence même engourdie une partie de la journée, lui firent de sa propre vie une espèce de fardeau que le travail rendoit accablant et que les plaisirs ne pouvoient soulever. Son médecin, Chirac, ayant voulu l'alarmer sur ces signes précurseurs d'une apoplexie, il en accepta la menace avec joie, et, loin d'en détourner le coup, il s'attacha dès lors à le provoquer par un régime meurtrier. Ennuyé d'une existence dont il avoit épuisé l'intérêt, et convaincu par ses études particulières que l'angoisse d'une hydropisie de poitrine en devait être le terme naturel, ce prince vit dans une mort foudroyante une dernière faveur de la nature. Cette résolution n'échappoit point à l'élite des courtisans... On attendit tranquil-

Il y avait quelque temps déjà que Chirac, son médecin de confiance, lui voyant le teint enflammé, les yeux injectés de sang, le pressait de se faire saigner. Il prétextait toujours d'affaires urgentes pour remettre cette opération au lendemain, décidé toutefois à s'abandonner à la Faculté un jour prochain. En attendant, il se livrait à ses intempérances habituelles, mangeant beaucoup et buvant de même, comme à son ordinaire.

Le soir du 2 décembre 1723, il était dans son cabinet, attendant l'heure de se rendre chez le roi, pour l'entretenir d'affaires. La duchesse de Phalari, la sultane du moment, était à ses côtés, assise dans un fauteuil, tous deux très rapprochés, échangeant de gais propos... quand, tout à coup, le duc chancela, et se laissa tomber sans connaissance sur le bras, d'autres disent sur les genoux, de sa maîtresse (1).

C'était aux yeux du peuple, qui l'avait tant accablé de malédictions de son vivant, le commencement de l'expiation; la divinité offensée lui réservait un plus cruel châtiment.

« Circonstance épouvantable et particulière arrivée après la mort du prince : on l'a ouvert, à l'ordinaire, pour l'embaumer et pour mettre son cœur dans une boîte, pour le porter au Val-de-Grâce... Pendant cette ouverture, il y avoit dans la chambre un chien danois du prince; ce chien, sans que personne ait eu le temps de l'empêcher, s'est jeté sur son cœur et en a mangé

lement la catastrophe. Lorsque, en effet, le duc d'Orléans expira, le 2 décembre, on put dire que jamais mort subite n'avoit été moins imprévue, et que jamais mort naturelle ne fut si voisine du suicide. »

(1) Cf. *les Morts mystérieuses de l'histoire*, du Dr Cabanès, pour les détails.

les trois quarts. Ce qui marqueroit une certaine malédiction, car un chien comme celui-là n'est jamais affamé, et pareille chose n'est jamais arrivée. Ce fait a été caché autant qu'on l'a pu, mais il est absolument vrai (1). »

Ainsi, même devant la mort, la haine ne désarmait pas!

De toutes parts allaient pleuvoir épigrammes et brocards :

Enfin la mort de Capanée
Sert d'exemple aux ambitieux,
Et la foudre de Salmonée
Cède à celle qui part des cieux.
Qui veut trop s'élever trébuche;
Le crime dans sa propre embûche
Se trouve souvent abattu (2).

Tandis que l'archevêque de Rouen déplore, en un langage pompeux, que la mort ait ravi ce héros, « qu'on peut regarder comme le père de la patrie, le modèle des plus grands souverains et le plus parfait de tous les siècles », les chansonniers livrent à la vindicte publique l'amant de la Parabère et de la Phalari, qui pourra désormais poursuivre aux enfers le cours de ses amoureux exploits :

Philippe est mort à la sourdine
Et lorsqu'il entre dans l'enfer,
C'est pour débaucher Proserpine,
Ou pour détrôner Lucifer (3).

Quel soupir de soulagement s'échappe des poitrines oppressées! C'est la fin de cette épidémie de poisons

(1) *Journal de Barbier*, décembre 1723, t. I, p 319.
(2) Lagrange-Chancel.
(3) *Les Philippiques*, éd. de Lescure, Paris, Poulet-Malassis.

qui a sévi pendant tant d'années. Le bon peuple dans sa sagesse a prononcé : *Morte la bête, mort le venin !*

Plus de duc empoisonneur, cet autre Borgia ; plus de fins inexpliquées ; plus de ces catastrophes subites, qui ont surpris et indigné l'opinion frémissante.

Quatre ans se passent dans cette accalmie ; on semble respirer un autre air. Mais l'événement fatal, déconcertant, va survenir, qui fera sortir de l'arsenal où on les avait reléguées, les armes fourbies de la calomnie : le régent ne sera plus là, cible prête à recevoir les traits empoisonnés.

Pour le moment, c'est l'évêque de Fréjus qui préside aux destinées de la France. Le duc de Bourbon, celui qu'on ne nomme que « M. le duc », après avoir joui d'un crédit immense, vient d'être remercié par le roi, assez brutalement. Il a reçu l'ordre de se retirer à Chantilly.

L'Egérie du duc est une femme d'esprit, mais dont le sens moral n'est pas la vertu dominante. Bien que la duchesse soit pourvue d'attraits appréciables, — les contemporains vantent à l'envi sa beauté — M. le duc est le dernier à connaître la valeur de son trésor et va chercher ailleurs des plaisirs que les méchantes langues assurent qu'il est peu en état de goûter.

C'est la marquise de Prie qui s'est rabattue sur cette proie facile. Elle ne s'est jamais méprise sur l'incapacité de son amant, pas plus qu'elle ne se faisait illusion sur les sentiments du populaire à son endroit (1).

(1) Boisjourdain rapporte un mot de Mme de Prie, qui prouve qu'elle connaissait toute son influence et qu'elle se moquait des

« Elle avait grand tort assurément, car elle partagea la disgrâce de M. le duc, pour lui avoir conseillé une trop dangereuse et trop funeste politique (1).

C'était le lundi de la Pentecôte de l'année 1726. La marquise jouait gaîment des gigues et des sarabandes sur le clavecin, au cercle de la reine, quand on la vint aviser du renvoi de M. le duc. Elle n'en voulut pas d'abord croire ses yeux et courut aux informations : la nouvelle n'était que trop réelle.

Le samedi suivant, la marquise, revenue à Paris, trouvait une lettre de cachet qui lui enjoignait, de la part du roi, de se démettre de sa charge de dame du palais de la reine et de se retirer, ainsi que son mari — car elle était, elle aussi, pourvue d'un mari (2) — dans sa terre de Courbépine, entre Évreux et Bernay, en Normandie.

C'était la fin d'un beau rêve : pendant deux ans,

dévotions populaires. En 1725, les pluies furent si abondantes qu'elles perdirent la récolte. Le peuple crut trouver un remède à ces malheurs en faisant porter la châsse de sainte Geneviève en procession. La marquise ayant appris cette nouvelle : « Le peuple est fou, se mit-elle à dire ; ne sait-il pas que c'est moi qui fais la pluie et le beau temps? » *Mélanges satiriques, historiques et anecdotiques*, t. II.

(1) D'Argenson a dit de cette intrigante : « Pendant deux ans, elle gouverna l'État ; dire qu'elle l'ait bien gouverné, c'est autre chose. » *Mémoires*, t. I, p. 56.

(2) Mlle Aïssé rapporte, sur le mari de Mme de Prie, une bien plaisante anecdote : étant dans la chambre du roi (Louis XV), appuyé sur une table, la bougie alluma sa perruque ; il fit ce que d'autres auraient fait à sa place, il l'éteignit avec les pieds. L'incendie fini, il la remit sur la tête ; cela répandit une odeur très forte. Le roi entre dans le moment. Frappé de cette odeur, et ignorant d'où elle provenait, il dit, sans la moindre malice du reste. « Comme cela sent la corne brûlée ! » Le pauvre Sganarelle n'eut que la ressource de s'éclipser, sous les rires de l'assemblée des courtisans.

Mme de Prie avait été maîtresse absolue de la France. Elle avait vu plier devant elle ministres et courtisans. Hier, partout adulée, aujourd'hui vouée aux gémonies !

Il avait suffi de peu de jours pour qu'elle fût décriée, autant qu'elle avait été naguère encore portée aux nues. La populace voulait faire des feux de joie, que le lieutenant de police eut grand'peine à empêcher. On illuminait aux croisées, on la chansonnait dans les carrefours, on insultait sa livrée. On raillait, en termes orduriers, ses fréquentes pertes de sang (1).

Les bourgeois frondeurs et les fabricants de mots répétaient joyeusement : « C'est pour le coup que la cour est sans prix ! » Et, dans des placards injurieux, on lisait que « la jument de prix, accoutumée à suivre un cheval borgne (le duc d'Orléans était privé d'un œil), allait désormais se mettre au vert ».

La marquise fit tout d'abord bonne contenance et supporta vaillamment une épreuve qu'elle considérait comme passagère. Elle bouda le monde et se cloîtra dans une solitude austère ; mais elle eut bientôt la nostalgie des fêtes d'antan et alors reparurent à Courbépine ses créatures, celles, du moins, qui lui avaient conservé leur fidélité.

Quant au marquis de Prie, qu'on avait surnommé *M. Je suis content de ça*, il continuait à ne pas com-

(1) Pendant la régence, on fit sur elle cette chanson, qui peut lui servir d'épitaphe :

La de Prie est la plus maigre
Des p... de notre temps ;
Elle a l'esprit par trop aigre,
Et trop de pertes de sang.
(*Journal de Mathieu Marais*, t. III).

prendre pourquoi il avait été entraîné dans la culbute.

Au commencement du mois d'octobre 1727, Mme de Prie, que rongeait, dit-on, une maladie secrète (1), était maigre au point de n'avoir plus « qu'une tête de femme sur un corps d'araignée, » ce qui faisait plus tard composer sur elle cette épitaphe : « qu'elle fut la plus maigre des catins de son temps ».

En dépit des assurances de ses médecins, elle dépérissait chaque jour davantage. Ceux qui la soignaient persistaient à prétendre que c'étaient de simples vapeurs, des attaques de nerfs, — qui commençaient à être à la mode, — la traitaient enfin de malade imaginaire, jusqu'à la veille même de sa mort.

L'événement arriva dans la nuit du 6 au 7 octobre, après trois semaines de convulsions, de douleurs affreuses et une agonie qui n'avait pas duré moins de quatre jours.

La veille de son trépas, elle chanta, dit-on, dans un accès de délire, un grand air italien, avec une voix charmante et une méthode parfaite : ce fut le chant du cygne (2).

On prétend qu'elle souffrit de douleurs si violentes que la pointe de ses pieds se retourna vers les talons. « Voilà, dit le marquis d'Argenson, qui ne l'aimait guère, de quoi faire songer à ces pactes avec le diable, qui vient à l'heure convenue vous tordre le cou; il est vrai qu'ici ce furent les pieds. »

Ce symptôme inexplicable devait faire songer à l'em-

(1) « M. le comte de Sennoterre a assisté à sa mort, avec Mme du Deffant. Il y a longtemps qu'on dit qu'elle avoit la maladie de François Ier. » *Journal de Mathieu Marais*.

(2) G. Lucas de Montigny, *Récits variés*. Aix, 1874.

ploi du poison. Mais de quel poison avait-on fait usage, c'est ce que les contemporains sont embarrassés de dire. Ils se refusent seulement à croire que cette fin, qui était pourtant prévue de longue date, ait pu être naturelle, tant est tenace le préjugé que les grands ne peuvent succomber aux infirmités qui atteignent le commun des mortels.

V

LA MORT DES FAVORITES SŒURS : LA DUCHESSE DE VINTIMILLE, LA DUCHESSE DE CHATEAUROUX.

« Tant de disparitions subites de la scène de Versailles, tant de foudroiements imprévus font évoquer, — derrière la comédie, les fêtes et le sourire de ce siècle, ce carnaval enchanté du plaisir, de la galanterie, de l'esprit, — les soupçons et les terreurs de l'Italie du seizième siècle! Fins hâtées, brusques dénouements de jeunes existences, renversement des plus beaux rêves, les coups de la Providence ont en ce temps une violence qui ne semble appartenir qu'aux mains de l'homme; la mort y semble véritablement humaine, tant elle se montre jalouse et précipitée! Princes, princesses, maîtresses du roi, sont enlevés si vite et dans de si particulières circonstances qu'on les dirait emportés par l'ombre de Locuste. Le poison! Un poison inconnu et *ad tempus*, voilà la grande épouvante léguée par la cour de Louis XIV à la cour de Louis XV (1). »

On était persuadé à l'époque, qu'il existait un toxique assez subtil pour échapper à toute analyse, déjouer

(1) De Goncourt, *la Duchesse de Châteauroux*.

toute investigation. Et ce n'était pas dans le peuple seulement que ces idées avaient cours, mais elle trouvaient encore crédit dans les sphères les plus élevées. Vient un temps où Louis XV lui-même charge officiellement son ministre Bertin de s'enquérir s'il existe des poisons à échéance retardée, qui accomplissent leur œuvre sans laisser de traces.

Pour témoigner de son zèle, Bertin fait très adroitement interroger un Italien (1), sur les poisons redoutables de son pays, et celui-ci, loin de se douter du parti qu'on tirera de ses confidences, s'exprime sans détours ni embarras. Il révèle que, à Naples, par exemple, « le mélange de l'opium et des mouches cantharides, à des doses qu'ils connaissent, est un poison lent, le plus sûr de tous, infaillible, et d'autant qu'on ne peut pas s'en méfier. On le donne d'abord à petites doses pour que les effets soient insensibles. » C'est l'*aqua tofana*, avec laquelle nos lecteurs ont déjà fait connaissance.

Personne ne peut en éviter les atteintes, parce que la liqueur qu'on obtient dans cette composition est limpide comme de l'eau de roche et les effets en sont lents et presque imperceptibles; on n'en verse que quelques gouttes dans du thé, du chocolat, du bouillon, etc.

Il n'y a pas une dame à Naples qui n'en ait, pêle-mêle sur sa toilette, avec ses eaux de senteur; elle seule connaît le flacon et le distingue; souvent la femme de chambre de confiance n'est pas dans le secret, et prend ce flacon pour de l'eau distillée ou obtenue par dépôt,

(1) L'abbé Galiani.

laquelle est la plus pure, et dont on se sert pour étendre ou développer les odeurs quand elles sont trop fortes.

Les effets de ce poison sont fort simples. Vous ressentez d'abord un malaise général... Le médecin vous examine, et, n'apercevant aucun symptôme de maladie, conseille les lavages, la diète, la purgation. Alors on redouble la dose. Mêmes malaises, sans être plus caractérisés... Le médecin, qui n'aperçoit rien d'extraordinaire, attribue l'état du plaignant à des matières viciées, à des glaires, à des humeurs peccantes, qui n'ont point été suffisamment entraînées par la première purgation. Il en ordonne une seconde, puis une troisième, puis une quatrième... Le médecin constate enfin son impuissance...

Et par cette méthode, on suit quelqu'un tant et si longtemps que l'on veut : des mois, des années! Les constitutions robustes sont celles qui résistent le plus (1).

L'opinion est à ce point préparée que celui qui rapporte cette conversation conclut très sérieusement que ce sont bien là les symptômes observés dans certaines maladies dont l'imprévu a surpris : telle la maladie du dauphin et de la dauphine, sur laquelle nous aurons à nous expliquer; telle l'affection à laquelle avaient prématurément succombé les deux favorites sœurs : la duchesse de Vintimille et la duchesse de Châteauroux.

Le cas de Mme de Vintimille, examiné aux lumières de la science actuelle, nous apparaît d'une clarté aveu-

(1) Cf. *L'Espion dévalisé*. Londres, 1781.

glante. Fixons, en quelques traits rapides, son observation; établissons son dossier morbide.

Nul besoin de s'inquiéter des antécédents : c'est une grossesse laborieuse qui est le point de départ des accidents. Au huitième mois de cette grossesse, survient une fièvre continue avec redoublement, qui nécessite trois saignées, presque coup sur coup. Avec cela, des sautes d'humeur, des brusqueries de caractère, qui déconcertent le roi, plus que jamais épris.

Les grandes douleurs annoncent un dénoûment proche. L'accouchement a lieu, mais la fièvre persiste, augmente d'intensité, en dépit d'une saignée au pied! Les princes de la science, consultés, prononcent gravement que c'est un *érésypèle laiteux*, à moins que ce ne soit une fièvre miliaire. Et chacun de renchérir : les uns répandant le bruit qu'on lui a trouvé « une petite boule de sang qui touchait le cerveau; qu'elle a senti cette boule, étant en carrosse, avant d'être mariée même » ; d'autres, voulant paraître mieux renseignés, préciseront que c'était « une veine dilatée, qui avait fait un petit enfoncement dans le cerveau, ce qui lui paraissait être une petite boule ». Mais que ne conte-t-on pas dans les alentours du château de Versailles? Mme de Vintimille est morte, chuchote-t-on, avec la conviction qu'elle était empoisonnée, et sa sœur aura plus tard la même obsession.

Voici, semble-t-il, un coup du destin : le confesseur, chargé des dernières volontés, est tombé mort, en entrant chez Mme de Mailly, la sœur de la mourante. Alors l'épouvante gagne de proche en proche : le corps, ouvert, mal recousu, est abandonné absolument nu, dans une chambre où tout le monde pénètre,

emporté du château où ne doit pas séjourner un cadavre, et jeté dans le coin d'une remise! Et ce visage adorable, tout de grâce souriante, n'est bientôt qu'un horrible masque, défiguré par l'impitoyable mort.

Le roi a demandé un portrait peint et un buste de la favorite; mais la bouche s'est convulsée, au point que l'effort de deux hommes a été nécessaire pour la maintenir fermée, en vue du moulage.

Ce détail macabre nous suffit pour établir notre diagnostic, et de telle façon qu'aucun doute ne subsiste : c'est évidemment à une attaque d'*éclampsie* qu'a succombé la duchesse de Vintimille.

***

En face du café d'Orsay, aujourd'hui disparu, s'élevait jadis l'hôtel de Mailly, avec deux entrées : l'une sur la rue du Bac, l'autre sur la rue de Beaune. Cet hôtel, qui fut construit par le marquis de Mailly, n'avait rien de remarquable : il était grand et peu régulier, très sobre d'ornements extérieurs. Les meubles étaient également fort ordinaires, si l'on en croit G. Brice. Son principal agrément était sa situation : de la terrasse du jardin (1), qui s'étendait le long du quai, entre les deux ailes, on découvrait une vue superbe.

C'est dans cet hôtel, appartenant alors à son père (2), que Mme de Châteauroux, accompagnée de sa sœur,

(1) Sur le terrain occupé autrefois par la terrasse et le jardin de l'hôtel de Mailly, s'élèvent l'hôtel du *Journal officiel*, et des maisons de rapport.

(2) Le vieux maréchal de Mailly, qui fut guillotiné pendant la Révolution, à Arras, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Mme de Lauraguais (1), se réfugia, vers le milieu de l'année 1744 (2).

Louis XV était tombé malade à Metz, et la favorite, qui l'y avait accompagné, avait dû quitter cette ville, à la suite d'intrigues dirigées contre elle par le ministre Maurepas.

La brouille entre les deux amants devait être de courte durée. Quelques mois s'étaient à peine écoulés, que le roi, rentré à Paris, implorait le pardon de sa maîtresse; et comme cela ne suffisait pas à l'altière duchesse, qui exigeait une expiation proportionnée à l'humiliation qu'elle avait ressentie, Louis XV (3), toujours amoureux, et de volonté fléchissante, imposait à Maurepas la honte d'aller en personne annoncer à Mme de Châteauroux son rappel à la cour.

Le « Faquinet », comme on avait surnommé le ministre de Louis XV, n'avait pu se soustraire à cet

(1) Diane-Adélaïde de Mailly-Nesle, née en 1714, et mariée à Louis, duc de Brancas, dit Lauraguais, morte le 30 novembre 1769.

(2) *La rue du Bac*, par Ch. Duflomb. Paris, 1894.

(3) Dès son retour de sa glorieuse campagne, le roi manifesta le désir de revoir la duchesse de Châteauroux. Celle-ci exigea que Louis XV se présentât chez elle dans le plus grand mystère.

La première entrevue eut lieu en présence du duc de Richelieu. Mme de Châteauroux se trouva mal en voyant le roi, et ne put prononcer que ces mots : « Comme ils nous ont traités ! » Elle ne pouvait pas rendre de visite au roi à Versailles, autrement que dans le plus strict incognito. « En ce cas, lui dit Richelieu, je ne vois guère qu'un pot-de-chambre (on nommait ainsi une voiture à deux places et à deux chevaux, qu'on appelait aussi voiture de la cour, parce qu'elle était au service de la cour), où l'on ne s'avisera pas de vous reconnaître, y fussiez-vous aperçue ». Ce que le duc proposait en plaisantant fut, contre toute attente, accepté et résolu. (Cf. *Mémoires de la duchesse de Brancas*, éd. Louis Lacour.)

ordre, et s'était présenté à l'hôtel de la duchesse, sa mortelle ennemie.

Le suisse lui refusant la porte, Maurepas demande à parler à Mme de Lauraguais. On lui répond qu'elle n'est pas visible, et sa sœur, pas davantage. Il insiste, disant qu'il vient de la part du roi : alors les portes de l'hôtel s'ouvrent à deux battants, et il est introduit auprès du lit où repose Mme de Châteauroux.

L'entretien entre le ministre et la favorite fut de courte durée : soit fatigue, soit bonté d'âme — la première hypothèse nous paraît la plus plausible — l'orgueilleuse femme ne prolongea pas trop le supplice de celui dont elle s'estimait suffisamment vengée, par l'humiliante démarche qu'elle lui avait imposée.

Maurepas, un moment décontenancé, lui remit le billet du roi, lui disant que son seigneur et maître la priait de venir reprendre, avec ses sœurs, leurs places à la cour, et l'avait chargé de l'assurer qu'il n'avait aucune connaissance de ce qui s'était passé à son égard, pendant sa maladie à Metz.

Quand le duc eut cessé de parler, Mme de Châteauroux répliqua : « J'ai toujours été persuadée, Monsieur, que le roi n'avait aucune part à ce qui s'est passé à mon sujet. Aussi je n'ai jamais cessé d'avoir pour sa Majesté le même respect et le même attachement; assurez sa Majesté de toute ma reconnaissance; et vous, Monsieur, rassurez mes ennemis sur les craintes qu'ils pourraient avoir que je chercherais à me venger; je les méprise trop pour cela. »

M. de Maurepas voulait s'excuser et s'efforçait à dissiper les préventions qu'on semblait avoir contre lui; la duchesse manifesta par son silence que l'entretien

était terminé. Alors le duc s'approcha respectueusement du lit, prit la main de la duchesse pour la baiser. Mme de Châteauroux la lui abandonna en disant : « Cela ne coûte pas grand'chose et c'est sans conséquence (1). »

Maurepas couvert de confusion, et, dit-on, la rancune au cœur, prit congé de la favorite.

Quelques jours à peine après cette entrevue, la duchesse de Châteauroux expirait, dans tout l'éclat de la jeunesse et l'illusion d'une apparente santé. Peu d'instants avant de rendre le dernier soupir, elle parlait encore avec autant de fermeté que si elle eût été bien portante. Le matin, elle avait reçu M. d'Argenson, qui était venu de la part du roi et elle lui avait parlé avec une présence d'esprit inconcevable : il n'y avait d'altéré dans tout son être que la figure (2).

En mourant, la duchesse ne cessa de répéter qu'elle était victime, comme sa sœur de Vintimille, d'un empoisonnement. Elle était persuadée que c'était à Reims, alors qu'elle accompagnait le roi dans sa campagne sur le Rhin, que lui avait été administré le fatal breuvage. Les médecins, nullement inquiets, avaient alors parlé « d'une ébullition », qui n'aurait pas de conséquences; quant aux courtisans, ils attribuaient l'indisposition de la duchesse au chagrin qu'elle avait ressenti de la blessure reçue par son ancien amant, le duc d'Agénois, à la prise du Château-Dauphin.

Cette première maladie n'avait pas eu d'autres suites.

(1) *Correspondance inédite de Mme de Châteauroux*. Paris, 1806.
(2) Lettre de Duverney à M. de Chavigni (*Corresp. inéd.*, etc.).

La duchesse était alitée depuis peu de jours (1), quand Maurepas lui rendit la visite que nous avons narrée. Maurepas l'avait vue le mercredi; la fièvre redoublait de violence dans la journée suivante. Le vendredi soir, Vernage, son médecin, auquel s'adjoignait bientôt Dumoulin — deux lumières de la Faculté — déclarait que c'était une « grande maladie » et qu'il y avait danger imminent.

« Des saignées répétées amenaient un soulagement passager, mais « l'embarras de la tête » persistait. La malade répondait tout juste aux questions qu'on lui posait. Les médecins néanmoins ne désespéraient pas encore; ils assuraient que cette maladie était assez commune dans Paris et qu'ils en avaient vu revenir de plus loin. Le roi, d'ailleurs, n'avait-il pas été à l'article de la mort peu auparavant et n'en avait-il pas réchappé?

Bientôt ce furent des douleurs intolérables, des convulsions qui secouaient tout le corps de l'infortunée duchesse; un délire, où revenaient sans cesse le nom de Maurepas et le mot de poison. La malade qui avait perdu plusieurs fois connaissance, était à nouveau saignée; la tête redevenait un moment libre. On passait par des alternatives d'espérance et de désespoir. Enfin arrivait la mort libératrice (2), après qu'on eut saigné

(1) A la date du 6 décembre, le nonce du pape, Divini, mandait à Benoît XIV :

« La Châteauroux est, pour ainsi dire, dans un état complètement désespéré, par suite d'une fièvre maligne accompagnée d'un transport au cerveau; le mal s'est déclaré le jour même où elle apprenait que le Roi la rappelait à la Cour. »

(2) La chambre à coucher dans laquelle est morte Mme de Châteauroux, existait encore en 1894. Elle avait servi d'abord de

la malheureuse une fois à la gorge, une fois au bras, neuf fois au pied, sans que la perte de tout ce sang pût parvenir à maîtriser cette agonie furibonde (1), la rage de ce corps épuisé (2).

Aussitôt le bruit se répandit que l'arrivée de Maurepas dans un temps critique avait, en interrompant le cours d'une hémorragie naturelle, déterminé la congestion du cerveau. Mais un des familiers de la cour s'inscrit en faux contre cette version : le duc de Luynes affirme que la duchesse n'était pas dans la situation que l'on a prétendue ; qu'au reste, elle avait été prévenue de la visite de Maurepas, et qu'elle en avait ressenti si peu d'émotion qu'elle était sortie dans la soirée pour aller voir deux de ses amies. Ce fut seulement le lendemain que se déclarait la fièvre et que la malade était pour la première fois saignée.

Ceux qui tenaient pour la culpabilité de Maurepas ne s'avouaient pas vaincus par cet argument. Mme de Brancas, par exemple, dit que Maurepas, parti à midi de Versailles, ne fit que changer de voiture en arrivant chez lui; qu'il alla quelque part avant de se rendre chez Mme de Châteauroux, chez laquelle il ne se pré-

salle de billard au *Cercle agricole;* elle servit plus tard de salon. On en verra la description dans l'ouvrage de Duplomb, *loc. cit.*

(1) Tandis que la duchesse agonisait, Mme de Lauragnais, accouchée d'une petite fille quelques jours avant, et alitée dans l'appartement au-dessus, ignorait que sa sœur était si proche de la mort, et la croyait seulement indisposée.

Quand les cris de la mourante montaient jusqu'à elle, on faisait du bruit dans la chambre de l'accouchée pour distraire son attention, et quand, malgré ces précautions, elle les entendit, on lui dit que c'étaient les cris d'une femme qui accouchait dans la rue.

(2) De Goncourt, *op. cit.*

senta qu'à la fin de la journée. Dans cet intervalle, n'était-il pas allé s'aboucher avec l'exécuteur de ses projets criminels? Et la même bonne langue ajoute, qu'à peine la duchesse eût lu la lettre du roi, que lui remit Maurepas, elle sentit d'intolérables douleurs à la tête et aux yeux. N'était-ce pas le poison glissé dans la lettre, qui accomplissait déjà son œuvre?

A ces affirmations inconsidérées, nous allons opposer un témoignage plus pondéré. Le duc de Lauraguais, en marge des accusations de Mme de Brancas, ajoute ces réflexions, dont la personnalité de leur auteur accentue l'importance :

« Personne ne trouva la mort de Mme de Châteauroux naturelle, et l'opinion d'alors accusait M. de Maurepas de l'avoir empoisonnée. Il n'a dû son retour à Versailles, et la confiance de Louis XVI montant sur le trône, qu'aux prières, qu'aux instances de Mesdames, tantes du roi.

« J'ai souvent parlé des soupçons publics contre M. de Maurepas au comte de Caylus, qui avait passé sa jeunesse avec lui, et avec M. de Montesquieu. Il m'a toujours répondu, dans la franchise de son caractère et dans la confiance de son amitié pour moi : « Je ne « saurais croire M. de Maurepas coupable. Il est d'une « telle insouciance, que l'exil n'altéra jamais la dou- « ceur de son caractère, ni la gaîté de son esprit. Quand « j'obtins la permission d'aller le voir à Bourges, j'y « retrouvai le même homme, avec lequel M. de Montes- « quieu et moi avions fait les *Étrennes de la Saint-Jean*. « Je vous réponds qu'il est encore plus incapable de « crimes que de vertus. »

« Longtemps après les circonstances me lièrent très

intimement avec M. de Maurepas; et je n'ai jamais vu un homme aussi véniel que lui.

« J'ai dû écrire ceci à la suite du fragment historique de Mme de Brancas, qu'on vient de lire. Comme M. de Maurepas ne fut accusé que d'après des préjugés, des préventions, des vraisemblances, il fallait repousser de sa mémoire les téméraires accusations dont les ennemis de cet homme aimable empoisonnèrent sa vie (1). »

Après le comte de Maurepas, ce fut au tour du marquis d'Argenson d'être en butte aux mêmes accusations.

Le marquis d'Argenson, qui avait été chassé par le roi, s'en était vengé, disait-on, en faisant empoisonner Mme de Châteauroux. Et les plus prudents ajoutaient :

« Tout est croyable de la part de gens tourmentés des passions de l'ambition et de l'intérêt, et qui ne sont retenus par aucun principe de philosophie ou de religion; mais le fait pourrait être vraisemblable, quoique faux (2). »

Mille versions plus absurdes les unes que les autres circulèrent à cette occasion :

L'un fait mourir la duchesse pour s'être dégarnie et baignée, dans le moment où il est particulièrement dangereux de pratiquer ces ablutions.

Un autre parle d'une tentative d'avortement, qui aurait eu une suite funeste (3).

D'autres, enfin, se disaient convaincus que l'excès

(1) Extrait des *Mémoires de la duchesse de Brancas : Fragment historique sur Louis XV et Mme de Châteauroux, sa maîtresse*, par Louis Lacour. 1865.

(2) *Mélanges historiques de Boisjourdain*, t. II, p. 232.

(3) De Goncourt, *op. cit.*

de la joie et la révolution que lui faisait éprouver le moment de se jeter dans les bras d'un homme qu'elle aimait, quoique roi, lui causèrent une altération si grande qu'elle en mourut (1).

Ce ne sont là, est-il besoin de le dire, que propos sans consistance, que racontars se colportant de bouche en bouche, au lendemain d'événements du même genre.

La vérité, nous allons la demander au médecin même qui avait donné ses soins à la duchesse et qui avait pu, par suite, observer toutes les phases de son mal.

Quand on parla à Vernage de l'hypothèse du poison, il se contenta de hausser les épaules et répliqua à son interlocuteur :

« Personne ne peut mieux vous parler de cela que moi; je l'ai vue à son retour de Metz et l'ai engagée à suivre un régime rafraîchissant, à se distraire, à faire de l'exercice; mais elle ne m'a pas voulu croire et n'a fait que songer à ce qui lui est arrivé à Metz, et à s'occuper avec une agitation extrême de l'avenir.

« Quinze jours environ avant sa mort, j'eus une grande conversation avec elle sur sa santé, à la prière de ses amis, et je lui dis : « Madame, vous ne dormez « pas, vous êtes sans appétit, et votre pouls annonce « des vapeurs noires, vos yeux ont presque l'air égaré; « quand vous dormez quelques moments, vous vous « réveillez en sursaut. Cet état ne peut durer : ou « vous deviendrez folle par l'agitation de votre esprit, « ou il se fera quelque engorgement au cerveau, ou

(1) Boisjourdain, *loc. cit.*

« l'amas de matières corrompues vous occasionnera « une fièvre putride. » Je la pressai de se faire soigner, de prendre quelques légers purgatifs, et cela pendant plusieurs jours. Elle me promit et à ses amis, et M. de Richelieu le sait bien, de suivre mon ordonnance. Son rappel à la cour est venu, et la révolution de la joie, jointe à tout ce qui avait précédé, a fait fermenter les humeurs; et elle est morte d'une fièvre putride avec le transport au cerveau (1). »

C'était l'opinion du maréchal de Richelieu, l'ami fidèle de la duchesse; celle du bailli de Grille, un de ses intimes, que la duchesse n'était pas morte empoisonnée; l'opinion des médecins était, on le voit, conforme à celle de l'entourage direct de la duchesse.

L'autopsie aurait dû dissiper tout soupçon : « On lui trouva les intestins fort sains; elle avait seulement du sang extravasé dans la tête, ce qui est ordinaire dans les fièvres malignes (2). »

Certains ont ajouté qu'il y avait, en plus, un commencement d'inflammation d'un poumon (3). Dans tout cela, rien que de très naturel; aucun indice, si léger soit-il, de manœuvre criminelle.

Maurepas sort indemne du prétoire, comme en sortira Choiseul, dans les circonstances que nous allons rapporter.

(1) *Mélanges d'histoire, de littérature*, etc. (de Crawfurd), 1809, p. 593 et suiv.
(2) Boisjourdain, *loc. cit.*
(3) De Luynes, t. VI, cité par Goncourt, *op. cit.*

VI

L'EMPOISONNEMENT PRÉTENDU DE MADAME DE CHOISEUL ET DE LA DAUPHINE (1767). — LA FAUSSETÉ DES ACCUSATIONS CONTRE MAUREPAS ET CHOISEUL.

Pour Maurepas, comme pour tant d'autres, la réhabilitation a été tardive. Les représailles d'ennemis que lui avait créés la causticité de son esprit s'exercèrent avec tant d'éclat que l'opinion avait fini par faire chorus avec la cabale. Il y avait plus que du courage, il y avait de la témérité, de la part de Louis XVI, à le rappeler à la cour, car, pendant toute la durée du précédent règne, Maurepas avait été tenu en suspicion.

La prévention du roi à l'égard de son ancien ministre était soigneusement alimentée. Tous les jours Mme de Pompadour entretenait son amant des insultes faites à sa maîtresse; elle représentait Maurepas comme l'auteur responsable de la désunion au sein de la famille royale, l'instigateur de tous les libelles infamants qui circulaient sous le couvert du manteau et mettaient en ridicule posture le plus puissant des monarques. Elle insistait sur l'alliance du dauphin avec le comte, laissant malignement entendre que les deux compères se préparaient déjà à recueillir une succession qui n'était pas ouverte.

Cependant tout eût peut-être échoué, sans une

rouerie de Mme de Pompadour : elle se mit à fatiguer le roi de craintes imaginaires d'être empoisonnée par Maurepas. Elle lui répétait à tout moment qu'elle périrait de la même main qui avait fait disparaître si à propos Mme de Châteauroux. Elle poussa la comédie et les feintes de la terreur, jusqu'à vouloir avoir un chirurgien couché près de son appartement, et du contrepoison à sa portée. Dans les cabinets, elle ne mangeait de rien la première; à la comédie, elle n'acceptait de limonade que celle préparée par son chirurgien. Cette terreur feinte poursuivit Mme de Pompadour jusqu'à l'affermissement de sa toute-puissance, jusqu'au renvoi de d'Argenson, et l'on vit ses parents, dans ses cuisines, veiller eux-mêmes à l'apprêt des viandes (1).

A son tour, Mme de Pompadour ne devait pas être à l'abri des insinuations perfides. De même qu'autrefois on avait accusé Mme de Montespan de s'être débarrassée par le poison de la duchesse de Fontanges, on accusa de même la marquise d'avoir hâté la fin d'une de ses rivales, Mme de Choiseul-Romanet.

La jeune femme avait été emportée en quinze jours par une fièvre maligne, disaient les uns; morte en couches, d'après les autres. Les ennemis de Stainville — le futur ministre Choiseul — ne manquèrent pas de répandre le bruit qu'il avait prêté son aide à la marquise, pour se défaire de celle qui lui était liée par les liens du sang. On tira surtout prétexte de ce que Stainville devint, dès cet instant, le protégé de la marquise, qui lui aurait témoigné de la sorte sa reconnais-

(1) E. et J. de Goncourt, *Madame de Pompadour*.

sance. Est-il besoin de dire que Stainville est innocent du crime qu'on lui impute, de même que Choiseul ne doit pas être rendu responsable de la mort, qu'on lui attribue pareillement, de la dauphine Marie Josèphe? Il ne fallut pas plus qu'un propos inconsidéré pour donner naissance à la plus horrible des calomnies.

La dauphine se mourait : Tronchin avait été appelé pour conférer avec les médecins de la cour. Le roi se trouvait à Choisy. Choiseul, revenant à Paris pour souper, conta, d'un air fort échauffé, que le roi avait reçu un billet de Tronchin, dans lequel celui-ci disait que l'état de la dauphine manifestait des symptômes si extraordinaires qu'il n'osait les confier au papier. « Que veut dire ce coquin de charlatan? s'écria le duc; prétend-il insinuer que j'ai empoisonné Mme la dauphine? Si ce n'était le respect que j'ai pour M. le duc d'Orléans, je le ferais mourir sous le bâton. »

C'est un propos inconcevable, dit Gleichen, « j'y étais et j'en ai frémi ». Ce propos valut au duc l'accusation d'avoir empoisonné la dauphine et même le dauphin (1).

En réalité, la dauphine avait traîné pendant plus d'un an, atteinte de phtisie, que ne pouvaient conjurer les ressources limitées d'un art incertain.

Quant à Marie-Josèphe, elle fut victime du dévouement conjugal.

Le dauphin était mort tuberculeux (2) : sa femme ne

(1) Gaston Maugras, *Le duc et la duchesse de Choiseul*. Plon, éditeur.

(2) Cf. *Les Morts mystérieuses de l'histoire*, du Dr Cabanès, et la *Chronique médicale*, du 15 avril 1901.

tarda pas à ressentir les premières atteintes du mal contracté à son chevet. C'est qu'on ne soupçonnait guère, au dix-huitième siècle, les dangers de la contagion; par piété, on conservait les draps imbibés des sueurs de l'agonie et on en distribuait des fragments, en guise de reliques (1).

On crut tout d'abord à un simple rhume. Marie-Josèphe, qui n'aimait pas à se soigner, écoutait à peine ses trop nombreux médecins.

Ceux-ci, au début, ne manifestaient pas trop d'inquiétude, mettant sur le compte du chagrin ou des remèdes mal appliqués l'aggravation des symptômes. Ils ne soupçonnaient pas que le poumon pût être attaqué, et regardaient tout d'abord le foie comme le siège de la maladie.

Dix jours seulement avant la mort de la princesse, Tronchin, qui avait la conduite du traitement, parlait de crises hémorroïdaires, appréhendait la faiblesse qui pouvait s'ensuivre, méconnaissait l'affection pulmonaire dont les signes étaient pourtant manifestes.

La dauphine, se trouvant beaucoup mieux le premier mercredi de février 1767, prenait sa tasse de chocolat, comme d'habitude; tout à coup, survenaient une syncope, des pertes effroyables. Tronchin, appelé, prononçait que c'était une « crise surnaturelle », deux mots gros de sous-entendus.

« Ce qui m'alarme le plus, écrivait, à cette date, le major de Martange à Xavier de Saxe, ce sont certaines expressions que le petit Paulmier... m'a dit confidem-

(1) Casimir STAYIENSKI, *La Mère des trois derniers Bourbons*. Plon, éditeur.

ment être échappées à M. Tronchin, et qui donneraient à penser que, le mal n'étant pas naturel, toutes les ressources d'un art salutaire ne pouvaient plus rien aujourd'huy contre les effets funestes et cachés du présent le plus pernicieux et le plus criminel. Je ne puis ajouter foi à tant d'horreur, dont j'écarte jusqu'au soupçon comme un crime (1). »

Tronchin agissait en la circonstance comme avaient agi les médecins de Louis XIV : pour masquer son ignorance et la pauvreté de ses moyens d'action, il imaginait de laisser croire à quelque manœuvre criminelle, dont les résultats serviraient à tout expliquer.

L'invention était misérable, mais il y avait trop de gens intéressés à l'accueillir pour qu'elle ne fît pas fortune. Heureusement, la science avait progressé depuis un siècle, et tous les suppôts d'Esculape n'étaient pas au niveau du charlatan génevois. On critiqua vivement le traitement, plus que maladroit, dont Tronchin s'était attribué le mérite, et qui consistait, entre autres choses, en « des rôties au vin, des tartines de beurre, des fricassées froides, des pigeons sur le gril, des lapins au gratin, des petits pâtés », etc. On s'étonna qu'un estomac déjà débilité eût pu supporter « du chocolat, de l'orangeade, des vins de Bourgogne et de Tokay, dans lesquels on faisait tremper des biscuits faits avec des jaunes d'œufs » !

On rappela que Tronchin avait soigné de la même façon le cardinal de Soubise, qui crachait des flots de pus, et bien d'autres personnages de moindre impor-

(1) Bréard, *Correspondance inédite du général-major de Martange.*

tance, aux maladies desquelles il n'avait entendu goutte.

En praticien expert à couvrir ses bévues, Tronchin ne se démonta pas : appelé à faire l'autopsie de la dauphine, il déclara, dans son procès-verbal, que « sans pouvoir déterminer précisément le genre d'affection », la poitrine de Mme la dauphine lui avait toujours « paru affectée » ; que l'examen de l'expectoration n'avait pu lui fournir jusqu'au dernier moment le moindre indice; qu'il n'avait eu sous les yeux aucun des signes habituels de la phtisie, mais que néanmoins il l'avait soupçonnée.

Ce plaidoyer, tout habile qu'il fût, n'avait que le tort d'être tardif. On a pu voir que, dans la réalité, l'archiâtre de la dauphine avait fait preuve de la plus notoire incapacité, passant à côté de la lésion sans la dépister. On trouvera peut-être que ce n'était pas une raison suffisante pour dissimuler son ignorance sous le masque de perfides insinuations.

VII

LES POISONS A LA COUR DE LOUIS XVI
UN COMPLOT CONTRE LA VIE DE MARIE-ANTOINETTE

L'édit royal, donné à Versailles au mois de juillet 1682, avait contenu, pour un temps, l'audace des empoisonneurs : outre qu'il réglementait la vente des différents toxiques employés à cette époque — notamment l'arsenic et ses composés, et le sublimé — il punissait de mort toute personne convaincue d'avoir attenté à la vie d'autrui « par vénéfice et poison ».

En dépit de cette sage ordonnance, et des pénalités rigoureuses qu'elle édictait, des crimes furent commis, qui attirèrent sur leurs auteurs le juste châtiment des lois : c'est ainsi que, par arrêt du Parlement du 15 décembre 1732, une fille Marie Le Tessier était condamnée à être brûlée vive, pour avoir empoisonné son neveu et sa nièce.

Cinq ans plus tard, le 7 octobre 1737, la cour rendait contre un nommé Pierre Guet un arrêt analogue suivi pareillement d'exécution.

Si nous franchissons un espace d'environ vingt ans, nous retrouvons une affaire à peu près semblable, mais dont les circonstances, mieux connues, nous permettront de tirer d'intéressantes déductions.

Un mendiant de Versigny, dans le Laonnais, était

accusé d'avoir empoisonné sa femme avec de l'arsenic. Deux médecins furent commis par la justice, pour examiner le cadavre de la victime, et y rechercher les traces du poison et la preuve du crime imputé au prévenu.

L'autopsie fut donc pratiquée, selon la règle habituelle, en présence du bailli. Après l'examen des viscères, les experts déclarèrent qu'ils avaient découvert dans le corps examiné une quantité suffisante d'arsenic pour déterminer la mort. Sommé de s'expliquer, l'inculpé déclara qu'il avait administré à sa femme, aveugle, un remède qu'on lui avait assuré devoir lui rendre la vue.

La défense ne manquait pas d'habileté; mais l'enquête démontra que l'accusé avait commis son crime à l'instigation de filles de mauvaise vie, qu'il fréquentait habituellement. En conséquence, il fut, après une détention de cinq mois, exécuté à Laon, le jour du plus fort marché, à cinq heures du matin.

On ne nous dit pas s'il fut, lui aussi, brûlé; il est à croire qu'on se contenta de l'étrangler et de le pendre.

Nous retiendrons seulement de l'incident, que l'expertise chimique avait fait sans doute de sérieux progrès, puisqu'elle permit à ceux qui s'y livrèrent de se prononcer avec tant de compétence et de rapidité. A l'heure actuelle, nos experts mettraient moins de hâte à déposer leur rapport.

Nous n'avons jusqu'à présent mentionné que des faits isolés et sans connexion entre eux. En 1780, la police du royaume était prévenue que des malfaiteurs, répandus dans les villes et les campagnes, avaient fait prendre à plusieurs particuliers, qu'ils accostaient sur

les routes, ou chez lesquels ils s'introduisaient sous différents prétextes, un narcotique dont les effets se manifestaient par un sommeil léthargique, suivi de convulsions et de délire. Ces faits s'étant multipliés, le roi publiait, le 14 mars de l'année précitée, une « Déclaration concernant les empoisonneurs », qui rappelait les dispositions de l'édit de 1682, et particulièrement l'article VI. Les juges étaient, par surcroît, autorisés à aggraver, s'il y avait lieu, le genre de supplice et il leur était loisible de prononcer cumulativement la peine de la roue et celle du feu, suivant les circonstances.

Ces prescriptions paraissent avoir été salutaires, car depuis l'affaire de l'empoisonneur Desrues (en 1776), on n'entend point parler de longtemps de crime sensationnel où le poison ait joué un rôle.

On a, il est vrai, bien d'autres soucis à la ville et plus encore à la cour. D'inquiétants prodromes annoncent un cataclysme imminent. Déjà s'entend un grondement sourd qui laisse prévoir les prochains orages.

On commence à se préoccuper des mouvements populaires, de ces émeutes partielles, signe avant-coureur de la tourmente. On s'inquiète surtout des cris de haine proférés par la populace contre la reine, « l'Autrichienne », comme la désignent les pamphlets. On craint moins pour les jours du roi que pour la vie de la reine, point de mire de toutes les haines, depuis qu'on la soupçonne d'être l'instigatrice des mesures que le roi ne fait que contresigner (1).

(1) *Dictionnaire ou Traité de la police générale*, par DE LA POIX DE FRÉMINVILLE, art. *Poisons*.

C'est à ce moment que se place une tentative d'empoisonnement dirigée contre Marie-Antoinette et dont Mme Campan nous a légué le récit en ces termes :

« En 1790, écrit la lectrice de la reine, une contre-police qui appartenait au roi découvrit qu'il se tramait un projet d'empoisonner la reine. Elle m'en parla sans la moindre émotion, ainsi qu'à son premier médecin Vicq-d'Azyr.

« Nous cherchâmes, lui et moi, quelles précautions il fallait prendre; il se reposait beaucoup sur l'extrême sobriété de la reine; cependant, il me conseilla d'avoir toujours à ma portée une bouteille d'huile d'amandes douces, que je ferais renouveler de temps en temps, cette huile et le lait étant, comme on sait, le contre-poison le plus sûr contre les déchirements qu'excitent les corrosifs.

« La reine avait une habitude qui inquiétait particulièrement M. Vicq-d'Azyr : du sucre en poudre se trouvait toujours sur la commode de Sa Majesté, et souvent, sans même appeler personne, elle en mettait des cuillerées dans un verre d'eau, lorsqu'elle voulait boire.

« Il fut convenu que je ferais râper une grande quantité de sucre chez moi; que j'en aurais toujours des cornets dans mon sac; et que trois ou quatre fois le jour, lorsque je me trouverais dans la chambre de Sa Majesté, je le substituerais à celui du sucrier.

« Nous savions que la reine eût empêché toute précaution de ce genre, mais nous en ignorions le motif. Un jour, elle me surprit seule, faisant l'échange dont je viens de parler, et me dit qu'elle pensait bien que c'était une opération concertée avec M. Vicq-d'Azyr, mais que je prenais une peine bien inutile.

« Souvenez-vous, ajouta-t-elle, qu'on n'emploiera pas un grain de poison contre moi, les Brinvilliers ne sont pas de ce siècle-ci; on a la calomnie, qui vaut beaucoup mieux pour tuer les gens, et c'est par elle qu'on me fera périr. »

Malgré sa tranquillité apparente, la reine redoublait de précautions. Elle se défiait du poison qui pouvait s'être glissé dans ses aliments. La dame préposée aux clés des petits appartements et du bain occupait une partie de l'entresol. Dans le salon même de cette dame, une cheminée, fermée d'un treillage au cadenas, abritait le fourneau mystérieux qui ne servait que pour la reine. C'est là qu'on préparait les mets qui lui étaient destinés.

De deux heures en deux heures, la reine frappait de ses pincettes un petit coup sec sur la plaque mitoyenne, et une des femmes de service passait dans la pièce où se tenait sa maîtresse, et lui apportait un bouillon.

Au retour de Varennes, toute la provision de chocolat qui remplissait les tiroirs fut abandonnée, et on alla en commander, tous les mois, quelques livres seulement, sans sucre, chez un fabricant dont le magasin se trouvait en face l'église Saint-Merry.

Le brave homme ignora longtemps la qualité de sa cliente; un jour, en ayant pénétré le secret, il s'appliqua à mettre tous ses soins à la fourniture dont on l'honorait. Mais l'envoyée de la reine, ayant deviné à son tour qu'elle était reconnue, n'osa plus s'approvisionner chez le fabricant, et la reine fut reprise à nouveau de ses appréhensions.

VIII

LOUIS XVI A-T-IL EMPOISONNÉ LE SERRURIER GAMAIN?

La famille royale vivait ainsi dans des transes perpétuelles, et les angoisses de la reine n'avaient fait que s'accroître en changeant de nature.

On commençait à peine à instruire le procès du roi, et l'Assemblée impatiente trouvait déjà qu'il traînait en longueur. On n'avait découvert jusqu'alors que des papiers sans grande importance; la pièce capitale, celle qui servirait de base à l'accusation, faisait défaut.

C'est alors qu'un auxiliaire imprévu se présenta au ministre Roland, qui put déclarer, grâce à cet aide précieux, qu'il avait sauvé la patrie.

Le 20 novembre 1792, Roland déposait solennellement sur le bureau de la Convention une liasse de papiers découverts, déclara-t-il, dans un lieu tellement secret, que, seule, la personne qui était dans la confidence pouvait le révéler. Guidé par cet homme, le ministre avait fait soulever un panneau du lambris, et c'est derrière ce panneau qu'était apparu un trou informe, pratiqué à même dans le mur, et fermé par une porte de fer.

C'était la cachette construite par les soins du ci-devant roi.

Ce jour-là, Roland ne prononça pas le nom de celui que la rumeur publique n'allait pas tarder à désigner. Il dit seulement, pour donner plus de poids à sa déclaration : « C'est l'ouvrier qui a construit la cachette qui m'en a révélé l'existence. »

Le président Barrère, chargé de diriger le procès du roi, se contenta de poser cette question à l'accusé :

« — Avez-vous fait construire dans une des murailles du château des Tuileries une armoire fermée d'une porte de fer, et y avez-vous enfermé des papiers »?

A quoi l'interpellé répondit :

« — Je n'en ai pas connaissance. »

Et l'on passa outre, comme si, de part et d'autre, on reculait devant une confrontation entre l'accusateur et le prévenu. Cette confrontation s'imposait pourtant, dans une procédure régulière.

Un mois plus tard seulement, l'ouvrier était mandé à Paris, devant une commission de l'assemblée, et voici quel était le motif de cette comparution : le roi avait remis au commissaire général de sa maison, Thierry de Ville-d'Avray, une clef, qu'on avait découverte dans le secrétaire de ce dernier, après son arrestation. L'infortuné Thierry ayant été massacré dans la prison de l'abbaye, on n'avait pas eu le temps de l'interroger sur la destination de cette clef, et l'on avait supposé que le serrurier qui avait aidé Capet de ses conseils pourrait fournir des éclaircissements.

Gamain, puisque son nom doit être enfin prononcé, répondit à la confiance du comité, en fournissant avec complaisance tous les renseignements qu'on désirait de lui.

En un temps où l'on était si aisément déclaré suspect, ce républicain de fraîche date avait compris qu'il fallait hurler avec les loups pour ne pas être dévoré.

Dès le mois de janvier 1792, il s'était fait nommer membre du conseil général de Versailles, et assistait très régulièrement aux séances de ce Comité. Après la journée du 10 août, il avait été désigné, avec quelques-uns de ses collègues, pour « faire disparaître de tous les monuments de la commune les peintures suspectes et inscriptions qui pouvaient retracer la royauté et le despotisme ». Gamain avait à cœur de faire oublier qu'il avait reçu les bienfaits du despote, et il payait avec la monnaie courante des traîtres et des renégats les services qu'il en avait reçus.

Son zèle n'allait pas s'arrêter en si beau chemin.

La terreur était à l'ordre du jour; on pouvait, d'un instant à l'autre, découvrir les relations qui avaient uni le serrurier et son royal élève; il n'était que temps de parer au danger. Et c'est ainsi que, nouveau Judas, Gamain se décida à trahir son maître.

Quelques semaines après sa dénonciation, le serrurier recevait sa première récompense : il était nommé, le 13 janvier, officier municipal (1).

Une seconde satisfaction lui était réservée : une semaine plus tard, la tête du monarque roulait dans le panier de Sanson. Désormais, il était libre de tout remords; tout au plus, l'ombre du roi défunt pouvait-elle hanter ses nuits.

Les gages qu'il avait donnés à la Révolution ne suf-

(1) Lafont d'Aussonne, *op. cit.*

fisaient pas encore. L'heure allait sonner où il serait trouvé d'opinions trop tièdes, et à son tour déclaré suspect. Le représentant envoyé par la Convention dans le département de Seine-et-Oise n'avait pas trouvé la municipalité de Versailles à la hauteur des circonstances, pour employer le style du temps, et l'avait destituée, sans autre forme. Gamain était, du même coup, privé de ses fonctions, et réduit à une situation précaire. C'est alors que, pressé par le besoin — et nous n'entendons pas lui en faire une excuse — il médita la petite infamie dont sa mémoire reste à jamais souillée.

Par l'organe d'un ancien curé constitutionnel de la Vendée, le député Musset, — le serrurier des cabinets et du laboratoire du ci-devant roi, comme il s'intitule, présentait à la Convention une pétition pour réclamer des secours. Il y exposait que, dans les premiers jours de mai 1792, il reçut l'ordre de se transporter à Paris. A peine y fut-il arrivé que Capet lui ordonna de pratiquer une armoire dans l'épaisseur d'un des murs de son appartement et de la fermer d'une porte de fer, opération qui ne fut achevée que le 27 du même mois.

Avant d'aller plus loin, prenons le pétitionnaire en flagrant délit de mensonge : c'est bien avant la date indiquée que l'armoire de fer avait été construite. Comment admettre, d'ailleurs, que le roi ait attendu jusqu'en 1792, époque à laquelle il était soumis à la plus rigoureuse surveillance, pour mettre à l'abri ses papiers compromettants. Nous adoptons plus volontiers le récit d'un des serviteurs du château de Versailles, qui remplissait l'office de garçon de foyer, alors que le roi travaillait avec Gamain, et qui était

bien placé, par suite, pour rendre compte de ce qui s'était passé (1).

Ce garçon, du nom de Durey, interrogé à ce sujet, témoigna que ce n'était pas en 1792, comme l'avait prétendu Gamain, mais un an auparavant, au mois de mai 1791, que Louis XVI, dont le départ pour Varennes était dès lors projeté, avait fait pratiquer, dans l'épaisseur du mur, la cachette improprement désignée sous le nom d'*armoire de fer* (2).

Gamain était à cette date l'homme de confiance de Louis XVI, qui l'employait depuis bien des années déjà. Son père, Nicolas Gamain, entrepreneur des bâtiments

(1) Roland prit-il, comme certains l'ont prétendu, le temps de trier les papiers, avant de les apporter à la Convention? Il est certain que les termes dans lesquels il fit part de sa découverte à l'Assemblée autorisent ce soupçon. Voici comment les faits se seraient passés : Gamain était venu dénoncer l'existence de la cachette à Heurtier, inspecteur général des bâtiments nationaux. Heurtier prévint aussitôt Roland, qui convoqua Gamain pour le surlendemain. Gamain désigna la cachette et l'ouvrit.

On reproche, avec raison, à Roland, de n'avoir pas appelé, à l'ouverture de l'armoire, les membres de la Commission chargée d'examiner les papiers trouvés aux Tuileries après le 10 août. Mme Roland convient, du reste, elle-même, qu'il y eût là « une faute de conduite et de précaution ».

Quoi qu'il en soit, Gamain a déclaré que c'est en présence de Heurtier que Roland fit empaqueter les papiers, et Heurtier affirme, de son côté, que, pas un instant, il n'a perdu les papiers de vue, depuis le moment où ils ont été découverts, jusqu'à celui où le ministre — qu'il a toujours accompagné — est entré à la Convention, pour les y déposer. Il semblerait donc que Roland n'ait pas pu opérer la sélection dont on lui a fait grief, à moins de tenir pour suspectes les déclarations simultanées de Gamain et de Heurtier.

(2) L'armoire de fer des Archives nationales n'a jamais eu rien de commun que le nom avec celle des Tuileries. C'est une réserve établie par ordre de l'Assemblée Constituante pour y enfermer le matériel des assignats, et qui contient aujourd'hui des manuscrits et documents précieux (Louis Combes).

du roi, avait fait de son fils un adroit ouvrier; bientôt celui-ci fut à même de le remplacer dans les ouvrages les plus délicats.

On connaît le goût de Louis XVI pour les travaux manuels. Il s'attacha bien vite au jeune serrurier et lui demanda de l'initier à son art. Un petit atelier fut construit dans les combles du château, et c'est là que, pendant des heures entières, le roi s'enfermait avec l'artisan.

Bientôt, voulant donner à l'ouvrier une marque de son estime et de sa sympathie, le roi nommait Gamain serrurier de ses cabinets, ce qui lui procurait l'entrée de ses appartements. A la mort du père de Gamain, celui-ci fut maintenu dans sa charge de serrurier des bâtiments du roi. L'intimité des deux personnages était telle que le fidèle intendant Thierry de Ville-d'Avray, choqué de tant de familiarité, ne put s'empêcher de s'écrier un jour devant son maître : « Sire, quand les rois s'occupent des ouvrages du peuple, le peuple s'empare des fonctions des rois. » Il ne croyait pas si bien dire.

Après les journées des 5 et 6 octobre 1789, Louis XVI était rentré à Paris. Gamain avait continué à émarger au budget royal comme serrurier des bâtiments; aussi le roi pensa-t-il tout naturellement à lui, quand il eut l'idée de mettre les pièces secrètes en lieu sûr.

S'il faut s'en rapporter à Gamain, — et nous avons appris à nous défier de ses affirmations, — depuis l'attaque du château de Versailles, il voyait rarement le roi, et après sa tentative de fuite en 1791, il avait complètement cessé de le voir. Quand on l'eut ramené de Varennes à Paris, ajoutait-il, c'eût été se compromettre que de fréquenter les Tuileries, où d'ailleurs le roi n'avait guère le cœur à s'occuper de serrurerie.

Voici comment cet homme, qui ne voulait plus se souvenir des relations qu'il avait entretenues avec la cour, à une époque où il trouvait profit à arborer la cocarde rouge, contait, en les dramatisant, les circonstances qui l'avaient de nouveau mis en rapport avec Louis XVI :

« Le 21 mai 1792 — la date, nous l'avons établi, est notoirement fausse — pendant que j'étais dans ma boutique, un homme à cheval s'arrêta devant ma porte et m'appela par mon nom.

« Le déguisement de cet homme, qui était habillé en roulier, ne m'empêcha pas de reconnaître Durey, que le roi avait pris pour aide de forge.

— « Monsieur Gamain, me dit-il, Sa Majesté m'envoie vous ordonner de venir au château ; vous entrerez par les cuisines pour ne pas inspirer de soupçons...

— « J'en suis bien contrarié, Durey, répondis-je, mais je n'irai pas. Si je m'absentais de Versailles, cela me rendrait suspect et m'attirerait malheur.

« Durey eut beau me représenter que je devais obéir au roi, je n'en fis que rire, en disant que Sa Majesté savait assez bien l'état de serrurier pour n'avoir pas besoin de moi ni d'un autre. Un pressentiment fâcheux motivait mon refus.

« Durey me quitta, bien désolé cette fois du mauvais succès de sa mission. Il ne fut que trois heures à revenir pour me presser de nouveau d'obtempérer au désir du roi. On ne parlait plus d'ordre, et ce changement de ton faillit me séduire ; toutefois je tins bon et refusai obstinément.

« Je crus que j'étais délivré des importunités de Durey, et je m'applaudis d'autant mieux d'avoir résisté

que le bruit courut dans Versailles, le soir même, que le peuple attaquait les Tuileries, ce qui n'eut lieu que dans le mois suivant.

« Le lendemain, je fus étonné et mécontent de voir reparaître Durey, qui me fit lire un billet, écrit de la main du roi, dans lequel Louis XVI me priait presque amicalement de venir lui donner un coup de main pour un ouvrage difficile.

« Mon amour-propre fut flatté de cette invitation que le roi avait pris la peine de me faire lui-même : je m'habillai à la hâte; j'embrassai ma femme et mes enfants, sans leur dire où j'allais; je leur promis seulement d'être de retour avant la nuit.

« Ce ne fut pas sans inquiétude qu'ils me virent partir avec un étranger pour Paris; car, à cette époque, il se passait peu de jours sans que les nouvelles les plus lugubres circulassent à Versailles, où l'on croyait volontiers la capitale à feu et à sang.

« Durey me conduisit aux Tuileries, où le roi était gardé comme dans une prison. Nous entrâmes par les communs et nous nous rendîmes à l'atelier du roi, où Durey me laissa pour annoncer mon arrivée.

« Pendant que j'étais seul, je remarquai une porte de fer nouvellement forgée, une serrure bénarde, exécutée fort habilement en apparence, et une petite cassette tout en fer, avec un ressort caché que je ne pus deviner au premier coup d'œil (1).

(1) Bibliographie : J.-A. Le Roi, *Hist. de Versailles*, t. I; Mortimer-Ternaux, *Hist. de la Terreur*, t. V; *Biographie universelle*, art. Gamain; Louis Blanc, *Hist. de la Révolution française*, liv. III, chap. II; Daniel de Saint-Antoine, *Biographie des hommes remarquables de Seine-et-Oise*; P.-L. Jacob, *Curiosités de*

« Sur ces entrefaites, Durey revint avec le roi.

— « Eh bien, mon pauvre Gamain, me dit Louis XVI en me touchant l'épaule, et souriant avec bienveillance, voilà longtemps que nous ne nous sommes vus?

— « Oui, sire, repris-je, et j'en suis fâché; mais j'ai dû, par prudence, pour vous autant que pour moi, suspendre mes visites, qui étaient mal interprétées; nous avons l'un et l'autre des ennemis qui ne cherchent qu'à nous nuire. Voilà pourquoi, sire, j'ai hésité hier à me rendre à vos commandements.

— « Hélas! les temps sont bien mauvais, et je ne sais pas comment tout ceci finira! s'écria le roi, qui ajouta sur le champ avec gaieté, en me montrant les ouvrages de serrurerie que j'avais examinés : « Que dis-tu de mon talent? C'est moi seul qui ai terminé ces travaux en moins de dix jours. Je suis ton apprenti, Gamain. »

« Je remerciai le roi des éloges qu'il daignait m'adresser, et je lui demandai ce que je pouvais faire pour lui être agréable, en protestant de mon dévouement et de ma fidélité.

« Alors le roi me dit qu'il avait toujours eu confiance en moi, et qu'il ne balançait pas à mettre dans mes mains le sort de sa personne et de sa famille.

« Là-dessus, il me mena dans sa chambre à coucher, puis dans le couloir sombre qui communiquait de son alcôve à la chambre du dauphin.

« Durey avait allumé une bougie pour nous éclairer

l'Hist. de France, 2e série; *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, t. III; L. Combes, *Épisodes et curiosités révolutionnaires*; *Le Temps*, 27 juin 1902; *La Révolution française*, 17 juillet 1902, etc.

dans ce couloir, où il leva, par ordre du roi, un panneau de la boiserie, derrière lequel j'aperçus un trou rond pratiqué dans la muraille et ayant à peine deux pieds de diamètre à son ouverture.

« Le roi m'apprit qu'il avait fait cette cachette pour y serrer de l'argent, et que Durey, qui l'avait aidé à percer le mur, en jetait les gravois dans la rivière où il fit plusieurs voyages pendant la nuit. Le roi me dit ensuite qu'il voulait ajouter la porte de fer à l'entrée de ce trou et qu'il ne savait quel moyen employer pour achever cette opération : tel était le service qu'il attendait de moi.

« Je me mis à l'œuvre aussitôt. Je repassai toutes les parties de la serrure qui n'avait pas de jeu ; je façonnai la clé à la forge, de manière à la rendre plus différente des clés ordinaires; ensuite j'établis les gonds et la gâche dans la maçonnerie, aussi solidement que le permettaient les précautions qu'il fallait prendre pour étouffer le bruit du marteau.

« Le roi me secondait de son mieux; à chaque instant, il me suppliait de frapper plus doucement et de me dépêcher. Il avait peur d'être surpris par quelque indiscret dans son travail, qui dura jusqu'à la fin du jour.

« La clé fut mise dans une petite cassette de fer et cette cassette scellée sous une dalle à l'extrémité du corridor. On n'avait pas besoin de clé pour fermer la serrure de l'armoire, parce que les pênes jouaient d'eux-mêmes lorsqu'on poussait la porte de fer sur ses gonds.

« J'avais travaillé sans relâche durant huit heures : la sueur me coulait du front à larges gouttes; j'étais

impatient de me reposer et j'éprouvais une défaillance par la faim, car je n'avais rien pris absolument depuis mon lever.

« Je m'assis une minute dans la chambre du roi qui me présenta lui-même un siège, en s'excusant de la peine qu'il m'avait donnée. Il me pria de vouloir bien compter avec lui deux millions en doubles louis, que nous divisâmes en quatre sacs de cuir.

« Tandis que, par complaisance, je me prêtais à faire ces comptes, qui ne relevaient pas de mon état de serrurier, je vis Durey transportant des liasses de papier, que je jugeais destinées à être mises dans l'armoire secrète. En effet, l'argent n'était qu'un prétexte pour détourner mon attention : je suis certain que les papiers seuls furent cachés.

« Le roi me proposa de souper au château, avant de partir; mais je refusai par un sentiment de fierté qui s'indignait à l'idée de manger peut-être avec les valets; en outre, j'avais hâte de revoir ma femme et mes enfants.

« Je n'acceptai pas davantage l'offre qu'on me fit de me reconduire à Versailles : je craignais la livrée du roi et je me défiais de Durey. Pourquoi m'avait-on dissimulé le véritable usage de l'armoire de fer ?

« Lorsque j'allais me retirer, la reine entra tout à coup par la porte masquée qui se trouvait au pied du lit du roi : elle tenait à la main une assiette chargée d'une brioche et d'un verre de vin.

« Elle s'avança vers moi, qui la saluai avec étonnement, parce que Louis XVI m'avait assuré que la reine ignorait la fabrication de l'armoire.

« — Mon cher Gamain, me dit-elle, avec la voix la

plus caressante, vous avez chaud, mon ami ; buvez ce verre de vin et mangez ce gâteau ; cela vous soutiendra du moins pour la route que vous allez faire.

« Je la remerciai, tout confus de cette prévoyance pour un pauvre ouvrier comme moi, et je vidai le verre à sa santé ; elle me laissa remettre ma cravate et mon habit, que j'avais quittés pour travailler plus commodément.

« La brioche restait dans l'assiette que la reine avait déposée sur un meuble : je la glissai dans ma poche, au moment où le roi vint prendre congé de moi et m'exprimer encore sa reconnaissance.

« Je rapporterai du moins cette brioche à mes enfants, pensai-je en moi-même.

« Je sortis des Tuileries à la nuit close : il était environ huit heures du soir.

« J'avais tant hâte d'arriver à Versailles (racontait avec émotion Gamain, dont nous continuons à citer les paroles textuellement), je sentais une si vive impatience d'embrasser ma femme et mes enfants, je me pénétrais tellement de leurs inquiétudes croissantes avec la nuit, que je n'eus pas le courage d'entrer dans un café ou chez un traiteur, pour y prendre un peu de nourriture, quoique j'en eusse grand besoin.

« Je me figurais que le verre de vin, que je devais à une inexplicable prévenance de la reine, me soutiendrait pendant une marche de quatre lieues.

« Je m'acheminais donc d'un bon pas, à travers les Champs-Elysées, en longeant la chaussée du bord de l'eau, où ne passaient ni voitures ni piétons ; car, depuis que le roi avait quitté le château de Versailles

pour celui des Tuileries, et que l'émigration avait éclairci toutes les familles de la Cour, on eût dit que Paris et Versailles étaient à une distance considérable l'un de l'autre : les communications entre ces deux villes devenaient de plus en plus rares.

« Je faisais tout bas ces remarques, en m'étonnant de la solitude qui régnait, à cette heure du soir peu avancée, sur une route naguère si fréquentée et si bruyante de carrosses. Les lanternes n'étaient pas même allumées, comme si elles ne fussent d'aucune utilité dans cet endroit désert.

« Toup à coup, je fus saisi d'un malaise général qui ne m'empêcha pas d'abord de poursuivre mon chemin ; mais ces vagues symptômes d'une indisposition subite se prononcèrent davantage par des déchirements d'estomac, par des spasmes nerveux, par des brûlements d'intestins.

« J'ignorais encore ce que pouvait être une maladie dont les préliminaires s'aggravaient à chaque instant, jusqu'à ce que des souffrances inouïes me fissent tomber haletant au pied d'un arbre.

« Je me crus perdu, et j'attribuai à une apoplexie le trouble extraordinaire de mes sens ; je ne voyais plus, j'entendais à peine, et j'éprouvais par tout le corps un sentiment de chaleur intolérable ; d'atroces coliques, durant lesquelles je me tordais en pleurant et en criant, se déclarèrent avec une telle violence que je n'eus pas la force de me relever.

« Je vis de loin passer quelques personnes, quelques voitures ; mais j'eus beau appeler d'une voix plaintive, on ne vint pas à mon secours, et je me traînai à plat ventre dans la boue pour m'approcher de la rivière, car

j'avais une soif dévorante et un feu interne qui me consumait.

« Les efforts que je fis pour sortir du bourbier où je m'étais engagé amenèrent peut-être une crise favorable : je fus soulagé après des vomissements qui semblaient devoir causer ma mort, tant ils étaient accompagnés de nausées pénibles et de tortures intérieures.

« J'avais la crainte de rendre le sang à pleine bouche, et, pour apaiser cette prétendue hémorragie, je me faisais de mon mouchoir une espèce de bâillon que je rejetai bientôt avec des vomissements plus douloureux. Je souffrais d'une horrible manière, comme si l'on m'arrachait le cœur et les entrailles : j'aurais voulu cesser de vivre pour cesser de souffrir.

« Je poussais, par intervalles, des cris aigus et, sans interruption, des gémissements étouffés. Une heure, qui me parut un siècle d'enfer, s'écoula dans ces angoisses.

« Enfin je me regardais comme sauvé quand le bruit d'une voiture roulant sur la route parvint à mes oreilles.

« Je recommençais de me pousser en avant avec les mains et les genoux, pour occuper le milieu de la chaussée, afin d'être écrasé ou secouru; je tremblais que cette voiture changeât de direction, car alors il m'eût fallu rester toute la nuit étendu sur le pavé où le lendemain on m'aurait trouvé mort.

« Je tâchai d'attirer l'attention et d'intéresser la pitié des personnes qui étaient dans la voiture, en me lamentant aussi haut que je pus élever la voix. Cet expédient me réussit : à mes plaintes réitérées, un homme

mit la tête à la portière et, voyant quelque chose qui mouvait dans l'ombre, il pensa qu'un ivrogne était tombé par terre; il ordonna au cocher de retenir les chevaux, pour éviter un malheur.

« En même temps cet homme s'élança hors du fiacre où il était seul, et vint à moi en me demandant, avec un accent qui me frappa, si j'étais blessé; mais je ne lui répondis pas, et les tranchées qui me martyrisaient redoublèrent au point que je m'évanouis dans les bras de mon sauveur.

« Celui-ci fit descendre le cocher, et apporter une lanterne de la voiture pour examiner quel secours mon état exigeait. Il supposait que j'avais été assassiné, et, comme je ne parlais pas, il pensa que je venais d'expirer; mais il se rassura en touchant mon pouls, qui battait toujours, quoique bien faiblement, et promena sur moi la lumière de sa lanterne pour apprécier ma véritable situation. C'est de lui-même que je tiens ces détails.

« Il ne m'eut pas plus tôt dévisagé qu'il me reconnut pour m'avoir vu à Versailles, dans le laboratoire du roi, à l'époque où j'apprenais la serrurerie à Louis XVI.

« Le hasard voulut que, dans mon infortune, je rencontrasse une personne qui m'avait quelques obligations et qui, à ce titre, prit plus d'intérêt à ma position fâcheuse.

« C'était un médecin anglais, d'un caractère assez bizarre, mais généreux et humain, ainsi que l'événement le prouva. Dans un de ses voyages en France, avant la Révolution de 89, il s'était adressé à moi pour visiter l'atelier de Louis XVI, et voir une serrure de sûreté d'un mécanisme ingénieux, que mon élève avait

imaginée. Je m'étais prêté de bonne grâce au désir de cet étranger, et je lui avais même donné un verrou forgé par le roi.

« Cet Anglais, comme je l'ai su depuis de sa propre bouche, s'était fixé à Paris, malgré les dangers auxquels cette résidence l'exposait, pour avoir le plaisir, disait-il, d'assister à l'enfantement d'une grande Révolution.

« Dès que j'eus rouvert les yeux, l'Anglais se fit connaître, et s'informa ensuite avec empressement de l'accident qui m'était arrivé.

« Je ne lui dis pas de quelle façon j'avais employé ma journée aux Tuileries, mais je prétextai une fatigue excessive de travail, à la suite de laquelle j'avais été atteint de vomissements extraordinaires.

« L'Anglais réfléchit un moment, tâta de nouveau mon pouls à peine sensible, considéra ma face livide, toucha ma poitrine brûlante, et me demanda froidement si je n'étais pas empoisonné.

« Ce fut pour moi un éclair imprévu, dont la lueur me montra les motifs qu'on pouvait avoir de se défaire du possesseur d'un secret d'Etat. Cette idée me vint et ne me quitta plus, bien que j'eusse encore la discrétion de la renfermer en moi-même.

« Je souffrais moins, mais je sentais encore une plaie vive s'étendre et brûler dans mon estomac. Je ne doutais pas des effets du poison, et je ne pus me défendre de verser des larmes, en songeant que je n'aurais peut-être pas la triste consolation de faire mes adieux à ma femme et à mes enfants.

« Je me gardai toutefois de laisser deviner mes soupçons, et je feignis de ne pas croire à mon empoisonnement.

« L'Anglais me porta dans sa voiture, et enjoignit au cocher de partir au galop, jusqu'à ce qu'il trouvât une boutique d'apothicaire.

« J'essayai de m'opposer à cet ordre et je sollicitai comme une grâce d'être ramené sur-le-champ à Versailles ; mais l'Anglais, qui jugeait le péril urgent, ne tint pas compte de mes prières.

« J'étais si abattu, si tourmenté par ce que je souffrais, et surtout par ce que j'avais souffert, que je ne résistai point à l'obstination de mon guide, à qui je dus la vie.

« Le fiacre s'arrêta devant une boutique d'apothicaire de la rue du Bac; l'Anglais me laissa seul, pendant qu'il faisait préparer un élixir dont la puissance combattit l'action foudroyante du poison. Lorsque j'eus avalé ce breuvage bienfaisant, j'achevai de rejeter les substances vénéneuses que mes premiers vomissements n'avaient pas entraînées avec eux. Une heure plus tard rien n'aurait pu me sauver.

« Je recouvrai en partie l'ouïe et la vue ; le froid qui circulait déjà dans mes veines se dissipa par degrés, et l'Anglais jugea que je pouvais être transporté à Versailles.

« Il voulut m'y conduire lui-même, quelles que fussent les difficultés de sortir de Paris la nuit. Il parlait bien français heureusement et savait en imposer par son sang-froid ; aussi, ne fut-il point forcé de rebrousser chemin à la barrière.

« Nous arrivâmes chez moi à deux heures du matin ; ma femme était dans les transes ; son désespoir éclata en sanglots lorsqu'elle me vit revenir moribond, enveloppé dans une houppelande comme dans un linceul, et déjà semblable à un cadavre.

« L'Anglais raconta où et comment il m'avait rencontré.

« Le médecin, M. de Lamairan, et le chirurgien, M. Voisin, furent appelés ; ils accoururent presque aussitôt et constatèrent les signes non équivoques du poison.

« Je fus interrogé à ce sujet, et refusai de répondre. L'Anglais ne se sépara de moi qu'après avoir obtenu l'assurance que je ne périrais pas, du moins immédiatement (*sic*). Cet homme bienfaisant vint souvent me voir durant ma convalescence.

« MM. de Lamairan et Voisin passèrent la nuit auprès de mon lit et les soins qu'ils me prodiguèrent, en me questionnant sur l'origine probable de mon empoisonnement, eurent un succès plus prompt qu'on ne pouvait l'attendre.

« Au bout de trois jours de fièvre, de délire et de douleurs inconcevables, je triomphai du poison, mais non pas sans en subir les terribles conséquences : une paralysie presque complète, qui n'a jamais été guérie tout à fait, une névralgie de la tête, et enfin une inflammation générale des organes digestifs, avec laquelle je suis condamné à vivre.

« Non seulement j'avais persisté à cacher ma visite aux Tuileries dans la journée du 22 mai, mais encore je priai l'Anglais de ne pas ébruiter l'aventure de notre rencontre nocturne aux Champs-Elysées, et je sommai le médecin et le chirurgien de s'abstenir de toute parole indiscrète sur la nature de mon mal.

« Je n'eus aucune nouvelle de Louis XVI, et en dépit du ressentiment qui coulait dans mon âme contre les auteurs présumés de cette odieuse trahison, je

n'avouai pas encore à ma femme que j'avais été empoisonné.

« Mais la vérité vit le jour malgré moi, malgré mon silence.

« Quelque temps après cette catastrophe la servante, nettoyant l'habit que je portais le jour de mon accident, trouva dans les poches un mouchoir sillonné de taches noirâtres et une brioche aplatie et déformée, que plusieurs jours d'oubli avaient rendue plus dure qu'une pierre ; la servante mordit une bouchée dans ce gâteau, qu'elle jeta ensuite dans la cour. Le chien mangea cette pâtisserie et mourut ; la servante, qui n'avait sucé qu'une petite parcelle de la brioche, tomba dangereusement malade.

« Le chien ayant été ouvert par M. Voisin, la présence du poison ne fut pas douteuse, et une analyse chimique découvrit encore le poison dans le mouchoir qui avait conservé les traces de mes vomissements. La brioche seule contenait assez de sublimé corrosif pour tuer dix personnes.

« Enfin j'avais une certitude ; enfin je connaissais l'empoisonnement, sinon les empoisonneurs. J'étais impatient de me venger et je craignais de mourir auparavant.

« Je demeurai perclus de tous mes membres pendant cinq mois. Ce ne fut que le 10 novembre que je me trouvai en état de venir à Paris.

« Je me transportai chez le ministre Roland, qui me reçut aussitôt, sur l'annonce d'un secret important à lui révéler ; je lui appris l'existence de l'armoire de fer, et je n'acceptai pas les récompenses qu'il m'offrit au nom de la Convention. Ma vengeance me suffisait.

« Le lendemain l'armoire fut découverte ; les papiers qu'elle renfermait furent déposés sur le bureau de la Convention. L'année suivante, Louis XVI et Marie-Antoinette montèrent sur l'échafaud. »

Nous avons tenu à rapporter tout au long ce récit, qui nous est donné comme émanant de la bouche même de Gamain, et qui équivaut, par suite, à une véritable déposition.

Cette déposition vient malheureusement après celle faite par le même individu, un an auparavant, et nous n'aurons pas de peine à mettre en évidence les contradictions entre les deux témoignages.

Reprenons le discours de l'ex-curé Musset à l'endroit où nous l'avons interrompu : Gamain, par la bouche du représentant chargé de ses intérêts, après avoir déclaré qu'il est bien le constructeur de la fameuse armoire, ajoute que, cet ouvrage fini, Capet lui apporta *lui-même* un grand verre de vin qu'il l'engagea à boire, et que, quelques heures après avoir absorbé ce verre de vin, « il fut atteint d'une colique violente, qui ne se calma qu'après qu'il eut pris une ou deux cuillerées d'élixir, qui lui firent rendre tout ce qu'il avait mangé et bu dans la journée. » Or, dans la pétition présentée à la Convention, ce n'est plus Louis XVI, *c'est Marie-Antoinette* qui lui présente le verre de vin, et lui donne une brioche.

Dans le premier récit, il rejette les substances nuisibles et se trouve soulagé ; dans le second, les troubles persistent : ce sont « des déchirements d'estomac », des « spasmes nerveux », des « brûlements d'intestins ».

Il s'en suit une paralysie des membres et il demeure

perclus pendant cinq mois : à la Convention, il avait déclaré que la paralysie avait duré neuf mois, et que, pendant quatorze mois, sa santé ne n'était pas rétablie suffisamment, « pour lui permettre de vaquer à ses affaires, de manière à subvenir aux besoins de sa famille ». Gamain avait joint à sa pétition un certificat de médecins, constatant le mauvais état de sa santé.

Il est à remarquer, en outre, que, sur le moment, le serrurier ne se plaint pas d'avoir été empoisonné; ce n'est que plus tard qu'il édiflera son conte, avec un luxe de détails qui fait de suite douter de sa véracité. On avait, du reste, dès le principe, suppléé à son silence. Le rapporteur chargé de présenter sa pétition à la Convention s'était chargé de préciser une accusation que le principal intéressé s'était gardé de formuler trop ouvertement.

« C'était peu pour le dernier de nos tyrans, s'écriait, sur un ton mélodramatique, le représentant Musset, d'avoir fait périr des milliers de citoyens par le fer ennemi; vous verrez, par la pétition que je vais vous lire, qu'il était familiarisé avec la cruauté la plus réfléchie, et qu'il a lui-même administré le poison à un père de famille, espérant ensevelir par là une de ses manœuvres perfides; vous verrez que son âme féroce avait adopté la maxime que tout est permis aux rois de ce qui peut faire réussir leurs criminels projets. »

Gamain n'élève à ce moment aucune protestation, et pour cause : il tirera d'autant plus de bénéfice de sa situation qu'elle sera présentée sous un plus mauvais jour. Et pourtant, il savait pertinemment que les certificats des médecins, s'ils constatèrent une para-

lysie, n'établissaient nullement qu'elle fût due à un empoisonnement.

Cette paralysie elle-même, nous sommes très imparfaitement fixés sur sa nature; elle ne l'avait pas empêché, en tous cas, de venir à Paris dans le courant de 1792, — l'année même où, selon son propre aveu, il avait absorbé le poison, — et d'aider le ministre et plus tard la commission de la Convention dans leurs recherches, sans manifester la moindre fatigue. Pourquoi ne pas s'être plaint à ce moment des troubles qu'il éprouvait? Moins de six mois après l'empoisonnement, on voit au contraire cet homme, qui se dit « perclus de tous ses membres », se rendre de Versailles à Paris, et, malgré ses prétendues souffrances, ne souffler mot de ses infirmités, ne pas laisser échapper la moindre plainte.

Il persiste dans son silence plusieurs mois après la mort du roi, et ce n'est qu'en floréal an II, c'est-à-dire deux ans après la date de son empoisonnement supposé, qu'il prend l'héroïque parti de se décharger de son secret!

On ne s'explique pas davantage, nous le répétons, pourquoi, ayant accusé d'abord Louis XVI, il lui substitue plus tard Marie-Antoinette. Comme on l'a justement observé, Gamain n'ayant jamais incriminé tour à tour que l'un des deux, ce serait le cas ici d'invoquer l'axiome de droit : *Qui dicit de uno negat de altero,* et de conclure à l'innocence des deux coupables.

Sur le fait même de l'empoisonnement, nous nous sommes déjà expliqués : les symptômes dont on nous parle ne sont en aucune façon ceux d'un des toxiques alors en usage. Cette intermittence dans les effets serait

pour le moins une anomalie. Que dire de ce vomitif violent qui favorise l'évacuation du poison, mais n'empêche pas ses effets à long terme? La science ne saurait se contenter d'aussi fantaisistes, nous allions écrire fantastiques explications.

Gamain a été mal servi par ses souvenirs — nous ne saurions être plus indulgents — quand il a déclaré que l'empoisonnement avait été dûment constaté par les médecins.

L'un d'eux, le docteur Voisin, qui vivait encore en 1813, a contredit formellement les assertions de Gamain. Un de nos confrères, bibliothécaire à Versailles, M. Le Roi, qui avait suivi le service de cet honorable praticien, alors chirurgien en chef de l'hôpital de Versailles, a rapporté le détail suivant, utile à consigner dans notre enquête : un jour qu'ils se trouvaient tous réunis, médecins et élèves, dans la pharmacie de l'hôpital, la conversation tomba sur le serrurier Gamain et sur son prétendu empoisonnement par Louis XVI. « Jamais, dit M. Voisin, jamais Gamain n'a été empoisonné. Lamairan et moi, nous l'avons longtemps soigné pour une maladie chronique de l'estomac. C'est ce que nous avons relaté dans le certificat qu'il nous avait demandé pour réclamer une pension. Dans ce certificat, nous avons constaté son état de souffrance, mais nous *n'avons pas parlé d'un empoisonnement qui n'existait que dans son esprit.* »

A Versailles, toutes les personnes interrogées, et notamment les membres de la famille de Gamain, étaient unanimes à dire que leur parent avait succombé à un « état de langueur », résultant du chagrin éprouvé par la perte de sa fortune et les nombreuses privations qu'il avait subies.

La Convention lui avait accordé une pension viagère de douze cents livres, « à compter du jour de l'empoisonnement », mais ce secours était venu tardivement, et Gamain n'en jouit pas longtemps : il mourut, en effet, un an après, le 8 mai 1795, à peine âgé de quarante-quatre ans. Ce n'était donc pas un « vieillard de cinquante-huit ans, offrant tous les signes de la décrépitude », qu'un historien doublé d'un romancier nous a présenté dans une fort ingénieuse confabulation.

Voilà, ce nous semble, un procès jugé; et à la question que nous posions en tête de ce chapitre, nous pouvons maintenant répondre avec assurance : Non, Gamain n'a pas été empoisonné et Louis XVI ne saurait être rendu responsable d'un crime purement imaginaire.

VIII

LES TENTATIVES D'EMPOISONNEMENT CONTRE LOUIS XVII

Des écrivains royalistes ont prétendu que le dauphin, fils de Louis XVI, aurait été victime d'une tentative d'empoisonnement, dont le savetier Simon se serait rendu coupable. « Simon, écrit Lafont d'Aussonne (1), sous prétexte de lui (au dauphin) recoudre *sur place* ses vêtements usés et rompus, lui fit une profonde blessure avec son aiguille, imprégnée de *virus;* et le poison, venu d'un lézard ou d'un corps gangrené, détruisit lentement le malheureux orphelin du Temple. » Sans discuter ces assertions qui sont du domaine de la fantaisie pure (2), il nous a paru qu'il était bon néanmoins de noter les rumeurs qui coururent dans le peuple et dont les feuilles publiques et surtout les libelles privés se firent l'écho.

L'un de nous, dans un ouvrage antérieur (3), en a

(1) *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine de France*, t. II, p. 173 (Paris, 1836).

(2) Il convient cependant de faire observer que Lafont d'Aussonne, dans la notice historique, n° XXVI, p. 173, de ses *Mémoires secrets et universels de la reine de France*, prétend tenir les renseignements qui précèdent « du fameux Verdier, président du Comité de sûreté générale, lequel Verdier, après le supplice de Robespierre, expliquait toutes les horreurs politiques à quiconque venait le complimenter sur son 9 thermidor. »

(3) Cf. *les Morts mystérieuses de l'histoire*, par le Dr Cabanès (Paris, 1901), pp. 443 et suiv.

déjà parlé; nous ne revenons sur cette question que pour compléter les informations que de nouvelles recherches (1) nous ont permis de recueillir.

Grâce à M. Otto Friedrichs, qui possède la collection peut-être la plus complète d'ouvrages relatifs à Louis XVII, nous avons pu prendre connaissance d'une brochure *rarissime*, parue peu de jours après la mort de « l'enfant du Temple » (nous ne précisons pas davantage, et pour cause) (2), où certaines articulations sont énoncées, qui méritent de retenir l'attention.

« Est-il possible — s'écrie l'auteur anonyme de ces feuilles volantes — est-il possible que le fils de Louis XVI, décédé dans la prison du Temple, le 8 juin 1795, soit mort d'une cause naturelle? Le procès-verbal ordonné pour couvrir de tous soupçons le dernier des crimes peut-il servir de preuves fondamentales? Le dauphin n'avait-il pas joui de la santé la plus robuste pendant l'existence de sa famille? n'avait-il pas

(1) V., dans le livre si documenté de M. Henri PROVINS, *le Dernier Roi légitime de France*, t. I (Paris, Ollendorff, 1889), p. 261 et suiv., une très curieuse « consultation », rédigée par le Dr VALENTIN, où cet homme de l'art affirme que « la mort a eu pour cause une inflammation, et que cette inflammation a été produite par le poison ». Ce poison serait, d'après notre confrère, un poison lent, et, d'après les symptômes observés sur des malades ayant présenté des accidents analogues, il est à présumer que l'on aurait fait usage en l'espèce de *sublimé corrosif*. Sans entrer plus avant dans la discussion de ce diagnostic, très hasardé, puisque le Dr Valentin n'avait pas eu les pièces anatomiques sous les yeux, nous nous contenterons de faire observer que le *sublimé* est loin d'être un poison *lent* et que ses effets sont, au contraire, le plus souvent, des plus rapides.

La vérité est qu'il est impossible de se prononcer d'après une pièce rédigée en termes aussi dépourvus de rigueur scientifique que l'est le procès-verbal d'autopsie de l'enfant du Temple.

(2) V., dans *les Morts mystérieuses*, le chapitre relatif à Louis XVII.

vaincu tous les dangers qui menacent l'enfant : la rougeole, la petite vérole, les dents, etc.? »

Si donc la mort s'est produite aussi brusquement, c'est qu'elle a été le résultat d'un crime. Et le crime, à qui l'imputer? L'auteur n'hésite pas à en rendre responsable la Convention.

« La Convention avait depuis longtemps conjuré contre le tendre rejeton; elle s'était même fait donner des adresses par plusieurs comités des départements qui demandaient que le dauphin fût mis à mort; le journal de leurs séances en fit plusieurs fois mention. Un conventionnel se serait écrié : « Jurons une haine im- « placable à tous les rois, dussions-nous employer tout « ce que la nature produit de plus subtil : le poison. »

Le poison était, du reste, d'un emploi commode : « Ne sait-on pas qu'en septembre 1792 le roi, la reine, le dauphin, Madame et Mme Elisabeth, ainsi que Cléry, valet de chambre du roi, ont été tous attaqués par de violentes coliques qui durèrent plusieurs jours? On en attribua la cause au mauvais étamage de la batterie de cuisine du Temple. Mais, à entendre le libelliste, c'était plutôt à la mauvaise qualité de la nourriture donnée aux prisonniers qu'étaient dus les accidents observés.

« Comment, poursuit ce dernier, le jeune monarque était-il nourri depuis la mort de Louis XVI? Avec les aliments les plus échauffants, des viandes gâtées et une boisson mitigée de je ne sais quoi. » Que l'on prête l'oreille à tous les partis — c'est toujours notre écrivain anonyme qui parle, — toutes les voix s'accordent à dire que *Louis XVII est mort empoisonné.*

Nous pourrions objecter que l'autopsie a été négative

sur ce point : il ne s'est trouvé, ont déclaré les médecins, « dans aucune partie intérieure aucun signe de poison ». C'est qu'il existe tant de sortes de poisons, nous réplique le libelliste. « Les médecins, les chimistes que la Convention a parmi ses membres, les savent bien distinguer, soit parmi les végétaux ou dans les minéraux, et encore mieux savent la manière de les administrer avec succès. »

Au surplus, qui a assisté à l'ouverture du corps? Des praticiens choisis avec soin : Pelletan, Dumangin, tous deux dévoués à la cause républicaine. Et quels en ont été les témoins? Des gens « qui ne connaissent rien à l'intérieur du corps humain, ni aux effets que peut produire avec le temps une nourriture nuisible ».

Mais, dira-t-on, qu'avaient à craindre la République et la Convention, alors victorieuses sur tous les champs de bataille, de l'héritier d'une monarchie qui n'existait plus? Et, dès lors, dans quel but supprimer ce rejeton, qui ne pouvait leur porter aucun ombrage? A quoi le publiciste de répondre : que la Vendée pouvait encore se soulever et qu'il en pouvait résulter une guerre civile dont il était difficile de mesurer les conséquences.

Nous avons tenu à exposer l'argumentation de l'auteur de la brochure, pour en montrer la faiblesse. Nous en retiendrons simplement l'état d'esprit qui régnait dans certains milieux, au lendemain même (1) de la mort de celui qui passait, à tort ou à raison, pour être le dauphin, et qu'on avait dit avoir succombé à la prison du Temple, dans des circonstances restées mystérieuses.

(1) La brochure, qui comprend quelques feuillets seulement, porte la date du 15 juin 1795 : l'enfant du Temple avait succombé le 8.

LA SCIENCE DES POISONS
AU VINGTIÈME SIÈCLE

Quand on jette un coup d'œil sur le passé, on ne peut se défendre d'une remarque, qui a dû venir bien des fois à l'esprit de ceux qui nous ont suivis jusqu'au terme de cette étude : comment l'observation a-t-elle pu devancer la science de tant de siècles? Et alors que les moyens d'investigation faisaient défaut, comment le crime n'a-t-il pas davantage profité de l'ignorance ou de l'inexpérience?

L'empoisonnement serait-il donc, comme on l'a laissé entendre, une de ces maladies de l'humanité qui, pareilles aux épidémies, sévissent comme elles, à époques indéterminées, et, comme elles, se propagent par contagion? La science serait-elle désarmée, ou à peu près, contre ces fléaux, dont on rend responsable une Providence inclémente?

A dire vrai, la toxicologie légale est de date relativement récente, et nous n'aurons pas de peine à l'expliquer. Cette branche des connaissances dérive, en effet, de deux autres branches, qui ont eu leur entier développement il y a quelques années à peine : a chimie et la physiologie. Comment connaître, sans des notions chimiques précises, les caractères différentiels, les réactifs des divers poisons? Comment, sans l'art

de la physiologie — et nous devons ajouter de l'anatomie pathologique — savoir les désordres qu'ils provoquent dans les corps vivants, et les lésions qu'on retrouve sur le cadavre? L'idée de rechercher la substance toxique a pu naître dès les premiers âges de l'humanité; mais les procédés pour la déceler faisant entièrement défaut, le crime avait beau jeu; et il devait en être ainsi, tant qu'on ne put mettre sous les yeux du meurtrier la preuve révélatrice capable de le confondre.

Pour arriver à isoler le poison, force était de le suivre dans son chemin à travers l'organisme, afin d'aboutir à cette démonstration : que la substance toxique est charriée dans le torrent circulatoire, et s'arrête dans une région du corps où elle se localise et où elle s'accumule, à moins qu'elle ne s'élimine par les voies qui lui sont ouvertes.

Ce fut la gloire d'Orfila d'établir les lois générales qui présideront désormais à la recherche du poison dans l'organisme.

La découverte d'Orfila eut pour effet immédiat d'étendre considérablement le domaine de la toxicologie légale.

« Avant janvier 1839, dit Orfila, lorsqu'il s'agissait de constater s'il y avait eu ou s'il n'y avait pas eu empoisonnement, souvent on se bornait à des recherches dans le canal digestif. Si on y découvrait du poison, on disait que l'individu était mort empoisonné; si on n'en découvrait pas, on donnait une conclusion contraire. Dès 1812, cependant, j'avais annoncé que le poison ne restait pas dans les intestins, qu'il était absorbé, et passait dans le sang, pour y circuler dans

toutes les parties du corps. Je l'avais annoncé, et, bien que je ne l'eusse point encore prouvé alors, ma conviction était arrêtée. »

La science en était restée là.

En 1823, une affaire retentissante mit en relief l'insuffisance des procédés d'expertise usités à l'époque. Un épicier de Paris, Boursier, avait été, supposait-on, empoisonné par sa femme et son domestique. Dans un premier procès-verbal, Orfila avait déclaré qu'il n'y avait pas trace d'inflammation dans l'estomac; un second rapport, signé de trois médecins, constatait, dans une portion du gros intestin, la présence de quelques grains blanchâtres, présentant tous les caractères physiques de l'oxyde blanc d'arsenic. Mais un troisième rapport établissait que ces globules, qu'on avait pris d'abord pour de l'arsenic, pouvaient bien n'être que des globules de graisse. Ainsi, à cette époque, on ne savait pas encore distinguer l'arsenic d'un corps gras!

Dans les premières années de la monarchie de Juillet, une recrudescence inquiétante d'empoisonnements par l'arsenic se manifestait, surtout dans les campagnes, soit que les criminels eussent réussi à se dérober aux recherches de la justice, ou que celle-ci se fût montrée trop indulgente, soit que l'état de la science de l'époque ne permît pas de déceler le poison. Dans une période de dix années, de 1825 à 1835, on ne constate pas moins de cinquante pour cent d'acquittements, sans compter les crimes qui ont échappé à toute poursuite; de 1830 à 1839, les statistiques accusent deux cents empoisonnements dont les auteurs sont restés inconnus.

En 1839, un appareil était découvert, qui, selon l'enthousiaste expression d'un chimiste du temps, donnait « des résultats magiques. »

C'était l'appareil de Marsh.

« Des expériences auxquelles je me suis livré au moyen de cet appareil, écrivait Orfila à cette occasion, prouvent que, si un homme a été empoisonné par l'arsenic, cette substance vénéneuse se répand dans le sang et va partout. Il n'est pas jusqu'à la plus petite partie du corps qui ne contienne du poison, et ce poison, on peut l'extraire des pieds, des mains, du cerveau. Il est possible qu'on ne trouve pas d'arsenic dans les intestins, dans l'estomac, dans le tube digestif, et que cependant l'individu ait péri par un empoisonnement.

« Il n'est pas de poison dont l'effet soit plus bizarre que celui de l'arsenic ; tantôt il ne donne aucune lésion, tantôt il brûle et tare les parties qui sont en contact avec lui. »

L'appareil avec lequel on réalisait de telles merveilles n'avait qu'un tort : il était d'une sensibilité extrême. L'arsenic devenait tellement aisé à déceler qu'on en découvrit partout. Lors du procès de Mme Lafarge, n'entendit-on pas le célèbre Raspail déclarer au tribunal qu'il se faisait fort d'en extraire des barreaux mêmes du fauteuil du président (1)?

On connaît trop les moindres circonstances de l'affaire que nous venons de rappeler, pour que nous ayons la tentation d'en rééditer les péripéties. On n'a

(1) Il paraîtrait, si l'on en croit certains contemporains, que ce mot historique — comme la plupart des mots historiques — n'a jamais été prononcé ; les journalistes ont maintes fois prouvé qu'ils avaient l'esprit de l'escalier.

pas oublié que c'est sur le rapport, très affirmatif, d'Orfila, que fut condamnée l'héroïne du Glandier. On n'a pas perdu le souvenir des discussions passionnées auxquelles donnèrent lieu les conclusions de l'illustre expert.

Une des charges les plus accablantes contre la prévenue fut une lettre, adressée par Mme Lafarge à son pharmacien, M. Eyssartier : « Je suis dévorée par les rats... Voulez-vous, ou pouvez-vous me confier un peu d'arsenic? Vous pouvez compter sur ma prudence... » L'acide arsénieux fut délivré, sur le vu de cette simple missive.

On sait le reste (1).

Presque à la même date se déroulaient, devant les jurés du Gers, les débats du drame de Riguepeu ou de l'affaire de la jeune Euphémie Vergès, accusée d'avoir empoisonné un vieillard, le sieur Lacoste, à la fois son oncle et son mari. Il s'agissait encore d'arsenic. L'épilogue en fut un acquittement, basé surtout sur les incertitudes de la science toxicologique de l'époque et mises en relief par les pénibles débats de l'affaire Lafarge.

Quatre ans plus tard, en 1847, le bruit se répand tout à coup dans Paris qu'un crime vient de se commettre à l'hôtel Sébastiani, et que la victime est la femme d'un pair de France, la duchesse de Choiseul-Praslin. La duchesse a été trouvée étendue sur sa cau-

(1) N'est-il pas permis de se demander ce qu'il serait advenu des projets de cette criminelle en expectative, si le pharmacien avait été tenu, non pas d'opérer la mention prescrite par la loi de germinal — l'ordonnance de 1842 n'existait pas à cette époque — mais bien d'exiger, pour la conserver et la représenter, une prescription d'un homme de l'art?

seuse, horriblement mutilée, et comme lardée de coups de poignard ou de stylet. « C'est là un coup d'amateur », avait déclaré, dès le premier moment, le chef de la sûreté d'alors. Le coupable, qui ne tarda pas à être découvert, n'était autre, en effet, que le mari de la victime, le duc de Praslin, qui, à l'instigation de sa maîtresse, prétendait-on, avait accompli son forfait.

Sous le coup de poursuites, le noble duc, laissé — peut-on supposer à dessein? — sans surveillance, dans la prison du Luxembourg, tentait de se donner la mort, en absorbant le contenu d'une fiole qu'on retrouva à ses côtés.

Tout d'abord, les médecins appelés avaient méconnu les symptômes de l'empoisonnement et avaient cru se trouver en présence d'une attaque de choléra. L'autopsie leva tous les doutes : l'arsenic fut retrouvé dans les parties solides de l'intestin et dans le foie surtout, qui en contenait « des flots ».

C'est avec le même poison qu'une femme, dont le nom est resté célèbre dans les fastes du crime, Hélène Jegado, fut convaincue d'avoir empoisonné vingt-six personnes et d'avoir tenté d'en empoisonner huit autres. « Je porte malheur, disait-elle elle-même; les maîtres meurent partout où je suis; la mort me suit partout. »

L'arsenic était devenu d'un emploi fréquent; mais la science savait enfin en reconnaître les moindres effets. Cependant l'ingéniosité des empoisonneurs avait matière à s'exercer, et les résultats ne s'en firent pas longtemps attendre. Il s'agissait de trouver un poison qui ne laissât aucune trace, ou qui, du moins, fût capable de mettre en défaut la science des experts.

En 1837, la cour criminelle de Séville était saisie de faits qui paraîtraient incroyables, s'ils n'avaient été établis par une instruction judiciaire (1).

Doña Catalina de Viariza était la femme d'un chimiste, transporté pour crime politique aux présides d'Afrique. Se considérant comme veuve d'un mari toujours vivant, doña Catalina, âgée de trente ans, d'un naturel ardent, ne tarda pas à s'éprendre d'un très jeune homme, don Pedro de Balboa.

Pendant une absence de Catalina, don Pedro s'était fiancée à une de ses cousines, à qui son teint d'une éclatante blancheur avait fait donner le surnom de doña Nieves. Catalina, mise au courant des projets de son amant, écrivit à l'infidèle : « Comme un autre Pygmalion, tu veux échauffer ta statue de neige; mais prends garde, je la glacerai tout à fait, ta poupée de neige. Avec l'aide de la sainte Vierge, je la tuerai, je te tuerai ensuite; puis après je me tuerai.

« En attendant, que Dieu te garde! »

Les familles des deux fiancés, averties, firent bonne garde.

L'on était arrivé sans encombre au jour de la noce; le cortège marchait vers l'église lorsque trois jeunes filles s'approchent de la mariée et lui offrent un magnifique bouquet. Celle-ci, les remerciant d'un sourire gracieux, porte les fleurs à son visage. A peine les eut-elle respirées qu'elle tombait raide morte.

Les jeunes filles n'avaient pas cherché à fuir; elles

(1) Nous empruntons le récit qui va suivre, au moins dans ses grandes lignes, à un travail malheureusement très écourté, de M. Robinet de Cléry, sur *les Crimes d'empoisonnement*, travail paru dans la *Vie contemporaine* (avril-juin 1894).

furent arrêtées. Quant au bouquet, foulé aux pieds, il disparut dans la bagarre.

Ces jeunes filles étaient du pays; elles n'avaient aucune cause d'animosité contre doña Nieves. Elles racontèrent, avec une évidente sincérité, qu'une inconnue venait de leur remettre ces fleurs, leur recommandant de les offrir à la mariée, à son passage. Mises en présence de doña Catalina, elles s'écrièrent tout d'une voix : « C'est bien elle! »

Les médecins espagnols chargés de rechercher les causes de la mort furent fort embarrassés. « Ce n'est pas, déclarèrent-ils, un empoisonnement par l'acide hydro-cyanique, ni par la strychnine, ni par la brucine. » Ils confessaient, en outre, sans fausse honte, qu'ils n'étaient pas aussi instruits que les anciens chimistes italiens : « Nous avons perdu, disaient-ils dans leur rapport, la recette de cette *aqua toffana*, qui était sans goût, sans saveur, et donnait la mort sans laisser de trace. »

« Il est possible, ajoutaient-ils en manière de conclusion, d'empoisonner à l'aide d'un bouquet; mais il n'y a pas de preuve certaine que cela se soit produit dans le cas présent. »

Sur ce rapport dubitatif, doña Catalina fut remise en liberté.

Don Pedro retomba presque aussitôt sous la domination de sa terrible maîtresse; mais, sur les instances de sa famille, le faible jeune homme rompit de nouveau toute relation avec elle.

Doña Catalina ne l'entendait pas ainsi.

Trompant la surveillance dont son amant était entouré par les siens, elle parvint à pénétrer auprès de

lui. Au cours d'une violente scène de reproches, elle retira de sa coiffure une longue épingle et le piqua au bras. Aussitôt la vue de don Pedro s'obscurcit; « en moins de temps qu'il n'en faut pour dire un credo », il tombait comme foudroyé.

Cette fois, les médecins découvrirent le poison : « l'épingle avait encore des traces du suc de la *védégambe*, poison subtil dans lequel les chasseurs trempaient autrefois leurs flèches et produit par la distillation d'une herbe appelée la *hierba de ballestero*, l'herbe du chasseur. »

Pedro de Balboa fut longtemps entre la vie et la mort. Ce qui le sauva, c'est que l'épingle avait été en partie essuyée, en traversant plusieurs doubles du vêtement qu'il portait, et l'effet du poison avait été de la sorte atténué.

Aucun doute ne put subsister sur la réalité de cet attentat, confirmé du reste par les aveux de la coupable. Femme d'un chimiste, celle-ci tenait de son mari la recette mystérieuse qui avait réussi un temps à déjouer l'habileté des experts.

On déplore parfois que les conquêtes de la science soient si tardives; c'est que ses lois ne sauraient être dégagées que d'une accumulation de faits bien constatés et soumis au contrôle de multiples expériences. Et c'est pourquoi, dans le duel engagé entre la société et ceux qui cherchent à en troubler les rouages, ces derniers ont une évidente supériorité. De même que l'empirisme a précédé la science, la fabrication des poisons a devancé de très loin leur découverte dans l'organisme. A peine la chimie a-t-elle réussi à isoler une

substance active, que les pervertis du crime méditent dans l'ombre de la transformer en agent de destruction. Une affaire, restée célèbre en Belgique, vient à l'appui de cette argumentation.

En 1830, le comte de Bocarmé, aidé de sa femme, empoisonnait son beau-frère; les effets du poison étaient tels qu'on n'en relevait pas d'analogues dans les annales de la toxicologie. On savait, dès le début de l'instruction, que le comte de Bocarmé se livrait, dans le silence du laboratoire, à des manipulations et à des opérations complexes. Il avait, pour l'aider dans ses recherches, l'un de ses domestiques, témoin de toutes ses manœuvres.

Le chimiste Stas, chargé de l'expertise, eut l'idée de faire passer sous les yeux de ce domestique une série de produits toxiques, que celui-ci reconnut à première vue. A un certain moment, Stas déboucha sous le nez du valet un flacon contenant de la nicotine : « Voilà, s'écria aussitôt celui-ci, l'eau de Cologne de M. le comte... c'est ce qui m'a rendu malade ! »

Stas avait songé à la nicotine, parce que c'était un produit dont on commençait à parler; le hasard seul l'avait servi dans la découverte du poison.

Quand l'empoisonneur possède lui-même des connaissances scientifiques assez étendues, il recourt, on le devine, à des substances qui ne laissent que peu ou point de traces de leur passage, et il devient dès lors malaisé de les découvrir. Les circonstances dans lesquelles s'est accompli le crime — quelque imprudence ou un manque de prévoyance du meurtrier — peuvent seules aider dans leur tâche délicate ceux qui sont

chargés de la mission de retrouver les coupables.

C'est ainsi qu'en 1856 un sportsman anglais, quelque peu médecin, William Palmer, fut accusé d'avoir empoisonné son ami Cook. L'analyse des viscères de ce dernier n'avait révélé rien autre chose que de l'émétique dans le cadavre ; mais, au cours de l'instruction, il fut constaté que Palmer avait acheté de la strychnine et de l'émétique, et l'on trouva cette note, écrite de la main de l'inculpé : « La strychnine donne la mort par l'action tétanique qu'elle exerce sur les muscles. »

Palmer fut reconnu coupable sur ces seuls indices.

C'est encore d'une substance nouvelle, mal connue à l'époque, que s'était servi le médecin La Pommerais, pour empoisonner la veuve de Pauw, au bénéfice de laquelle il avait contracté une assurance. Dans son rapport, Tardieu, renonçant à expliquer comment la mort de la victime avait pu se produire, conclut néanmoins à un empoisonnement par la digitaline, se basant sur ce fait qu'on avait trouvé chez La Pommerais une quantité de cette substance bien supérieure à celle qui peut être employée communément par un praticien. Ces conclusions étaient corroborées par des expériences faites sur des animaux, présentant des symptômes en tout semblables à ceux produits par la digitaline.

La plupart des alcaloïdes végétaux provoquant des altérations anatomiques à peu près nulles et des symptômes physiologiques parfois très difficiles à reproduire expérimentalement, il n'est pas surprenant que les criminels y aient eu de préférence recours : le médecin Castaing (1823) avait fait usage de la morphine, comme La Pommerais se servit de la digitaline, à une époque où les réactions de ces alcaloïdes étaient encore mal

connues. Ils ne s'y seraient pas risqués vingt ans plus tard.

C'est un thème de raillerie facile que l'ambiguïté des rapports des experts et la prudence de leurs conclusions. Mais on ne doit pas oublier que leur tâche devient de plus en plus complexe, de plus en plus délicate (1). On pourrait presque dire que la science, en progressant, se fournit à elle-même des armes pour se combattre.

Depuis quelques années, on se préoccupe fortement de la découverte de poisons pour ainsi dire normaux, provenant, les uns, de la putréfaction (*les ptomaïnes*), tandis qu'on rencontre les autres dans les liquides physiologiques (*les leucomaïnes*). Cette découverte des alcaloïdes, et principalement des alcalis cadavériques qu'on a baptisés du nom de ptomaïnes, a une importance considérable, au point de vue de la chimie légale, puisque, d'après ces données nouvelles, il est désormais prouvé que la décomposition du corps suffit, pour donner naissance à des réactions simulant celles des poisons les plus violents. « Si, jusqu'en 1872, écrit un toxicologue autorisé (2), on pouvait croire que toute substance alcaloïdique vénéneuse, extraite par les méthodes classiques, au cours d'une expérience médico-

(1) Voici encore un exemple qui montre combien l'expert doit être prudent, de quelle garantie il doit s'entourer pour ne pas se laisser induire en erreur :

MM. Bergeron et L'Hote, dans l'affaire de l'herboriste Moreau, ont trouvé dans le foie de la première femme 0 gr. 12 de cuivre; dans le foie de la seconde, 0 gr. 08, et ils ont conclu à l'empoisonnement. Quelque temps après, MM. Bournoville et Yvon ont trouvé dans le foie d'une femme épileptique, qui avait ingéré en quatre mois 43 grammes de sulfate de cuivre, 0 gr. 29 de cuivre métallique : ce sont là des proportions bien supérieures à celles admises comme toxiques par MM. Bergeron et L'Hote.

(2) Chapuis, *Précis de toxicologie*, 3e édition.

légale, avait été fatalement introduite criminellement pendant la vie, on est en droit maintenant de ne plus considérer les substances alcaloïdiques toxiques et leur découverte comme une preuve d'empoisonnement. »

Ces ptomaïnes, qui apparaissent dans toutes les expertises, gênent ou masquent les réactions des véritables poisons, avec lesquels elles présentent parfois d'inquiétantes analogies ; il y a là pour l'expert un grave souci qui paralyse son action, rend hésitante sa conviction.

En ces toutes dernières années, une découverte, due au professeur Armand Gautier, est venue encore augmenter les troubles et les incertitudes de la chimie légale. M. Gautier a constaté, à la suite de nombreuses expériences, l'existence *normale* de l'arsenic dans certains tissus organiques, non seulement chez l'homme mais chez les êtres situés au plus bas de l'échelle animale, tels que les algues, marines et terrestres. Il semblerait donc que l'arsenic joue un rôle universel dans la formation des êtres, au même titre que le carbone, l'azote, le soufre et le phosphore.

L'arsenic se localiserait surtout dans les organes ectodermiques (poils, plumes, etc.), et aussi, en quantités minimes, dans la glande thyroïde et le cerveau. La conséquence de ces faits ? la nécessité de procéder désormais, dans une expertise, à une analyse rigoureusement quantitative et non pas seulement à une simple recherche qualitative.

A la faveur de ces hésitations de la science (1), il

(1) Récemment, MM. Brouardel, Ogier et Pouchet terminaient, après une laborieuse expertise, leur rapport par ces lignes,

était à craindre que les crimes d'empoisonnement n'augmentassent dans de notables proportions; il n'en est heureusement rien.

Depuis 1840, ces crimes sont en décroissance continue; de 40, ils sont tombés à 8 ou 10 par an.

Cette diminution progressive a persisté : de 1870 à 1880, la moyenne était d'une quinzaine d'empoisonnements par an; elle n'est plus que d'une dizaine aujourd'hui. En 1888, il n'y en eut que six dans toute la France (1).

Un dernier mot sur a nature des substances employées dans les empoisonnements.

Les statistiques montrent que les criminels se servent à peu près toujours des mêmes agents toxiques. En cinquante ans, il n'y eut que quarante-huit substances administrées comme poisons. Ce chiffre est insignifiant, comparé au nombre de substances douées de propriétés toxiques. Et cependant, il faut encore le diminuer de toutes celles qui n'ont été employées qu'une ou deux fois, c'est-à-dire dans des circonstances tout à fait exceptionnelles.

En France, ceux qui veulent donner la mort par le poison, n'utilisent, comme l'a fait remarquer le profes-

pleines de réserves : « Les données fournies par l'observation des symptômes, par l'autopsie, par l'analyse chimique, sont en concordance avec cette hypothèse : que la mort de Mme R... a été causée par une intoxication résultant de l'ingestion d'une certaine quantité de colchicine; mais nous ne pouvons affirmer scientifiquement avec entière certitude que cette hypothèse soit exacte. »

On ne saurait être plus prudent.

(1) *La Vie contemporaine*, 1894, *loc. cit.*

D'après un tableau dressé par Chapuis, on compte cent trente-neuf empoisonneurs, de 1865 à 1870, et seulement cinquante-six, de 1885 à 1890.

seur Lacassagne, que six ou sept substances : le phosphore, l'arsenic, les sels de cuivre, l'acide sulfurique, les cantharides, et depuis quelques années, la strychnine. En Angleterre (1), l'arsenic est également usité, mais le phosphore l'est beaucoup moins ; on emploie avec une sorte de prédilection, dans ce pays, la strychnine, l'opium et l'acide oxalique.

Les empoisonneurs contemporains ont de la tendance à remplacer les poisons minéraux par les poisons végétaux. Nous voyons, en effet, figurer dans les statistiques des dernières années, la digitaline, la strychnine, l'acide prussique, substances qui jusque-là étaient restées inconnues au crime. Si l'on dresse une liste par ordre de fréquence des toxiques employés dans la dernière période quinquennale, la strychnine occupe le second rang.

Deux nouvelles substances, le curare et le pétrole (2) ont été employées pendant ces cinq dernières années (3).

Signalons enfin un procédé absolument neuf, qui, à tout le moins, présente le mérite de l'originalité.

On se souvient qu'il y a quelques années le ministre

(1) En Angleterre, il semble que la mort par empoisonnement soit beaucoup plus fréquente qu'en France. La réglementation moindre de l'usage des substances toxiques et l'insuffisance de l'instruction dans les campagnes paraissent en être les causes principales.

(2) « Ma femme m'a quitté le 28 janvier, dit un mari à un commissaire de police qui l'informait de son suicide; elle me trompait avec un jeune homme, qui l'a, à son tour, abandonnée. Cela ne m'étonne pas qu'elle se soit empoisonnée, car elle avait déjà essayé trois fois de mettre fin à ses jours avec du pétrole ou du phosphore. » *Le crime et le suicide passionnel*, par Louis Proal, p. 244-5.

(3) Benoit, *De l'empoisonnement criminel*, thèse de Lyon, Storck, éditeur.

de l'instruction publique de Russie tombait sous la balle d'un nihiliste. On eut l'idée d'examiner les balles qui étaient restées dans le barillet du revolver, et on constata, non sans stupeur, qu'elles avaient été préalablement trempées dans une culture de streptocoques, dans le but d'infecter la plaie et de la rendre mortelle : les balles infectieuses remplaceraient donc, dans notre civilisation moderne, les flèches empoisonnées des barbares. Ajoutons toutefois que la vitesse de propulsion de la balle amène un échauffement tel que celle-ci est parfaitement stérilisée dans le court trajet qu'elle parcourt; d'où l'inutilité de cette satanique précaution.

Un autre exemple montrera que les criminels sont toujours à l'affût des découvertes les plus récentes, pour les mettre au service de leur cause.

On sait la haine violente qui sépare les Macédoniens des Turcs, et les incidents très graves qui en ont résulté tout dernièrement. Si on en croit la *Gazette de Sofia*, les Macédoniens conservent précieusement des bouteilles contenant des cultures de bacilles pesteux. Ils ont l'intention d'en répandre le contenu à Constantinople, à Sofia, à Salonique, dans les eaux et les aliments, de manière à provoquer une formidable épidémie. Les Turcs se verront dès lors contraints de repasser le Bosphore, et les Macédoniens prendront possession de leur patrie perdue, car ils auront évité le fléau en restant dans leurs montagnes, où la peste n'a jamais pénétré. Voilà qui laisse bien loin en arrière les bombes anarchistes!...

Ce machiavélique projet a été confirmé par une lettre d'un insurgé macédonien, publiée récemment dans un grand quotidien de Paris. M. Émile Gautier,

dont nous avons déjà rapporté l'opinion autorisée à diverses reprises, en a fait le sujet d'une *chronique documentaire* parue dans le *Journal*, à la date du 24 septembre dernier. Il y expose, avec sa verve habituelle, combien un tel procédé serait enfantin et infidèle. On sait, en effet, que les rivières et les fleuves infectés à leur source ou sur une partie de leur parcours, ne tardent point à s'épurer spontanément, sous l'influence de réactions chimiques et de l'action oxydante de la lumière solaire. C'est ainsi que la Seine, polluée par les égouts de Paris, s'épure rapidement pendant son parcours sinueux de Paris à Rouen. Les bactéries pesteuses répandues par les insurgés macédoniens seraient donc rapidement détruites par cette stérilisation automatique.

En ce qui concerne l'empoisonnement possible des puits, fontaines et sources; de l'inoculation de la peste aux rats, aux souris et à leurs puces; de l'infection de l'air par des ventilateurs ou à l'aide de ballons plus ou moins dirigeables, M. Émile Gautier fait observer avec beaucoup de sens que ce sont des trucs qui peuvent avoir leur valeur, mais qui, outre qu'ils compliquent singulièrement l'opération, risquent de se retourner contre ceux qui les emploient. « Autant vaudrait donc, à ce compte-là, laisser aux femmes macédoniennes, que les musulmans, à en croire les dépêches de là-bas, traitent volontiers comme des officiers serbes traiteraient une simple reine Draga, le soin de les *avarier* à refus... »

On aurait tort de s'alarmer : les crimes d'empoisonnement sont, nous le répétons, en décroissance. Le rapport officiel de 1902 sur la criminalité française constate que le chiffre moyen des empoisonnements

était, par an, de 10, pendant la période 1881-1885; de 9, pendant la période 1885-1890; de 11, pendant la période 1890-1895; et enfin de 7 seulement, pendant la période 1895-1900. Cette diminution progressive tient évidemment au développement parallèle de l'instruction. Il ressort, en effet, des statistiques, que le crime d'empoisonnement est avant tout celui de l'ignorance.

Le rapport dont nous avons fait état note que, de 1876 à 1880, 54 pour 100 des accusés d'empoisonnement étaient illettrés, et de 1896 à 1900, 20 pour 100 seulement.

Bournet est arrivé à la même conclusion, en étudiant la répartition géographique de l'empoisonnement. Ce crime est rare dans les départements où l'instruction est très répandue ; très fréquent, au contraire, dans ceux où elle est peu développée : c'est ainsi que, dans le classement des départements par ordre de fréquence des crimes d'empoisonnement, pour la période totale 1825-1890, les Ardennes occupent le 86e rang; le Nord, le 85e; la Seine, le 84e; le Pas-de-Calais, le 83e; le Rhône, le 82e, tandis que la Lozère occupe le premier rang; les Hautes-Alpes, le 2e; le Gers, le 3e. La Bretagne, où l'ignorance est encore si profonde, échappe à cette loi : la Vendée, 15e; Morbihan, 29e; Côtes-du-Nord, 57e; Finistère, 81e. Mais elle a une moyenne de moralité exceptionnelle et nulle part le respect de la famille n'est aussi développé.

M. Tarde, le savant professeur au Collège de France, n'hésite pas, au contraire, à incriminer les progrès de l'instruction et de l'éducation sociale. Après s'être inscrit en faux contre le chiffre du rapport officiel précité, il semble croire que les découvertes modernes servent plus la cause des malfaiteurs que celle de la justice...

et des honnêtes gens! Le filou, dit-il, est plus perfectible que le magistrat; aussi les crimes, et par suite les empoisonnements, augmentent-ils de nombre, malgré les apparences et les statistiques, parce que l'assassin peut mieux se cacher, et que l'impunité lui paraît assurée.

L'histoire des empoisonnements donne à cette thèse un démenti complet. A l'époque où l'on n'avait aucune donnée précise des sciences physiques et naturelles, où médecins et experts ignoraient la botanique et la chimie, les empoisonnements étaient d'autant plus fréquents, que l'empirisme des criminels échappait à la perspicacité des juges. Aujourd'hui, l'empoisonneur sait parfaitement que, sitôt son forfait soupçonné, il ne tardera pas à être démasqué. Et quand bien même, génie malfaisant qui pressent des poisons encore inconnus, il appliquerait sa découverte à supprimer ses semblables, il serait vite rejoint par les savants, qui travaillent dans le silence des laboratoires au perfectionnement moral et matériel de l'humanité. Au surplus, rien ne justifie, quant à présent, l'hypothèse de M. Tarde. Tous ces penseurs, tous ces chercheurs, tous ceux qui peinent pour arracher ses secrets à la nature mystérieuse, tous ceux-là grandissent en vertu, émancipent leur âme et se moralisent hautement; il n'est pas de meilleure école de morale que celle de la science.

D'ailleurs, certains crimes d'empoisonnement reconnaissent des causes premières qui nous échappent: peut-être des influences extérieures sont-elles susceptibles, sinon de les provoquer, du moins d'y prédisposer les auteurs : ainsi on a remarqué que les empoisonnements sont plus fréquents en mai et en

décembre qu'à toute autre époque de l'année. Or, on sait que la femme, plus experte à manier le poison que l'homme, est, au printemps, plus impressionnable, plus sujette à la névrose. Faut-il voir-là, ainsi que le pense le docteur Benoît, un argument en faveur de cette thèse, pour le moins singulière, que les empoisonnements d'été sont sous la dépendance de l'instinct génésique ?

Et ceux d'hiver alors ? On ne peut alléguer qu'ils aient pour mobile la nécessité pour le criminel d'assurer son existence, plus précaire dans les mois hivernaux. Puisque les empoisonnements sans motifs sérieux s'élèveraient, d'après une statistique du ministère de la justice, à 43 pour 100 du chiffre total des crimes.

La plupart de ces crimes, comme l'a fait observer justement un de nos plus distingués magistrats (1), paraissent avoir été commis sous l'empire d'une sorte de monomanie (2), par un instinct étrange de destructivité.

(1) M. Robinet de Cléry, dans son étude sur *les Crimes d'empoisonnement*, que nous avons déjà mise à profit.

(2) Dans l'affaire Weiss, écrit M. Proal, on a vu l'ingénieur R... réclamer à sa maîtresse l'empoisonnement de son mari, comme la seule preuve indiscutable de son amour. Après avoir longtemps reculé devant ce crime, Mme Weiss ne s'y décida que pour ne pas refuser à son amant la preuve d'amour qu'il exigeait. Après sa condamnation, se rendant compte du mal que lui avaient fait les sophismes qui sont répandus dans les romans, et par lesquels on avait perverti son esprit, elle écrivit, dans ses notes autobiographiques, que son crime était « erreur et non méchanceté » et qu'« elle avait été aveuglée par des sophismes subtils ». *Archives d'anthrop. criminelle*, 1891, p. 427, citées par Proal, *le Crime et le Suicide passionnels*.

La psychologie de la criminelle est un abîme insondable : au moment où elle empoisonnait son mari, Mme Weiss songeait à l'ameublement de l'appartement qu'elle occuperait avec son

Ici un garçon boulanger, irrité d'une observation, jette de l'arsenic dans le pain qu'il pétrit, au risque d'empoisonner tout un quartier.

A Genève, une garde-malade commet douze empoisonnements, auxquels on ne peut trouver d'autre intérêt que la maigre prime payée par les pompes funèbres à celui qui leur apporte la nouvelle d'un décès.

On ne comprend pas davantage les empoisonnements d'Hélène Jégado, ni ceux de la veuve Van den Linden, qui vivait dans l'aisance à Rotterdam, et qui, sans aucun motif de rancune, n'a pas fait moins d'une trentaine de victimes.

Dans les familles, des dissensions, des querelles, des reproches de peu d'importance sont souvent l'unique mobile du crime, surtout de la part des serviteurs.

A Londres, c'est un nommé Klasowski qui dans le courant de ces dernières années empoisonnait successivement ses trois femmes; il s'était épris d'une première jeune fille qu'il avait épousée, puis il l'avait supprimée, pour pouvoir se marier avec une seconde : celle-ci avait eu le même sort. A la mort de la troisième, on eut quelques soupçons; l'exhumation des cadavres fut ordonnée; on retrouva l'antimoine qui, dans les trois cas, avait servi au Barbe-Bleue de Southwark.

amant, après la mort de son mari! L'amant, de son côté, avant que sa maîtresse fût devenue veuve, lui envoyait d'Espagne un billet de chemin de fer, afin qu'elle vînt le rejoindre aussitôt après. Bien plus, avant que les premières doses de poison fussent administrées, il avait commandé les faire-part par lesquels il devait annoncer son mariage avec la veuve; il avait déjà réuni tous les actes de l'état civil nécessaires pour le mariage.

Une autre fois, c'est dans l'État d'Utah (Amérique) qu'éclate un complot de fillettes : celles-ci, mécontentes de leur régime scolaire, avaient décidé de mettre le feu à l'établissement et acheté des poisons pour faire périr tous les professeurs. Les magistrats découvrirent chez les deux chefs de la conspiration une quantité de poison suffisante pour tuer mille personnes.

Mais l'inconscience mentale, l'*amoralité*, peut-on dire, provoque parfois des crimes plus inouïs encore. On connaît cette secte de l'Inde, les Thugs, qui, en l'honneur de leur déesse Kali, perpètrent des sacrifices humains. Il y a quelques années, on estimait à cinq mille le nombre des meurtres commis dans la seule province d'Oude, par une quarantaine de fidèles. Leur chef, Duhram, se vantait des 391 assassinats accomplis par lui durant une période de quarante ans. Le plus souvent, les adeptes de cette religion de mort recouraient à la strangulation, car le rite thugique interdit de répandre le sang; pour honorer la déesse, il faut lui offrir des victimes qui n'aient pas perdu une goutte de sang; maintenant on recourt au poison. Il y a aujourd'hui une nouvelle secte de Thugs, la secte des Whatoorea, qui empoisonnent les sacrifiés; la déesse noire, mangeuse d'hommes, s'en contente. Il faut voir dans ces sacrifices d'un autre âge une perversion morale extraordinaire; ces fanatiques ne sont pas des sauvages, mais de très braves gens, bons pères de famille, affectueux, dévoués, sociables... mais ils reconnaissent éprouver un plaisir indicible, une sorte de sadisme mystique, à étrangler ou à empoisonner les hommes qu'ils ont résolu d'offrir en holocauste sur l'autel de leur terrible divinité.

La proportion des empoisonnements inspirés par un sentiment de vengeance serait de 9 pour 100; par un amour contrarié, de 5 pour 100 seulement. Ceux qui ont pour mobile la cupidité ne représenteraient qu'une proportion de 9 pour 100.

Chose horrible : un quart des empoisonnements (24 pour 100) sont commis par des mères qui veulent se débarrasser de leurs enfants en bas âge. Elles les ont épargnés lors de leur naissance; mais, les charges devenant trop lourdes, elles les sacrifient.

A s'en rapporter toujours à la statistique criminelle, l'adultère ne serait plus, aujourd'hui, la cause des empoisonnements, que dans une proportion de 10 pour 100. Les grandes passions sont plus rares sans doute et seul le romancier se plaît à les dramatiser. L'adultère n'a plus guère de dénoûment si tragique. Il y a cependant des exceptions : témoin le crime d'Aïn-Fezza, jugé en 1891 par la cour d'assises d'Oran.

Nous sommes loin de la *poudre de succession*, que le fils mettait dans le verre de son père pour hâter un dénouement impatiemment attendu. La cupidité, principal mobile des crimes d'autrefois, provoque aujourd'hui moins de forfaits. Mais quels progrès n'a-t-on pas encore à faire, pour combattre ces funestes aberrations mentales, ces excès de passion, qui passent comme un ouragan formidable sur l'humanité désemparée et la conduisent aux pires destins!

Reste enfin l'empoisonnement politique.

Nous disions, dans la préface de notre premier volume, que c'est bien à tort qu'on attribuait au poison un rôle politique important. Si la légende est fausse de

ces morts mystérieuses, dont l'arsenic ou le sublimé pouvait seul expliquer la soudaineté opportune, aujourd'hui ces fables ne peuvent plus être acceptées. On dit bien, lorsque disparaît un souverain, que sa dernière maladie n'est pas naturelle. On a bien dit qu'Alexandre III de Russie et le président Félix Faure ont été empoisonnés. L'histoire a déjà fait bonne justice de ces racontars intéressés. Il n'y a plus guère que chez les peuples orientaux, dans les Balkans notamment, où la civilisation européenne a tant de peine à s'affirmer, que de tels drames sont possibles.

L'assassinat du roi Alexandre de Serbie et de la reine Draga avait été, paraît-il, précédé d'une tentative d'empoisonnement. La reine, à qui on servait un plat suspect, en fit faire l'essai sur un chien. Ce dernier succomba quelques heures après. On ordonna une enquête et on trouva le chef cuisinier, un Français, mort dans son office, la tête fracassée d'une balle de revolver. On pensa au suicide de l'empoisonneur, mais l'affaire ne fut jamais bien éclaircie.

Il est certain qu'à la cour du sultan ou du shah de Perse les précautions les plus minutieuses sont prises pour écarter des lèvres royales le poison des révolutionnaires; au Vatican, cette crainte du poison persiste encore. Mais dans les pays occidentaux on ne pense plus à cet épouvantail sinistre, et le poison est relégué au rang des accessoires politiques démodés et hors d'usage.

A la cour pontificale, disons-nous, cette crainte du poison persiste toujours vivace, comme un souvenir ineffaçable de la Rome des Borgia. On sait que Léon XIII a été précédé dans la tombe par un cardinal,

qui devait jouer un rôle important au conclave, et qu'un autre tomba gravement malade à ce moment. L'opinion publique ne voulut pas admettre pour eux une maladie naturelle et incrimina le poison. Zola s'était, du reste, fait l'écho de cette terreur chimérique que le poison cause encore au Vatican : dans *Rome*, n'a-t-il pas imaginé une tentative d'empoisonnement par des figues, préparées comme celles auxquelles on a longtemps attribué la mort d'Auguste?

Victor-Emmanuel lui-même redoutait ce danger : il se disait « mis entre le poignard des conspirateurs et le chocolat des jésuites ».

Signalons enfin qu'il y a quelque temps, un prélat qui occupait les fonctions de conservateur de la bibliothèque vaticane, et qui, par surcroît, était, pour ainsi dire, l'agent diplomatique entre le Quirinal et le Vatican, mourut subitement, en pleine force et en pleine santé. Léon XIII, dont il était un des grands favoris, et qui l'avait comblé d'honneurs et de présents, soupçonna quelque crime mystérieux. Il exigea l'autopsie du cadavre. Cet exemple montre que, parmi l'entourage du pape, cette crainte du poison n'est pas encore disparue et que les dignitaires de l'Église ont quelque peine à oublier les méfaits de la cantarella.

En définitive, on peut affirmer que le poison est en recul et qu'il a joué son rôle. Ce n'est pas à dire qu'il disparaîtra jamais et que l'homme se moralisera, au point de renoncer à cette arme déloyale. Mais la science est en progrès, elle n'a pas fait faillite, et nous garantit un avenir meilleur, en nous apportant la santé physique et morale.

La conscience humaine se dégage enfin, s'affranchit

de l'ignorance — mère de toutes les superstitions et de tous les crimes — connaît tous ses droits et tous ses devoirs, le apprend que rien n'est plus sacré que l'existence humaine.

Les passions politiques n'agitent plus profondément les masses, comme autrefois. La discussion, parfois violente il est vrai, mais qui n'est, au surplus, qu'un échange de mots et de pensées, a remplacé la bataille haineuse, où toute arme était bonne qui terrassait l'adversaire : la force ne prime pas le droit.

Et si nous envisageons l'état social actuel, nous trouvons qu'en dépit des pessimistes qui accusent à tout propos une dissolution progressive des mœurs, celles-ci, au contraire, se moralisent lentement et s'acheminent vers un idéal de justice, de charité et de bonté.

Qu'on jette un coup d'œil en arrière; que l'on compare la barbarie des temps primitifs, les raffinements cruels de la Rome impériale, la superstition criminelle du moyen âge, la décadence morale de la Renaissance, si brillante pourtant, le factice éclat de la cour de France sous les Valois et les Bourbons, cachant mal ses tares nombreuses; et, d'autre part, la société moderne, fiévreuse, agitée sans doute par cette lutte pour la vie, de jour en jour plus pénible, mais plus honnête, plus droite, plus morale, en un mot, que toutes celles qui l'ont précédée, et l'on conviendra que nous sommes en progression constante sur le passé, que nous nous perfectionnons lentement. La raison en est que, peu à peu, se développe ce sentiment intime, qui resta obscur pendant de longs siècles, qui grandit en nous et bientôt dictera tous nos actes : la conscience humaine.

LES THÉORIES MODERNES DE L'ENVOUTEMENT

Nous avons trop souvent, au cours de cette étude, eu l'occasion de parler des pratiques de sorcellerie, et plus spécialement de l'envoûtement, pour que nous n'essayions pas maintenant d'en donner une explication rationnelle.

La science du vingtième siècle est-elle en mesure de pénétrer ce singulier mystère? Et d'abord faut-il voir dans l'envoûtement classique à la figurine de cire une grossière et inoffensive superstition, ou doit-on le considérer au contraire comme un véritable maléfice, capable à lui seul de provoquer la mort? En d'autres termes, la magie noire est-elle véritablement nuisible?

A première vue, il semble que la réponse soit facile. Tout esprit sain se refusera à croire à l'intervention efficace d'un enchantement quelconque, les lois naturelles n'ayant rien à voir avec les règles empiriques de la sorcellerie.

Les choses en étaient là lorsque le colonel de Rochas fit une série de découvertes qui bouleversèrent absolument les données scientifiques; il prouva qu'il ne fallait pas, de parti pris, rejeter comme légendaires et absurdes les croyances de nos pères en matière d'envoûtement, car l'envoûtement est encore aujourd'hui possible et réalisable.

On connaît la théorie de M. de Rochas sur l'extériorisation de la sensibilité : il prend une hystérique, la fait passer de l'état de veille à l'état d'*hypnose profonde*, et constate que cette malade se trouve environnée d'une atmosphère sensible, constituée par les effluves qui se dégagent de sa personne. Si on approche une épingle du corps de la malade, sans cependant la piquer, celle-ci accuse une douleur, comme si la pointe avait réellement pénétré dans sa chair; si on approche une allumette enflammée, elle accuse une brûlure et on peut noter la formation rapide d'une rougeur, puis d'une cloque, bien que l'allumette n'ait pas été en contact direct avec son épiderme. Par conséquent, une hystérique endormie profondément est capable d'extérioriser, d'exhaler sa sensibilité. Cette atmosphère sensible est visible pour quelques-uns, du moins pour des névrosés, qui caractérisent nettement les effluves s'échappant du corps de l'endormie, et les dépeignent sous des couleurs distinctes; notons, en passant, que le Christ et les apôtres présentaient une auréole périfrontale, et que cette auréole était vraisemblablement constituée par les effluves qui s'exhalaient de leur extrémité céphalique.

Mais il y a plus : si on place un objet quelconque dans cette zone sensible, il se charge de la sensibilité du sujet, absolument comme il se chargerait d'électricité au voisinage d'un pôle électrique. Qu'on vienne à piquer cet objet, et la malade ressent la même douleur que si on la piquait elle-même. Quand l'objet en question sera suffisamment sensibilisé, on pourra l'éloigner, et il conservera, un certain temps, sa propriété spéciale : toute violence, tout traumatisme exercé contre

lui aura sa répercusion immédiate sur le sujet qui a fourni la sensibililité.

Voilà qui éclaire d'un jour tout nouveau la question de l'envoûtement. Au reste, M. de Rochas a réalisé son envoûtement particulier, l'envoûtement moderne pourrait-on dire : il place une plaque photographique dans l'atmosphère sensible de sa malade endormie, l'y laisse un certain temps; puis il la porte dans l'appareil photographique, l'impressionne en tirant le portrait du sujet. Cela fait, il se rend dans la chambre noire et développe son cliché. Tous les mouvements que subit la plaque photographique, le sujet les sent très nettement, malgré la distance qui les sépare : l'un est pris du mal de mer quand on agite la cuvette où repose le cliché (1); un autre entre en convulsions parce que l'opérateur a, par inadvertance, cassé le cliché. Celui-ci conserve très longtemps sa redoutable propriété : une égratignure faite à sa surface provoque immédiatement une autre égratignure à la partie correspondante du sujet photographié. Telles sont les données actuelles de la science. Peuvent-elles s'appliquer à ce que nous connaissons de l'envoûtement historique?

Rappelons d'abord le rituel de ce dernier. L'envoûteur prend une poupée de cire, qu'il habille d'étoffes ayant appartenu à l'envoûté; il y place des cheveux et des dents de même provenance, puis, pratique accessoire, il procède au baptême. S'il veut obtenir la mort

(1) Le colonel de Rochas ajoute : « Ces maux de cœur, quand on agite l'eau sensibilisée, se produisent chez presque tous les sujets; ils m'ont été signalés notamment par plusieurs dames qui l'éprouvent, même en leur état normal, lorsqu'on remue, à peu de distance d'elles, les eaux qui viennent de servir à leur toilette. »

violente de sa victime, il perce la poupée au cœur; s'il veut pour elle une mort douce, il la soumet à l'action du feu.

Il est bien certain qu'ici la poupée ne joue aucun rôle; si le maléfice réussit, c'est grâce à la présence des vêtements, des dents et des cheveux, qui ont pu, au contact du sujet envoûté, se charger de sensibilité. Dès lors, tout traumatisme exercé contre eux aura sa répercussion immédiate sur la victime.

Cependant l'analogie n'est pas complète entre les expériences de M. de Rochas et les pratiques anciennes d'envoûtement. M. de Rochas n'obtient de résultats qu'avec des hystériques placées dans un état d'hypnose profonde. C'est à cette seule condition que la sensibilité humaine peut *aujourd'hui* s'extérioriser.

Nous disons *aujourd'hui*, mais rien ne dit qu'*autrefois* cette condition fût rigoureusement nécessaire. Il faut, en effet, ne pas négliger l'état de *santé sociale* de l'époque. Jadis le nervosisme était beaucoup plus développé que maintenant. Il suffit de rappeler les épidémies de folie qui sévissaient alors, pour se convaincre que la mentalité d'autrefois n'était plus du tout la même que la mentalité moderne. Jetons un regard en arrière, et nous verrons que nos aïeux sont restés plus loin que nous encore de cet équilibre harmonieux des facultés physiques et mentales, indice certain de la vigueur et de la force. En Grèce, des populations entières ont été la proie de la lycanthropie. A Rome, des excès de toutes sortes ont fait sombrer dans la plus misérable décadence ce peuple qui goûta un des premiers la joie de vivre libre. Au moyen âge, les milliers de sorciers et de sorcières qui succombèrent sur le bûcher; les

sabbats fantastiques qui réunissaient, dans la pratique d'une immonde superstition, les nombreux fidèles du culte satanique; la possession démoniaque, qui agita dans d'atroces convulsions tant d'êtres faibles et détraqués, tout ce passé n'est-il pas véritablement marqué au coin d'un nervosisme endémique extraordinairement violent?

On se plaît à répéter que la névrose est un mal moderne, dû aux conditions chaque jour plus pénibles de la lutte pour la vie; rien n'est plus faux. La névrose a l'âge de l'humanité, et elle décroît avec le progrès constant, avec la diffusion de l'instruction, avec le recul de la superstition (1).

(1) La crédulité humaine, néanmoins, est toujours aussi vivace; dernièrement (1er septembre 1903), au cours d'une descente de police chez un individu qui s'occupait à la fois de médecine, de magie et de pharmacie, on découvrit des lettres stupéfiantes écrites par des clients naïfs.

Cet individu avait envoyé un peu partout, dans Paris et en province, une brochure intitulée : « Divulgations sensationnelles sur les vrais secrets de la magie noire. » Et les lettres, les demandes d'explications, les commandes n'avaient pas tardé à affluer à son domicile.

Voici ce que lui demandait un client :

« Pour obtenir la mort de quelqu'un, il est dit dans votre brochure qu'il suffit de prendre un parchemin vierge et d'y écrire l'invocation suivante : « Sator, Crepo, Tenet, venez tous m'aider « pour tout ce que je désire. » Que fait-on de ce parchemin? Les esprits susdits apparaissent-ils? »

A la lettre était jointe naturellement une commande importante de parchemin vierge.

Le magicien vendait également une liqueur sympathique. « Ceux qui en absorbent quelques gouttes, dit la brochure, sont instantanément aimés de toutes les femmes. »

En voyant le succès de son commerce, l'escroc agrandit le cercle de ses opérations. Il envoya récemment des prospectus, dans lesquels il se faisait fort de vendre des recettes pour faire rêver une fiancée, pour trouver les objets volés, pour arrêter les serpents et les chevaux emballés, pour faire pousser les mous-

Cela posé, nous pouvons admettre qu'un dégénéré du moyen âge devait, plus aisément qu'un sujet moderne, extérioriser sa sensibilité. L'état de profonde hypnose, nécessaire aujourd'hui, n'était peut-être pas une condition absolue pour lui. Et cette hypothèse nous permet d'envisager une explication rationnelle et plausible de l'envoûtement.

Qu'on ne s'y trompe pas, si beaucoup d'envoûtements ont échoué, quelques-uns ont réussi : les procès conservés au *Registre criminel du Châtelet de Paris* peuvent en faire foi. Au résumé, nous ne verrions là qu'une confirmation éclatante de cette loi, que nous avons établie au cours de ce travail : l'empirisme criminel a toujours précédé de plusieurs siècles la logique et le génie scientifiques.

taches, pour empêcher les chiens d'aboyer, etc. C'est ce qui motiva l'intervention de la police.

Le magicien n'a pas été arrêté. C'est pour l'encourager à recommencer ailleurs ses exploits.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

MORT DE RUGGIERI

(V. page 7.)

Nous avons écrit que Ruggieri était mort *peu de temps* après son attentat contre Henri IV. Le Dr Legué nous fait observer que l'astrologue ne mourut en réalité qu'en 1615 à Paris.

Le *Mercure françois* de 1615 lui consacra une notice nécrologique, dont nous extrayons ce passage :

« La vieillesse, les gouttes et la gravelle l'ayant réduit à deux jours près de la mort, ses amis le conseillèrent de penser à Dieu et firent venir le curé de la paroisse, qu'il ne voulut voir.

« On lui mena des capucins, il se moqua d'eux : « Fols « que vous estes, leur dit-il, allés, il n'y a point d'autres « diables que les ennemis qui nous tourmentent en ce « moment, ny d'autre Dieu que les rois et princes qui seuls « nous peuvent advancer et faire du bien. »

On pourrait être surpris que pareil blasphème soit sorti de la bouche d'un abbé ? — Ruggieri avait été pourvu, dans les dernières années de sa vie, de l'abbaye de Saint-Mahé, en Basse-Bretagne ; mais il ne faut pas oublier que les abbayes de ce temps étaient des prébendes, assez analogues à nos modernes bureaux de tabac.

B

UN ÉPISODE DE LA SAINT-BARTHÉLEMY

(V. page 29.)

A propos du rôle actif joué par Catherine de Médicis à la journée du 24 août 1572, nous avons dit qu' « elle ne versa pas le sang de sa propre main; elle se contenta de *s'assurer de la virilité d'un huguenot qu'on disait impuissant* ».

Ce huguenot s'appelait Charles de Quellenec, baron du Pont, qui fut tué dans la nuit de la Saint-Barthélemy, et dont le cadavre gisait dans la cour du Louvre.

Ce baron du Pont avait épousé, le 20 juin 1568, Catherine de Parthenay, demoiselle de Soubize. La nullité de leur mariage, à la suite de l'épreuve du congrès, fut prononcée, mais le baron du Pont intenta appel du jugement (1)... Cet appel n'était pas encore jugé, quand le baron fut assassiné.

Ce n'est pas, à vrai dire, Catherine qui vint dans la cour du Louvre, après midi, constater l'impuissance du mari de Catherine de Parthenay; ce sont ses demoiselles d'honneur qui, du bout de leurs ombrelles, fouillèrent le haut-de-chausses du malheureux huguenot.

C

LA MALADIE DE LA DAUPHINE, EN 1767. — UN LIBELLE CONTRE TRONCHIN (2).

Lettre de M. Tronchin écrite à M. le contrôleur général.

(V. page 290.)

De Versailles, le 3 mars 1767.

Monseigneur, le zèle de Mme Pigace est bien louable, mais le mal de poitrine et les hémorroïdes de Mme la dau-

(1) Cf. *Principes sur la nullité du mariage pour cause d'impuissance*, par M*** (*Boucher d'Argis*), avocat au Parlement. A Londres. M. DCC LVI.

(2) D'après une brochure rarissime de la Bibliothèque Natio-

phine n'étant que les accidents de son mal qui date de plus loin, et qui, par conséquent, est indépendant du mal de poitrine et des hémorroïdes, je ne pense pas qu'un remède quelconque, qui n'aurait que ces deux accidents pour objet, pût réussir.

Je prends donc la liberté, monseigneur, de vous renvoyer le certificat et la lettre; et je profite avec bien de l'empressement de cette occasion pour vous assurer du profond respect avec lequel je suis.

Signé : TRONCHIN.

Réflexions.

Dans les disputes qui se sont élevées sur la maladie de Mme la dauphine, il était difficile de démêler la vérité; mais enfin elle a percé à travers les nuages dont on cherchait à la couvrir. La voici appuyée sur des faits qui ne peuvent laisser le moindre doute dans l'esprit et sur le propre témoignage de M. Tronchin.

1° Dans la lettre qu'on vient de lire, il a déclaré que le *mal de poitrine* de Mme la dauphine n'était que l'*accident* de sa maladie; par conséquent il ignorait le 3 mars, c'est-à-dire dix jours seulement avant la mort de cette princesse, qu'elle fût attaquée d'une phthisie pulmonaire; phthisie qui était le seul mal qui fut annoncé par les accidents, et que l'ouverture du cadavre nous a découvert.

2° Suivant M. Tronchin, la maladie *datait de plus loin, et était indépendante du mal de poitrine*. On peut donc dire, selon les principes de ce médecin, qu'une phthisie pulmonaire confirmée, et qui doit être dans dix jours terminée par la mort, est une maladie indépendante du mal de poitrine.

nale : *Lettre de Tronchin, sa déclaration sur la maladie de madame la dauphine et procès-verbal de l'ouverture du corps de cette princesse; avec des réflexions proposées à toutes les Facultés de médecine du royaume* (mars 1767). In-8 de 23 pp.

Mais quel était ce mal dont M. Tronchin faisait alors tant de mystère, et qui datait de plus loin? C'est une maladie bien extraordinaire, s'écriait-il dans les bulletins Il croyait, ou il a voulu faire croire, que c'était l'ouvrage du poison; il l'a dit, il l'a écrit, il l'a publié; c'est-à-dire que, pour éviter les reproches qu'il mérite, il a voulu diffamer la seule nation qui l'ait accueilli.

3° Dans cette même lettre, M. Tronchin a décidé qu'un *remède quelconque*, qui n'aurait pour objet que le mal de poitrine de Mme de la dauphine, ne pouvait réussir : le lait et les autres remèdes adoucissants consacrés à une telle maladie par l'expérience de tant de siècles, devaient donc être bannis du traitement d'une pareille maladie. Aussi, dès son arrivée à Versailles, M. Tronchin les a-t-il rejetés avec dédain, pour leur substituer la rhubarbe torréfiée, des rôties au vin, des tartines de beurre, des fricassées froides, des pigeons sur le gril, des lapins au gratin, des petits pâtés, des asperges, des huîtres, de la raie, des aloses, et d'autres poissons.

Ce n'est pas tout; on a soutenu un tel régime par du chocolat, de l'orangeade, des vins de Bourgogne et de Tokai pendant les repas, et dans les intervalles par les vins de Rota, de Pacaret et autres, dans lesquels on faisait tremper des biscuits faits avec des jaunes d'œufs.

Je rapporterai dans un second mémoire la liste de toutes les recettes de M. Tronchin; elles sont nombreuses, et cependant les mêmes. J'y ajouterai l'histoire de toutes les bévues dans lesquelles il tombe chaque jour, et je prouverai qu'un médecin qui ne voit des malades que chez lui n'en voit aucun.

Il serait difficile de deviner les vues qu'on pouvait se proposer dans un traitement de cette espèce. M. Tronchin voulait-il attaquer le fond de la maladie? C'était une vraie phtisie, et non un simple *mal de poitrine*, ou un accident qui en fut indépendant; c'est ce qu'on verra dans le procès-verbal. Or, quand on a les premières notions de la médecine, peut-on croire que dans un cas de cette espèce on trouvera quelque ressource dans un régime singulier? M. le

cardinal de Soubise en a été la victime : il était phtisique, et crachoit des flots de pus; mais M. Tronchin ne voyait que la goutte dans cette maladie. On dira peut-être, d'après M. Tronchin, qu'on voulait réparer les forces, pour qu'on pût traiter ensuite la maladie avec plus de succès. Mais elle faisait tous les jours de nouveaux progrès; la fièvre et la toux devenaient plus vives; le marasme ne laissait, pour ainsi dire, que la peau sur tous les membres. Que pouvaient produire dans un tel cas des aliments qu'on ne donnerait pas dans le mal de poitrine le plus léger? Un simple rhume ne deviendrait-il pas une véritable pulmonie, avec un tel régime et avec la rhubarbe torréfiée?

4° Les hémorroïdes qui ont tourmenté Mme la dauphine étaient sans doute un accident de la maladie. Mais quelle était la cause de cet accident? Peut-on se dissimuler qu'un flux hémorroïdal si excessif, qu'il a épuisé le sang et les forces, n'ait été une suite nécessaire des remèdes échauffants et du régime dont nous venons de parler? Voilà donc une phthisie pulmonaire inconnue à M. Tronchin, et un flux hémorroïdal auquel ce médecin a donné lieu par le traitement le plus singulier et le plus téméraire.

Déclaration de M. Tronchin, du 15 mars.

Avant de procéder à l'ouverture du corps, nous, soussignés, déclarons :

1° Que, sans pouvoir déterminer précisément le genre d'affection, la poitrine de Mme la dauphine nous a toujours paru affectée.

2° Que la toux, jusqu'aux quatre derniers jours, quoique grasse, s'était maintenue sans expectoration; l'examen des crachats n'a pu nous servir à caractériser le genre d'affection.

3° Que depuis ces quatre derniers jours les crachats qui ont été expectorés, n'ont eu de commun avec les crachats ordinaires purulents, que leur gravité spécifique.

4° Que le jour même de la mort, Mme la dauphine a rendu pour la première fois par la bouche une humeur sanieuse assez abondante, distincte des crachats, mais qui n'était pas purulente.

5° Qu'il n'y a jamais eu ni douleur de poitrine, ni difficulté de respirer, ni oppression, ni rougeur aux joues, ni haleine forte, ni difficulté de se coucher à droite ou à gauche, ni sueur nocturne, ni enflures aux extrémités inférieures.

6° Que depuis plus d'un mois les viscères du bas-ventre ont paru être en bon état, l'estomac ayant bien fait les fonctions, les selles ayant toujours été naturelles.

Signé : LABREUILLE, TRONCHIN.

Réflexions.

Dans les premières lignes de cette déclaration, M. Tronchin confesse qu'il n'a pu déterminer *précisément le genre d'affection ;* par conséquent il n'a pas connu cette affection, et il a traité une maladie sans la connaître. Dans le même endroit, M. Tronchin assure que la poitrine de Mme la dauphine lui a toujours paru affectée. Il est donc évident qu'il s'était trompé, lorsqu'il avait si souvent affirmé aux personnes les plus respectables, que la maladie n'avait d'autre source que le foie.

Mais supposons que la poitrine lui ait toujours paru affectée; comment accorder une telle idée avec le régime ridicule et pernicieux qu'il a prescrit à Mme la dauphine dès le premier jour qu'il s'est chargé de la maladie de cette princesse?

M. Tronchin ne paraît être ni plus conséquent ni plus éclairé dans le reste de cette déclaration.

1° Peut-on nier l'existence des crachats dans le cours de la maladie? Il est très certain que Mme la dauphine a craché du sang, du pus et de la sanie.

2° Où M. Tronchin a-t-il appris qu'il y a des liqueurs non

purulentes, qui ont la même gravité spécifique que le pus?

3° Ose-t-il avancer qu'une humeur sanieuse n'est point purulente, tandis qu'il est connu de tout le monde que la sanie n'est autre chose qu'un pus fort liquide, sanguinolent et ulcéreux?

4° Comment ce médecin peut-il assurer que dans une phthisie où tout le poumon était ruiné et suppuré, on n'a observé ni douleur de poitrine, ni difficulté de respirer, ni oppression, etc.? J'en appelle à l'expérience de tous les médecins.

5° M. Tronchin termine sa déclaration en annonçant le bon état de tous les viscéres du bas-ventre : il était bien éloigné de penser ainsi, lorsqu'il accusait uniquement le foie, comme étant la cause de tous les ravages.

Procès-verbal d'ouverture du corps.

Nous, soussignés, médecins et chirurgiens, convoqués par ordre du roi pour faire l'ouverture du corps de Mme la dauphine, le 15 mars, à dix heures du matin, avons remarqué ce qui suit :

Le premier coup d'œil sur les viscères du bas-ventre, après l'ouverture du péritoine, a présenté l'épiploon retiré, épaissi, une adhérence contre nature faisant bride, et partant du commencement de l'arc du côlon du côté droit, pour se terminer vers le cæcum; la surface de tous les boyaux grêles parsemée d'un grand nombre de petits points blancs, et d'une sorte de gelée lymphatique : ce qui est très commun dans les maladies longues.

Les glandes du mésentère de plus de moitié de grosseur que dans l'état ordinaire, ayant cependant conservé leur consistance naturelle; le foie s'est trouvé de volume, de couleur et de consistance parfaitement naturels. La matière était dans l'état naturel; les ovaires et la portion du ligament large qui les soutient, adhéraient fortement à des portions d'intestins descendues dans le petit bassin, et qui

les recouvraient. La substance qui collait ces parties entre elles, était semblable à celle que nous avons observée à la surface des intestins grêles, le tout sans épanchement ni aucun dépôt. La ratte et l'estomac, dans l'état naturel; les reins, le pancréas, les capsules atrabillaires, également.

La poitrine étant ouverte, le poumon du côté droit s'est présenté flétri et très rapetissé, fort inégal à la surface; les inégalités sans nombre qui s'y sont trouvées étaient dures, et paraissaient formées par des concrétions tuberculeuses : le poumon gauche gorgé et adhérent à la surface interne de la plèvre.

En pénétrant dans l'intérieur du poumon, nous avons trouvé les deux lobes supérieurs du poumon droit gorgés d'une matière purulente d'une mauvaise qualité, et fort puante, déposée dans des loges ou cellules qu'elles s'étaient pratiquées aux dépens de la substance du viscère; ces deux lobes étaient dans une pleine suppuration. Le troisième lobe du même poumon était moins malade, il avait moins de concrétion, moins de cellules remplies de pus; mais toute la substance était abreuvée d'une matière sanieuse. Le lobe supérieur du poumon gauche adhérait par toute l'étendue de sa surface à la plèvre, il était fort dur, comme schirreux, tout plein de pus à l'intérieur. Ce pus était, comme dans le poumon du côté droit, ramassé dans les loges ou foyers distincts les uns des autres, parmi lesquels il s'en trouvait un plus grand et plus profond, dont la hauteur allait à près de trois travers de doigt, et dont le calibre était tel qu'on pouvait aisément y engager le pouce. Le lobe inférieur du même poumon était dans le même état où nous avions trouvé le troisième lobe du poumon droit, c'est-à-dire tout abreuvé d'une matière sanieuse, et présentant plusieurs points de suppuration. Le cœur vuide, et sans aucun vice particulier.

Le cerveau et le cervelet n'offraient rien qui ne fût dans l'état le plus parfaitement naturel.

Signé : Senac, Lassone, Bouillac, Labreuille, Pibrac, Vernage, La Martinière, Chavignac, Lieutaud, Bourdelin,

A. Petit, Tronchin, Lassaigne, Loustoneau fils, Audirac, Andouillé, Boiscaillaud, Hevin, Portal, Loustoneau.

Réflexions.

Tel est le témoignage de la nature contre les décisions de M. Tronchin, témoignage qu'il n'a pas même soupçonné : car personne n'ignore qu'à son arrivée à Versailles, il ne trouva pas que la maladie de Mme la dauphine *fût aussi dangereuse qu'on le disait*. Il ne crut pas même que le marasme, la fièvre lente, la toux continuelle, pendant la nuit, pussent annoncer quelque ravage dans la poitrine. La malade, disait-il, se couche de tous côtés, sans qu'elle sente aucune douleur ni aucune difficulté de respirer; il y a donc, concluait-il, quelqu'autre partie où le mal a son principe. M. Tronchin ne peut nier qu'il ne fût dans ces idées; on en appelle à tout le public et même à ses partisans. La nature a parlé bien différemment : elle nous a montré, à l'ouverture du cadavre, une vraie phthisie, une suppuration dans le poumon, un amas de tubercules de toute espèce. De tels désordres ne sont pas rares; il n'y a point de pulmonique où on ne les trouve; ils ne peuvent même être douteux que pour un homme qui n'en a point vu (c'est à lui seul qu'il est permis de s'occuper d'autres parties qui sont dans l'état le plus naturel). On en appelle aux membres illustres des facultés de ce royaume, qui ne croiraient pas être médecins, s'ils n'avaient pas vu d'autres malades que ceux qui viennent dans leur cabinet.

Questions.

Un médecin qui n'est connu que par un *Traité sur la colique du Poitou*, et qui n'a paru dans cet ouvrage qu'un plagiaire sans connaissances, est-il en droit de mépriser tous les médecins de notre faculté, qui a produit tant de grands hommes, tels que les Fernel, les Duret, les Ba il-

loux, etc., et qui a été dans tous les temps, comme l'a dit un célèbre écrivain, l'école la plus auguste de la médecine? Aurait-on imaginé qu'un tel médecin eût osé se charger de la maladie de Mme la dauphine, éloigner tous les médecins qui avaient suivi cette maladie, la traiter uniquement avec la rhubarbe torréfiée, avec des vins et des aliments qui ont porté le feu dans la poitrine? N'est-il pas évident qu'un traitement de cette espèce ne pouvait qu'abréger les jours qui devaient au moins être prolongés; et par conséquent, n'est-ce pas un meurtre qu'on peut reprocher à ce traitement? Serait-on injuste, si on assurait qu'un médecin qui n'a pas connu une maladie si commune et si évidente, ne peut pas connaître les autres, qu'il ignore les remèdes qu'elles demandent, et que par conséquent il est indigne de toute confiance? Mais comment désabuser la prévention? Le public se souvient sans doute du médecin de Chaudray et de celui du Temple, charlatans de la première espèce, ennemis du nom même de la médecine. Fiers de la foule qui les suivait, ils avaient beaucoup de partisans, ils gagnaient beaucoup d'argent; n'est-il pas à craindre que leur race ne finisse pas?

Que faire? *Qui vult decipi decipiatur.*

Quel était l'auteur de ce virulent pamphlet? On a mis en avant plusieurs noms; mais l'auteur, qui s'était dérobé sous le voile de l'anonyme, ne fut jamais découvert.

D

DÉCLARATION DU ROI, CONCERNANT LES EMPOISONNEURS

Donnée à Versailles le 14 mars 1780. Registrée en Parlement le 20 mars 1780. Et au bailliage de Bar, le 4 avril 1780.

(V. page 293.)

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre
A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Nous avons été informé que des malfaiteurs, répandus dans les villes et campagnes, ont fait prendre à plusieurs particuliers qu'ils ont accostés sur les routes, ou chez lesquels ils se sont introduits sous différents prétextes, une liqueur narcotique, assoupissante et pernicieuse, qui a procuré au plus grand nombre un sommeil léthargique, accompagné de convulsions et délire, et a mis leurs jours en danger; et quoi que les exemples justement sévères, ordonnés contre plusieurs des coupables par différents arrêts de notre Parlement à Paris, Nous donnent lieu de penser qu'ils auront arrêté le cours d'un crime aussi dangereux, Nous avons néanmoins voulu manifester, dans toute l'étendue de notre domination, la ferme résolution où nous sommes de faire exécuter la rigueur des lois, contre tous ceux qui se serviront de vénéfices, de poisons, ou d'aucunes plantes vénéneuses, sous quelques dénominations qu'elles soient connues, soit que la mort s'en soit ensuivie ou non.

A ces causes, et autres à ce nous mouvant de l'avis de notre conseil, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, Nous avons dit, déclaré et ordonné, et par ces présentes, signées de notre main, disons, déclarons

et ordonnons que l'Édit de juillet 1682 (1) sera exécuté dans toutes ses dispositions, et notamment l'article VI dudit Édit; voulons que ceux qui seront convaincus de s'être servis de vénéfices, poisons, ou d'aucunes plantes vénéneuses indistinctement, et sous telles dénominations que les dites plantes soient connues, soient punis de la peine de mort; pourront même les juges aggraver le genre de supplice, et prononcer cumulativement la peine de la roue et celle du feu, suivant les circonstances; renouvellons les injonctions faites, par les articles dudit Édit, aux médecins, chirurgiens, maîtres en pharmacie et apothicaires, pour qu'ils aient à s'y conformer; faisons défenses à tous autres qu'aux maîtres en pharmacie et apothicaires, de tenir dans leur maison, magasin et boutique, aucuns poisons ou plantes vénéneuses, à la charge toutefois par les dits apothicaires d'observer, à l'égard des dites plantes, les mêmes précautions ordonnées pour les autres poisons, le tout sous les peines portées par le dit Edit. Donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier et registrer, et le contenu en icelles garder, observer et exécuter selon leur forme et teneur : car tel est notre plaisir; en témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

Donné à Versailles le quatorzième jour de mars l'an de grâce 1780, et de notre règne le sixième.

Signé : Louis.

Et plus bas, par le roi : Amelot, et scellée du grand sceau de cire jaune.

(1) Nous ne le reproduisons pas ici; il figure dans tous les Traités de toxicologie.

La déclaration de 1780, au contraire, que nous donnons ci-dessus, est généralement peu connue.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS CITÉS DANS LES DEUX VOLUMES

Les noms des personnages historiques sont indiqués en lettres capitales. Ceux des auteurs cités en lettres italiques.

Abou-Merovan-ibn-Zohar, I, 151.
Adam (Paul), I, 139 n.
Æpinus, II, 236.
Aetius, I, 63 n.
Agathocle, I, 281.
AGÉNOIS (le duc d'), II, 278.
AGRIPPA, I, 76, 77, 81, 84, 85 à 88, 98.
AGRIPPINE, I, 77, 104, 105, 126, 127, 132; II, 16.
AIGNAN, II, 168.
AISSÉ, II, 267 n.
Albert le Grand, I, 243 n.
Albert (Maurice), I, 92 n., 111 n., 116 n., 122 n., 123 n., 125 n.
ALBRET (Jeanne d'), I, 283; II, 9, 16, 32, 33, 41, 43, 44, 48 à 54, 70, 167, 183.
ALENÇON (duc d'), I, 336; II, 17, 25, 32, 39, 41.
ALEXANDRE III (tsar), II, 348.
ALEXANDRE VI (tsar), I, 280.
ALEXANDRE (de Serbie), II, 348.
ALEXANDRE VI (pape), I, 254, 257 à 262, 264 à 269, 273, 285, à 289; II, 27.
ALEXANDRE VII (pape), I, 280.
ALIPS LA PICHOISE, I, 169.
ALLUYE (comtesse d'), II, 109.
AMANTO (Jean d'), I, 249 à 251.
Amelot, II, 368.
AMOLO DE LABAING, I, 303.
AMY (d'), II, 179.
Andouillé, II, 364.
ANDROMAQUE, I, 42, 129, 130.
ANGEL, I, 184, 185 n.
ANJOU (comte d'), I, 204.
ANJOU (duc d'), II, 21, 32, 38, 39, 40.
ANTIN (M. d'), II, 226.
ANTISTIUS, I, 119.
ANTOINE, I, 174.
ANTONIA, I, 102.
Apulée, I, 6, 7.
ARAGON (d'), I, 262.
ARCHAGATUS, I, 116.
Aretée, II, 220.
ARGENSON (marquis d'), II, 262 n., 267 n., 269, 278, 282.
ARGENTON (comtesse d'), II, 109.
Aristote, I, 22.
ARMAGNAC (comtesse d'), II, 102, 181.
Arnaud, I, 314.
ARTAGNAN (d') II, 76.
ARTEMIDON, I, 122.
ARTOIS (Bernard d'), I, 249.
ARTOIS (Robert d'), I, 200, 217 à 220.
ARTOIS (comtesse d'), I, 203.

Artorius, I, 119, 120.
Asclépiades, I, 44, 116, 117, 120, 124.
Ascoli (Cecco d'), I, 252.
Asnières (Jean d'), I, 212.
Assérac (marquise d'), II, 166, 186.
Aubeterre (Mme d'), II, 13.
Aubigné (Agrippa d') II, 19 n., 50.
Auguste, I, 70 à 76, 78 à 81, 84 à 90, 92, 93, 95 à 100, 103, 106, 112, 120, 121; II, 76, 225, 226, 349.
Aumale (duc d'), II, 56.
Aumont (M. d'), II, 238.
Ausone, I, 121.
Auton (Jean d'), I, 245 n., 267 n.
Autriche (Anne d'), II, 104.
Autriche (archiduc d'), I, 245.
Autriche (Claude Félicité d'), II, 133.
Autriche (Jeanne d'), I, 255.
Autriche (Juan d'), I, 282; II, 12, 133.
Auvergne (d'), I, 15 n.
Avaux (comte d'), II, 20 n.
Averroès, I, 140.
Avicenne, I, 63 n., 105 n., 115 n. II, 64.
Ayetonne (marquis de), II, 133.
Bachimont, II, 100, 101, 106, 131, 158, 161 à 163, 189, 218.
Bachimont (Mme de), II, 189.
Baillard, I, 172, 177.
Baillon, I, 25, 311.
Bailloux, II, 365.
Bajazet, I, 258, 259.
Balzac, II, 12 n., 13, 14.
Bar (comte de), I, 216.
Barbézieux, II, 176.
Barbier, II, 265 n.
Barbot, I, 315 n.
Barenton, II, 205.
Barrère, II, 297.
Barthe (de la), II, 188 n.
Barthélemy (Ed. de), II, 61 n.
Bassompierre, II, 34 n.
Batie (comte de la), II, 97, 110.
Bauthier, I, 323.
Bavent (Madeleine), II, 98, 99.
Bavière (électeur de), II, 239.
Bayard, II, 3.
Bayle, I, 336 n., 337 n., 338 n., 340 n.
Baza, II, 40.
Beaujeu, I, 74 n.
Beaumont de Péréfixe, II, 116, 167 n.
Beauvais (de), I, 243 n.
Becquet, I, 97.
Bégin, II, 49.
Béjart, II, 126.
Belcastel, II, 60, 61.
Belleville (de), I, 179.
Bellier (la), II, 217, 218.
Belon, I, 238 n.
Belot, II, 99, 200, 201, 202, 203.
Bembo, I, 285.
Benais (de), I, 202.
Benoit (Dr), II, 339.
Benoit XI, I, 235 n., 252.
Benoit XIV, II, 279 n.
Bergeron (Dr), II, 335 n.
Bernard (Claude), I, 26 n., 28 n.
Bernardin, II, 126 à 131.
Bernheim, II, 91.
Berri (duc de), II, 232, 239 à 241, 261, 262.
Berri (la duchesse de), II, 240, 241, 258, 259 n.
Berry (duc de), I, 191.
Berthelot, I, 63 n., 64 n.
Bertin, II, 272.
Bertrand, II, 183.
Bertrandy, I, 215 n., 239 n.
Bérulle (de), I. 282.
Béthune (M. de), II, 159.
Beulé, I. 73 n. 81 n., 91 n., 111.

Bezons (M. de), II, 131.
Birague, I, 180 n.
Blache (abbé), II, 166, 167, 168, 186, 187.
Blanchard (Raphaël), II, 202.
Blanche (reine), I, 207, 209.
Blois (Jehan de), I, 169 n.
Blondel, II, 41.
Bocager, II, 115.
Bocarmé (comte de), II, 334.
Bodin, I, 7 n. 13 n. 334 n. 335 n.
Bodineau, II, 118.
Bœhm, II, 30, 46.
Bœrhaave, I, 282.
Boguet, I, 11 n. 15 n.
Boileau (Étienne), I, 180 n.
Boileau-Despréaux, II, 128.
Boiscaillaud, II, 364.
Boisjourdain, II, 266 n., 282 n., 283 n., 284 n.
Boislisle (de), II, 113 n., 149 n., 152 n.
Bolingbroke, I, 334.
Boniface, I, 202.
Bonnefon (Paul), II, 243.
Bonnelles (de), II, 110.
Bontemps, II, 57.
Bordenave, II, 50, 54.
Bordier, I, 33, 35.
Borgia (César), I, 255 à 259. 266 n., 285; II, 66, 68.
Boscher, II, 144.
Bosquet, I, 7.
Bosse (la), II, 196, 197, 201, 203. 207, 211, 212, 215.
Bossuet, II, 138, 139, 141, 142.
Bouchot, II, 12 n. 13, 14, 19 n., 27 n.
Boudin, II, 236, 239, 257.
Boufflers (maréchal de), II, 229.
Bougon (Dr), I, 323.
Bourgy (marquise de), II, 109.
Bouillac, II, 364.
Bouillé, II, 43 n.
Bouillon, I, 307 n.
Bouillon (duc de), II, 107.
Bouillon (duchesse de), II, 107, 108.
Bouldoc, II, 239.
Boulogne (cardinal de), I, 183.
Bourbon (Antoine de), II, 48, 52.
Bourbon (Antoinette de), II, 42.
Bourbon (duc de), I, 191.
Bourbon (duc de), II, 266, 267.
Bourdaloue, II, 185.
Bourdelin, II, 364.
Bourdelot, II, 144 n.
Bourgeois, I, 34.
Bourgogne (duc de), I, 179, 191, 246.
Bourgogne (comtesse de), I, 203.
Bourgogne (duc de), dauphin de France, II, 230, 234 à 238, 249, 261.
Bourgogne (Marie-Adélaïde de Savoie, duchesse de), II, 230 à 236, 249, 260, 261.
Bourneville, II, 336 n.
Boursier, II, 327.
Bourret, II, 312.
Boutier (la), II, 127 n.
Boutineau, I, 296 n., 297 n., 299 n.
Brancas (duc de Lauraguais), II, 276 n.
Brancas (duchesse de), II, 276 n., 277, 280, 281, 282.
Brantôme, I, 263, 276, 277; II, 12, 13, 19 n., 24 n., 28 à 31, 36 à 39, 62, 63, 67, 72.
Branza, I, 283.
Bréard, II, 289.
Brébisson, I, 323.
Bretagne (duc de), II, 228, 229, 234, 235.
Bretesche (Mme de la), II, 110.
Briancourt, II, 80, 89, 90.
Briau, I, 118 n., 119 n.

Brice, II, 275.
Brieger, I, 310 n.
Brilland (Ancelin Jean), II, 59, 60.
Brinvilliers (M. de), II, 40 n. 85, 86, 88, 204.
Brinvilliers (marquise de), I, 271; II, 80 à 93, 107, 115, 116, 120, 121, 150, 153, 164, 169 à 171, 178, 193, 194, 200, 203, 204, 207, 295.
Brioude, II, 221.
Brissac (duc de), II, 110, 222.
Brissaud, I, 301 n.
Britannicus, I, 57, 127, 132 à 136; II, 195,
Broce (Pierre de la), I, 202.
Brouardel, I, 275; II, 37, 145, 146, 337.
Brunehaut, I, 139, 140.
Brunet, II, 152 n. 207.
Brutus, I, 120.
Buckingham, I, 335.
Buonaventuri, I, 255.
Burchard, I, 255, 257, 260, 261 n., 264, 267 n., 270, 287, 290.
Burrhus, I, 131.
Bury (Blaze de), I, 75 n., 76 n., 84 n., 87 n., 271 à 273.
Busbec, II, 7 n.
Bussy-Rabutin, II, 127 n. 152 n.
Cabanès (docteur), I, 336, II, 36 n., 264 n., 287 n., 320 n.
Cadelan, II, 101, 162.
Caesonia, I, 114.
Caillart, II, 52.
Caius, I, 70, 77 à 81, 83, 84, 86, 89, 98, 100 à 102, 108 à 110, 113.
Cajetan, I, 203, 215, 217.
Caligula, I, 111 à 115, 131.
Calmels, I, 314 n,
Calmeil, I, 15 n.
Calpurnius, I, 280 n., 282.
Campan (Mme de), II, 291.
Cange (du), I, 200 n.
Canidie, I, 138.
Cantimpré, I, 243 n.
Capella, (Bianca), I, 255, 281.
Cardan, II, 65.
Carignan (princesse de), II, 106.
Carlos (don), II, 13.
Cassius, I, 120.
Castaing (docteur), II, 335.
Castelmayor (comte de), II, 100.
Catalina de Viariza (dona) II, 331, 332.
Catilina, I, 143.
Cativolk, I, 61, 62.
Caylus (comte de), II, 281.
Caylus (Mme de), II, 259, 260.
Cervantès, I, 12.
Cesalpin, I, 243 n.
César (Jules), I, 112, 117 à 119. II, 166.
Cessac (marquis de), II, 102, 188.
Cessières (de), I, 301.
Chabas, I, 47.
Chaboissière (la) II. 161, 162, 163, 188.
Chaillu (de), I, 308.
Chalais, II, 246.
Chamberlain (Hugh), II, 46.
Champier, I, 180 n.
Champlatreux (de), II, 178.
Champmeslé, II, 130.
Chandon, II, 245.
Chanteloup (Mme de), I, 213.
Chapelain, II, 130.
Chapuis (docteur), II, 69, 199. 200, 336, 338.
Chariclès, I, 110 n.
Charles V (roi de France), I, 180, 184, 185, 187.
Charles VI (roi de France), I, 158 n., 159, 187, 189 à 191, 336 n.
Charles VIII (roi de France), I, 257 à 259.
Charles IX (roi de France), I,

233 n., 237, 336 n. II, 5, 6, 16, 32 à 38, 44, 46, 48, 86.
Charles X (roi de France), II, 255.
Charles Ier (roi d'Angleterre), II, 134.
Charles II (roi d'Angleterre). II 159, 189.
Charles II (roi d'Espagne), II, 148 à 153.
Charles-Quint, II, 148, 151.
Charles VI (empereur), I, 184 n. 271.
Charles le Mauvais, 180 à 186. 299.
Charles d'Espagne (le connétable), I, 181.
Charpentier, II, 169.
Chartres (duc de), II, 228, 229, 235.
Chastreil (de), II, 100.
Chateauroux (duchesse de), II, 271 à 284, 286.
Chatillon (Odet de), II, 16, 32, 43, 44, 46, 48 n.
Chatillon (dame de), II. 47.
Chaulieu, II, 98.
Charignac, II, 364.
Chavigny (M. de), II, 278 n.
Chéron (la), II, 197, 203.
Childebert, I, 334.
Chilpéric, I, 139.
Chirac, II, 253 n., 258, 259, 260, 263 n., 264.
Choiseul (comte de), II, 284 à 287.
Choiseul (Mme de), II, 285.
Choiseul-Praslin (duc de), II, 330.
Choiseul-Praslin (duchesse de), II, 329.
Cholet, II, 161.
Chotard, II, 57.
Christine (la reine), II. 129.
Cicéron, I, 116, 122.
Circé, I, 2, 5, 137, 306, 309, 310, II, 248.
Claude, I, 120, 123 à 125, 127, 132.
Clemengis, I, 266 n., 270.
Clément, II, 259.
Clément V, I, 235 n., 239, 240 n., 248, 253 n., 255.
Clément VII, I, 282.
Clément (Pierre), I, 211 n., II, 82 n., 94 n., 113 n., 122 n., 184 n.
Clément (frère), I, 222.
Cléopatre, I, 73, 284.
Cléry, II, 332.
Clodia, I, 71.
Clovis, I, 139.
Coconas, I, 221, 336 à 340, II, 7, 37.
Colbert, I, VI. II, 67, 94 n. 159, 164, 171, 173, 179, 181.
Coligny, II, 21, 43, 44, 86.
Collart, II, 98.
Colombus, I, 115, 131.
Colonna, I, 259.
Colonna, II, 161.
Colonne, I, 215, 216.
Columelle, I, 144.
Combes (Cl.), II, 215,
Combes (Louis), II, 300, 304 n.
Cometo, I, 285.
Comeyn (de), I, 232.
Commines, I, 258, 267 n., 285, 297, 303, 304 n.
Commynges (marquis de), II, 110.
Concini, I, 283, 336.
Concini (Léonore Galigaï), I. 283, 335.
Condé (Louis de), II, 53.
Condé (prince de), II, 7, 8, 11, 12, 16, 21, 32, 41 n., 43, 44, 48, 56 à 61.
Conrad IV (de Souabe), I, 280 n.
Constance (de Souabe), I, 280 n.
Cook, II, 333.
Corneille (Pierre), II, 122, 123, 130.

Corneille (Thomas), II, 123.
Corisandre, II, 61 n.
Corre, I, 49 n.
Cosnac (Daniel de), II, 139.
Cossé, I, 180 n.
Coste, I. 306 n.
Cotton, II, 98, 172, 173 n.
Coulon, I, 239 n.
Courtenvaulx, I. 236.
Cousinot, I, 321 n.
Coussebans (vicomte de), II, 110.
Crassus, I, 116.
Cratevas, I, 46 n.
Crawfurd, II, 284 n.
Créqui (maréchal de), II, 110.
Choissy (M. de), II, 143 n.
Croix (de la), II, 98.
Cruveilher, II, 48, 58.
Ctésias, I, 275 n.
Cummins (John), II, 100.
Cuvier, I, 238 n.. 239 n.
Cuzacq, I, 225.
Daillon de Lude, I, 297, n.
Dalichamps, II, 216 n.
Damiens, II, 190.
Dandelot de Coligny. II, 32, 44, 45.
Dangeau, II, 149 n., 152, 157, 174, 226, 228, 229, 233.
Danger, I, 280 n.
Daniel de Saint-Antoine, II, 304 n.
Dante (Alighieri), I, 253.
Daremberg, I, 117, n.
Dauphin (le grand), II. 226, 227, 228, 261.
David, I, 295.
Debray, II, 172 n.
Deffand (Mme du), II, 269 n.
Delacroix, I, 13 n.
Delancre, I, 15 n.
De la Poix de Freminville, II, 293 n.
Delisle (Léopold), I, 202 n.
Desbordes (Mme), II, 142.
Deshayes, II, 98.
Desloges (la), II, 169.
Desneux, II, 52, 53.
Desrues, II, 293.
Diderot, I, 67 n.
Diodore de Sicile, I, 3, 18, 48.
Dion Cassius, I, 74, 79, 87 à 90, 95, 109, 136.
Dionis, II, 177.
Dioscoride, I, 27, 56, 59, 63, 64, 130, 142 à 144, II, 216.
Diesselhorst, I, 310 n.
Divini, II, 279 n.
Djem, I, 257 à 259.
Djihani, I, 242 n.
Domitia Lepida, I, 126.
Domitien, I, 143.
Dortes, II, 216 n.
Dorveaux, I, 194 n.
Doublet, II, 73.
Draga (la reine), II, 341, 348.
Dreux (Mme de), II, 109, 197.
Drusus, I, 98 à 103, 108, 123.
Dubois (d'Amiens), I, 75, 86 n. 96 n., II, 236.
Dubousquet, II, 98.
Duclos (C. Pinot), I, 302, II, 245, 250.
Ducoudray, I, 294, 295, 306.
Du Guesclin, II, 3.
Duham, II, 346.
Dulong (abbé), II, 116.
Dumangin, II, 322.
Dumas, II, 82 n.
Dumas (Alex), II, 32, 33, 37.
Dumoulin, II, 279.
Duplès Agier, I, 161 n., 322.
Duplomb (Ch.), II, 276, 280 n.
Durand le Gros, I, 15.
Durandus, I, 270 n.
Duret, II, 365.
Durey, II, 300, 302 à 307.
Dusarp (Rév. P.), I, 312.
Dussieux, II, 227.
Dussis, 98.
Dutertre, II, 177.

Duverney, II, 278 n.
Édouard III, I, 219.
Egine (d'), I, 23 n., 26 n., 63 n.
Élien, I. 23 n.
Élisabeth d'Espagne, II, 12, 13.
Élisabeth de France, II, 332.
Épernon (d'), I, 222.
Escovedo, I, 280 n.
Esprit, II, 142.
Esquien, I, 235 n., 240 n., 242 n. 243 n.
Este (d'), I, 256.
Estoile (l'), I, 179 n., 221, II, 4, 6, 39, 41 n.
Estrosses (d'), II, 38 n.
Étienne, I, 169.
Eudemus, I, 101, 123.
Eugène (prince), II, 107.
Évrard, I, 216.
Eyssartier, II, 329.
Fabius Maximus, I, 87.
Fagon, III, 118, 119, 175, 228, 239, 257, 259, 260.
Falconnet, II, 140 n.
Félix Faure, II, 348.
Ferdinand, I, 254, 255.
Féré, II, 28 n.
Fernel, II, 26 n., 365.
Ferrand, II, 7 n.
Ferrier, II, 23 n.
Ferté (duc de la), II, 113.
Feuillet, II, 142.
Féline, II, 177.
Feuquières (marquis de), II, 110. 111.
Fiefbrun, II, 61 n.
Fiennes (Mme de), II, 136.
Filastre (la), II, 98, 172, 173 n. 217.
Finot, I, 177 n.
Fioraventi (de), II, 66.
Fiorent, I, 260 n.
Flandin, I, 13, 60, 105 n., 126 n., 130, 271, 275 n., 280 n.
Flourac, I, 240.
Foix (Marguerite de), I, 182, 239, 240 n., 241 n.
Foix Béarn (Gaston de), I, 239, 240 n., 241 n.
Folet, II, 73.
Fontana, I, 106 n.
Fontanges (Mlle de), II, 81, 133, 182 à 185, 286.
Fontenelle, II, 118 n., 119, 245.
Fortinius Nattius, I. 105 n.
Fossey, I, 317, 323, 326 n.
Foucquet (Jehan), I, 296 n.
Fouilloux (Mme de), II, 105.
Fouquet, III, 100, 118, 164, 170 à 174.
Fouquet (Mme), II, 117.
Fouquier, II, 82 n.
Fournier, II, 117 n.
Franchini, II, 154, 155, 156.
François Ier, II, 4, 16. 77, 269 n.
François II, II, 32, 38.
Franklin, I, 248 n. 284, II, 165.
Frédégonde, I, 139, 140, 334.
Frédéric II (de Souabe), I, 280 n.
Fréjus (Mgr de), II, 266.
Friedlander, I, 318.
Friedrich (Otto), II, 321.
Froissart, I, 180, 182, 184.
Fronsac, II, 234.
Funck-Brentano, II, 78, 82 n., 85, 94 n., 116, 122 n., 126, 128. 184 n.
Furetières, II, 52 n.
Galéas (Jean), I, 282.
Galiani (Abbé), II, 272.
Galien, I, 18 n., 37, n., 39, 64, 105, 130, 144, 235, 236, 319 n.
Galtié (Mme), II, 93 n.
Gamaches (Mme de), II, 110.
Gamain, II, 296 à 319.
Gardemain, I, 334.
Gargan (Nicolas), II, 335.
Garelli, I, 271, 279 n.
Garus, II, 258 n.
Gaulles (de), I, 202 n.
Gauric (Luc), II, 23, 24.

Gautier (Armand), II, 199, 337.
Gautier (Emile), II, 70, 223, 340, 341.
Gay (V.) I, 194 n., 244 n.
Gebhart, I, 255 n., 256 n., 260 n., 261 n., 266 n.
Geoffroy de Saint-Hilaire, I. 20.
Geraldi, I, 251.
Gérard, II, 98.
Géraud, I, 154 n.
Germanicus, I, 92, 98, 100 à 108, 112, 129, 135.
Germonville (Margot de), I, 183.
Gervais. II, 177.
Gilbert, I, 6 n., 55 n., 61 n., 62 n., 65 n., 130, 135 n., 143 n., 146 n., 199 n., 283, II, 63 n., 66.
Gilles de la Tourette, II, 37.
Ginisty, I, 265.
Giraudet, I, 296 n.
Girault (la), II, 197.
Glammis (lady), II, 335.
Glaser, I, 180 n., II, 115 à 120, 170.
Gleichen, II, 287.
Glocester (duc de), I, 334.
Glycon, I, 122.
Godefroy, I, 159 n.
Goncourt (J. et Ed. de), II, 271 n., 280 n., 282 n., 284 n., 286 n.
Gondrin (M. de), II, 234,
Gordon, I, 266 n., 285, 286, 290.
Gorle (la de), II, 128.
Gortz (abbé), I, 176, 178.
Got (Bertrand de) I, 239, 240 n.
Grammont (Mme de), II, 56.
Grandier (Urbain), II, 79.
Grave, 179 n., 180 n., 185 n. II, 25.
Grégoire XI, I, 183.
Grégoire de Tours, I, 26 n.
Gregorovius, I, 267 n.
Grille (bailli de) II, 284.
Gros-René, II, 122, 123.
Groulart, II, 25 n.
Guaita (de), I, 197 n.
Guardia, I, 141 n.
Guénaut, II, 166, 258.
Guérard, I, 240 n.
Guérin, I, 295, 296.
Guet (Pierre), II, 291.
Guibourg (abbé), I, 226, II, 96, 98, 102, 183, 221.
Guichard, I, 203, 211.
Guichardin, I, 285.
Guilain, I, 48 n.
Guillart, II, 50,
Guillerville (Mlle de), II, 51.
Guillori (le P.), II, 187.
Guise (Claude de), II, 8, 9, 34 n., 43, 50, 62, 69.
Guise (François de), II, 72, 73.
Guistinian, 261, 267 n.
Guyenne (Charles de), I, 301 à 304.
Guyon Loys, I, 247 n.
Guizot, I, 154 n.
Hahn, I, 18 n., 333.
Hahnemann, I, 4 n.
Halotus, I, 127.
Hammer, I, 258.
Hauréau, I, 137, 202 n.
Havré (marquise d'), II, 12.
Hécate, I, 3 n.
Heckel, I, 311.
Hélène, I, 17 n.
Henri II, II, 5, 19, 21, 23, 24, 26 n., 35.
Henri III, I, 221, 222, II, 7 n., 55.
Henri IV, I, 222, 247, 283, 339, II, 7, 11, 33, 34 n., 44, 48, 53, 55, 56, 59, 61, 75, 357.
Henri V, II, 255, 256.
Henri II (d'Angleterre), I, 280 n.
Henri IV (de Souabe), I, 280 n.
Henri VI, I, 283.
Henri VII, I, 282.
Henri VIII (d'Angleterre), I, 280 n., 335.
Henriette-Anne d'Angleterre

(Madame), II, 58, 129, 132, 134 à 147, 148, 150, 174, 258.
Henriette de France, II, 129, 134, 139.
Hérodote, I, 61 n.
Heurtier, II, 300.
Hévrin, II, 364.
Hincmar, I, 67 n.
Hippocrate, I, 55, 56, II, 235, 236.
Hirsauge, I, 7 n.
Hœfer, I, 145 n., 146 n., II, 120 n.
Hofmann, II, 212 n.
Homberg, II, 245.
Homère, I, 21, 130.
Horace, I, 6.
Houssaye, I, 282.
Huet, II, 259.
Hugues le Serrurier, II, 9.
Huillard-Bréolles, II, 30 n.
Humboldt, I, 29.
Hungerford, I, 336.
Huppin, I, 220.
Isambert, II, 94 n.
Instington, II, 335.
Jung, II, 113 n.
Jacob (P. L.), II, 304 n.
Jacoby, I, 82, 83 n., 92 n., 93 n., 94, 97, 100 n., 103, 132 n.
Jacques Ier (d'Angleterre), I, 280 n.
Jacques II (roi d'Angleterre), II, 26 n., 137.
Janet, II, 86, 91 n.
Jason, I, 2, 57.
Jaubert, I, 212 n.
Jaucourt, I, 67 n.
Jean XXI (pape), I, 340, 341.
Jean XXII (pape, Jacques Duèze), I, 215 n., 231, 236 à 240, 241, 248, 251, 310, 341.
Jeanne (reine de Navarre), I, 182, 205, 209, 218.
Jeanne d'Arc, II, 91.
Jegado (Hélène), II, 330, 345.
Jehan (Marguerite de), II, 196.
Jehan du Pré, I, 216, 217.
Jehan le Porcher, I, 159, 160.
Jehannin le Fourrier, I, 170 n.
Johannès-Chatin, I, 311.
Jouffroy, I, 172, 173, 176 à 179.
Jorio (Paolo), I, 273, 285.
Juba, I, 115.
Julie, I, 71, 76 à 78, 84, 101.
Julie (de l'Opéra), II, 253 n.
Juvenal des Ursins, I, 158 n., 159 n.
Klasowski, II, 345.
Krafft-Ebing, II, 29 n.
La Beaumelle, II, 244 n., 262 n.
La Chaussée, II, 87.
Lacroix, I, 327 n., 320 n., 335 n.
Ladesse, I, 310.
Laborde, I, 35.
Labreuille, II, 362, 364.
Lacassagne, II, 339.
Lacoste, II, 329.
Lacour (Louis), II, 282 n.
Ladislas (roi de Naples), I, 282, 283, 287, II, 63.
Lafayette (Mme de), II, 141, 153, 157.
Lafarge (Mme), II, 328, 329.
La Ferté (duchesse de la), II, 250.
Lafont d'Aussonne, II, 298 n., 320.
La Fontaine, I, 62, II, 123.
Lagarde (Henri), II, 118 n., 120 n.
La Garde, I, 310 n.
Lagneau, I, 25 n.
Lagrange-Chancel, II, 132, 247 n. 265 n.
Lagrenée, I, 49.
Lair, II, 105.
Lalanne, II, 39.
Lambadarios, I, 37.
Lamairon (M. de), II, 313, 318.
La Martinière, II, 364.
La Miraille, II, 4.

La Mole, I, 221, 336 à 340, II, 7, 37.
Langius, I, 283.
Langlois (docteur), II, 214.
Langlois (V.), I, 202 n.
La Pommerais, II, 335.
Larcher (le président), II, 116.
La Reynie, II, 95, 97, 99, 172, 173.
Lassonne, II, 364.
Latteignant, II, 206.
Latilly (de), I, 202.
Lauraguais, (de Branca), II, 276 n.
Laurentius, I, 315 n.
Lebedef, II, 214.
Le Blant, I, 310 n.
Leconte, I, 48 n.
Lefébure, II, 98.
Lefèron (la présidente), II, 64, 211, 213.
Lefèvre (Nicolas), II, 118.
Legendre (docteur), II, 145, 146.
Legrelle, II, 156.
Legué (docteur), II, 94 n., 122 n., 127, 128, 145, 185 n., 358.
Lehugeur, I, 294.
Le Laboureur, I, 330 n., 338 n., 339 n.
Leloyer, I, 7 n.
Le Marchand, II, 245 n.
Lémery, I, 238 n.
Lemontey, II, 263.
Lenée, I, 41.
Lenglet du Fresnoy I, 304 n., 340.
Léon XIII, II, 348, 349.
Léon, II, 10, 76.
Léonard (le Père), II, 149.
Lepère (la), II, 98, 210, 215.
Lentillac (de), I, 295.
Le Roi (docteur), II, 318.
Le Roi (J. A.), II, 303 n.
Lesage, II, 98, 108, 110, 111, 112, 123, 181, 182, 194 n., 205, 206, 207.
Leseure (de), II, 247 n., 249 n., 251 n., 265 n.
Le Tessier (fille Marie), II, 291.
Leter, I, 332.
Lespleignez, I. 194 n., II, 68 n.
Levi (Eliphas), I, 199, 253 n.
Lewin, I, 314 à 316.
L'Hote, II, 336 n.
Liebault, I, 15.
Lieutaud, II, 464.
Lighton (Thomas), II, 46. 46 n.
Limeil (Mlle de), II, 11.
Lionne (de), II, 143, 164, 177, 178, 179.
Lionne (Mme de), II, 109, 178.
Littré, I, 40, 57, 59. 107 n., 131 n., 134 n., 135, 144 n. II, 146.
Livia, I, 123.
Livie, I, 70 à 89, 95, 97 à 99, 107, 108, II, 225.
Livilla, I, 100, 101.
Livourne, II, 161.
Locuste, I, 127, 129, 130, 133, 137, II, 271.
Loiseleur, II, 82 n., 94 n., 122 n.
Lollius, I, 79
Lombard (Jean), I, 139 n.
Lorraine (cardinal de), II, 8, 16, 41, 42.
Lorraine (chevalier de), II, 116, 135, 136, 137.
Lorraine (Claude de), II, 42.
Louis X, I, 202, 203, 210, 213 à 215, 217.
Louis XI, I, 295, 296 n., 297 n., 298 n., 301 à 304, II, 36.
Louis XII, I, 245.
Louis XIII, II, 34 n., 75, 77.
Louis XIV, I, IV, 226, 247. II, 2, 11, 26, 73, 76, 77, 101 à 113. 135, 137, 139, 142, 144, 149 à 190, 225, 226, 230, 231, 238, 242, 244, 259 n., 262, 271, 289.
Louis XV, I, 247, II, 190, 235,

245, 250 n., 262, 263, 271, 272, 276.
Louis XVI, I, IV, II. 281, 285, 296, 299 à 319. 321, 322.
Louis XVII, II, 320, 321, 322.
Louis le Débonnaire, II. 246. II, 246.
Louis-Philippe Ier, II, 255. 256.
Louis Blanc, II; 255 n., 304.
Loustonneau, II, 364.
Loustonneau fils, II, 364.
Louvois, II, 99, 111, 117 n., 130. 131. 132, 158, 159, 164, 172, 174 à 177, 188, 189.
Lucain, I, 6.
Lucius, I, 70, 77 à 79, 83 à 86, 98, 108.
Lucrèce Borgia, I, 256.
Lulle, 340.
Lusignan (Mme de), II, 110.
Luxembourg (duc de), II, 111, 112, 113, 259.
Luxeuil (abbé de). I, 171, 173, 175.
Luynes (de), II, 284 n.
Lycdus, I, 101.
Macete, I, 229, 230.
Machiavel, I, 268.
Macron, I, 109.
Madame (voir Henriette-Anne d'Angleterre *et* princesse Palatine).
Mademoiselle (la Grande), II, 221.
Magenberg (Conrad vom), I, 243 n.
Mahaut, I, 203.
Mahomet II, I, 142.
Maimonidès, I, 146 à 148, 150.
Maine (duc du), II, 259, 262.
Maine (duchesse du), II, 261.
Mainfroi, I, 280 n.
Maintenon (Mme de), II, 225, 230, 231, 243, 246, 257, 260, 261.
Malatesta, I, 263.
Malbec, I, 20, 34.
Malherbe, I, 180 n.
Mancon, I, 175 à 177.
Mandeville (de), I, 237 n.
Manon (la), II, 127 n.
Mansfeld (comte), II, 149, 152, 153, 157.
Mantoue (duc de), I, 289.
Manuel (Blanco), I, 15.
Manwood (Noger), II, 46, 48 n.
Mar (le comte de), II, 335.
Marais, II, 347, 248, 268 n., 269 n.
Marc Antoine, I, 71, 73.
Marcé, I, 112.
Marcella, I, 77.
Marcellus, I, 73 à 76, 86, 92.
Marcia, I, 87.
Marcus Lucullus, I, 79.
Maréschal, II, 238, 257.
Margot, I, 229, 230.
Marguerite (de France, reine de Navarre), II, 7 n., 22 n., 32, 36, 44, 49.
Mariana, II, 13.
Marie-Antoinette (reine de France), II, 149, 291, 294, 306, 307, 317, 325.
Marie-Casimire (reine de Pologne), II, 159, 160.
Marie-Josèphe (dauphine), II, 285 à 290, 358 à 366.
Marie-Louise (reine d'Espagne), II, 107, 148 à 158.
Marie-Thérèse (reine de France), II, 104, 180, 259.
Mariette (abbé), II, 182, 216.
Marigny (Enguerrand de), II, 202, 211 à 215.
Marigny (Jean de), I, 212.
Marini, I, 263.
Mark (Robert de la, duc de Bouillon), II, 12.
Marlet, II, 23, 24 n.
Marmontel, II, 251 n.
Marsan (M. de), II, 229.

Marsh, II, 193, 328.
MARTANGES (major de), II, 288.
Martial, I, 319.
Martin (Henri), I, 302.
MARTINA, I, 103, 107.
MARTINET, II, 98.
Martin-Lauzer, I, 177 n.
MARTIN LE BRETON, I, 170 n.
Maspéro, I, 47,
Mathieu (Pierre), II, 51, 52.
Mathiole, II, 216 n.
Matignon, I, 50, 52.
Maugras (Gaston), II, 287 n.
MAUREPAS, II, 240, 276 à 286.
MAUREVERT, II, 21, 30, 35, 46, 86.
MAZARIN, I, 273; II, 73, 103, 104, 108, 164 à 171, 186, 187, 258.
MÉCHIEL. I, 262.
MECKELBOURG (Mme de), II, 136, 142.
MÉDÉE, I, 2, 3, 57, 61, 144, 305 à 307; II, 86, 248.
MÉDICIS (Catherine de), I, 221; II, 4, 5, 11, 14 à 41, 44, 46, 50, 54, 358.
MÉDICIS (François de), I, 255.
MÉDICIS (Isabelle de), II, 14.
MÉDICIS (Marie de), I, 283.
MEDIUS, II, 57.
MÉGRIN, I, 222.
MÉNARD (M. de), II, 109.
Ménécratès, I, 120.
Ménestrier (le P.), II, 26 n.
Menière, I, 23 n., 76 n.
Menin, II, 242, 243, 253 n.
MENOU (de), I, 303.
MENOU (la), II, 127 n,
Mercurialis, II, 65, 66.
Merejkouski, I, 139 n.
MERSAN (M. de), II, 137.
MESMES (de), II, 26.
MESNARD, II, 57.
Mesnard (Paul), II, 127.
MESSALINE, I, 123, 124; II, 28.
Mézerai, I, 336.
MEZIÈRE (de la), I, 295, 298.
MICHEL-ANGE, I, 268.
Michelet, I, VI, 287; II, 78, 82 n., 94 n., 98, 103.
MICHELETTO, I, 256.
MITHRIDATE, I, 37, 42 n., 44 n,, 47, 116.
MODÈNE (cardinal de), I, 262.
Mœrlans, I, 243 n.
MOLIÈRE, II, 123, 124, 128, 129, 130, 207.
MONREALE (de), I, 262.
MONTAUBAN (Mme de), II, 110.
MONTECUCULLI, II, 19.
MONTESPAN (Mme de), II, 18 n., 77, 81, 110, 114, 132, 180 à 184, 221, 286.
MONTESQUIEU, II, 281.
MONTESQUIOU, II, 55.
MONTGOMERY, II, 23, 24.
Montignac (de), I, 225.
MONTIGNY (Lucas de), II, 269.
MONTMORENCY (connétable Anne de), I, 180 n.; II, 19.
MONTMORENCY (Jeanne de), II, 60.
Montmorency (Mme de), II. 127.
MONTMORT (Mme de), II, 110.
MONTPELLIER (de), I, 252.
MONTPENSIER (duchesse de), I, 222.
MONTPENSIER (Mlle de), II, 140 n., 141.
MOREAU (Jehan), I, 296 n.
MOREAU (Simon apothicaire), I, 296 n., 298.
MOREAU, II, 172.
Moreau, II, 336 n.
Morel de Choisy, II, 94 n., 204 n.
MORON, II, 200, 201.
MOROSINI (le Doge), II, 176.
Mortimer-Ternaux, II, 303 n.
MOUCHARD (Adrien), II, 335.
MOUSTIERS II, 138 n.

Mouy (de), II. 21.
Mummol, II, 334.
Muratori, I, 262 n., 263 n., 267 n., 268, 277, 278 n.
Murray, I, 56 n.
Musa. I, 73, 75, 90, 121.
Musset (le député), II, 299, 315, 316.
Nabuchodonosor, I, 307, 308.
Nail, II, 98.
Nangis (Guill. de), I, 151 n., 181 n., 203 n., 223 n.
Napoléon, I, 248.
Narcisse, I, 124, 132.
Nass (Dr Lucien), II, 205 n.
Navarre (Pierre de), I, 192.
Navarre (reine de), V. Jeanne, reine de Navarre.
Néron, I, 70, 100, 126, 129, 131 à 134, 136, 137; II, 20, 130.
Nesles (marquis de), II, 253 n.
Neufchatel (Antoine de), I, 171, 174.
Nevers (duc de), II, 40.
Nicaise I, 142 n., 180 n., 181 n.
Nicandre, I, 56, 57, 62, 64, 142 à 144.
Nicolas (d'Alexandre), I, 146.
Nicole, II, 130.
Nieves (dona), II, 331, 333.
Nivelle, II, 90.
Noailles (duc de), II, 200, 261.
Noël, I, 62 n.
Novro-Dei, I, 207, 210.
Nogaret, I, 207.
Noyes, I, 203.
Nuttal, I, 333.
Nynauld, I, 13 n.
Octave, I, 119 à 122.
Octavie, I, 73, 77, 84, 99.
Ogier, I, 63 n. 337.
Olæus Magnus, I, 327.
Orfila, II, 326, 328, 329.
Oribase, I, 63 n., 144 n.
Orléans (Philippe duc d'), (Monsieur), II, 133, 135, 136, 137, 141.
Orléans (Philippe, le régent). II, 240, 242 à 263, 266, 268.
Orléans (Françoise d'), II, 51, 53,
Oropeza (comte d'), II, 152 n.
Orphée, I, 55.
Orsini, I, 259 à 261, 264.
Orsolini, I, 283.
Ovide, I, 46, 70 n. 306, 308 n.
Pagé, I, 340.
Pagitot, I, 288.
Palatine (Madame), II, 227, 228, 241, 246, 259, 260.
Pallet, II, 57.
Palma Cayet, I, 222.
Palmer (William), II, 335.
Pamphile, I, 7.
Pancine, I, 104, 106, 107.
Pansa, I, 122.
Papias, I, 45.
Papus, I, 197 n., 330.
Paradère (la), II, 265.
Paracelse, II, 117.
Parc (Thérèse du) II, 122 à 131.
Paré, I, 27 n., 237; II, 36, 38 n., 63, 64, 65, 73.
Parme (duc de), II, 107.
Parrot, I, 20.
Partenay (Catherine de), II, 358.
Parthenay (de), I. 154.
Parysatis, I, 275 n.
Pascal, II, 30.
Passavart, II, 172.
Pastor, I, 276 n.
Patereulus, I, 70 n., 71 n.
Patin (Gui), II, 139 n., 140, 164, 165, 166, 258, 259.
Paulmier, II, 288.
Pauvo, II, 335.
Paviot, I, 213.
Pédro de Balboa, II, 331, 332, 333.
Pelletan (Dr), II, 322.

Pelletan (Eugène), II, 165.
Périclès, II, 76.
Perrens, I, 181 n.
Perrotto, I, 256.
Petit (A.), II, 364.
Petit (M.), II, 186.
Phalari (duchesse de), II, 253 n., 264, 265.
Philippe II, roi d'Espagne, I, 280 n., 282; II, 12, 13, 148.
Philippe III (le Hardi), I, 202.
Philippe IV (le Bel), I, 202, 203, 212, 214.
Philippe V (le Long), I, 236, 239, 246.
Philostrate, I, 143 n.
Phisalix Picot, I, 315 n.
Pibrac, II, 22., 24, 364.
Pic de la Mirandole, I, 270.
Pierre le Bon, I, 145 n.
Pietro, II, 167, 186.
Pietro Vernier (l'ambassadeur), II, 176.
Pigace (Mme), II, 358.
Pinon de Martray, II, 171.
Pirot (le P.) II, 90, 194, 195 n., 204 n.
Pison, I, 103 à 106, 122.
Piton, II, 22 n.
Platina, I, 285.
Platon, I, 55, 56, 57 n.
Plaute, I, 268.
Plessis au Chat (du), II, 100.
Pline, I, 3, 18, 25 à 27, 39, 40, 42 à 46, 62 à 64, 90 n., 92 n., 105 n., 116, 125, 143, 144, 238, 239 n., 243 n., 319 n.
Plutarque, I, 90 n., 92., 126.
Pogatscher, I, 242 n.
Poitiers (Comte de), I, 215 à 217.
Poitiers (Diane de), II, 19, 26 n., 43 n.
Polignac (vicomtesse de), II, 109.
Poltrot, II, 45, 72.
Pomet, I, 244 n.
Pompadour (Mme de), II, 285, 286.
Pompée, I, 41, 43.
Poncet d'Orvilliers, II, 160, 206.
Pons d'Amelas, I, 295.
Ponzetti, II, 65.
Porcian, II, 32.
Porete (Marguerite), I, 202.
Porta, I, 6, 283.
Portal, II, 364.
Pouchet (le Professeur), I, 315, 316 n.
Poulaillon (M. de), II, 196, 211.
Poulaillon (Mme de), II, 109, 196, 197, 211, 212.
Pradon, II, 131.
Prie (marquis de), II, 268.
Prie (marquise de), II, 263, 266, 267 n., 268, 270.
Priuli, I, 258,
Proal, (Louis), II, 339, 344 n.
Provins (Henri), II, 321.
Ptolémée, I, 115.
Puech (Dr H.), II, 217.
Quicherat, I, 302.
Quinquand, I, 311.
Quintus-Serenus, I, 43.
Rabastens (de), I, 295.
Rabbinovicz, I, 147 n.
Rabel, II, 100, 101, 102, 163, 188, 189.
Rabelais, II, 160.
Racine, I, 133 n.; II, 115, 122 à 131.
Rainilambo, I, 312.
Raspail, II, 166, 328.
Ravaillac, II, 132.
Ravaisson, II, 94 n., 108, 115, 122 n., 169 n., 173, 176 n., 178, 218.
Rébellian, II, 140.
Rébenac, II, 150, 153, 154.
Regnaud, I, 204, 205.
Regnaud de Poilly, I, 161 à 169.

Regnault (Dr Félix), I, 312.
Regnault (Dr Jules), I, 308 n., 309 n., 312, 334 n.
Regnier de la Planche, II, 41.
Reichert, I, 310 n.
Reinach, I, 40, 41, 45.
René, II, 5, 6, 8, 9, 20, 21, 33, 45, 50, 67 à 71.
Renée (Amédée), II, 108 n.
Retz (Cardinal de), II, 166, 168 n., 186, 187, 188.
Reynaud, I, 212 n. 267 n.
Richelieu (cardinal de), I, 282, II, 75, 135.
Richelieu (duc de), II. 276 n., 284.
Richelieu (duchesse de), II, 109
Richepin, I, 139 n.
Ricordi, I, 252.
Rigault, I, 203, 205 n., 209 n.
Robespierre, II, 320.
Robinet, II, 124, 128.
Robinet de Cléry, II, 331, 334 n.
Robiquet, II. 7 n., 40 n.
Rochas (de), I, 197 n., 217 n., 228, 351 à 354.
Roche Saudyeu (de la), II, 56.
Rodericus a Castro, I, 317.
Rodolphe II, II, 7, n.
Rehmberg, I, 93.
Rognetta, I, 56 n.
Roland, II, 296, 297, 300, 314.
Roland (Mme), II, 91.
Romany, II, 183.
Romulus, I, 128.
Rondeau, I, 33.
Rondeau (Mme) II, 101.
Rouffiandis, I, 310.
Roure (Mme du), II, 110.
Roussel, I, 239 n.
Rue (de), I, 185 n , 186.
Ruggieri I, 231, 222, 336 à 340, II, 6, 7, 8, 357.
Ruilly (de), I, 232, 233.
Ruvigny (marquis de), II, 110.
Saarsfield (sir), II, 178 n.
Sacquainville (Mme de), I, 182.
Sagebran, I, 218.
Sahagun, 333,
Saint Augustin, I, 7 n.
Saint-Aignan (duc de), II, 187.
Saint-Arnould, II, 172.
Saint-Barthélemy, II, 8, 9, 10, 21, 50, 67.
Saint-Esprit, II, 259.
Saint-Just d'Alligre, II, 72, 73.
Saint-Luc, II, 56.
Saint-Macaire, I, 7 n.
Saint-Paul (M. de), II, 178.
Saint-Renault (Chevalier de), II, 110.
Saint-Simon, II, 105, 106 n., 112 n., 136, 149 n., 152 n., 153, 154, 157, 174, 176 n., 236, 239, 240, 241, 246, 250, 251 n., 252 n., 253 n., 254, 257, 259.
Sainte-Croix, II, 86, 87, 89, 91, 94, 115, 116, 120, 203, 204, 209, 222.
Saintenoy (Marie), II, 87.
Saisset, I, 202.
Salcède, II, 40, 41 n.
Sanson, II, 298.
Santis, II, 65.
Sanuto, I, 258.
Sault (Comte de), II, 178.
Sauval, I, 169 n., 322, 323.
Savelli, I, 274.
Saville (Henri), II, 185.
Savoie (Victor-Amédée de), II, 230.
Savoie (duc de), II, 100, 106, 133, 151, 158 à 163.
Savonarole, I, 270.
Saxe (Xavier de), II, 288.
Schenckius, I, 65.
Schiller, II, 13.
Schultze, I, 314 n.
Scorbiac (de), II, 56.
Scribonia, I, 71.
Scribonius, I, 143 n.

Secousse, I, 181 n., 183 n., 186 n., 188 n., 195 n., 299.
Ségur (de), II, 56, 86.
Séjan, I, 101, 102, 123.
Seler, I, 333 n.
Selim, II, 199.
Senac, II, 364.
Sénèque, I, 6, 73, 102 n., 105 n., 109, 131, 135.
Sennetterre, II, 269 n.
Seré, I, 327 n., 329 n., 335.
Serres (Jean de), II, 51.
Sévigné (Mme de), II, 63, 93, 112, 150, 152 n., 178 n., 184.
Sextus Pompée, I, 70.
Sforza (Riario), I, 272.
Silanus, I, 114, 132.
Silius, I, 124.
Simon (Guy), II, 204.
Simon, II, 320.
Simon le Lombard, I, 182.
Sismondi, I, 276 n.
Sixte-Quint, I, 273.
Sobieski (Jean), II, 159, 160.
Socrate, II, 215.
Soissons (comtesse de), II, 103 à 109, 131, 150 à 154, 157, 160, 181.
Solin, I, 243 n.
Soubise (cardinal de), II, 289, 360.
Sparra (la), I, 280 n.
Springel, I, 18 n.
Stace, I, 6.
Stainville (Mme de), II, 110.
Stanlay, I, 31 n.
Staredini, I, 315 n.
Stas, II, 334.
Statira, I, 275 n.
Stendhal, I, 279 n.
Stertinius I, 125.
Strabon, I, 22 n., 23, 48.
Strack, II, 18.
Strienski, II, 288 n.
Stuart (Marie), II, 32, 38.
Suétone, I, 74, 79 n., 85, 89, 90, 92 n., 95, 96, 100, 102, 107, 117.
Suhart (la), II, 211.
Sully, I, 283.
Sulpice (Alexandre) I, 26 n.
Tacite, I, 70, 72, 74, 79 à 85, 87 à 89, 95, 98, 109, 125, 126, 129, 132 à 154.
Tarde, II, 342.
Tardieu, II, 335.
Tarente (princesse de), II, 259.
Tarquin, I, 60.
Taylor, I, 309 n.
Tertre (du), I, 186.
Tessé, II, 176.
Thémison, I, 124.
Théodomas, I, 55.
Théophraste, I, 18 n., 130.
Thessé, I, 3.
Thierry de Ville d'Avray, II, 297, 301.
Thou (de), I, 223 n., 339; II, 7, 40.
Thouars (Mme de), I, 302, 303.
Thuasne, I, 258, 260 n. 267 n.
Tibère, I, 70, 77 à 79, 84, 85, 88, 92, 95, 97, 100 à 103, 107 à 111, 115, 119, 120, 124.
Tiberius Gemellus, I, 111, 114.
Timothée, I, 45.
Tite-Live, I, 68 n. 70.
Titus, I, 143.
Tixier (le P.), II, 187.
Toffana, I, 279, 280 n.
Tolède (Isabelle de), II, 14.
Torcy, II, 152 n.
Touchet (Marie), II, 36.
Toul (Mgr de), I, 173, 175.
Touraine (de), I, 160.
Trajan, I, 113.
Trémoille (Charlotte de la), II, 59, 60.
Trémoille (Louis III de la), II, 59.
Trianon (la), II, 125, 205.

Trilème, I, 7 n.
Tronchin, II, 287 à 290, 258 à 366.
Truschi, II, 161.
Tuellenec (Charles de), II, 358.
Turenne, II, 61 n.
Urbain (la femme), II, 178.
Urbain VIII, I, 282.
Ursins (princesse des), II, 246.
Vair, I, 317.
Valentin (Dr), II, 321 n.
Valentinois (duchesse de), II, 136.
Valère (Maxime), I, 68 n.
Vallet de Viriville, I, 321.
Vallière (Louise de la), II, 77, 81, 104, 105, 119, 150, 181, 182.
Vallot, II, 117, 118, 119, 120, 139 n., 142, 144, 166, 258.
Valois (comte de), I, 191.
Valois (les), II, 2, 17, 20, 28, 46, 49, 67, 68.
Van den Linden (veuve), II, 345.
Vanens, II, 100, 101, 102, 106, 158, 160, 163, 188, 189.
Varron, I, 7 n.
Vassé (Mme de), II, 110.
Vatout, II, 27 n.
Vautier, II, 85.
Vendicianus, I, 121.
Vendome (duc de), II, 108, 110.
Ventadour (Mme de), II, 235.
Verdier, II, 156 n., 157, 320.
Vergès (Euphémie), II, 329.
Verlac, I, 340.
Vernage, II, 279, 283, 364.
Verrès, I, 122.
Vézon, II, 167.
Veltius-Valens, I, 123, 124.
Via (Armand de), I, 252.
Via (Jacques de), I, 251.
Viaud Grand Marais, I, 23 n.
Vibert (Dr), II, 70 n, 156.
Vicq d'Azir, II, 294.
Victor-Emmanuel II, II, 349.
Vigoureux (la), II, 98, 106, 110.
Villani, I, 181 n.
Villard, I, 18 n.
Villedieu (Mme de), II, 110.
Villeneuve (Armand de), I, 152, 153, 202, 235, 252, 340; II, 65.
Villeroy (maréchal de), II, 249, 250.
Viret, I, 306.
Vintimille (duchesse de), II, 271, 273 à 278.
Viollet-le-Duc, II, 68 n.
Virgile, I, 5, 27, 308.
Virieu (Mme de), II, 110.
Vitruve, I, 62, 65.
Vivonne d'Armagnac (Mme de), II, 110, 172, 173, 181.
Voisin (Dr), II, 313, 318.
Voisin (le chancelier), II, 242.
Voisin (la), II, 6, 64, 68, 96, 97, 102, 104 à 110, 114, 115, 122, 125 à 128, 131, 150, 158, 181 à 184, 194 n., 198, 200, 203, 207, 210 à 215.
Voltaire, I, 11 n., 286, 287; II, 113.
Voulant, I, 175.
Vuillier, I, 226 n., 293, 294.
Vulpian, I, 314.
Watier, I, 187, 192, 193.
Weiss (Mme), II, 344 n.
Wier (de), I, 10, 328.
Williamson (sir), II, 178 n., 186.
Wincester, I, 334.
Wourdreton, I, 187, 188 n., 190, 191, 192, 195, 299, 300.
Xenophon, I, 37.
Yriarte, I, 288.
Yvan IV, I, 280 n.
Yvon, II, 336 n.
Zacchias, I, 105 n.
Zachalias, I, 44.
Zalesky, I, 315.
Zeller, I, 217 n., 266 n., 288.
Zola, II, 319.

TABLE DES MATIÈRES

LES EMPOISONNEMENTS AU SEIZIÈME SIÈCLE

Pages

I. — La mode des empoisonnements introduite en France par les Italiens..... 1

II. — Catherine de Médicis fut-elle une empoisonneuse? 16

III. — Les prétendues victimes de Catherine de Médicis. 31

i. — Les fils de Catherine. — Les Guises..... 32

ii. — Les attentats contre les protestants : Le cardinal de Châtillon. — Jeanne d'Albret. — Le prince de Condé..... 43

IV. — Les poisons employés au seizième siècle..... 62

LES POISONS AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

I. — La société sous Louis XIII et sous Louis XIV. — La genèse du drame..... 75

II. — Le prologue du drame. — Mme de Brinvilliers est-elle responsable de ses crimes?..... 82

III. — Les acteurs du drame.....

i. — Les empoisonneurs à gages..... 94

ii. — Les vrais coupables : clients et clientes des sorcières.....

iii. — Les réhabilités : Glaser, Racine..... 115

Racine a-t-il empoisonné la du Parc?..... 122

IV. — Les empoisonnements politiques..... 132

i. — La mort de Madame..... 134

ii. — La mort de Marie-Louise d'Espagne..... 148

iii. — L'Internationale du poison : L'affaire du roi de Pologne et du duc de Savoie..... 159

iv. — Les tentatives d'empoisonnement contre les ministres de Louis XIV : Mazarin, Fouquet, Colbert, Louvois, de Lionne..... 164

Pages

V. — Les attentats contre Louis XIV. — Les projets criminels de la Montespan..... 180

V. — La science des poisons au temps du grand roi..... 191

L'arsenic. — Les vêtements empoisonnés. — Le secret du crapaud. — Le poison de la Brinvilliers. — Les lavements empoisonnés..... 193

LES POISONS A LA COUR DE FRANCE AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

I. — La descendance du grand roi. — La mort du grand dauphin et de ses fils..... 225

II. — Les accusations contre le régent..... 242

III. — Les médecins de cour et leur rôle néfaste..... 255

IV. — De la Régence a Louis XV. — La fin de la marquise de Prie..... 263

V. — La mort des favorites sœurs : la duchesse de Vintimille, la duchesse de Chateauroux..... 271

VI. — L'empoisonnement prétendu de la duchesse de Choiseul et de la Dauphine (1767). — La fausseté des accusations contre Maurepas et Choiseul..... 285

VII. — Les poisons a la cour de Louis XVI. — Un complot contre la vie de Marie-Antoinette..... 291

VIII. — Louis XVI a-t-il empoisonné le serrurier Gamain?..... 296

IX. — Les tentatives d'empoisonnement contre Louis XVII..... 320

LA SCIENCE DES POISONS AU VINGTIÈME SIÈCLE... 325

LES THÉORIES MODERNES DE L'ENVOUTEMENT..... 351

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A. — Mort de Ruggieri..... 357

B. — Un épisode de la Saint-Barthélemy..... 358

C. — La maladie de la Dauphine; un libelle contre Tronchin..... 358

D. — Déclaration du roi concernant les empoisonneurs.. 367

Index alphabétique..... 369

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 1863.

A LA MÊME LIBRAIRIE

DERNIÈRES PUBLICATIONS HISTORIQUES

Un Magistrat homme de lettres au dix-huitième siècle. **Le Président Hénault** (1685-1770). *Sa vie — Ses œuvres*, d'après des document inédits, par Henri Lion. Un volume in-8° avec un portrait . . 7 fr. 5

L'Europe et la Révolution française, par Albert Sorel, de l'Aca démie française.
Tome Ier. *Les Mœurs politiques et les traditions.* — Tome II. *La Chut de la royauté.* — Tome III. *La Guerre aux rois.* — Tome IV. *Les Limite naturelles.* — Tome V. *Bonaparte et le Directoire* (1795-1799). — Tome VI. *La Trève. Lunéville et Amiens* (1800-1405). Prix de chaqu volume in-8°. . . . . 8 fr

(Couronné deux fois par l'Académie française, grand prix Gobert.)

Jules Ferry (1832-1893), par Alfred Rambaud, de l'Institut. Un volum in-8° . . . . . 7 fr. 5

Les Marins en Chine. **Souvenirs de la colonne Seymour**, par Jea de Ruffi de Pontevès, enseigne de vaisseau. Un volume in-1 illustré . . . . . 4 fr

Histoire du second Empire, par Pierre de La Gorce. Tomes I et I (1852-1859), 6e édition. Deux vol. in-8° avec cartes. . . . . 16 fr
Tome III (1859-1861). 6e édit. Un vol. in-8° accompagné de cartes. 8 fr
Tome IV (1861-1866). 5e édit. Un vol. in-8° accompagné de cartes. 8 fr
Tome V (1866-2 janvier 1870). 4e édit. Un vol. in-8° . . . . . 8 fr
Tome VI (2 janvier-7 août 1870). 2e édit. Un vol. in-8°. avec 4 cartes
Prix . . . . . 8 fr

(Couronné par l'Académie française, grand prix Gobert.)

Une Vie d'ambassadrice au siècle dernier. *La Princesse d Lieven*, par Ernest Daudet. 2e édition. Un volume in-8° . . . 7 fr. 5
Lamartine homme politique. *La Politique intérieure*, par Pierr Quentin-Bauchart. Un volume in-8° . . . . . 7 fr. 5

Sophie de Monnier et Mirabeau, *d'après leur correspondanc secrète inédite (1775-1789)*, par Paul Cottin, avec trois portraits dont un en héliogravure d'après Heinsius, deux fac-similés d'auto graphes, une table déchiffrante, et un plan du couvent des Saintes Claires de Gien. Un vol. in-8° . . . . . 7 fr. 5

Essai sur l'évolution de la civilisation indienne. Tome Ier *L'Inde ancienne.* — *L'Inde au moyen âge.* — Tome II. *L'Inde moderne* par le marquis de La Mazelière. Deux forts volumes in-16 avec cart et gravures hors texte . . . . . 8 fr

Lettres à Julie, *écrites du donjon de Vincennes*, par Mirabeau, publiée et commentées, d'après les manuscrits originaux et inédits, par Dau phin Meunier, avec la collaboration de Georges Lelois. Un vol. in-8° Prix . . . . . 7 fr. 5

Madame de Staël et Napoléon, par Paul Gautier. Un vol. in-8 avec un portrait en héliogravure . . . . . 8 fr

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 4863.

3/56 - 17

This book is a preservation photocopy
produced on Weyerhaeuser acid free
Cougar Opaque 50# book weight paper,
which meets the requirements of
ANSI/NISO Z39.48-1992 (permanence of paper)

Preservation photocopying and binding
by
Acme Bookbinding
Charlestown, Massachusetts
1994

3 2044 013 636 485

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

JUN 17 1995

WIDENER

MAY 30 1996

BOOK DUE

CANCELLED